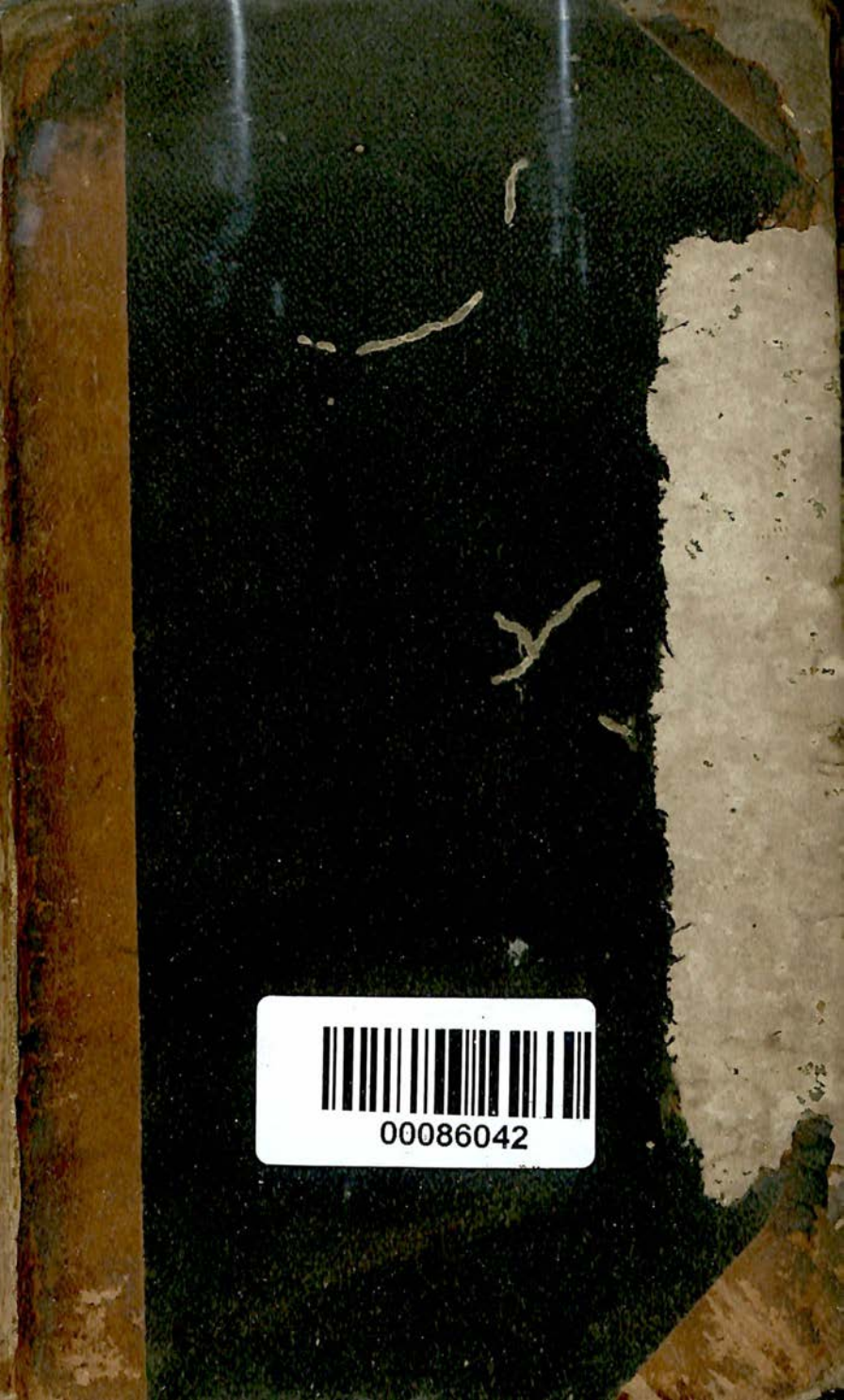
00086042

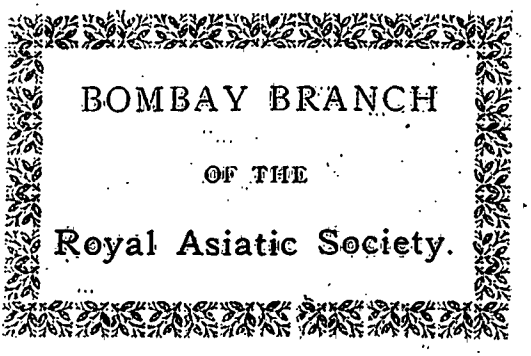

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES VOYAGES.

TOME X.

3 · g · 11

F8 910.4
wal/ His
86042

00086042

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES VOYAGES.

PREMIÈRE PARTIE.

VOYAGES EN AFRIQUE.

SUITE DU LIVRE X.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DES PREMIERS VOYAGEURS SUR LES NÈGRES DE LA CÔTE-D'OR.

CHAPITRE VIII.

Gouvernement, noblesse, classes du peuple chez les nègres de la Côte-d'Or.

Les nègres de Guinée sont distingués en cinq classes. Leurs rois forment la première. La seconde est celle des cabaschirs ou des chefs (1), qui peuvent être regardés comme les magistrats civils; car leur office consiste uniquement à prendre soin

(1) Atkins, p. 105.

du bon ordre dans les villes et dans les villages ; à prévenir le tumulte et les querelles, ou à les apaiser.

La troisième classe comprend ceux qui ont acquis la réputation d'être riches. Quelques auteurs les ont représentés comme les nobles. La quatrième compose le peuple, c'est-à-dire, ceux qui s'emploient à la vendange, à l'agriculture et à la pêche. La cinquième classe est celle des esclaves, soit qu'ils aient été vendus par leurs parents, ou pris à la guerre, ou condamnés pour leurs crimes, ou réduits à ce triste sort par la pauvreté.

Dans la plupart des pays de la Guinée, la dignité de roi descend du père au fils par héritage. A défaut d'enfants mâles, elle passe au plus proche héritier du même sang ; quoique les richesses en or et en esclaves fassent quelquefois préférer un étranger au légitime successeur.

L'inauguration des rois n'est point accompagnée de cérémonies pompeuses. Les nègres ne connaissent ni couronnement, ni l'usage de faire prêter des serments à ceux qui doivent les gouverner. Le nouveau roi est présenté au peuple, et quelquefois porté dans les principaux lieux de son domaine ; mais un jour de joie fait ordinairement toute la durée de la fête. Cependant, si quelque concurrent s'attribue les mêmes droits, chaque parti se lie à son chef par un serment de fidélité ; mais hors de ces occasions, qui sont fort rares, tout se passe fort paisiblement ; et les plus grandes cérémonies sont des offrandes de religion, qui se font avec les solennités ordinaires.

Les chefs ou les cabaschirs, qui composent la seconde classe, sont ordinairement en nombre fixe, suivant qu'il est limité par l'usage. Si la mort le diminue, tout l'ordre s'assemble, pour choisir des successeurs entre les personnes âgées de la nation; car les jeunes gens sont rarement admis dans cette honorable assemblée. Les candidats font présent aux électeurs d'une vache et de quelques flacons de vin de palmier ou d'eau-de-vie; après quoi ils entrent en possession de tous les droits de leur rang. Dans la ville d'Axim, l'usage exclut les étrangers de cette dignité. Il faut non seulement que le candidat soit du pays, mais qu'il ait une maison habitée par une de ses femmes, et qu'il y réside quelquefois lui-même. Comme les Hollandais, dit Bosman, s'attribuent le droit de présider à ces élections, les nouveaux cabaschirs doivent se présenter au fort, pour obtenir l'agrément du principal facteur. S'il consent au choix qu'on a fait d'eux, il leur fait prêter, sur la Bible, un serment par lequel ils s'engagent à servir les Hollandais de tout leur pouvoir, contre toutes sortes d'ennemis européens ou nègres, et à se conduire en toutes sortes d'occasions comme de fidèles sujets. Ils font ensuite le même serment pour leur propre société, en souhaitant, par une imprécation solennelle, que Dieu leur ôte la vie sur-le-champ, s'ils jurent contre le témoignage de leur conscience, et s'ils violent jamais leur promesse. Le facteur, pour confirmer cet engagement, leur met la Bible sur la tête et sur la poitrine. Ensuite ayant enregistré leurs noms, il les reconnaît pour membres de leur assemblée, et leur accorde tous les droits et

les priviléges que les Hollandais ont attachés à cette qualité. Lorsqu'ils ont joint les présents ordinaires à cette cérémonie, ils jouissent pendant toute leur vie du titre et du rang de cabaschirs (1).

La troisième espèce des nègres est composée des riches, soit qu'ils aient reçu leur fortune par héritage, ou qu'ils la doivent à leur propre industrie. Ceux qui se trouvent élevés à cet ordre, achètent sept petites dents d'éléphants, dont ils font une sorte de trompettes ou de cornets. Ils obligent leurs enfants et leurs domestiques à jouer, sur ces instruments, les airs communs du pays. Lorsqu'ils les croient assez formés à cet exercice, ils donnent avis, à leurs parents et à leurs amis, qu'ils sont prêts à célébrer une fête publique. Cet avis tient lieu d'invitation. Le père de famille, ses femmes, ses enfants, et tous ses esclaves, sont vêtus avec toute la magnificence qui convient à leur fortune. Ils empruntent de leurs amis de l'or et du corail, pour donner encore plus de lustre à leur parure; ils distribuent des présents; ils font durer les réjouissances et les festins pendant plusieurs jours. Cette cérémonie extravagante les engage dans une dépense excessive; mais, pour fruit de leurs libéralités, ils acquièrent le droit de souffler à leur gré dans leurs cornets; ce qui n'est permis qu'à ceux qui sont initiés, par une fête de cette nature, dans tous les droits de la grandeur. Leur privilége est si exclusif, que les nègres subalternes, qui voudraient se réjouir avec des cornets de

(1) Bosman, p. 132 et suiv., ou p. 138 et suiv. de l'édit. de 1705.

la même espèce, sont obligés de les emprunter d'eux et d'obtenir leur permission.

Un nègre, qui s'élève à cet honneur, achète, ou se procure par d'autres voies, de nouvelles armes et plusieurs boucliers, dont il fait une pompeuse parade aux yeux du public. Il est obligé de faire une veille, c'est-à-dire, de passer une nuit à l'air, armé de toutes pièces, pour faire connaître qu'il ne redoute aucun danger, et qu'il est disposé à toutes sortes de fatigues. Il emploie le reste de cette seconde fête, qui dure ordinairement huit jours, à donner des preuves de son adresse ou de sa force dans tous les exercices militaires. Ses femmes et toute sa famille ne sont pas moins parées qu'à la première fête. Toutes ses richesses sont exposées à la vue du public, et changent plusieurs fois de place, pour donner au peuple la facilité de les admirer; mais cette cérémonie lui coûte beaucoup moins que l'autre, parce qu'au lieu de faire des présents, c'est lui qui en reçoit de tous ses amis, et que chacun se pique, dans ces occasions, de les faire riches et précieux. Après cette nouvelle épreuve, il acquiert le droit de porter deux boucliers à la guerre; privilége glorieux, qui n'appartient qu'aux nègres du même rang.

Telle est la noblesse que plusieurs écrivains ont vantée sur cette côte : elle ne vient ni de la naissance ni de la création des rois, mais uniquement du bonheur que le dernier nègre peut avoir de s'enrichir, et de l'orgueil qui lui fait souhaiter des distinctions dans sa patrie; en un mot, tous les postes d'honneur sont également ouverts à ceux qui ont

assez de bien pour en soutenir la dépense. Dans les autres régions de l'Afrique, la qualité de noble engage ceux qui en sont revêtus au service du roi et de leur pays ; mais ici les nobles s'embarrassent peu des affaires publiques, et n'ont pas d'autre occupation que le commerce ; cependant ils n'en sont pas moins jaloux du titre de nobles et de gentilshommes. Bosman ne laisse pas d'assurer qu'il eut, pendant plusieurs années, à son service, un de ces nobles de la Côte-d'Or, en qualité de simple laquais (1).

Barbot pense fort différemment de Bosman, et, jugeant mieux de cette noblesse, il prétend que les cornets d'ivoire n'en font que le caractère distinctif ou la marque. Ils sont, dit-il, gravés fort curieusement, et revêtus de plusieurs ornements rares et précieux. Il en compte aussi sept; mais d'autres voyageurs connaissent, parmi les nègres, deux, trois, ou même quatre degrés de noblesse. Elle s'obtient, suivant Villault, par les services qu'on rend à l'État, ou par une somme d'argent, qui sert à l'acheter : les nègres qui peuvent se procurer ce titre y emploient tout leur bien, au risque de demeurer pauvres (2).

Des Marchais distingue entre eux quatre classes de noblesse : la première se compose de ceux qui sont nobles par le sang; la seconde, de ceux qui sont anoblis par leurs emplois (3); la troisième,

(1) Bosman, p. 135, ou p. 142 de l'édit. de 1705.
(2) Villault, p. 331 et suiv.
(3) Des Marchais, vol. 1, p. 361.

comme à Venise, de ceux qui achètent, avec une somme d'argent, la noblesse, ou des offices qui la donnent; enfin, la quatrième de ceux qui, l'ayant méritée par de grandes actions militaires, ou par d'autres services rendus à l'État, sont déclarés nobles de la bouche du roi, dans une assemblée de tous les grands.

Dans ce dernier cas, dit le même auteur, le nouveau noble est conduit devant le roi par quelque grand d'une ancienne noblesse, par ses amis et par quelques officiers de la maison royale. Il se prosterne aux pieds du monarque, en se couvrant la tête de poussière, et, dans cette posture, il lui fait ses remercîments. Le roi lui explique, en peu de mots, la grandeur du rang où il est élevé, l'exhorte à ne jamais rien faire qui le rende indigne de sa condition, lui fait présent d'un tambour et de quelques trompettes d'ivoire, et lui donne le droit d'exercer le commerce avec les blancs, privilége propre à la noblesse, avec celui d'acheter et de vendre des esclaves, etc.

Après cette création, le nouveau noble est porté, par toute la ville, sur les épaules de ses esclaves, au bruit des tambours et des autres instruments de la nation. Ses femmes marchent devant lui, avec des chants et des danses, accompagnées de leurs parents, de leurs amis et de leurs voisins. Cette pompe ne cesse point jusqu'à sa maison, où il est attendu, par le reste de sa famille, dans un salon de feuillage, bâti exprès pour cette fête; il y donne un grand festin à la noblesse et aux officiers du roi,

qui ont composé son cortége. Les divertissements durent pendant trois ou quatre jours, dont le dernier est célébré par le peuple comme une fête de religion. Le nouveau grand fait rôtir un bœuf, et distribuer une profusion de vin de palmier. Ces fêtes ont quelquefois coûté plus de deux cents marcs d'or (1), et l'on a vu des nobles appauvris tout d'un coup par les frais excessifs de leur installation.

Pendant la guerre, le commandement des armes appartient à la noblesse : les nègres ne vivent pas long-temps en paix; leur avarice et leur fierté font naître à tous moments des occasions de querelle, et chaque nation souhaite d'en venir aux armes, pour se procurer des esclaves qui sont vendus aux Européens.

L'auteur traduit par Arthus explique la création des nobles, qui achètent cette qualité pour une somme d'argent. Il observe que, sans avoir beaucoup d'avantage à tirer de la noblesse, les nègres de Guinée y aspirent avec beaucoup d'ambition, et s'efforcent d'amasser assez d'argent pour acheter un honneur dont le prix est fixé. Mais ils sont obligés de faire trois présents pour l'obtenir : un cabradematto (2), c'est-à-dire une chèvre ou une brebis sauvage, une brebis ou une chèvre privée, un bœuf ou une vache, sans compter d'autres dépenses;

(1) Six mille quatre cents livres sterling.

(2) Nous avons vu ci-dessus, t. VII, p. 419, cet animal décrit par Beaver. C'est une espèce de daïm ou d'antilope. L'auteur d'Arthus, p. 86, lui donne, à tort, le nom de chien.

ces présents sont partagés entre les nobles et les grands.

La première démarche du candidat est de donner son nom au lieutenant du roi, et de faire attacher dans la place publique un bœuf à quelque pilier. On annonce ensuite, par une proclamation solennelle, que tel habitant demande d'être anobli, et que la cérémonie doit se faire un certain jour. Toute la noblesse se prépare à l'installation, et le candidat fait de son côté ses préparatifs pour la fête. Il amasse particulièrement de la volaille et du vin de palmier, parce qu'il doit envoyer à chaque noble une poule et un pot de vin.

Le jour arrivé, tous les habitants de la ville s'assemblent au marché. Il y a des places assignées pour les chefs ou les magistrats, qui prennent séance au bruit des tambours, des cornets et des autres instruments du pays. Le gouverneur ou le lieutenant du roi se présente au milieu de l'assemblée, couvert de ses armes, escorté de ses gardes, qui portent le bouclier et la sagaie, et qui ont le visage et tout le corps barbouillés de rouge et de jaune. On introduit enfin le nouveau noble. Il est accompagné de plusieurs personnes de même rang, et vêtu de riches habits, dont ils ont contribué à le parer. Un jeune nègre porte sa sellette derrière lui. Tous ses parents et ses amis s'avancent pour le saluer, le féliciter, et jeter sous ses pas chacun leur poignée de paille, de l'espèce qui sert à couvrir leurs maisons. Après les compliments des hommes, les femmes vont rendre les mêmes honneurs à la principale épouse du nou-

veau noble; elles aident à parer ses cheveux de fétiches d'or, et ses bras de chaînes et de bracelets. On lui met dans une main un petit bouclier, de la forme d'un couvercle de pot, et dans l'autre une queue de cheval, pour chasser les mouches.

Ces préludes sont suivis de la procession, dans l'ordre suivant. Le bœuf marche le premier, conduit par un homme. Il est suivi de tout le peuple de l'un et de l'autre sexe qui exprime sa joie, dans cette marche, par des chants, des danses, et toutes sortes de contorsions ridicules. Le nouveau noble et sa femme sont portés, par les jeunes gens, sur deux chaises ou deux selles, au milieu des nobles. On parcourt toutes les rues jusqu'au soir. La procession retourne ensuite au marché; on attache le bœuf à son pilier, les tambours se font entendre avec un redoublement de bruit, et toute l'assemblée se met à danser. L'attention de tout le monde se tourne vers le nouveau noble et vers sa femme. On n'est occupé que du soin de les réjouir et de leur plaire. Il n'y a personne qui n'abandonne son travail, et qui ne se livre à des transports de joie, comme si chacun se croyait intéressé à la splendeur et au succès de la fête. On porte enfin le noble à sa maison, et le reste de la nuit se passe tranquillement.

Mais le lendemain, de fort bonne heure, tous les habitants se rassemblent à sa porte, et le reconduisent au marché, avec les mêmes cérémonies que le jour précédent. Ces réjouissances durent trois jours, pendant lesquels on voit voltiger au sommet de sa maison une pièce de coton blanc, qui est comme

l'enseigne de la joie publique. Le troisième jour, on égorge le bœuf; et, sur-le-champ, il est distribué à la populace. On ne permet point au nouveau noble, ni à sa femme, de goûter de cette chair, parce qu'on est persuadé qu'ils en mourraient tous deux avant la fin de l'année.

A la fin des trois jours de fête, on porte la tête du bœuf à la maison du noble. Elle y est peinte de diverses couleurs, farcie de paille fétiche, et suspendue comme un monument de sa nouvelle dignité et des priviléges dont il commence à jouir. Les principaux sont celui d'acheter des esclaves, et celui d'exercer le commerce avec les blancs. Rien n'approche de la fierté d'un nègre, lorsqu'il est parvenu à cet honneur. Il s'en vante sans cesse aux étrangers, quoiqu'il arrive assez souvent qu'après s'être ruiné par les frais de la fête, il se trouve plus pauvre qu'il n'était en commençant l'ouvrage de sa fortune, et qu'il soit forcé, pour vivre, de reprendre le métier de la pêche, ou quelque autre occupation, avec l'ornement d'un vain titre. Les dépenses ordinaires, dans ces occasions, montent à huit bandes, qui font une livre d'or. Mais si l'on déduit de cette somme les présents que le noble reçoit de ses amis, avec un peu de conduite et de modération, il en est quitte pour six onces.

La noblesse de la Côte-d'Or est unie par une espèce de confrérie, qui observe une fête anniversaire, à laquelle chaque noble invite ses amis. On renouvelle alors les peintures des têtes de bœufs; on les pare de nouveaux fétiches et d'autres ornements, pour rappeler le souvenir des promotions. Outre cet

anniversaire, les nobles ont une autre fête commune, qui tombe au 6 de juin. Ce jour-là, ils se peignent le corps de rouge et de blanc; ils portent autour du cou des colliers de branches vertes, comme une marque de leur qualité; ils chargent de fétiches les têtes de bœufs et de boucs qu'ils ont dans leurs maisons; et le soir ils s'assemblent à la maison du gouverneur, qui leur donne un grand festin (1).

A l'égard des deux dernières classes des nègres, qui sont le peuple et les esclaves, on n'a point de remarques à faire ici, sur leur caractère et leurs occupations, qui n'aient déjà trouvé place dans les différentes sections de cet article. Cependant on doit observer, comme une perfection du gouvernement de Guinée, à laquelle on n'est point encore parvenu en Europe, que, malgré la pauvreté qui règne parmi les nègres, on n'y voit point de mendiants (2). Les vieillards et les estropiés sont employés, sous la direction de gouverneurs, à quelque travail qui ne surpasse point leurs forces. Les uns servent aux soufflets des forgerons, d'autres à presser l'huile de palmier, à broyer les couleurs dont on peint les nattes, à vendre les provisions au marché. Les jeunes gens oisifs sont enrôlés pour la profession des armes.

Mais Bosman paraît avoir ignoré cette méthode des nègres; car après avoir remarqué qu'ils n'ont pas de mendiants, il en apporte une raison tout-à-fait différente. Un nègre, dit-il, qui ne trouve plus le moyen de subsister, s'engage au service d'autrui

(1) Arthus, dans la Collect. de De Bry, part. VI, p. 86 et suiv.
(2) Le même, p. 91; et Barbot, dans Churchill, t. V, p. 256.

pour une certaine somme d'argent, quelquefois même au service de ses meilleurs amis. Le maître auquel il s'attache par cet engagement ne l'emploie point à des travaux serviles. La principale occupation qu'il lui donne est le soin de ses terres, c'est-à-dire, celui de semer, dans la saison, avec la liberté de ne pas travailler au-delà de ses forces. A cette condition, il se charge de son entretien et de sa défense, avec moins d'égard à l'intérêt qu'au devoir de l'humanité (1).

Après avoir parlé des rois et des nobles de la Côte-d'Or, il reste à s'étendre un peu sur le gouvernement. On a déjà fait remarquer qu'au long de la côte, les états sont ou monarchiques ou républicains. Entre les derniers, on compte ceux d'Axim, d'Anta, de Fantin, d'Accron et plusieurs autres. Axim et Anta paraissent les plus réguliers. Bosman s'est borné à leur description, quoiqu'il reconnaisse que leur méthode de justice et d'administration est si confuse, qu'il n'est pas aisé de la comprendre, et moins encore de l'exprimer.

Le gouvernement d'Axim consiste en deux corps; celui des cabaschirs ou des chefs, et celui des jeunes gens, qui portent le nom de manseros. Toutes les affaires civiles ressortissent à l'assemblée des cabaschirs: mais la connaissance des intérêts publics, tel que celui de la guerre ou de la paix, et la levée des tributs ou des impôts, appartiennent aux deux corps; et, dans ces occasions, les manseros emportent sou-

(1) Bosman, p. 161 et suiv.

vent la balance, surtout si les cabaschirs ne sont pas assez riches en or et en esclaves pour former un contre-poids de force égale. Une autorité si faible dans les chefs de l'état devient souvent la cause d'une infinité de désordres. Elle produit une administration languissante, qui, jointe à quantité d'usages absurdes, donne naissance à beaucoup de guerres étrangères ou domestiques (1).

Commendo, Fétu, Sabou, Accra et plusieurs autres pays sont des états monarchiques, dont les rois sont électifs ou héréditaires. Avant l'arrivée des Portugais sur cette côte, on n'y connaissait pas de titre plus relevé que celui d'ohin ou d'ahin, qui répond, dans les langues de l'Europe, à celui de capitaine; mais les nègres entendaient toujours par ce nom le commandant d'un pays, d'une nation ou d'une île. Dans la suite, ces barbares, ou peut-être les Européens mêmes, ont mis la distinction entre la qualité de roi et celle de capitaine (2).

L'auteur d'Arthus assure expressément qu'il n'y a point d'états héréditaires sur la Côte-d'Or, c'est-à-dire, de pays où les enfants succèdent sur le trône à leur père, et les parents les plus proches à défaut des enfants; mais qu'après la mort d'un roi, les nobles en élisent un autre, qui prend possession du palais (3), et de toutes les richesses de son prédécesseur. Le même voyageur ajoute que si les premiers exclus sont les enfants et les parents du mort, on

(1) Bosman, p. 164, ou p. 167 et suiv.; édit. de 1705.
(2) Le même, p. 193, édit. de 1705.
(3) Arthus, dans la Collection de De Bry, part. VI, p. 56.

rejette aussi du nombre des candidats ceux qui l'ont offensé, ou qui sont entrés pendant sa vie dans des intérêts opposés au sien. Le nouveau roi, dit-il, est immédiatement conduit au palais, et mis en possession du trésor et des effets royaux, comme s'ils descendaient à lui par voie d'héritage. Il ne reste aux enfants du mort que le bien dont le père jouissait avant son élection, qui leur est fidèlement restitué, ou divisé entre eux, suivant l'usage établi dans la nation (1).

Barbot, qui représente quelques monarchies comme héréditaires, observe que, dans les royaumes électifs, le frère, ou le plus proche parent mâle, est choisi pour succéder au trône, excepté, dit-il, à Sabou, où l'on appelle toujours à la succession quelque prince étranger du sang royal. Dans le royaume de Fétu, on viole quelquefois cette constitution, pour élire un sujet qui ne touche point au roi par le sang, pourvu qu'il soit assez puissant pour faire, disent les nègres, tout ce qu'il juge à propos, et qu'ils n'aient rien à faire eux-mêmes pour son service. Dans les pays d'Accra et de Fétu, c'est le fatayra, ou le capitaine des gardes du dernier roi, qui est choisi pour lui succéder.

Dans le royaume de Fétu, les inaugurations sont fort simples. Au jour marqué, le roi nouvellement élu sort de sa maison, où il s'est tenu enfermé depuis la mort de son prédécesseur, et se montre au peuple avec un cortége des principaux seigneurs du pays.

(1) Le même, p. 59.

Quelquefois on le porte dans toutes les parties de son état, au bruit des acclamations et des chants du peuple. On le conduit ensuite au palais du roi, où il est placé sur un trône, et proclamé par son nom. Les prêtres paraissent alors, pour faire de nouvelles idoles, au pied desquelles on apporte quantité d'offrandes; après quoi, le monarque entre en possession de l'autorité et du trésor de son prédécesseur. Ses femmes et ses enfants, qu'on amène le même jour au palais, sont logés dans les appartements destinés à leur usage. Depuis ce moment ils ne sortent plus à pied, ni dans d'autres voitures que des hamacs.

Pendant ce premier jour, le roi est obligé de faire de grands présents au peuple, et de commencer des réjouissances qui durent l'espace de huit jours. C'est dans le cours de cette fête que les princes voisins et les facteurs européens félicitent le prince par des députations et des présents. Ils viennent ensuite lui renouveler leurs compliments de bouche (1).

Bosman raconte que les rois de ce pays ne soutiennent leur autorité que par la force, et que le respect qu'on leur porte se mesure sur leurs richesses et sur le nombre de leurs esclaves. Sans ces deux appuis de leur trône, ils trouvent si peu de soumission parmi leurs sujets, qu'ils sont obligés de payer leurs moindres services. D'un autre côté, lorsqu'ils sont riches et puissants, leur inclination ne les porte que trop souvent à la tyrannie. Ils ne pensent qu'à

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 186.

grossir leurs richesses par toutes sortes de violences et d'exactions. Les moindres crimes sont punis par des amendes excessives ou par l'esclavage. On trouve des nègres si durement traités par leur roi, qu'ils en conservent du ressentiment pendant toute leur vie (1).

L'auteur d'Arthus pense, au contraire, que la générosité est le seul moyen qui réussisse aux rois nègres pour assurer leur autorité. Si le nouveau roi, dit-il, veut gagner l'affection de son peuple, il doit commencer par de libérales distributions de viandes et de vin de palmier. Les nègres sont passionnés pour un maître dont ils ont une fois connu la bonté; mais, s'il est avare, ils le prennent en horreur, et ne manquent point de le détrôner tôt ou tard, pour lui donner un successeur plus convenable à leurs inclinations. Tel fut le sort du roi de Sabou pendant le séjour que l'auteur fit sur cette côte. Ce prince, qui était né dans le pays de Fantin, avait été choisi par les nègres de Sabou pour les gouverner. Son avarice, qui le rendait aussi avare de donner qu'avide à prendre ou à recevoir, révolta tellement ses sujets, que, l'ayant dépouillé tout à la fois de ses richesses et de son autorité, ils le forcèrent de retourner honteusement dans sa patrie. La libéralité est donc une vertu nécessaire aux rois nègres, et la plupart l'exercent avec si peu de ménagement, que lorsqu'ils reçoivent des gouverneurs le quartier de leurs revenus, ils donnent une fête, qui leur coûte souvent beaucoup plus qu'on ne leur apporte. Tous

(1) Bosman, p. 188, ou p. 195 de l'édit. de 1705.

lès conseillers et les grands du royaume y sont invités. Le roi fait acheter tout le vin de palmier du pays, et tuer quantité de bœufs et de chèvres pour traiter le peuple. La joie règne alors dans toutes les villes. Après cette solennité, on place dans le palais royal les têtes de bœufs qui ont servi aux festins publics. Elles sont peintes de diverses couleurs, ornées de fétiches, et suspendues, à la manière de nos peintures, comme des monuments de la magnificence et de la libéralité du roi.

Les princes ont une autre fête solennelle, qui est l'anniversaire de leur couronnement, et qu'ils appellent leur jour fétiche. Ils invitent non seulement les gouverneurs et les grands de leur royaume, mais encore les rois voisins avec toute leur cour. La dépense n'y est point épargnée. C'est dans ce jour que le roi fait des sacrifices publics à son fétiche, qui est ordinairement le plus grand arbre du pays. La musique, la danse, le vin et la bonne chère, deviennent l'amusement de plusieurs nations, qui prennent la même part à cette solennité. Chaque roi faisant la même fête à son tour, on prend soin que l'une ne tombe jamais au même jour que l'autre; et le temps qu'on choisit est ordinairement celui de l'été. Enfin les rois célèbrent chaque semaine un autre jour consacré aux fétiches, qui répond au sabbat des Juifs ou à notre dimanche. Il donne à souper ce jour-là aux nobles de la cour et à toute sa maison. C'est la seule fois qu'il rassemble ses femmes et ses enfants, dans le cours de la semaine (1).

(1) Arthus, *ubi sup.*, p. 56 et suiv.

Bosman, qui accuse les rois nègres de paresse et de débauche, n'a peut-être fondé son accusation que sur ces usages. Dans la saison, dit-il, où le vin de palmier arrive en abondance des pays intérieurs, tous les nègres, roi, maîtres et esclaves, se rendent ensemble au marché, s'y placent à terre, ou sur leurs selles, et se livrent au plaisir de boire. A mesure que la liqueur les échauffe, leur bonne humeur augmente. Ils prennent plaisir à boire des rasades, et souvent à vider d'un seul coup leurs calebasses, qui sont de différentes grandeurs; mais en buvant, ils laissent toujours tomber au long de leur barbe quelque partie de la liqueur. Chacun aime à voir autour de soi de petits ruisseaux de vin, et cette profusion passe pour magnificence ou galanterie. Les Européens même prennent volontiers part à ces amusements. Pour quatre ou cinq schellings, un matelot peut s'enivrer et répandre beaucoup de vin. Le tumulte de ces assemblées ne peut être mieux comparé qu'à celui de la synagogue allemande d'Amsterdam. Les discours sont fort libres. On n'est point scandalisé d'entendre sortir les mêmes propos de la bouche des femmes. En un mot, dit l'auteur, c'est une parfaite école de médisance et d'obscénité. Chacun parle sans ménagement de son voisin, avec beaucoup plus de bonne foi qu'en Europe, où l'on se tient à l'écart pour médire d'autrui. Ici la raillerie et la satire s'exercent en présence de ceux qu'elles attaquent, qui peuvent employer les mêmes armes pour se venger.

Mais quoique les rois vivent dans cette familiarité

avec leurs esclaves, il arrive souvent que, pour les moindres sujets de plainte, ils s'emportent jusqu'à les maltraiter (1). On voit quelquefois des têtes cassées, suivant l'expression de Bosman. Les seuls qui soient à couvert de ces outrages, sont ceux dont la réputation est bien établie parmi le peuple; car il se trouve des esclaves, ajoute le même auteur, qui ont plus d'autorité que leurs maîtres. Après avoir commencé par exercer un commerce dépendant, ils sont parvenus à se procurer eux-mêmes quelques esclaves; et, par degrés, leur industrie les a rendus si puissants, que leurs patrons n'osent plus se plaindre d'eux que des yeux. Ils résistent quelquefois à leur maître avec tant d'obstination, qu'il faut des présents pour les apaiser (2).

Les rois n'ont aucune majesté dans leur palais. On ne voit point de gardes à leur porte, ni de courtisans empressés à les servir. S'ils paraissent dans la ville, c'est sans autre suite que deux ou trois esclaves, dont l'un porte leur sabre, un autre leur chaise ou leur sellette. Ceux qui se trouvent à leur rencontre ne leur donnent aucune marque de respect. Le plus vil esclave ne ferait point un pas pour leur rendre le passage plus facile; mais lorsqu'ils visitent quelque autre ville, ou qu'ils reçoivent eux-mêmes la visite de quelque personne de distinction, ils affectent d'étaler leur grandeur. Une troupe de gens armés compose leur cortége. On porte autour d'eux des boucliers pour leur défense, et des parasols

(1) Bosman, p. 195, édit. de 1705.
(2) Bosman, p. 190, ou p. 196 de l'édit. de 1705.

pour les garantir de la chaleur. Leurs femmes sont parées de bijoux d'or et d'autres ornements. Dans la ville de leur résidence, un roi et ses femmes sont si mal vêtus, qu'on les distingue à peine de leurs esclaves; mais cette simplicité n'est pas surprenante; la plupart sont pauvres, et leurs états si petits, que souvent les terres de leur dépendance n'ont pas plus d'étendue que le territoire de nos villages (1).

Leurs femmes sont ordinairement logées dans le même palais, quoiqu'ils éloignent beaucoup les plus vieilles, après avoir établi des fonds pour leur subsistance. Celles qui vivent auprès d'eux ont des appartements séparés, et des revenus assignés pour l'entretien de leur famille (2). Inchero, roi de Commendo ou de Guaffo, avait, du temps de Barbot, huit femmes logées sous ses yeux (3), dans des cabanes différentes. Ce prince, qui était fort riche, faisait pour elles une dépense considérable (4).

A l'égard de leurs enfants, Bosman confesse qu'il n'a jamais pu découvrir la moindre différence entre l'éducation royale et celle du commun des nègres. Un prince qui arrive à l'âge du travail choisit quelque profession honnête, telle que l'agriculture ou la pêche. Il en tire de quoi fournir à son entretien. Il n'a pas honte de porter le fruit de son travail au marché. Le reste de ses occupations ne répond pas mieux à sa naissance; et c'est ordinairement de ces

(1) Bosman, p. 187.

(2) Arthus, *ubi sup.*, p. 58.

(3) C'est peut-être une erreur pour quatre-vingts. Eight pour eighty.

(4) Barbot, dans Churchill, t v, p. 290.

exercices mécaniques qu'il monte au trône royal de ses pères. Souvent même on voit porter la couronne à des nègres qui ont servi les Européens dans les plus vils emplois. Aussi le moindre facteur des comptoirs de l'Europe se croit-il fort supérieur à ces monarques africains. Il ne se flatte pas trop, remarque l'auteur, s'il considère en lui-même la puissance de sa compagnie, et l'autorité du directeur-général dont il est revêtu (1).

L'auteur d'Artus dit que les rois n'osent faire des provisions pour leurs enfants, parce que le peuple ne manquerait pas de s'y opposer; surtout les nobles qui, nourrissant toujours l'espérance d'obtenir la couronne, ne souffriraient pas qu'on retranchât quelque chose de la succession; d'ailleurs le peuple craindrait que tous ces partages du trésor royal ne diminuassent le nombre des fêtes. Les rois, en mariant leurs enfants, ne leur font pas d'autres avantages que les particuliers du dernier ordre, à la réserve d'un esclave ou deux, qu'ils leur donnent pour les servir. Comme c'est l'unique part que les princes aient à prétendre, si leur paresse et leurs autres vices les empêchent d'amasser du bien dans leur jeunesse, ils ne manquent point, à mesure qu'ils avancent en âge, de tomber dans le mépris et la pauvreté. Un roi qui veut se rendre utile à ses enfants cherche l'occasion de les employer dans les cours voisines, soit pour négocier la paix, ou pour y servir d'otages à la fin d'une guerre, dans l'espé-

(1) Bosman, *ubi sup.*, p. 192, ou p. 197 de l'édit. de 1705.

rance que, se faisant connaître, ils pourront être appelés à la succession de quelque couronne (1). A Commendo, ils obtiennent les meilleurs postes de l'État, tels que celui de fatayra, ou de capitaine des gardes, qui leur facilite quelquefois les moyens de monter sur le trône après leur père (2).

On s'imaginerait du moins que les princesses sont d'une complexion trop délicate pour les fatigues de l'agriculture; mais Bosman nous assure qu'elles ne font pas difficulté de mettre la main à la charrue. Cependant celles qui ont trop de fierté pour faire le métier des esclaves, choisissent ordinairement une profession plus convenable à leur noblesse. Elles ne deviennent point aussi riches que nos princesses d'Europe; mais, ayant moins de besoins, elles acquièrent assez de bien pour vivre contentes. D'ailleurs la plupart sont mariées fort jeunes, sans aucun égard pour leur naissance : on n'est pas surpris que la fille d'un roi devienne la femme d'un esclave; leur inclination est la seule règle de ce choix. L'auteur ajoute que, suivant les idées du pays, il serait plus surprenant de voir choisir aux princes des femmes dans l'esclavage, parce que les enfants suivent la condition de leur mère, c'est-à-dire que, dans le premier cas, les enfants de la princesse seraient libres, et, dans le second, ceux des princes seraient esclaves.

Les grands officiers, qui tiennent leur dignité du roi, sont les braffos, titre qui comprend le porte-étendard et le porte-sabre; les fi-tis, c'est-à-dire

(1) Arthus, p. 59.
(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 287.

les crieurs publics, les gardiens des femmes et les musiciens militaires, tels que les trompettes et les tambours. Bosman ne donne pas d'autres officiers à la maison royale : chaque seigneur, dit-il, a les mêmes, et souvent les seigneurs riches l'emportent sur le roi par le nombre (1). Cependant Barbot a remarqué quelques offices de plus dans divers royaumes; le pays de Fétu, par exemple, est gouverné, après le roi, par un lieutenant qui porte le titre de di ou daï; il a un grand trésorier, un braffo, un fatayra, c'est-à-dire un capitaine des gardes, un porte-épée, des gardiens pour les femmes du roi, des tié-tiés ou des crieurs publics, un tambour du roi, des trompettes et d'autres musiciens.

Le di ou daï représente le roi dans son absence, avec la même autorité dans les affaires civiles et militaires. Le grand trésorier reçoit les revenus de la couronne, et fournit à toutes les dépenses de la maison royale : comme ses fonctions l'obligent d'être sans cesse auprès de la personne du roi, il est logé au palais. Les profits de son emploi sont considérables; il est respecté de tous ceux qui ont des affaires ou des espérances à la cour : on le voit toujours richement vêtu, et paré de bijoux d'or, qui le distinguent des autres officiers (2).

Le braffo est une sorte de maréchal, qui doit commencer la charge dans les batailles (3).

(1) Description de la Guinée, par Bosman, p. 193, ou p. 197 et 198 de l'édit. de 1705.

(2) Arthus dit qu'il se nomme viados, nom emprunté des Portugais, et qu'il est le chef de la maison du roi, p. 58.

(3) Barbot, p. 291.

Le fatayra, ou le capitaine des gardes, est chargé de la personne du roi; il l'accompagne dans toutes ses expéditions; et l'occasion qu'il a sans cesse de paraître et d'agir, lui donne une considération qui le fait souvent choisir pour succéder à son maître.

L'office de porte-épée est ordinairement partagé entre quatre personnes, qui portent non seulement l'épée, mais toute l'armure du roi, aux fêtes publiques et dans les expéditions de guerre. Ce poste n'est pas méprisable, puisque c'est parmi ceux qui le possèdent que le roi choisit souvent ses ambassadeurs.

Les gardiens des femmes du roi sont représentés, dans la relation de Bosman, comme supérieurs à tous les officiers de la maison royale. Leur principale fonction est d'écarter les étrangers de l'appartement des femmes. Mais lorsqu'ils sont jeunes et de bonne mine, l'auteur est persuadé que toutes les femmes sont pour eux. Il en fait aussi les trésoriers ordinaires du roi. C'est entre leurs mains, dit-il, que sont les clefs du trésor. Ils en ont la garde et la direction. Après la mort du roi, ils sont les seuls qui puissent rendre compte de ses richesses.

L'emploi des officiers, qu'on nomme tié-tiés, est de proclamer les ordonnances du roi, et de publier à grands cris les vols et les choses perdues. Chaque ville a deux ou trois de ces crieurs publics, qui font aussi l'office d'huissiers au conseil, pour arrêter le bruit et la confusion. De là vient leur nom de tié-tiés, qui signifie, dans leur langue, écoutez, ou faites silence. Ils portent un bonnet de peau de singe noir,

dont le poil est de la longueur du doigt. A la main, ils ont un faisceau de poil, de la queue d'un éléphant, qui leur sert à chasser les mouches. L'office d'ambassadeur leur appartient plus proprement qu'aux porte-épées; aussi sont-ils ordinairement chargés des messages et des négociations publiques. Leur bonnet leur tient lieu de sauf-conduit dans tous les lieux de leur passage (1).

L'office de tambour est un poste où l'honneur est égal au profit, parce que celui qui le possède est sans cesse près du roi. Les trompettes sont les moindres officiers de la cour (2).

Suivant le témoignage de la relation traduite par Arthus, les revenus des rois nègres consistent en grains de diverses espèces, en poisson, en huile et en vin de palmier, en fruits et en légumes, qui leur suffisent abondamment pour la subsistance de leur famille et de toute leur maison. Ils ont des champs, que leurs sujets cultivent, sèment, moissonnent, et dont les fruits sont apportés dans leurs magasins, sans qu'il leur en coûte la moindre peine (3). D'autres voyageurs les représentent plus riches, par les taxes qu'ils imposent à leurs peuples, par les amendes et les confiscations, par les droits qu'ils prennent sur les marchandises qui traversent le pays, et par les subsides qu'ils tirent de leurs voisins ou des Européens, pour leur fournir des secours pendant la

(1) Bosman, p. 194, ou p. 198 de l'édit. de 1705.

(2) Barbot, *ubi sup.* Dans quelques pays, ces deux emplois peuvent être réunis.

(3) Bosman, p. 194, ou p. 198 de l'édit. de 1705.

guerre. Ils font payer aussi leur médiation, lorsqu'ils entreprennent de rétablir la paix entre les nations voisines, et, semblables à nos gens d'affaires, ils reçoivent des deux côtés, avec le soin de tenir toujours la brèche ouverte, pour tirer davantage de l'un et de l'autre parti. Sans cette multitude de ressources extraordinaires, il leur serait impossible de fournir à la dépense de toutes leurs fêtes, et difficile même de subsister, parce que ceux qui sont chargés de recevoir leurs revenus en détournent toujours une partie à leur avantage (1). En un mot, les rois nègres sont souvent obligés de vivre de leur travail et de celui de leurs esclaves; d'où l'auteur conclut que leur condition est fort malheureuse lorsqu'ils ont peu d'esclaves, et que leur pauvreté est alors égale à leur faiblesse. Il en a connu de si misérables, qu'ils n'avaient ni argent ni crédit pour offrir un flacon de vin de palmier aux étrangers dont ils recevaient la visite.

C'est cet excès de misère qui les rend si avides du bien d'autrui, que, suivant Bosman, toute leur étude est d'arracher des présents à leurs moindres sujets. De là vient aussi que les cuisines royales ne sont guère mieux fournies que celles du commun des nègres. La nourriture ordinaire d'un roi est de la pâte de maïs ou de riz, et de l'huile de palmier avec un peu de poisson pourri. Pendant la plus grande partie du jour il n'a que de l'eau pour liqueur. Il boit de l'eau-de-vie le matin, s'il peut s'en procurer.

(1) Bosman, p. 191, ou p. 196 de l'édit. de 1705.

Le vin de palmier vient fort tard dans l'après-midi. Enfin, la table des rois n'est pas différente de celle des plus pauvres nègres (1).

Cependant il y a quelque chose de plus recherché dans le soin qu'ils prennent de leur personne. Lorsqu'un roi se lève, ses femmes s'assemblent autour de lui, le lavent et lui frottent le corps d'huile de palmier. On lui sert ensuite à manger (2). Il s'assied sur sa sellette ou sur sa natte, avec une queue d'éléphant ou de cheval à la main, pour chasser les mouches. Il est ordinairement vêtu avec assez de propreté. Sa barbe est entremêlée de corail et d'autres bijoux. Il porte des bracelets d'or pur, et plusieurs rangs de rassades, de diverses couleurs. Ses colliers sont de la même matière. S'il est assez riche pour vivre dans l'oisiveté, il passe tout le jour à s'entretenir avec ses courtisans et ses femmes. On ne le voit guère sortir de cette situation, à moins que ce ne soit pour s'asseoir à sa porte, avec un cortége de ses nobles. S'il a des gardes, il les tient jour et nuit sous les armes autour de son palais (3); il s'en fait accompagner dans ses moindres marches, avec beaucoup de faste et de bruit. Matin et soir, le tambour et les trompettes ne manquent jamais de se faire entendre. Mais il y a peu de rois qui soient capables de cette magnificence. Celui de Fétu, qui n'est pas un des plus pauvres, n'affecte l'éclat que dans quel-

(1) Bosman, p. 187, ou p. 194 de l'édit. de 1705.

(2) Le roi de Commendo se faisait toujours porter dans un hamac par des esclaves.

(3) Arthus, *ubi sup.*, p. 57.

ques occasions extraordinaires, telles que les visites qu'il fait ou qu'il reçoit.

Barbot, dans une visite qu'il rendit au roi de Fourri ou d'Afourri, comme l'appelle Bosman, trouva ce prince assis devant la porte de son palais, au milieu de ses principaux officiers, dont les uns étaient assis, d'autres debout, avec une troupe de nègres armés, qui paraissaient composer sa garde ordinaire. Il pria Barbot de s'asseoir vis-à-vis de lui. Ses femmes reçurent ordre de paraître, pour faire montre de sa grandeur. Elles se présentèrent aussitôt. Sa mère, qui était du nombre, prit place à sa droite, et sa femme favorite à sa gauche. Toutes les autres se rangèrent des deux côtés, assises à terre; et les gardes formèrent un demi-cercle autour d'elles. On apporta une grande calebasse de vin de palmier, qui fut placée entre le roi et le voyageur. Quelques esclaves en servirent, et le roi dit gracieusement à Barbot, que s'il eût été prévenu de son arrivée, il l'aurait traité beaucoup mieux. Il n'avait pour habit qu'un simple manteau d'étoffe du pays; mais plusieurs de ses officiers et toutes ses femmes étaient vêtus assez proprement. Le gouverneur du fort hollandais de Crevecœur, dans le canton d'Accra, dit à Barbot que la cour du roi de Fourri n'approchait point de celles de Commendo et de Fétu pour la magnificence des habits, ni pour le nombre des officiers et des gardes. Inchero, roi de Commendo, ne paraissait jamais avec moins de deux cents gardes. Le palais du roi de Fétu est le plus grand de toute la Côte-d'Or. Il contient environ deux cents chambres. Ce

monarque et celui de Commendo ne sortent jamais qu'en hamac, escortés de leurs officiers et de leurs gardes, et précédés d'un grand nombre de tambours, de trompettes, de bassins, et de toute la musique du pays (1).

Il ne sera point inutile, pour jeter du jour sur l'état politique de la Guinée, de joindre ici ce que Villault rapporte du roi de Fétu, d'après quelques personnes sensées qui avaient passé six ou sept ans à cette cour, et particulièrement d'après des Mémoires danois à Fredericksbourg (2).

Le roi de Fétu, en 1665, était un homme de fort belle figure. Il aimait les Européens, et leur avait marqué, dans plusieurs occasions, le penchant qu'il avait pour eux. Son âge était alors de quarante ou cinquante ans. Il était riche et généreux. Dans les fréquentes visites qu'il faisait au gouverneur de Fredericksbourg, il signalait toujours sa générosité par quelques présents. Sa cour était nombreuse. Il passait le jour à boire et à se réjouir avec ses nobles, dans une grande salle qu'il avait fait bâtir au milieu de son palais. Le soir, au coucher du soleil, il paraissait à sa porte, richement paré de colliers et de bracelets d'or, et vêtu des plus magnifiques étoffes. Il y était quelque temps avec ses femmes, qui se faisaient un amusement d'ajuster ce qui manquait à sa parure,

(1) Barbot, *ubi sup.*, p. 291.

(2) Villault, p. 331 et suiv. Villault dit, p. 332, qu'il a puisé tous ces détails, et ceux qui suivent, dans les Mémoires du général et du ministre de Fredericksbourg, qui est dans le royaume de Fétu.

et de se disposer elles-mêmes pour le bal, qui durait ordinairement toute la nuit.

Ce prince avait trouvé l'art de s'attirer tant de respect et d'affection, que, par une loi publique, ceux qui manquaient d'empressement pour lui obéir devenaient incapables de posséder aucun office. Son autorité était absolue ; mais il en devait la meilleure partie à l'inclination de ses sujets. Il avait constamment une garde nombreuse autour de son palais ; et l'on ne concevait pas qu'elle pût être en petit nombre, puisque cet édifice contenait plus de deux cents chambres, avec plusieurs grandes cours. Il ne sortait point sans un brillant cortége, ni sans être porté dans un hamac, sur les épaules de ses esclaves. Dans quelque lieu qu'il parût, il ne trouvait que de l'ardeur à lui plaire.

Il donnait souvent des fêtes à la noblesse et au peuple; s'il recevait quelque présent des Européens, il le distribuait aussitôt entre ceux qui approchaient de sa personne. Les liqueurs, il les buvait avec eux, sans oublier jamais d'en réserver quelque partie pour ses femmes et ses enfants. Ses femmes étaient logées dans des appartements séparés, de sorte qu'il était toujours libre de manger avec celles qui lui plaisaient le plus; mais il usait rarement de cette liberté, parce que son goût le portait à manger en public. Il les faisait appeler souvent dans la grande salle, pour y participer à ses plaisirs. Elles étaient fières, et ne sortaient jamais de leurs appartements que sur le dos de leurs esclaves. Cependant elles mettaient toute leur gloire à laver le roi

de leurs propres mains, et à le parer. Comme elles avaient aussi quantité de personnes à leur service, après avoir travaillé à la parure de leur maître, elles allaient se livrer aux mêmes soins de la part de leurs esclaves. Elles se faisaient ajuster les cheveux avec beaucoup d'agrément et de propreté : elles portaient des habits fort riches et des bijoux d'or en si grand nombre, qu'il était surprenant qu'elles en soutinssent le fardeau.

Pendant la vie du roi de Fétu, ses enfants sont élevés aux frais du public. S'ils sortent du palais, ils sont portés par des esclaves, au son du tambour et de quelques trompettes, qui n'appartiennent qu'à eux. Le roi leur père, en les mariant, leur donne le titre de nobles, et les exempte du tribut; il ferait beaucoup plus en leur faveur, s'il n'était retenu par les craintes dont on a déjà parlé. Son revenu, comme celui des autres rois nègres, consiste en fruits, en poisson, en huile et en vin de palmier, en millet, en riz, en maïs et en bestiaux, qu'on apporte chaque jour au palais; mais comme ses états sont assez grands et fort peuplés, l'abondance règne toujours dans sa maison. Il a droit sur toutes les amendes qui sont imposées par sa cour de justice, dans les causes civiles et criminelles. Son trésorier les reçoit, à chaque quartier, des gouverneurs et des receveurs particuliers. C'est le même officier qui fait tous les paiements de la maison royale, pour les affaires d'état, pour la solde des troupes et pour les dépenses particulières du roi. Il achète toutes les étoffes qui servent à ses femmes et à ses enfants. Il l'accom-

pagne dans toutes ses marches. Il a son logement au palais; enfin, c'est l'officier du royaume qui est le plus respecté après le roi.

Outre le sabbat des nègres que le roi de Fétu, après ses dévotions, passe ordinairement dans le sein de sa famille, l'usage a fait recevoir plusieurs fêtes, qu'il célèbre aussi avec ses nobles, ses femmes et ses enfants, en faisant acheter tout le vin de palmier et toute la volaille que les nègres de la campagne apportent au marché. Mais sa principale solennité est l'anniversaire de son couronnement, qui porte le nom de fête des Fétiches. Il y invite non seulement toute sa noblesse, mais encore les princes voisins et les Européens de sa côte, qui ne doivent pas manquer de s'y rendre s'ils veulent conserver ses bonnes grâces. Il les traite pendant trois jours avec des festins et des danses. Dans ces occasions, les nègres portent, au pied de quelque arbre ou de quelque montagne, des liqueurs et des vivres pour les fétiches du roi.

Après la mort des rois de Fétu, on met une garde au palais, et les portes sont fermées jusqu'à ce que le plus proche héritier soit appelé à la succession du trône et du trésor royal. Le nouveau roi donne un festin public, qui dure ordinairement quatre ou cinq jours. Il choisit ensuite de nouveaux fétiches, et l'anniversaire de ce grand avénement est célébré pendant toute sa vie. Quelquefois il congédie les anciens officiers de la couronne, pour mettre à leur place ses parents ou ses amis. Mais si ceux qu'il trouve employés sont avancés en âge, il les laisse

jouir de leurs dignités jusqu'à leur mort, moins par inclination que pour se rendre agréable au peuple (1).

Revenons aux observations générales qui sont tirées de différentes sources. Les juges, ou les chefs des tribunaux de justice, dans les monarchies comme dans les républiques, sont choisis entre les plus riches et les plus notables personnages de l'état. Tels sont les braffos, les cabaschirs et les gouverneurs des villes et villages, avec l'assistance des prêtres, qui passent pour leurs substituts. C'est à ces magistrats qu'appartient la connaissance de toutes les causes civiles et criminelles; mais leur décision n'est pas si absolue qu'on ne puisse en appeler à la personne même du roi, quoique ces appels soient fort rares. Les rois, pour s'épargner cette peine, nomment des commissaires, qui prennent le nom d'Enes, et qui, revêtus de l'autorité royale, font le tour du pays pour apaiser les différends par des sentences définitives (2).

L'auteur de la relation traduite par Arthus rapporte la forme des procédures dans quelques pays monarchiques. Lorsqu'il s'élève entre les nègres quelque différend, civil ou criminel, qui ne peut être terminé par les voies de la douceur, ils se présentent au gouverneur de la place, et se soumettent à sa décision. Si l'accusateur paraît seul, le gouverneur fait avertir l'accusé par un esclave, et l'oblige de se défendre. Chacun plaide sa cause, sans qu'il soit permis à l'un ni à l'autre d'interrompre son adversaire.

(1) Villault, p. 349.
(2) Barbot, p. 299 et suiv.

Après avoir entendu gravement les deux parties, le gouverneur prononce la sentence; et dans les lieux dont parle Arthus, elle est sans appel. Mais si l'affaire touche le roi, et que le coupable soit condamné à quelque amende, il est forcé de payer avant qu'il obtienne la liberté de se retirer.

Dans les cas difficiles, où le juge n'ose se fier à sa propre décision, la haine des parties devient quelquefois si mortelle, qu'elle se termine par un défi. On convient d'un jour. Les deux adversaires se font accompagner de quelques amis, qui sont spectateurs du combat. Il finit ordinairement par la mort de l'un ou de l'autre. Alors les parents du mort se réunissent pour tirer vengeance du meurtrier. S'il cherche un asile dans quelque autre lieu, ils n'épargnent rien pour le faire tomber entre leurs mains. Il échappe difficilement; à moins que la fureur de ses ennemis ne se ralentisse, ou qu'il n'ait le bonheur de se cacher à leurs poursuites. Il n'y a point de ville, ni même de roi, qui soit disposé à le protéger, dans la crainte d'offenser le prince dont il a tué le sujet. S'il est pris, on le livre à la vengeance de son ennemi, qui a droit de le garder pour son service, ou de le vendre pour l'esclavage. Un meurtrier riche s'accommode pour une somme d'argent avec la femme et les parents du mort; mais s'il les trouve inflexibles, il ne peut éviter l'esclavage.

Ces duels néanmoins arrivent fort rarement; et si l'on excepte quelques occasions pressantes, où l'on n'espère pas de réconciliation par d'autres voies, les amis n'ont pas plus tôt le moindre soupçon d'un

défi, qu'ils s'emploient de part et d'autre avec la même ardeur, pour prévenir les catastrophes sanglantes.

Ceux qui violent les ordonnances du roi doivent payer l'amende établie, ou s'exiler volontairement du royaume. Un nègre, après s'être aperçu que son voisin s'est rendu coupable de ce crime, dissimule quelquefois le fait pendant des années entières, jusqu'à l'occasion de quelque injure qui le fait penser à la vengeance. Alors il avertit le gouverneur, qui fait battre le tambour par un de ses esclaves, pour avertir les habitants de la ville qu'il y a quelque cause importante à juger. On s'assemble sur la place publique. Les femmes y sont assises dans un lieu séparé des hommes. Le gouverneur paraît avec une escorte de gens armés. Si le coupable est présent, il est arrêté au milieu de la foule, et conduit à la maison du gouverneur, où les moindres preuves le font charger de chaînes. Lorsque l'accusation paraît être prouvée, on le met seulement sous la garde d'un autre nègre, qui ne lui permet pas de s'éloigner un moment jusqu'à la sentence. Le gouverneur, après avoir examiné toutes les circonstances avec les nobles et les anciens de la ville, envoie déclarer au prisonnier le crime et les preuves. Si sa réponse ne le justifie pas, il est condamné à l'amende, qu'il doit payer sur-le-champ. Est-il insolvable, il devient l'esclave du roi; et sur-le-champ il est vendu, pour satisfaire à l'amende par le prix de sa liberté.

On trouve dans Bosman la méthode de justice qui est en usage dans les républiques; elle est peu diffé-

rente de celle des monarchies. Dans le pays d'Axim, un nègre qui veut en accuser un autre s'adresse aux cabaschirs, avec un présent d'or et d'eau-de-vie. Après avoir commencé par cet hommage, il explique le cas en demandant une prompte satisfaction. S'ils sont disposés à le favoriser, le conseil s'assemble en peu de jours; on discute les preuves, et sans beaucoup d'égard pour la justice, on porte une sentence qui satisfait l'accusateur. Mais si les juges sont mal disposés pour lui, ou que dans l'intervalle ils aient reçu des présents plus considérables de son adversaire, la meilleure cause n'obtiendra rien de l'équité des cabaschirs. Dans un fait de la dernière évidence, où la prévarication serait scandaleuse, ils trouveraient le moyen de faire traîner l'affaire en longueur, et de reculer perpétuellement la conclusion. Un malheureux plaideur, après quantité de sollicitations inutiles, est obligé d'attendre la mort de ses juges, dans l'espérance de trouver plus de justice dans leurs successeurs. Il meurt lui-même, et laisse à ses héritiers un procès, qui se réveille quelquefois au bout de trente ans. L'auteur en vit plusieurs exemples, avec d'autant plus d'étonnement, que les nègres n'ont pas le secours de l'écriture, pour rappeler des faits que le temps doit avoir effacés de leur mémoire.

Souvent, lorsqu'un plaideur se croit injurié par la sentence ou les délais de ses juges, il cherche l'occasion d'enlever, non seulement à son adversaire, mais au premier habitant de la même ville, autant d'or et de marchandises que l'injustice lui en a fait perdre. Alors celui qu'il offense, entreprend un pro-

cès contre lui et contre celui qui est la première cause du tort qu'il reçoit. Nouvelles sources de chicanes et d'injustices ou d'offenses, qui produisent quelquefois des meurtres et des guerres. Au contraire, si la sentence est juste, ou si la cause est décidée au fort hollandais, en présence du facteur, on n'entend aucune plainte, et le démêlé finit sans apparence de ressentiment. Au défaut d'évidence dans les preuves, on s'en rapporte au serment de l'accusé; et s'il refuse de le prêter, il est condamné à payer ce qu'on lui demande (1).

Il arriva, du temps de l'auteur, qu'un nègre venu d'une ville éloignée, dans une ville de la côte, pour se faire payer quelque somme qui lui était due, fut aperçu d'une femme mariée qu'il avait séduite un an auparavant par de fausses promesses. Cette femme porta aussitôt ses plaintes au gouverneur, et demanda que le coupable fût arrêté. Le conseil s'étant assemblé, elle parut avec audace, elle accusa l'homme de lui avoir fait violence, et demanda qu'il fût condamné du moins à payer ce qu'il lui avait promis. Le nègre, au contraire, prétendait qu'elle s'était livrée à lui volontairement et sans condition. Quoiqu'ils fussent étrangers tous les deux dans la ville où ils étaient, on leur fit une prompte justice. Après quelques discussions, le fétissero, ou le prêtre, parut avec un vase rempli d'une certaine liqueur, qu'il plaça aux pieds du gouverneur et des cabaschirs. La femme, s'en étant approchée sans crainte avala une

(1) Bosman, p. 165, ou p. 168 et suiv. de l'édit. de 1705.

partie de la liqueur, pour confirmer la vérité de son accusation. Si le nègre eût bu le premier, il aurait été renvoyé libre; mais la difficulté qu'il fit de boire parut une conviction de son imposture. Aussi reconnut-il sa faute, et se soumit-il à payer trois bandes ou six onces d'or.

Dans un autre temps, un nègre fut accusé, devant le roi, d'avoir tué le frère de son adversaire, par le moyen d'un fétiche qu'il avait composé dans cette vue (1). Le roi le fit avertir de paraître, et le pressa d'avouer son crime; mais, sans se déconcerter, il protesta solennellement que, dans toute sa vie, il n'avait pas eu de querelle avec le mort. La liqueur lui fut présentée de la main du fétissero. Il l'avala d'un air intrépide, comme la preuve infaillible de son innocence (2).

Cette liqueur, qui se nomme Enchion Benou, est composée des mêmes simples et des mêmes ingrédients que les idoles du pays. Quoiqu'elle n'ait rien de malfaisant en elle-même (3), les nègres sont persuadés que par d'autres vertus, qu'elle a reçues des enchantements des prêtres, on ne peut en boire pour soutenir le mensonge ou l'imposture, sans s'exposer aux plus affreuses calamités (4).

(1) On a lu, dans le chapitre précédent, que les nègres se croient capables de faire périr leurs ennemis par des fétiches qu'ils jettent sur leur chemin.

(2) Arthus, dans la Collection de De Bry, part. VI, p. 62.

(3) On a vu qu'en Sénégambie la même coutume existe; c'est l'épreuve de l'eau rouge; mais celle-ci n'est rien moins qu'innocente.

(4) Le même, p. 63; et Barbot, dans Churchill's *Collection*, t. V, p. 300.

La cérémonie des serments n'est pas la même à Fétu que dans la plupart des autres cantons du même pays. Le prêtre élève une pile de petits bâtons, en forme d'autel, sur lequel il place un petit sac de toile, qu'il arrose de sang humain, et qui contient quelques os secs d'un cadavre. Il y joint plusieurs morceaux de pâte, avec une calebasse remplie de la liqueur qui sert au serment. Il exorcise tout cet appareil, en prononçant quelques mots, accompagnés de gestes et de grimaces. Alors il fait jurer l'accusé sur la liqueur, par Ostouré, qui est la principale divinité du pays. Si c'est aux Anglais, ou à d'autres Européens, qu'un nègre doit prêter serment, ils le font jurer sur la Bible, avec trop peu de respect, peut-être, pour leur propre religion. Dans cette cérémonie, les nègres se prosternent devant leurs prêtres, embrassent leurs pieds, en lèvent un, dont ils se frottent le visage, la poitrine et les épaules, répétant plusieurs fois la syllabe Iaou, Iaou, faisant craquer leurs doigts, baisant les fétiches, avec des contorsions qui viennent de leur frayeur ou de leur joie : ils avalent ensuite la liqueur. D'autres, pour prêter serment aux Européens, mettent deux doigts en croix, et, les portant à la bouche, prononcent ces paroles portugaises : « Por esta cruz de Dios », c'est-à-dire, par cette croix de Dieu (1).

C'est ainsi, remarque Bosman, que sans conseil et sans procureur, en moins de temps, et peut-être avec autant de justice que dans nos tribunaux (2),

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 276 et 277.
(2) Bosman, p. 167, ou p. 171 de l'édit. de 1705.

les nègres de Fétu terminent leurs procès. La punition ordinaire des crimes, sur toute la Côte-d'Or, est la mort, l'esclavage, ou l'amende; mais la peine de mort est très rare. Quoique la loi l'établisse pour l'homicide (1), il n'arrive jamais qu'un meurtrier soit exécuté, s'il a de quoi payer l'amende, ou s'il a des amis qui soient en état de lui rendre ce service. Il y a deux sortes d'amendes, pour le meurtre des personnes libres et pour celui des esclaves. Dans le pays d'Axim, elle est de cinq cents écus pour la mort d'un nègre libre; mais le coupable obtient quelque diminution, suivant le degré d'intérêt que les parents du mort mettent à le venger; car il dépend d'eux de réduire leurs prétentions, et c'est avec eux qu'il faut composer. L'auteur d'Arthus se trompe, lorsqu'il fait tourner ces amendes aux profit des rois. Ils n'y ont pas la moindre part; à moins qu'ils n'aient aidé la famille du mort à se faire payer : et, dans ce cas, ils ne sont récompensés que de leur peine (2). Les cinq cents écus sont l'amende ordinaire pour un nègre du commun; mais si le mort est un homme de distinction, elle monte quelquefois jusqu'à cinq mille écus. L'auteur observe que, sans cette rigueur, quantité de nègres s'exposeraient volontiers à payer une somme de cinq cents écus, pour se venger d'un ennemi puissant; mais l'amende alors est abandonnée à la discrétion des juges. Pour la punition d'un esclave, elle est de trente-six écus; encore admet-elle des

(1) Des Marchais, vol. 1, p. 373 à 376.

(2) Il dit même que le roi en distribue la moitié à ses courtisans. Arthus, p. 62. — Villault l'a copié dans cette erreur, p. 366.

réductions ; et le poursuivant se contente ordinairement d'une chaîne d'or de trente-deux écus.

Si le meurtrier n'est point en état de satisfaire, il est remis au pouvoir des parents du mort, qui deviennent les maîtres absolus de sa vie. Ils peuvent exiger, selon l'expression de leur loi, peau pour peau. Lorsque la vengeance leur fait prendre ce parti, l'exécution en est cruelle ; ils font souffrir mille morts au coupable, à moins que les facteurs hollandais ne le tirent de leurs mains, et ne le fassent exécuter d'un seul coup (1).

Dans les pays gouvernés par un roi, le supplice est plus uniforme et moins barbare. Le criminel est livré à l'exécuteur, qui lui bande aussitôt les yeux et lui lie les mains derrière le dos : il le conduit dans quelque champ, où il le fait mettre à genoux, lui fait baisser la tête, et le perce d'un coup de sagaie ; ensuite il lui coupe la tête avec sa hache, et, mettant le corps en pièces, il le jette aux oiseaux de proie. L'auteur traduit par Arthus ajoute qu'après l'exécution, les parents du mort s'assemblent avec de grandes marques de douleur ; ils prennent sa tête, et, l'ayant fait bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'elle soit dépouillée de sa chair, ils avalent le bouillon, et suspendent le crâne à leurs fétiches : les femmes poussent des cris, et déplorent long-temps la malheureuse fin du coupable. Personne, remarque l'auteur, n'est présent à l'exécution ; mais aussitôt qu'elle est achevée, le peuple accourt en foule pour voir le corps (2).

(1) Bosman, p. 168, ou p. 172 de l'édit. de 1705.
(2) Arthus, *ubi sup.*, p. 64.

Le vol est puni par la restitution des biens et par une amende, avec l'attention de proportionner l'amende à la nature des biens, au lieu où le crime s'est commis, et au rang de la personne offensée. Par exemple, un voleur sera condamné à payer cent écus, outre la restitution, tandis que, pour le même crime (1), un autre ne sera condamné qu'à vingt écus d'amende. Bosman exhorte les facteurs hollandais, qui sont au nombre des juges dans le pays d'Axim, à ne jamais perdre de vue une si sage institution (2). Suivant le récit de l'auteur d'Arthus, tous les biens d'un homme surpris en adultère sont confisqués au profit du roi, et la femme est obligée de payer à son mari deux ou trois onces d'or, si elle ne veut pas qu'il en vienne au divorce : tel est le droit des maris; mais les parents de sa femme ont celui de brûler la maison de l'adultère, et de le poursuivre lui-même jusqu'à le mettre dans la nécessité de chercher une retraite hors du pays (3).

A Commendo, l'usage est de couper une oreille à l'adultère, et de lui faire payer autant d'or que la femme en a reçu pour douaire, avec quatre brebis ou quatre chèvres; s'il n'est pas en état de satisfaire à cette amende, il est vendu pour l'esclavage. Un adultère esclave est condamné à perdre la partie qui sert au crime; la femme paie deux onces d'or à son mari, ou se soumet au divorce. Dans d'autres pays, le châtiment de l'adultère est une

(1) Arthus dit que l'amende est de trois bandes, ou six onces d'or.
(2) Bosman, p. 169, ou p. 173 de l'édit. de 1705.
(3) Arthus, p. 62.

amende de six onces d'or, dont un tiers appartient au roi, un tiers à ses principaux officiers, et l'autre au mari (1).

Villault dit que l'adultère est puni fort sévèrement, lorsqu'il est commis avec la principale femme. Le coupable est condamné, pour toute sa vie, à l'esclavage, ou, s'il a le bonheur de se dérober au châtiment par la fuite, sa tête est mise à prix pour une somme considérable (2).

Du temps de l'auteur d'Arthus, un nègre qui aurait présenté de l'or faux (3) à quelque marchand aurait perdu la liberté pour toute sa vie. Le vol des enfants est un crime qu'on punit ordinairement de mort; celui des bestaiux n'obtient pas plus de grâce, parce qu'une créature muette, disent les nègres, n'est pas capable de crier au secours. Dans quelques pays, la mort est plus sûre pour celui qui vole un mouton, que pour le meurtrier de son voisin (4).

Les amendes sont au profit du roi dans toutes les offenses qui regardent sa personne ou le bien de l'état. Les princes puissants trouvent continuellement l'occasion de punir leurs sujets par la bourse; cependant ils observent quelque forme de justice. L'affaire est remise entre les mains des cabaschirs, et soumise à leur décision. Mais, connaissant l'intention du roi, ils aggravent le crime au lieu de le diminuer, et leur jugement est toujours conforme à

(1) Barbot, dans Churchill's *Collection*, t. v, p. 300.
(2) Voyage de Villault, p. 368.
(3) Arthus, *ubi sup.*, p. 64.
(4) Bosman, *ubi sup.*; p. 170, ou p. 174 de l'édit. de 1705.

la volonté de leur maître (1). Suivant l'auteur d'Arthus, si le nègre condamné n'est point en état de payer, et qu'il ait quelques parents ou quelques amis plus riches, qui soient sujets du même roi, ils sont appelés en justice, et forcés d'acquitter cette dette, à moins qu'ils ne prennent le parti d'abandonner le pays, où ils ne peuvent rentrer sans avoir satisfait le roi. Lorsque l'amende est payée, le coupable rentre dans tous ses droits, visite ses amis, et les prie d'oublier sa faute. La raison qui porte les rois à rendre une famille entière responsable d'un particulier, n'est que la crainte de se voir importunés par des prières et des instances en faveur du coupable (2).

Dans les cas d'injure, les pères de famille répondent toujours pour leurs enfants, leurs neveux et leurs autres parents. Mais ils font une quête dans la famille, et, suivant les circonstances, tout le monde entre volontiers dans une contribution qui sauve la vie ou la liberté à leur parent ou leur ami. Chaque maître est responsable aussi pour son esclave, dans les cas même de vol et d'adultère, c'est-à-dire, qu'il doit payer l'amende imposée par les juges ou par la loi. Il arrive de là que la multitude des esclaves, qui fait la gloire et la richesse des nègres, devient quelquefois la cause de leur ruine.

L'égard aux personnes ne passe point ici pour une injustice dans l'administration, d'autant plus que la connaissance des richesses ne sert qu'à rendre le châtiment plus sévère. Les nègres justifient cet usage

(1) Bosman, p. 178, ou p. 182 de l'édit. de 1705.
(2) Arthus, *ubi sup.*, p. 63.

par deux raisons : premièrement, dans le cas de fraude, un homme riche ne peut pas trouver d'excuse dans la nécessité ; en second lieu, parce qu'il lui est facile de satisfaire à la justice ; mais, en général, on n'impose point ici d'amende qui surpasse les forces du coupable, à moins qu'il ne le mérite par des crimes accumulés, qui le rendent digne de la mort ou de l'esclavage. C'est une des raisons qui portent un nègre prudent, lorsqu'il s'est enrichi, à garder toujours les apparences de la pauvreté, dans la crainte que ses parents se rendant coupables de quelque crime, les juges ne tombent sur lui avec trop de rigueur. Dans le pays d'Axim, dit Bosman, les amendes se paient entre les mains du facteur hollandais, qui les distribue aux parties offensées, sans oublier de prélever ses droits. Jusqu'à l'année 1700, ces droits étaient considérables, et, malgré leur réduction, Bosman réclame avec chaleur contre les abus que faisait naître un tel état de choses.

Le même écrivain rapporte une cause qui fut plaidée devant lui, pendant qu'il était facteur d'Axim. Deux cabaschirs du pays d'Ancober, qui était alors dépendant de celui d'Axim, avaient depuis plusieurs années, l'un sur l'autre, des prétentions fort singulières : chacun des deux voulait que l'autre fût son esclave, et fondait sa demande sur un droit d'héritage. Les cabaschirs d'Ancober se trouvant fort embarrassés pour la décision d'une affaire de cette nature, les deux parties convinrent de s'en rapporter au facteur hollandais. Bosman employa un jour entier à la discussion de cette cause ; mais les témoi-

gnages, de part et d'autre, ne portant que sur des ouï-dire, parce que les véritables témoins étaient morts, il y trouva tant de contradictions, que, dans l'impuissance de parvenir à la vérité, il proposa aux deux adversaires de se réconcilier. Les y trouvant assez disposés, il exigea d'eux qu'ils se reconnussent mutuellement pour libres, avant de sortir du fort; et de plus, que celui qui renouvellerait la querelle fût soumis à une grosse amende. Ils parurent tous deux fort satisfaits de cette décision. Ils s'embrassèrent, ils se promirent une amitié éternelle; et pour ne laisser aucun doute de leur sincérité, ils récompensèrent les bons offices de l'auteur par un fort beau présent. Mais, deux ou trois mois après, l'un des deux, oubliant ses promesses, fit assassiner l'autre dans sa maison par deux scélérats. Bosman ne put apprendre cette perfidie sans en être vivement irrité. Il la regarda comme un exemple de la plus dangereuse conséquence. Quelques officiers hollandais, chargés de ses ordres, partirent aussitôt pour Ancober, et demandèrent que les coupables fussent livrés à la justice. Les habitants, au lieu de reconnaître la nécessité de cette punition, répondirent avec audace qu'ils n'étaient pas soumis à la Hollande, et que le facteur pouvait exercer son autorité dans les lieux de sa juridiction.

Comme cette réponse devenait un outrage pour la compagnie hollandaise, Bosman prit le parti de se rendre lui-même à Ancober, accompagné de quelques uns de ses gens; mais, à trois milles du fort d'Axim, il fut surpris de rencontrer un corps d'en-

viron cinq cents nègres armés. Ces mutins s'étaient flattés de lui causer de l'épouvante; cependant ils le saluèrent assez civilement, et parurent attendre ce qu'il avait à leur dire. Il leur demanda pourquoi ils refusaient de se soumettre à l'autorité de la compagnie, qui était capable de les exterminer au moindre signe de sa volonté. Leur réponse fut qu'ils ne pensaient point à manquer d'obéissance pour la compagnie, et qu'ils ne voulaient pas se priver d'une protection dont le pays tirait tant d'avantages. Bosman demanda que les meurtriers lui fussent livrés; ils le refusèrent tout d'une voix, en disant qu'ils les puniraient peut-être de leurs propres mains. Vous avez l'audace de résister à la justice, leur dit Bosman d'un ton ferme; vous êtes les protecteurs du meurtre : c'est en cette qualité que je vous regarderai désormais, et je punirai, comme autant de meurtriers, tous les habitants d'Ancober qui tomberont entre mes mains. Il se tournait pour les quitter; mais son discours avait fait tant d'impression, qu'ils demandèrent du temps pour délibérer, et, dans l'espace d'un quart d'heure, ils lui présentèrent les criminels, en demandant, pour toute grâce, de ne les pas faire exécuter avant trois jours. Il leur en donna volontiers sa parole, et retourna au fort d'Axim très satisfait de son expédition.

Trois jours après, tous les chefs d'Ancober arrivèrent au fort, et demandèrent comment le facteur se proposait de punir les coupables : on leur répondit qu'ils devaient avoir la tête coupée; et, pour augmenter la terreur, on fit paraître l'exécuteur avec

tout son appareil. Cette déclaration leur fit pousser des cris lamentables; ils supplièrent Bosman de permettre que, suivant l'usage du pays, le crime fût expié avec une somme d'argent. Quoiqu'il ne désirât rien de plus, il attendit que les parents du mort vinssent lui témoigner eux-mêmes qu'ils se bornaient à cette satisfaction, et qu'on lui apportât l'amende; alors, pour faire valoir aussi sa générosité, il se contenta de prendre la moitié de la somme, et leur rendit les criminels. Son but, dit-il dans ce récit, est de faire connaître par quelles voies les Hollandais soutiennent leur autorité, et ménagent la soumission des nègres. La compagnie était si respectée, que les cabaschirs n'osaient décider la moindre cause sans la permission du facteur (1).

Dans les pays où les Hollandais n'ont pas d'autorité, la méthode de faire payer les dettes est fort odieuse. Un créancier, au lieu de porter sa plainte au tribunal de la justice, enlève à son voisin la première chose dont il peut se saisir, quoiqu'elle surpasse beaucoup la valeur de sa dette, et dit au propriétaire qu'il peut se faire payer par tel autre habitant, sur lequel il lui explique ses droits. Aucune loi ne s'opposant à cette injustice, le propriétaire est obligé de s'adresser au débiteur, et le force de payer à la concurrence du vol qu'on lui a fait; de sorte que le premier créancier gagne souvent beaucoup plus qu'on ne lui devait. A la vérité, cet usage n'a lieu que pour les petites dettes; mais un malheureux débiteur se trouve ainsi dans la

(1) Bosman, p. 176 à 180, édit. de 1705.

nécessité de payer quelquefois douze pour un, sans aucune ressource pour obtenir plus de justice, parce que le roi et les grands prennent toujours parti pour les créanciers. Ces exemples arrivent tous les jours, et l'on voit quantité de pauvres qui s'enrichissent en peu de temps par ces extorsions. Il s'en trouve d'autres qui ont l'effronterie d'aller trouver un père de famille, et de se plaindre que son fils, ou son neveu, ou quelqu'un de ses esclaves, leur a causé quelque dommage, en le menaçant de tuer quelque habitant de la ville, s'ils ne reçoivent une prompte satisfaction. Lorsque le scélérat qui fait cette menace a le courage de l'exécuter; comme l'auteur assure qu'il en fut deux fois témoin; c'est le père de famille qui porte la peine du crime, comme s'il l'avait commis lui-même (1).

Outre l'administration ordinaire de la justice, le pays d'Axim en a une fort étrange, sous la direction des manserós. Ce tribunal, dont on a déjà rapporté les fonctions, s'est attribué dans chaque village le droit de juger les petites causes, telles que les imprécations, les combats des mains, et les autres querelles d'injures, qui sont fort fréquentes parmi les nègres. La personne outragée s'adresse aux manseros dans les termes suivants : « Un tel m'a injurié (2). Je vous le vends et vous le livre. Punissez-le « comme il le mérite. » Sur cette plainte, les manseros font arrêter le coupable. Ils l'examinent avec peu de rigueur et de formalité; mais ils lui imposent

(1) Bosman, p. 181, édit. d'Utrecht, 1705.

(2) On a vu que les manseros sont les jeunes gens.

une amende de quelques écus. S'il fait difficulté de payer, sous prétexte qu'on ne l'a point entendu dans ses défenses, les manseros vont droit au marché, prennent sur son compte la somme en marchandises, qu'il est forcé de payer; et comme ils choisissent ordinairement de l'eau-de-vie et du vin de palmier, l'usage qu'ils en font est pour se réjouir ensemble. Les offenses qui ressortissent à cette cour sont en si grand nombre, et si ridicules dans leur espèce, que l'auteur a cru devoir en éviter le détail: mais il assure en général que si le jour s'est passé sans quelque cause de cette nature, les juges ne s'assemblent pas moins pour chercher les moyens de faire tomber quelqu'un dans leurs filets, et de se procurer des liqueurs par cette voie (1).

La fierté et l'ambition n'étant pas moins communes, parmi les nègres de la Côte-d'Or, que la pauvreté et la convoitise du bien d'autrui, il s'élève entre eux des querelles fréquentes, qui deviennent l'occasion des plus sanglantes guerres. Lorsqu'un roi prend la résolution d'attaquer ses voisins, il fait avertir ses sujets, par le ministère des gouverneurs (2), de s'assembler en armes, au jour et dans le lieu qu'il lui plaît d'indiquer; là, formant un conseil de ses capitaines et de ses nobles, il leur expose le sujet de ses plaintes et de ses ressentiments; il les exhorte à soutenir leur réputation de valeur, et, leur faisant espérer la victoire au nom des fétiches, il leur promet un butin considérable. Après cette as-

(1) Bosman, p. 182 de l'édit. de 1705.
(2) Arthus, *ubi sup.*, p. 52.

semblée, il fait partir un tié-tié ou un héraut, pour déclarer la guerre à ses ennemis, en leur faisant assigner aussi le lieu, le jour et l'heure de la bataille. Tous les capitaines se rendent à la tête de leurs troupes, qui sont composées de leurs propres esclaves et de tous les hommes du pays au-dessus de vingt ans (1).

Pendant qu'ils s'occupent de leurs préparatifs, le roi et les grands retournent à la cour, d'où ils reviennent bientôt avec leurs femmes et toutes leurs familles. Si la querelle est vive et fait prévoir une guerre sanglante, ils commencent par détruire leurs propres villes et leurs villages, dans la double vue d'ôter à l'ennemi tous les avantages de sa conquête, s'il est victorieux, et de faire perdre à leurs troupes (2) l'envie de quitter les armes avant la fin de la campagne.

Les nègres de la côte, qui vivent sous la protection des forts européens, demandent aux facteurs la permission d'y réfugier leurs familles et leurs effets, avec un asile pour eux-mêmes, s'ils ont le malheur d'être vaincus. En 1687, les habitants du pays d'Accra auraient été détruits jusqu'au dernier par les Aquambos, si le gouverneur du fort hollandais de Crevecœur ne les eût reçus dans ses murs, et n'eût fait tirer sur l'ennemi pour l'éloigner (3).

Pendant la guerre, les rois nègres ont toujours

(1) Des Marchais, vol. 1, p. 365 de l'édit. de 1730; et Barbot, p. 293.

(2) Arthus, *ubi sup.*, p. 53.

(3) Barbot, p. 294.

une garde nombreuse autour de leur personne, soit qu'ils tiennent la campagne, soit que, se fiant à leurs généraux, ils prennent le parti de demeurer dans leurs palais. Comme l'auteur ne vit que cette partie de leur milice, il en fait une description fort effrayante. La figure de tous ces guerriers, dit-il, est si terrible, qu'on les croirait prêts à dévorer tout ce qu'ils rencontrent. Ils affectent de grincer des dents et de mettre de la fureur dans leurs regards. Ils se colorent bizarrement le visage de raies blanches, rouges et jaunes. Le reste du corps est peint aussi de diverses figures, qu'ils croient propres à les rendre plus formidables.

Ils n'oublient pas de se passer autour des épaules plusieurs colliers de verre, chargés de fétiches, pour leur propre sûreté au milieu des dangers; mais ils portent par-dessus un autre collier de branches, de l'épaisseur du bras, qui est capable en effet d'amortir les coups de leurs ennemis. Sur la tête, ils ont un bonnet ou un casque de peau de léopard ou de crocodile. Leur pagne, ou l'espèce de tablier qu'ils portent autour du corps, est de la même matière, avec beaucoup de soin de le relever entre leurs jambes. Toute autre sorte d'habit leur paraît embarrassante. Ils ont à la ceinture un poignard; dans la main gauche une rondache (1), qui leur couvre tout le corps, et dans la droite, trois ou quatre dards, ou une sagaie, suivant leur rang et leur emploi. Le commun des soldats a pour armes

(1) Des Marchais leur donne une sagaie dans la même main.

des arcs et des flèches, dont ils se servent fort adroitement. Leurs carquois sont de peau. Les esclaves ou les domestiques libres battent le tambour, et sonnent du cornet ou de la trompette pour commencer la charge (1).

Plusieurs auteurs donnent aux simples soldats des sabres, qui sont suspendus à leur ceinture (2), ou passés dans leur pagne : leur bonnet, dit Bosman, est de peau de crocodile, orné, des deux côtés, d'une coquille rouge, et, par derrière, d'une touffe de crin ou de queue de cheval. Quelques uns ont autour de la tête une chaîne de fer assez pesante; dans cet équipage, avec les diverses couleurs dont ils ont soin de se peindre le corps, on les prendrait moins pour des hommes que pour autant de diables (3).

Des Marchais, d'accord avec l'auteur d'Arthus, dit que les nobles occupent les premiers postes de l'armée; qu'ils portent leur sabre devant eux et de larges poignards aux côtés; que leurs esclaves marchent autour d'eux, armés d'arcs, de flèches et de coutelas, et que les soldats ont pour armes, avec l'arc et la flèche, des sabres et des haches (4).

La plupart néanmoins ont aujourd'hui des mousquets ou des carabines, et s'en servent avec beaucoup d'adresse. Ils ont l'obligation de ces armes aux Hollandais, qui leur en vendent une quantité presque

(1) Arthus, *ubi sup.*
(2) Des Marchais dit qu'ils le portent devant eux.
(3) Bosman, p. 185, ou p. 190 de l'édit. de 1705.
(4) Des Marchais, vol. 1, p. 366.

incroyable ; et s'ils ne les recevaient pas des Hollandais, dit Bosman, ils en tireraient abondamment des Anglais, des Danois et des autres marchands de l'Europe : c'est un présent funeste, ajoute-t-il de bonne foi, car nous leur avons fourni des armes pour nous égorger.

Leurs sabres sont larges et pesants, mais tranchent ordinairement si mal, qu'ils ont besoin de plusieurs coups pour abattre une tête. La poignée est de bois, avec des gardes de la même matière, armées d'un côté, et quelquefois des deux, de petits nœuds ronds, qui sont couverts de peau. D'autres se contentent, pour gardes, de petites cordes teintes de sang, avec l'ornement ordinaire d'une touffe de crin. L'épée des nègres de qualité est garnie d'or ; pour fourreau, ils ont un cuir, mais si mal joint, qu'il laisse voir une partie de l'épée à nu ; ils y attachent une tête de tigre, ou une coquille rouge, deux ornements qui sont chez eux fort précieux (1).

L'auteur d'Arthus loue beaucoup leurs poignards à deux tranchants ; ils sont longs de deux pieds et larges de quatre pouces, avec un manche de bois, couvert de lames d'or, ou de certaines peaux rares, qu'ils estiment plus que l'or même. Le fourreau est de peau de chien ou de chèvre ; au lieu de chape, ils y mettent une coquille rouge de la grandeur de la main. Ceux qui ne sont point assez riches pour acheter de si belles armes, portent un instrument fort court, de la forme d'une hache, et qui ne coupe que d'un

(1) Bosman, p. 164 et suiv., ou p. 192 de l'édit. de 1705.

côté (1), mais qui se rétrécit vers la pointe comme une épée; la poignée de cette espèce de couteau est ornée d'une tête de singe (2).

Il y a deux sortes de sagaies, ou d'assagaies : la plus petite est longue d'une aune et demie (3); elle est fort menue, et se lance comme les dards; la grande sagaie est trois fois plus longue et plus grosse; sa pointe est armée de fer comme une pique, et quelquefois l'arme en est couverte dans l'étendue de deux ou trois pieds. Les seigneurs ont toujours près d'eux quelque esclave pour la porter; ils s'en servent de la main droite, en tenant leur bouclier de la gauche. L'auteur d'Arthus dit que la plupart des sagaies sont de fer massif, avec un manche de bois.

Les arcs et les flèches sont aujourd'hui moins en usage chez les peuples de la Côte-d'Or, à l'exception des Aquamboes, qui s'en servent avec tant d'adresse, qu'on les prétend capables, à la chasse, de frapper un lièvre dans la partie qu'ils veulent choisir. La tête de leurs flèches est ailée, et la pointe armée de fer : les nègres du pays d'Awiné les empoisonnent avec le jus de certaines herbes; cependant il leur est défendu d'en porter pendant la paix, sous des peines fort rigoureuses. Sur la côte, ces odieuses pratiques sont inconnues, et les habitants, suivant Bosman, ignorent ce que c'est que le poison (4).

(1) Purchas lui donne la forme d'un jambon. Pilgrims, vol. II, p. 949.

(2) Arthus, p. 55.

(3) Bosman, p. 186, où p. 192 de l'édit. de 1705.

(4) Bosman, p. 191 de l'édit. de 1705; mais il se contredit dans un autre endroit.

L'auteur d'Arthus dit que les arcs sont composés d'un bois dur et raboteux, et la corde d'écorce d'arbre; les plumes de leurs flèches ne sont qu'un tissu de poil de chien, qui va jusqu'à la moitié de leur longueur. Leurs carquois, qu'ils portent suspendus au cou, sont de peau de bouc (1).

Enfin leurs boucliers font une partie considérable de leur armure; ils les portent dans la main gauche, et, tenant leur sabre de la droite, ils secouent ces deux armes et s'en couvrent avec tant d'adresse, ils se placent si habilement derrière, et prennent tant de postures différentes, qu'il est presque impossible de s'approcher d'eux. La grandeur ordinaire des boucliers est de quatre ou cinq pieds de long sur trois de large : ils sont d'osier, mais couverts de cuir doré, ou de peau de tigre; quelques uns sont garnis de plaques de cuivre, qui les rendent capables de résister à la pointe des flèches et au tranchant du sabre, mais qui ne sont point à l'épreuve des balles (2).

L'auteur d'Arthus dit que leurs boucliers se composent d'un tissu d'écorce d'arbre. Il les représente carrés, et leur donne six pieds de long et quatre de large. Ils sont soutenus, dit-il, par une croix de bois qui les traverse intérieurement, et qui les rend plus fermes. Il ajoute que l'anse ou le manche est en dedans; qu'ils sont couverts de peau de bœuf, et que la croix de bois est garnie de plaques de fer (3).

Telles sont les armes des nègres. Il se trouve

(1) Arthus, p. 55.
(2) Bosman, *ubi sup.*, p. 192.
(3) Arthus, dans la Collection de De Bry, part. VI, p. 56.

parmi eux quelques pièces de canon; mais ils entendent peu la manière de s'en servir. Le roi de Sabou en avait un petit nombre, qu'il faisait traîner dans ses marches, sans en avoir jamais fait le moindre usage. D'autres, après les avoir tirées une seule fois, les ont abandonnées à l'ennemi, qui, n'étant pas plus capable de s'en servir, les laissait sur le champ de bataille. En général, l'artillerie des monarques nègres n'est employée que dans leurs réjouissances, parce qu'il ne faut pas beaucoup d'habileté pour tirer au hasard, et pour brûler de la poudre. Le bruit amuse beaucoup les nègres (1).

Les instruments de leur musique militaire sont le tambour, la trompette, ou plutôt le cornet, la flûte et les chaudrons de cuivre, dont on a déjà donné la description. On aurait peine, dit l'auteur d'Arthus, à s'imaginer le bruit que ces instruments barbares font dans les batailles. Pendant la paix, les tambours reposent à la porte des rois, ou gouverneurs, et des grands, qui jouissent seuls de ce glorieux privilége. On y voit des tambours de vingt pieds de long, dont l'usage est réservé pour les grands jours de fête (2).

Les nègres ignorent absolument la manière de camper et de se retrancher dans un poste. N'ayant ni tentes, ni bagages, ils couchent en plein air (3). Ceux qui ont des armes à feu se placent au centre du premier rang. L'armée ne forme jamais que deux lignes, suivant la disposition du terrain. Ils com-

(1) Arthus, *ubi sup.*, p. 54 et 56.
(2) Barbot, p. 297.
(3) Des Marchais, vol. 1, p. 366.

battent tous à la fois, de sorte qu'une fois enfoncés, il leur est impossible de se rallier. Ils prennent la fuite, ou demeurent la proie du vainqueur (1). Leurs mouvements sont fort irréguliers dans l'action. Chaque chef est au milieu de ses gens, qui composent un groupe autour de lui. Ils attaquent ainsi un autre groupe, qui se trouve devant eux dans le même ordre. Au lieu de secourir leurs voisins lorsqu'ils les voient plier, c'est souvent une raison qui leur fait abandonner leurs propres avantages pour prendre la fuite. D'autres, effrayés du même spectacle, tournent le dos sans avoir fait usage de leurs armes. Leurs amis, qu'ils laissent dans l'embarras, imitent aussitôt leur exemple. S'ils se trouvent tellement mêlés avec l'ennemi qu'ils ne puissent se dégager, la nécessité les force de combattre; et c'est malgré eux qu'ils obtiennent ainsi la réputation de bons soldats. Jamais ils ne combattent debout. Ils s'avancent en prêtant l'oreille, en se courbant le corps et baissant la tête, pour laisser passer les balles. D'autres vont en rampant jusqu'à l'ennemi, font leur décharge, et retournent aussitôt vers leur armée, en courant de toutes leurs forces. Enfin, leurs attitudes, leurs contorsions, leurs cris et leurs mouvements ridicules feraient moins prendre ces actions pour une bataille que pour un divertissement de singes (2).

Des Marchais s'attache un peu plus au détail. Lorsque les armées, dit-il, sont à la vue l'une de

(1) Bosman, p. 182, ou p. 187 de l'édit. de 1705.
(2) Bosman, ibid.

l'autre, elles poussent un horrible cri (1); après quoi, chacun lance sa sagaie, dont ils sont assez défendus par leurs boucliers; mais lorsque les flèches commencent à pleuvoir sur leurs corps nus, la mêlée devient terrible, surtout pour ceux qui n'ont pas de boucliers. Les cris qui se renouvellent, joints au bruit des tambours et des trompettes, animent l'action pendant quelques moments. Ils tirent le sabre et les poignards. S'ils s'approchent assez pour s'en servir, le carnage est d'autant plus sanglant qu'ils sont excités par leurs femmes et leurs enfants, dont les cris se font entendre derrière eux. Le parti qui est forcé de plier ignore l'art de faire une bonne retraite. Cette boucherie ne cesse que par la défaite entière des vaincus. Alors toute l'attention du vainqueur est de faire un grand nombre de prisonniers, et d'enlever beaucoup d'ornements. C'est le principal but de toutes leurs guerres. Il se trouve des nègres si stupides, qu'ils se parent dans ces occasions de tout ce qu'ils ont de précieux, et qu'on les voit chargés d'or jusqu'à devenir incapables de marcher.

Les prisonniers qui ne sont pas en état de payer leur rançon appartiennent au vainqueur, qui est le maître de les vendre pour l'esclavage. Ceux qui sont distingués par leur rang ou par leurs richesses sont gardés avec beaucoup de soin, et rachètent leur liberté par une grosse somme. Mais un prisonnier de distinction, qui est soupçonné d'avoir contribué à la guerre, offre en vain de l'or pour sa rançon;

(1) Des Marchais, t. 1, p. 366.

on se délivre de lui par la mort ou par l'esclavage.

Le nègre le plus riche et le plus puissant n'est pas toujours à couvert d'un sort misérable, lorsqu'il tombe entre les mains de l'ennemi. Il est réduit à la condition d'esclave, jusqu'à ce que sa rançon soit payée; elle est quelquefois mise à si haut prix, que tout son bien, joint aux contributions de ses parents et de ses amis, ne suffit pas pour lui faire obtenir la liberté. Alors il se voit condamné pour toute sa vie aux offices les plus abjects; et souvent, dans le chagrin de se voir frustrés de leurs espérances, les vainqueurs prennent le parti de le faire périr par une mort cruelle.

Des Marchais paraît persuadé qu'il n'y a point d'espérance de rançon pour les prisonniers. Il assure que, de quelque rang qu'ils puissent être, ils n'obtiennent jamais la liberté. Un roi, dit-il, est rarement exposé à ce sort, parce que ses sujets le défendent jusqu'à l'extrémité, et que, s'il périt dans l'action, ils ne font pas moins d'efforts pour sauver son cadavre; mais s'il a le malheur d'être pris, il se donne la mort de sa propre main avant que de paraître aux yeux du conquérant. Dans tous les cas, un roi pris à la guerre passe pour mort, parce que toutes les richesses du monde ne le garantiraient pas du dernier supplice, ou d'être vendu aux Européens, sans aucun espoir de retourner jamais en Afrique (1).

Suivant Barbot, si la haine est irréconciliable en-

(1) Des Marchais, t. I., p. 367 et suiv.

tre les deux partis, ils se traitent avec les derniers excès de cruauté. Ils ne coupent que la tête aux morts; mais ceux qui tombent vivants entre les mains de leurs ennemis doivent s'attendre à toutes sortes de barbaries. Après les avoir long-temps tourmentés, on leur coupe, ou plutôt on leur déchire et leur arrache la mâchoire d'en bas; et, sans égard pour leur soumission et pour leurs larmes, on les laisse périr dans cet état. Un habitant de Commendo assura l'auteur qu'il avait traité lui-même avec cette furie trente-trois hommes dans une seule bataille. Après leur avoir coupé le visage d'une oreille à l'autre, il leur avait appuyé le genou contre l'estomac, et leur avait arraché de toutes ses forces la mâchoire d'en bas, qu'il avait emportée comme en triomphe. D'autres ont la cruauté d'ouvrir le ventre aux femmes enceintes, et d'en tirer l'enfant pour l'écraser sous la tête de sa mère. Les nations de Guafo (1) et d'Accanez (2) se regardent avec tant d'horreur, que leurs batailles sont de véritables boucheries, après lesquelles ceux qui survivent n'ont pas d'autre passion que de se rassasier de la chair de leurs ennemis dans un horrible festin, et de prendre leurs mâchoires et les crânes pour en orner leurs tambours et la porte de leurs maisons (3).

Les nègres mêmes de la côte, quoique assez

(1) Les habitants de Juffer ou Kuifero de d'Anville, sur sa carte d'une portion de la Guinée (1729), dans le Voyage de des Marchais.

(2) Les Accanis des cartes de d'Anville.

(3) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 296 et 297.

civilisés par le commerce des Européens, sont si cruels dans leurs haines, que si l'avarice ne leur faisait souhaiter de faire des prisonniers pour les vendre, ils feraient la guerre sans quartier. Ils ont quelquefois poussé la rage jusqu'à manger leurs ennemis sur le champ de bataille. C'est un usage établi parmi eux, d'emporter la tête de ceux qui sont morts par leurs mains, d'orner leurs casques de crânes, et leurs portes de mâchoires. Ils n'ont pas de degré plus sûr pour s'élever à la noblesse. Un guerrier dont la porte est entourée de mâchoires, et qui a deux ou trois casques ornés de crânes, est sûr d'être admis au rang des nobles, et n'a plus d'autre embarras que pour les frais de sa réception (1).

Mais leurs guerres ne se font pas toujours en pleine campagne; ils se surprennent souvent dans les villes. Ils les détruisent par le feu, et chassent ou prennent les habitants. C'est ainsi que dans une vive querelle entre les nègres d'Ekki-Tekki, ou d'Aldea de Torto, et ceux de Jabbi (2) et de Kamma (3), ceux d'Ekki-Tekki vinrent mettre le feu, dans les ténèbres, à ces deux dernières villes, dont ils forcèrent les habitants de se jeter dans leurs canots, pour gagner le territoire d'Anta (4). Ces malheureux fugitifs formèrent de nouvelles habitations sur la rive ouest de la rivière Saint-Georges de la Mine.

(1) Des Marchais et Barbot, *ubi sup.*

(2) Jabi, petit royaume soumis à Abo, à l'ouest de celui de Commendo, selon la carte particulière de la Guinée, de d'Anville, de 1729.

(3) Chama de d'Anville.

(4) Hanté de d'Anville.

Les nègres ne sont pas moins experts dans les embuscades : Arthus en rapporte un exemple. Dans le cours de l'année 1570, les Portugais, qui étaient alors maîtres de Mina, firent la guerre aux deux nations de Commendo et de Fétu, avec une puissante armée qui ravagea leur pays, et qui détruisit une partie de leurs villes. Les nègres, s'étant rassemblés dans un bois, attendirent leurs ennemis au passage, et les surprirent avec tant de bonheur et d'habileté, qu'ils leur tuèrent plus de trois cents hommes. Les Hollandais, après s'être mis en possession de Mina, virent encore cinquante têtes portugaises autour du tombeau d'un roi du pays, qui avait perdu la vie dans cette bataille. La victoire des nègres avait été si complète, que le château même de Mina serait tombé entre leurs mains; si le canon, qu'ils redoutent beaucoup, quoiqu'ils en aiment le bruit, n'eût servi à ralentir leur ardeur (1).

Les frais de la guerre ne sont pas immenses entre les nègres, ni même pour les Européens qui ont quelque chose à démêler avec eux. On a vu qu'une guerre de quatre ans, contre les Commeniens, ne coûta que six mille livres sterling aux Hollandais, quoiqu'ils eussent entretenu successivement cinq nations à leur solde. Quatre mille hommes font une armée considérable dans une guerre offensive; mais la défense en demande ordinairement une plus nombreuse : quelquefois ce que les nègres appellent une armée ne monte pas à plus de deux mille hommes (2);

(1) Arthus, p. 54.

(2) En 1682, tandis que Barbot se trouvait au fort d'Accra, les

d'où l'on peut conclure quelles sont leurs forces, à l'exception néanmoins des deux nations des Fantins et des Aquamboes (Aquambous), dont la première est capable de mettre vingt-cinq mille hommes en campagne, et la seconde un beaucoup plus grand nombre. Cinq ou six monarchies de la contrée d'Axim n'approcheraient pas de cette puissance avec toutes leurs forces réunies; mais, s'il faut s'en rapporter au récit des nègres, les royaumes intérieurs, tels que ceux d'Akim, d'Asienta (1), etc., sont en état de couvrir les plus grandes plaines de leurs nombreuses armées. La petitesse de celles de la côte, jointe à la lâcheté des combattants, ne permet guère qu'il y ait jamais beaucoup de morts : on regarde la perte de mille hommes comme une journée fort sanglante. Dans la dernière bataille des Commeniens contre deux ou trois autres nations, Bosman ne croit pas qu'il ait péri plus de cent hommes; cependant les Commeniens chassèrent leurs ennemis du champ de bataille, et remportèrent une victoire complète (2). A la vérité, toutes leurs guerres ne sont pas poussées avec la même vigueur, parce qu'elles ne sont point entreprises avec la même animosité; elles n'ont pas ordinairement d'autre cause que l'ambition, le désir du pillage, quelque dette nationale, ou quelque différend entre les chefs. Bosman rend témoignage

Aquamboes et les Akims étaient en guerre à douze lieues de ce fort, et chacune des deux armées n'était que de douze cents hommes, page 294.

(1) Les Aschantis des voyageurs modernes.

(2) Bosman, p. 181, ou p. 186 de l'édit. de 1705.

qu'ayant eu le temps d'en voir un fort grand nombre, et d'en approfondir les sources, la plupart étaient nées de la manière suivante. Un nègre de quelque distinction, dans un pays, a vendu, dans le pays voisin, des marchandises dont le paiement lui paraît trop différé; il s'offense, et, pour obtenir la satisfaction qu'il désire, il fait enlever, dans le pays de son débiteur, assez de biens et d'hommes, libres ou esclaves, pour se payer abondamment par ses mains. Les prisonniers qu'il a faits sont chargés de chaînes, et menacés de l'esclavage, si leur rançon n'arrive promptement. Le débiteur, s'il est honnête homme, et si la dette est juste, s'efforce aussitôt de satisfaire son créancier, ou, si les parents des prisonniers ont quelque autorité, ils trouvent le moyen de l'y contraindre; mais, lorsque la dette est douteuse, ou lorsque le débiteur n'est pas disposé à payer, il persuade aisément à ses compatriotes que son créancier est un homme injuste, qu'il forme des prétentions excessives, ou même qu'il ne lui est redevable de rien. A-t-il fait goûter ses impostures, il commence, de son côté, à faire des représailles qui aboutissent, de part et d'autre, à soulever les deux nations, et à leur faire chercher toutes les occasions de se surprendre. Les deux ennemis s'efforcent d'abord de faire entrer les cabaschirs dans leurs intérêts; ils gagnent ensuite les soldats. Une bagatelle rompt ainsi les plus saintes alliances : on prend les armes; la guerre dure jusqu'à ce qu'un parti ait subjugué l'autre, ou, si les forces sont égales, jusqu'à ce que les chefs aient fait la paix à

la sollicitation des soldats. Les réconciliations arrivent ordinairement vers le temps où l'usage est d'ensemencer les terres. Des guerriers qui n'ont aucune paie, et qui commencent leurs campagnes sans provisions, sont bientôt pressés par le besoin, surtout lorsque le pillage ne répond point à leurs espérances.

Si c'est l'ambition des gouverneurs d'un pays qui les fait penser à la guerre, ou peut-être la jalousie de voir leurs voisins dans l'opulence, et l'envie de participer à leurs richesses, on assemble le conseil des cabaschirs et des manseros, dont les délibérations réunies doivent décider de ces entreprises. Ils entrent volontiers dans des vues qui flattent leur avidité pour le bien d'autrui. La guerre est résolue. On se hâte de prendre les armes, et les hostilités commencent sans aucune déclaration : le peuple qu'on attaque est quelquefois détruit avant qu'il ait pu songer à sa défense; mais s'il a quelque soupçon du malheur qui le menace, et s'il se croit trop faible pour résister à l'invasion, il implore l'assistance de ses voisins, il loue des troupes auxiliaires, et fait souvent retomber sur ses ennemis la honte et le dommage d'une injuste entreprise.

A l'égard du butin, quoiqu'il doive être employé principalement aux frais de la guerre, et que, suivant les lois établies, le reste doive être partagé avec égalité, chacun se saisit ordinairement de tout ce qui tombe entre ses mains, sans aucun égard pour le bien public. Si le pillage ne rapporte rien, les manseros se dégoûtent bientôt d'une expédition in-

fructueuse, et retournent dans leurs villes; car ils sont libres de quitter les armes aussitôt que la guerre commence à les ennuyer; et quoiqu'ils soient attachés à certaines enseignes, les capitaines n'ont droit de commander proprement qu'à leurs esclaves. Un nègre libre ne reconnaît aucune autorité, et ne se soumettrait pas même à celle du roi, s'il n'y était contraint par la force. Si le général de l'armée n'est pas moins résolu de marcher contre l'ennemi, il est le maître de ses résolutions, mais il trouve peu de guerriers qui le suivent (1).

Des Marchais dit que leurs guerres durent rarement plus d'une campagne, et que la durée de cette campagne n'est ordinairement que de trois ou quatre jours. Cependant Bosman remarque qu'entre deux rois despotiques, dont l'autorité est absolue sur leurs troupes, une guerre se prolonge quelquefois pendant plusieurs années, et ne finit ordinairement que par la ruine de l'un ou de l'autre parti. Ils demeurent campés des années entières à la vue l'un de l'autre, sans autre combat que des escarmouches passagères; et lorsque la saison des pluies est arrivée, ils retournent comme de concert dans leurs habitations. Cette conduite vient souvent de l'influence de leurs prêtres, qui ne leur conseillent pas aisément de s'exposer au hasard d'une bataille. Ils font valoir les droits de la religion; et prétendant que la volonté des fétiches ne s'est point encore déclarée (2), ils annoncent les plus grands désastres à ceux qui ré-

(1) Bosman, p. 178, ou p. 185, édit. de 1705.
(2) Bosman, ibid.

pandront du sang avant leur décision; mais lorsqu'ils croient leur armée supérieure en nombre à celle de l'ennemi, ou qu'ils remarquent dans le soldat une ardeur extraordinaire, ils exhortent les chefs au combat. Si le succès répond mal à leur attente, ils se réservent toujours quelque excuse qui les justifie. Les commandants, ou les soldats, ont oublié quelque devoir ou commis quelque faute, les fétiches sont irrités, et toute l'armée est justement punie (1).

Pendant le séjour que Villault fit sur la Côte-d'Or, en 1663, il s'éleva une guerre fort vive, dont ce voyageur explique l'occasion. Le prédécesseur du roi d'Abrambou (2), qui était mort depuis quatre ans, avait imposé des droits sur toutes les marchandises qui passaient sur ses terres, et les rois voisins n'avaient osé s'y opposer. Après sa mort, les marchands du petit Accani demandèrent à son successeur la restitution de tout ce qu'ils avaient payé malgré eux, pendant la durée d'un tribut qu'ils attribuaient à la violence; et n'ayant pu l'obtenir, ils eurent recours à la voie des armes. Le fils unique du roi de Fétu, que le hasard avait alors conduit dans le pays d'Accani, entreprit généreusement de soutenir les prétentions des habitants; mais il eut le malheur d'être tué dans la première bataille. Son père, désespéré de cette perte, joignit ses troupes à celles d'Accani, et fit entrer tous ses alliés dans la même querelle. Cette guerre dura quatre ans, coûta au pays plus

(1) Des Marchais, t. 1, p. 368 et 369.

(2) Abrambou est dans le Cabesterra, au sud des Accanis, et au nor de Fétu dans la carte d'une partie de la Guinée de d'Anville, 1729

de six mille hommes, et ruina presque entièrement le commerce. Les Anglais, les Danois et les Hollandais firent inutilement leurs efforts pour réconcilier les esprits par leur médiation. La fête solennelle qui fut célébrée au cap Corse par le gendre du roi de Fétu, et dont on a déjà vu la description, était l'anniversaire d'une bataille par laquelle son beau-père avait terminé cette guerre. La tranquillité du pays fut troublée dans le même temps par une querelle entre les rois de Sabou et de Fantin, à l'occasion d'un seigneur fantin, qui avait enlevé une dame de Sabou, dont il était amoureux (1).

A la fin d'une guerre, et lorsqu'on parvient à se réconcilier par un traité, les rois belligérants jurent solennellement de l'observer; et, pour confirmation de leur bonne foi, ils se donnent mutuellement des otages, qui sont pris dans la première noblesse, ornés de colliers peints de diverses couleurs, et portés sur les épaules des gardes du roi, dont ils deviennent volontairement les prisonniers; il les traite honnêtement, mais il fait veiller soigneusement sur eux, dans la crainte qu'ils ne s'échappent (2).

Des Marchais rapporte les formalités avec lesquelles la paix fut conclue entre le roi d'Abrambou et celui de Fétu, ou du petit Accani (3). Fatigués

(1) Villault, p. 359 et suiv.

(2) Arthus, *ubi sup.*, p. 54.

(3) Des Marchais, t. 1, p. 368. Le texte dit du petit Acavis, mais c'est évidemment une faute d'impression. Dans Prevost, on a substitué l'empereur d'Axim au roi de Fétu : on ne devine pas la cause de cette erreur. Axim est très loin d'Abrambou, qui, ainsi que nous l'avons dit, est limitrophe de Fétu, et au nord de ce royaume.

tous deux d'une longue guerre, ils prêtèrent enfin l'oreille à la médiation des Européens : le lieu était une grande plaine, sur les frontières des deux princes qui consentaient à se réconcilier. Ils s'y rendirent tous deux, armés comme s'ils eussent touché au moment d'une bataille, et suivis chacun de ses fétiches. Les prêtres de chaque parti les firent jurer réciproquement de cesser les hostilités, d'oublier les injures mutuelles, et de se donner des otages pour la sûreté de leurs engagements; mais, dans ces occasions, les prisonniers de guerre sont oubliés, et l'on ne connaît aucune nation qui ait jamais proposé des échanges. Lorsque les serments sont finis, le bruit des tambours et des trompettes commence à se faire entendre : de part et d'autre on jette les armes, on s'embrasse, on se mêle avec confiance. Le jour se passe à boire et à danser; le commerce se renouvelle, comme s'il n'avait jamais été troublé par le moindre différend. L'auteur ajoute que les otages sont ordinairement des enfants de rois, ou leurs principaux nobles (1).

Barbot observe que, dans des conjonctures extraordinaires, les rois ne font point de difficulté de se livrer eux-mêmes en otages, comme il arriva au cap Corse en 1681. Il rapporte les circonstances de cet incident : Dix-huit esclaves s'étant sauvés du château dans la ville, y furent reçus sous la protection des habitants, qui refusèrent de les rendre aux Anglais. Le commandant du château fit pointer ses canons vers la ville, pour effrayer les nègres;

(1) Des Marchais, vol. 1, p. 368.

mais, loin de céder, ils s'avancèrent au nombre de sept ou huit cents, pour attaquer le château. Les Anglais, forcés de penser à leur défense, firent jouer sérieusement leur artillerie, et leur tuèrent, dès les premiers coups, cinquante ou soixante hommes; ce ne fut pas sans perdre aussi quelques uns de leurs gens, qui furent tués par la mousqueterie des nègres. A la première nouvelle de cette guerre, le roi de Fétu, qui passe pour le plus grand monarque de la Côte-d'Or, et qui était alors âgé d'environ soixante ans, se hâta de venir au cap Corse, sans autre suite que dix ou douze gardes; et, s'étant arrêté sous un arbre consacré à la religion du pays, qui est à la vue du château, il y passa huit jours entiers en prières, pour engager les fétiches à lui révéler ce que les esclaves fugitifs étaient devenus. En même temps il fit assurer les Anglais qu'il ne prenait point de part à la révolte, et, députant deux de ses gardes aux nègres de la ville, il leur fit déclarer qu'après avoir juré, par ses fétiches, de rendre au comptoir, sans distinction de temps et de lieux, tous les esclaves qui déserteraient du château, il était résolu de ne pas quitter l'arbre sous lequel il était comme prisonnier des Anglais, sans avoir rempli ses engagements. Enfin ce différend fut terminé par son entremise, et l'alliance renouvelée avec les Anglais qui avaient pris soin de sa subsistance pendant tout le temps qu'il avait passé sous l'arbre sacré; le roi de Fétu était vêtu, dans cette occasion, d'un habit de velours noir (1).

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 298.

CHAPITRE IX.

Histoire naturelle de la Côte-d'Or.

§ I.

Climat.

La situation de la Côte-d'Or étant au cinquième degré de la ligne, on doit juger que l'ardeur du soleil y est extrême; mais le climat n'est pas aussi malsain que divers voyageurs l'ont prétendu. Aux mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars, la chaleur n'a pas moins de violence qu'ils ne lui en attribuent : mais dans tout le cours des autres six mois, les habitants, et les étrangers mêmes, n'en ressentent point d'incommodité. Bosman rend témoignage qu'il y a trouvé, vers le mois de septembre, le feu presque aussi nécessaire qu'en Europe. D'ailleurs, les jours les plus chauds sont suivis d'une soirée fraîche (1). Le même auteur observe qu'il y a beaucoup de différence entre le froid et le chaud d'autrefois et celui d'aujourd'hui. Anciennement, dit-il, la chaleur était excessive en été; mais elle est devenue fort supportable. Le froid, qui était très vif aussi pendant la nuit, jusqu'à lais-...

(1) Bosman, huitième lettre, ou p. 112 à 122 de l'édit. de 1705.

ser des traces de frimas, est aujourd'hui plus modéré. Un facteur, qui avait précédé Bosman, assurait qu'il avait trouvé plusieurs fois, le matin, l'encre gelée dans son cornet. Quoique Bosman n'ait rien éprouvé de semblable, il assure que, pendant les nuits du mois de septembre, il a quelquefois senti le froid jusqu'à trembler. Actuellement les nuits sont encore froides, sans l'être autant qu'autrefois; mais l'hiver du pays, ajoute-t-il, est plus long qu'il ne l'a jamais été, et dure deux tiers et demi de l'année. Cependant l'auteur d'Arthus proteste, de son côté, qu'on ne sent jamais de froid sur la Côte-d'Or. (1). Il ajoute que les jours et les nuits sont d'une égale longueur. Le soleil se lève et se couche régulièrement à six heures, quoiqu'il ne paraisse qu'une demi-heure après son lever; de sorte que son lever et son coucher ne peuvent être calculés si exactement qu'en Europe (2).

Ce que le climat peut avoir de malsain, suivant Bosman, ne vient que du passage soudain de la chaleur du jour au froid de la nuit, surtout pour ceux à qui l'envie de se rafraîchir fait quitter trop tôt leurs habits. L'auteur de la relation traduite par Arthus en rapporte une autre cause. La côte étant assez montagneuse, il s'élève chaque jour au matin, du fond des vallées, un brouillard épais, puant et sulfureux, particulièrement près des rivières, et dans les lieux marécageux, qui, se répandant fort vite avant que le soleil puisse le dissiper, infecte tous les lieux où il s'étend. Il est difficile de ne pas

(1) Arthus, chap. XXX, p. 66.
(2) Bosman, p. 122.

s'en ressentir, surtout pour les Européens, dont le corps est plus susceptible de ces impressions que celui des naturels. Ce brouillard est très fréquent pendant l'hiver, surtout aux mois de juillet et d'août, qui sont aussi les plus dangereux pour la santé. Il reçoit un surcroît d'infection du pernicieux usage qui est établi parmi les nègres, de laisser pourrir leur poisson pendant cinq ou six jours, avant que de le manger, et de se décharger honteusement le ventre, non seulement autour de leurs maisons, mais dans tous les lieux publics de leurs villes (1).

La différence est si grande entre l'air de l'Europe et celui de Guinée, que la plupart des Européens qui arrivent sur la Côte-d'Or sont presque aussitôt saisis d'une maladie qui en fait périr un grand nombre. Mais la principale cause de leur mort est la mauvaise qualité des aliments. Les remèdes mêmes qu'on apporte de l'Europe, se trouvent ordinairement corrompus, et les médecins ne sont que des barbiers ignorants, qui augmentent le mal en travaillant à le guérir. La nature seule, avec le secours d'une diète bien entendue et de quelques bons cordiaux, sauverait probablement quantité de malades. Un homme du commun n'a pas ici d'autre nourriture que du poisson, des poules sèches et maigres, du bœuf et du mouton, qui ne valent pas mieux, et qu'on mange à peine sans dégoût dans la meilleure santé. Un malade qui n'est pas riche n'a pour ressource que des potages. Le directeur et les princi-

(1) Arthus, *ubi sup.*, p. 67 et suiv.

paux facteurs sont bien fournis de toutes sortes de légumes et d'excellente volaille; mais ces secours ne sont pas à la portée de tout le monde.

Les maladies ne viennent pas généralement, comme le pensent quelques écrivains, de la débauche et des autres excès, puisque avec beaucoup de tempérance et de régularité on ne se garantit pas toujours des attaques les plus malignes et les plus mortelles. Cependant tous les auteurs avouent que la plupart des matelots et des soldats européens se rendent coupables de leur propre mort, par l'usage excessif du vin de palmier et de l'eau-de-vie. A peine ont-ils reçu leur paie, qu'ils l'emploient à ce brutal amusement; et l'argent leur manquant bientôt pour acheter des aliments qui pourraient soutenir leur santé, ils ont recours au pain, ou plutôt aux pâtes du pays, à l'huile et au sel, qui ne réparent pas le double épuisement du travail et de la débauche. Ainsi leurs forces diminuent sensiblement jusqu'à la naissance de quelque maladie violente, à laquelle ils ne sont plus capables de résister. Leurs supérieurs mêmes, livrés à l'intempérance des femmes et des liqueurs fortes, ne sont pas plus capables de modération.

Il n'est pas surprenant que les nègres du pays ne soient pas sujets à des maladies extraordinaires. Ils sont faits au climat par leur naissance, et par l'habitude de vivre au milieu de cette infection. Leurs maladies épidémiques sont la petite-vérole et les vers. Le premier de ces deux fléaux en fait périr un nombre incroyable ayant l'âge de quatorze ans; et l'autre assujettit les vivants à d'affreuses douleurs

dans toutes les parties de leur corps (1), mais particulièrement aux jambes. On a remarqué que les lieux qui sont rafraîchis par des vents continuels, et où les nègres ont plus de propreté, étaient les plus sains. Tels sont Boutri et Succonda, dont le séjour est préférable par cette raison (2).

L'auteur d'Arthus observe que les nègres de la Côte-d'Or n'ont pas d'autre règle pour distinguer les saisons, que la différence du temps. Ils le partagent ainsi en hiver et en été. A la vérité, les arbres sont toujours verts, et couverts de feuilles. Il s'en trouve même un assez grand nombre qui produisent des fleurs deux fois l'année. Mais pendant l'été, qui est la saison de la sécheresse, une chaleur excessive semble écorcher la terre; au lieu que dans le temps des pluies, qui est l'hiver, les champs sont couverts d'abondantes moissons. Ainsi, c'est dans l'hiver qu'il faut marquer leur automne, c'est-à-dire, le temps où ils recueillent leurs grains et leurs fruits, pour remplir leurs magasins (3).

Bosman fait commencer leur été au mois de septembre, et le fait durer six mois. Il donne le reste de l'année à l'hiver; mais il le divise en trois parties; deux mois de pluie, deux de brouillard et deux de vent; cependant cet ordre est sujet à tant d'altérations et de variété, que les Hollandais se sont lassés du calcul. Dans certaines années l'été arrive un mois plus tôt que dans les autres : on a

(1) Arthus, *ubi. sup.*, p. 67.
(2) Bosman, p. 110 et suiv.
(3) Arthus, p. 67.

fait la même remarque pour le temps des pluies et du brouillard; enfin l'incertitude et la confusion paraissent augmenter tous les ans. Bosman passa dix ans entiers sur la Côte-d'Or : à son arrivée, la succession de l'hiver et de l'été fut régulière, et l'hiver lui parut beaucoup plus rude que les années suivantes; les pluies furent si violentes pendant plusieurs jours, que le pays paraissait menacé d'un effroyable déluge; mais, dans la suite, il ne les trouva ni si impétueuses ni si violentes. Axim, qui n'est qu'à vingt lieues de Mina, est généralement plus sujet aux pluies que tous les autres lieux de la côte. Bosman fut extrêmement surpris de leur durée; il demanda quelle en serait la fin : on lui répondit qu'elles duraient ordinairement onze mois et vingt-huit jours de l'année. C'était, dit-il, une exagération; mais il assure qu'elles durent la moitié de l'année, et que, par cette raison, il ne croît, dans le pays, que du riz et des arbres (1).

Les nègres de la côte évitent la pluie avec des soins extrêmes, et la croient fort dangereuse pour leurs corps nus. Les Hollandais s'en sont convaincus par leur propre expérience, surtout dans la saison des tempêtes, qu'ils nomment travados, à l'imitation des Portugais, et qui répond à nos mois d'avril, de mai et de juin. Dans cet intervalle, les pluies, qui tombent près de la ligne, sont tout-à-fait rouges, et d'une qualité si pernicieuse, qu'on ne peut dormir dans des habits mouillés, comme il arrive sou-

(1) Bosman, p. 118 et suiv.

vent aux matelots, sans se réveiller avec une maladie dangereuse. On a vérifié que des habits, dont on se dépouille dans cet état, et qu'on renferme sans les avoir fait sécher parfaitement, tombent en pourriture aussitôt qu'on y touche : aussi les nègres ont-ils tant d'aversion pour la pluie, que, s'ils sont surpris du moindre orage, ils mettent les bras en croix au-dessus de leur tête pour se couvrir le corps; ils courent, de toutes leurs forces, jusqu'à la première retraite, et paraissent frémir à chaque goutte d'eau qui tombe sur eux, quoiqu'elle soit si tiède, qu'à peine en ressentent-ils l'impression. C'est par la même raison qu'en dormant sur leurs nattes ils tiennent, pendant toute la nuit, leurs pieds tournés vers le feu, et qu'ils se frottent si soigneusement le corps d'huile; ils sont persuadés que cette onction leur tient les pores fermés, et que la pluie, qu'ils regardent comme la cause de toutes leurs maladies, n'y peut pénétrer (1).

Les ouragans, que les Portugais ont nommés (2) travados et tornados, et que les nègres appellent agombretous, suivent ordinairement le soleil (3), qui paraît les attirer. Ce sont des tourbillons de vent qui s'élèvent subitement de l'est et du sud-est, et quelquefois du nord avec quelques points ouest. Ils sont accompagnés d'un horrible bruit du tonnerre, d'éclairs qui causent de l'épouvante, de grosses

(1) Arthus, p. 70.

(2) Arthus dit que ce sont les Portugais qui les appellent travados ; mais les travados ne sont accompagnés que du tonnerre sans pluie.

(3) Arthus, p. 67, et Barbot, dans Churchill's *Collection*, t. v, p. 192.

pluies qui semblent tomber en masse, et d'une obscurité extraordinaire, qui dérobe la lumière du jour en plein midi. La durée de ces tornados est d'une heure ou deux, et quelquefois davantage; mais aussitôt qu'ils sont finis, l'air devient clair et serein comme auparavant. S'ils arrivent dans la bonne saison, c'est-à-dire dans celle de l'été, ils n'ont pas la même violence qu'en hiver; cependant ils sont plus incommodes, parce qu'ils sont ordinairement suivis de pluies froides, qui durent plusieurs jours avec une abondance qu'il est impossible de représenter.

En hiver, il y a toujours beaucoup à craindre de ces furieux ouragans pour les vaisseaux qui sont à la voile; mais on est averti de leur approche par divers signes, et l'expérience apprend aux matelots à s'armer de précaution. On aperçoit dans l'éloignement une nuée fort épaisse et fort noire. Si elle est marquée de plusieurs taches blanches, il faut s'attendre à des vents impétueux. Si sa couleur n'est pas variée, c'est de la pluie qu'elle annonce. Telle est du moins l'observation des gens de mer; mais les auteurs prétendent qu'elle n'est pas infaillible. Il est certain que les tornados sont d'un grand secours à la navigation, lorsqu'ils favorisent la course d'un vaisseau, et que leur violence est modérée; mais autrement ils deviennent un obstacle terrible, contre lequel il n'y a point d'autre remède que d'amarrer avec toutes sortes de soins, si l'on peut s'approcher de la côte, ou de baisser voiles et mâts, et de se tenir ferme sur toutes ses ancres.

Les tornados commencent ordinairemènt au mois d'avril, et continuent jusqu'au mois de juin. Il s'en élève quelquefois plusieurs dans le même jour; mais ils ne durent alors qu'environ deux heures, et leur grande furie n'a pas plus de quinze ou seize minutes. La force du vent est si excessive, qu'elle a quelquefois roulé le plomb des toits aussi promptement qu'il pourrait l'être par la main de l'ouvrier. Le nom de tornado, ou d'ouragan, fait supposer plusieurs vents opposés; mais le plus fort est généralement celui du sud-est (1).

Atkins, qui avait beaucoup voyagé, rend témoignage qu'il n'y a point de partie du monde où cette espèce de tempête soit si fréquente qu'en Guinée. Elle est annoncée, dit-il, pendant quelques heures, par une nuée fort noire, qui s'avance lentement du lieu où elle s'est formée. La durée des plus violents tornados n'est jamais que de trois ou quatre heures. En Guinée, le vent le plus impétueux vient toujours du rivage entre nord et nord-est. Il est plus d'est au golfe de Benin, à Callabar et au cap Lopez. La seule ressource d'un vaisseau qui ne peut amarrer dans un lieu couvert, est d'amener toutes les voiles et de s'abandonner au vent.

Le même voyageur a quelquefois essuyé deux tornados dans un seul jour; et pour faire comprendre dans quel espace ils exercent leur furie, il assure que de deux vaisseaux, à dix lieues l'un de l'autre, l'un est quelquefois tranquille, tandis que l'autre est

(1) Barbot, dans Churchill's *Collection*, t. v, p. 540.

exposé au plus triste naufrage. Il se souvient même d'avoir vu l'air doux et serein près d'Anamaboe, pendant qu'au cap Corse, qui n'est qu'à trois ou quatre lieues, il était horriblement agité. Sans examiner, dit-il, s'il est vrai, comme les physiciens le conjecturent, que le tonnerre ne se fasse jamais entendre plus loin qu'à dix lieues, il a toujours jugé que dans les tornados il doit être fort près. On peut mesurer son éloignement par la distance qui est entre l'éclair et le bruit. L'auteur parle d'une occasion où il crut entendre, à trente pieds de sa tête, un bruit plus affreux et plus éclatant que celui de dix mille coups de fusil. Son grand mât fut fracassé au même instant, et l'orage se termina par une pluie excessive, qui fut suivie d'un assez long calme. Les éclairs sont communs en Guinée dans tout autre temps, surtout vers la fin du jour. Leur direction est tantôt horizontale et tantôt perpendiculaire. L'auteur les attribue à la quantité d'exhalaisons nitreuses et sulfureuses qui s'élèvent des terres, et qui forment un composé semblable à la poudre, que l'air met en feu par son agitation. Il confirme cette explication par une autre remarque : c'est que loin du rivage on ne voit aucun de ces phénomènes. Le vent, dit-il, peut pousser ces feux errants à quelque distance; mais à cent lieues de la terre on n'en aperçoit aucune trace, parce que la matière de leur composition ne se peut rassembler si loin.

Quelques voyageurs ont parlé d'un foudre matériel qu'on a quelquefois trouvé sur les vaisseaux ou dans d'autres lieux, tel que celui qui tomba,

dit-on, en 1695 sur la mosquée d'Andrinople. On en montre aussi dans les cabinets de plusieurs princes. A Copenhague, par exemple, on conserve une assez grosse pièce de substance métallique qu'on honore du nom de pierre de foudre (1).

Bosman prétend que l'impétuosité des tornados était fort diminuée de son temps, et parle de ce changement avec admiration. Pendant que M. Foçquenbrog, dit-il, était en Guinée, les orages étaient si violents qu'un vaisseau ne pouvait conserver ses voiles tendues sans s'exposer à des malheurs infaillibles; mais aujourd'hui, quoique le tonnerre, les éclairs et le vent ne soient pas moins communs, ils ne sont ni si subits ni si terribles qu'on en puisse craindre beaucoup de dommages. Le même auteur trouva dans quelques papiers du directeur Walkenburg, qui regardaient l'état de la côte, qu'en 1651 le tonnerre avait à Elmina causé d'affreux ravages, et fait croire à tout le monde que la dissolution de l'univers approchait; l'or et l'argent se trouvèrent fondus dans les coffres, et les épées dans leurs fourreaux. La principale crainte des Hollandais était pour leur magasin à poudre. Il semblait que tous les tonnerres du pays fussent venus s'y rassembler; mais, par une exception fort heureuse (2), ce fut le seul endroit qui s'en trouva garanti pendant toute la saison.

En 1691, un orage épouvantable renversa et mit en pièces, dans le pays d'Anta, plusieurs milliers

(1) Arthus, p. 147 et suiv.
(2) Bosman, p. 112 et suiv.

d'arbres et quantité de cabanes; le pavillon du fort hollandais de Boutri fut déchiqueté, comme si l'on eût pris plaisir à le tailler avec cent paires de ciseaux. Les nègres, aussi effrayés que les Hollandais, apportèrent, après l'orage, une pierre à laquelle ils attribuaient toutes les découpures du pavillon; mais l'auteur est persuadé qu'elles venaient de la violente compression de l'air, quoiqu'il laisse, dit-il, l'explication de ce phénomène aux naturalistes. En 1694, le tonnerre brisa tous les verres de la chambre du facteur, souleva le berceau dans lequel était un de ses enfants, et le jeta même à quelques pieds de distance; d'un autre côté, les murs du fort anglais d'Accra furent ébranlés et fendus dans plusieurs endroits, sans excepter ceux du magasin à poudre; et la vaisselle d'étain se trouva réduite en masse. Pendant que Bosman commandait à Mauri (1), un coup de tonnerre fendit une des tourelles du château, et son lieutenant reçut au bras une secousse violente qui ne lui causa pas d'autre mal. Mais dans l'espace de trois ou quatre ans qu'il continua de demeurer sur la côte, il ne vit rien arriver d'extraordinaire (2).

Les Portugais ont donné le nom de terreno à un vent de terre que les nègres appellent harmatan, et qui est si fort, dès le moment de sa naissance, qu'il prend aussitôt l'ascendant sur les vents de mer; il forme des orages qui durent ordinairement deux ou trois jours, et quelquefois quatre ou cinq, comme Barbot en fit l'expérience à Boutri (Boutroe), au

(1) Mouré ou Mawri.
(2) Voyage d'Atkins, p. 147 et suiv.

mois de janvier 1682; il est extrêmement froid et perçant; le soleil demeure caché dans l'intervalle, et l'air est si obscur, si épais et si rude, qu'il affecte sensiblement les yeux. La nudité des nègres les expose à ressentir si vivement son action, que l'auteur les a vus trembler comme dans l'accès d'une fièvre violente; les Européens mêmes, qui sont nés dans un climat plus froid, le supportent à peine, et sont obligés de se tenir renfermés dans leurs chambres, avec le secours d'un bon feu et des liqueurs fortes. Ces vents harmatans règnent à la fin de décembre, et surtout pendant tout le mois de janvier; ils durent quelquefois jusqu'au milieu de février, mais ils perdent alors une partie de leur violence; jamais ils ne se font sentir pendant le reste de l'année (1).

Barbot rapporte que, pendant toute la durée de l'harmatan, les blancs et les nègres sont également forcés de demeurer à couvert dans leurs maisons, ou n'en sortent que pour des besoins pressants. L'air, dit-il, est alors si suffocant qu'il y a peu de poitrines assez fortes pour y résister; la respiration est embarrassée; on avale de l'huile pour l'adoucir. Les vents harmatans ne sont pas moins pernicieux aux animaux qu'aux hommes; aussi les nègres, qui connaissent le danger, prennent-ils des précautions pour en garantir leurs bestiaux. Deux chèvres, que le commandant du cap Corse fit exposer à l'air, dans la seule vue de s'instruire par l'expérience, furent trouvées mortes au bout de quatre heures.

(1) Barbot, p. 193. Voyez ci-après les observations de Norris.

Les jointures des planchers, dans les chambres, et celles des ponts sur les vaisseaux, s'ouvrent presque aussitôt que l'harmatan commence, et demeurent dans cet état jusqu'à la fin; ensuite elles se ferment d'elles-mêmes, comme s'il n'y était point arrivé de changement. La direction ordinaire de ces vents est est-nord-est; ils sont rarement accompagnés de tonnerre, d'éclairs et de pluie; leur force est si extraordinaire qu'ils font changer le cours de la marée, et ce changement est aussi favorable que les tornados aux vaisseaux qui font voile de l'est à l'ouest de la côte (1).

Suivant les observations d'Atkins, les vents harmatans, qu'il appelle air matans, sont des vents d'est impétueux, qui s'élèvent vers le temps des solstices, ou à Noël, et à la fin de juin, et qui sont accompagnés de brouillards, mais rarement de tonnerre et d'éclairs, comme les tornados. La pluie les fait cesser. Ils resserrent le papier, le parchemin et le cuir, avec les mêmes effets que l'approche du feu. Quoiqu'ils se fassent sentir sur la Côte-d'Or, ils sont beaucoup plus fréquents sur celle de Benin. Leur nom paraît venir de matan, mot nègre, qui signifie un soufflet (2).

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 193.
(2) Atkins, *A Voyage to Guinea, Brasil and the West-Indies*, p. 149.

§ II.

Minéraux.

L'or passe pour le seul fossile de cette côte; ou du moins les Européens, qui n'y sont attirés que par ce précieux métal, n'ont pas pris la peine de pousser plus loin leurs recherches. Villault, et Labat son copiste, prétendent que l'or le plus fin est celui d'Axim, et que naturellement on en trouve dans ce canton, à vingt-deux ou vingt-trois carats. Celui d'Accra ou de Tafou est inférieur (1); celui d'Accani et d'Achema (2) suit immédiatement, et celui de Fétu est le pire. Villault ne put apprendre des nègres quelle est leur méthode pour le tirer du sein de la terre. Leurs récits s'accordent si peu, qu'il n'y a point de fond à faire sur leur témoignage (3).

Cependant on sait, par la vue même de leur travail, que ceux d'Axim et d'Achema le tirent du sable de leurs rivières. Il est probable que s'ils ouvraient la terre aux pieds des montagnes d'où ces rivières paraissent sortir, ils le trouveraient avec plus d'abondance. Ils confessent, et l'expérience n'en laisse aucun doute, qu'ils trouvent plus d'or dans le sable après les grandes pluies. Si l'or leur manque, ils demandent de la pluie à leurs fétiches par un redoublement de prières.

(1) Tasore ou Tason est une faute dans Prevost. Sur Tafou, voyez ci-dessus, t. IX, p. 367.

(2) Achema paraît être Chama.

(3) Villault, p. 387 et suiv.

L'or d'Accra vient de la montagne de Tafou, qui est à trois journées de la côte, c'est-à-dire, à trente lieues dans l'intérieur des terres. Un chef des nègres paraissait fort disposé à conduire Villault jusqu'aux mines, et promettait de laisser son fils à bord pour otage; mais la saison des pluies, qui survint, fit manquer cette partie. Cependant le capitaine nègre apprit à l'auteur que la mine appartenait au roi; que le travail se réduisait à fouir la terre et à recueillir l'or qui s'y trouve mêlé; que la moitié du profit appartient aux ouvriers, et l'autre au roi. Il ajouta que ce prince avait, devant la porte de son palais, un lingot d'or qui surpassait en grosseur le plus gros fétiche du pays. En effet, un officier danois, qui avait été plusieurs fois à la cour de Fétu et d'Accani, assura Villault qu'il y avait vu des fétiches d'or de la grosseur d'un picotin.

L'or d'Accani et de Fétu est tiré de la terre, sans autre fatigue que de l'ouvrir; mais il ne s'y trouve pas toujours avec la même abondance. Un nègre qui découvre une mine, ou quelque veine d'or, en a la moitié. Le roi partage toujours avec égalité. L'or de ce pays ne passe jamais vingt ou vingt-un carats. On le transporte sans le fondre, et les Européens le reçoivent tel qu'il est sorti de la terre.

Le général danois avait un lingot d'or de sept marcs et un septième d'once (1), qui venait de la montagne de Tafou. C'était un présent qu'il avait reçu du roi d'Accra, lorsque ce prince s'était réfugié

(1) Cent trente-six onces un septième.

dans le fort danois, après avoir été défait dans une bataille.

Le roi de Fétu avait un casque d'or, et une armure complète du même métal, travaillée avec beaucoup d'art. Rien n'est si commun, parmi les nègres, que les bracelets et les ornements d'or; mais ce ne sont que des feuilles aussi minces que le papier, ou des tissus d'un fil d'or, qui n'est pas plus gros qu'un cheveu. Leurs filières sont plus belles que celles de l'Europe, et l'expérience, plutôt que l'art, leur en fait tirer meilleur parti. Leurs rois ont de la vaisselle d'or de toutes sortes de formes; dans les danses publiques, on voit des femmes chargées de deux cents onces d'or en divers ornements, et des hommes qui en portent jusqu'à trois cents. En un mot, dit l'auteur, l'or est si commun dans ce pays, qu'un roi ne fait pas difficulté de distribuer à ses courtisans deux cents marcs d'or dans une seule fête (1). Les nègres paraissent charmés d'avoir des rois libéraux, parce que la circulation de l'or tourne à l'avantage de tout le monde (2).

Ils distinguent trois sortes d'or : le fétiche, les lingots et la poudre. L'or fétiche est fondu ou travaillé en différentes formes, pour servir de parure aux deux sexes; mais il s'allie communément avec quelque autre métal. Les lingots sont des pièces de différents poids, tels, dit-on, qu'ils sont sortis de la mine : M. Phillips en avait un qui pesait trente onces. Cet or est aussi très sujet à l'alliage. La meilleure poudre

(1) Six mille quatre cents livres sterling.

(2) Villault, p. 395 et suiv.

d'or est celle qui vient des royaumes intérieurs de Dinkira, d'Akim et d'Accani (1) : on prétend qu'elle est tirée du sable des rivières. Les habitants creusent des trous dans la terre, près des lieux où l'eau tombe des montagnes, et l'or est arrêté par son poids; alors ils tirent le sable avec des peines incroyables, ils le lavent et le passent jusqu'à ce qu'ils y découvrent quelques grains d'or, qui les paie de leur travail, mais avec assez peu d'usure. L'auteur est persuadé qu'entre une infinité de récits qui se combattent, c'est le seul qui ait quelque vraisemblance; car si la nature avait placé des mines si près de la côte, les Anglais et les Hollandais s'en seraient saisis depuis long-temps, et se garderaient bien d'admettre les nègres au partage. On ajoute que la poudre d'or ne se trouve jamais en égale quantité dans toutes les parties de la même rivière. Lorsqu'elle est trop éloignée des premiers flots qui ont traversé les mines, ses particules s'ensevelissent trop avant dans le sable, ou se dispersent tellement, que le fruit du travail ne répond plus à la peine.

Les marchands de l'Europe prennent ordinairement un nègre à leurs gages pour séparer de l'or véritable un or faux qui se nomme krakra. C'est une sorte d'écume sèche ou de poussière de cuivre qui se trouve mêlée dans la poudre d'or, et qui donne lieu à beaucoup de fraudes dans le commerce (2).

Après l'or le principal objet du commerce sur cette côte est le sel, qui produit des richesses incroya-

(1) Atkins, p. 184, écrit Arcana, au lieu d'Akkanis ou Acanis.
(2) Atkins, p. 184 et suiv.

bles aux habitants. S'ils étaient capables de vivre dans une paix constante, cette seule marchandise attirerait sur leur côte tous les trésors de l'Afrique; car les nègres des pays intérieurs sont obligés d'y venir prendre du sel, du moins ceux qui sont en état de le payer. Les pauvres usent, au lieu de sel, d'une certaine herbe qui renferme imparfaitement quelques unes de ses qualités. Au-delà d'Ardra, dans quelques royaumes d'où vient la plus grande partie des esclaves, deux hommes se vendent pour une poignée de sel.

Dans les cantons où le rivage est fort élevé, la méthode des nègres pour faire le sel est de faire bouillir de l'eau de mer dans des chaudières de cuivre jusqu'à sa parfaite congélation. Mais cette opération est ennuyeuse et d'une grande dépense. Les nègres qui sont situés plus avantageusement, sur une côte basse, creusent des fossés et des trous dans lesquels ils font entrer l'eau de la mer pendant la nuit. La terre étant d'elle-même salée et nitreuse, les parties fraîches de l'eau s'exhalent bientôt à la chaleur du soleil, et laissent de fort bon sel, qui ne demande pas d'autre préparation. Dans quelques endroits on voit des salines naturelles, où la seule peine des habitants est de recueillir chaque jour un bien que la nature leur prodigue.

Dans les lieux hauts où les chaudières de cuivre manquent aux nègres, ils se servent de pots de terre dont ils rangent un certain nombre sur deux lignes. Ils les cimentent avec de l'argile; et par dessous ils pratiquent une sorte de four où ils entretiennent

continuellement du feu. Cette manière est non seulement la plus pénible, mais elle ne produit point de si bon sel, ni si promptement. Le sel de Fantin, où la côte est très favorable, égale la neige en blancheur (1).

L'auteur d'Arthus assure que, dans la plus grande partie de la Côte-d'Or, le sel est d'une blancheur et d'une pureté extraordinaires; on le prendrait d'autant plus aisément pour du sucre, qu'on lui donne ordinairement la forme de pain. Les nègres en font beaucoup d'usage dans tous leurs aliments, et l'enveloppent dans des feuilles vertes pour lui conserver sa blancheur. Ils ne se contentent pas, suivant le même auteur, d'en vendre une quantité incroyable sur leur côte, ils le transportent dans plusieurs contrées, et la fatigue du voyage est comptée dans le prix. Il ajoute que la meilleure espèce est celle d'Anta (2) et de Chinka (3); que les habitants de ces deux cantons jouissent d'une réputation bien établie; que dans le cours de novembre, décembre et janvier, ils recueillent assez de sel pour fournir au commerce pendant tout le reste de l'année; que le profit qu'ils en tirent leur coûte peu de peine, parce que leur sel blanchit naturellement; qu'après avoir bouilli une

(1) Bosman, p. 308 et suiv., ou p. 323 de l'édit. de 1705.

(2) Hanti de d'Anville; Ahanta de la carte de Bowdich, près du cap des Trois-Pointes.

(3) Nommé ci-dessus Sincho ou Cincho. Voyez t. IX, p. 342. D'Anville, sur sa carte d'une partie principale de la Guinée, 1729, nomme ce lieu Cinka, et le place près d'Acara, à l'est, mais à l'ouest de Pompena; et sur sa carte de Guinée de 1775, il le nomme Cinca, et le place à l'est de Pompena, et plus loin d'Acara.

seule fois, il n'est point inférieur au sel d'Hollande, qui demande des préparations si pénibles; et que son unique défaut est de ne pouvoir soutenir la chaleur du soleil (1).

Villault en parle à peu près dans les mêmes termes. Leur sel, dit-il, est plus blanc et meilleur que le nôtre. Ils le font en grande quantité aux mois de janvier, février et mars. Ils en transportent la plus grande partie dans l'intérieur des terres; et cette fatigue leur produit des avantages considérables; mais il n'est point à l'épreuve des grandes chaleurs; elles le rendent trop âcre, et lui donnent une sorte d'amertume (2).

§ III.

Végétaux.

Bosman blâme Focquenbrog d'avoir assuré, dans sa description de la Côte-d'Or, qu'on ne trouve ni arbres ni plantes à Mina et aux environs, dans l'espace de plusieurs milles. Il rend témoignage, au contraire, que toute la côte est remplie d'arbres de diverses grandeurs; et que les charmants bosquets, qui se présentent de tous côtés dans l'intérieur des terres, forment des perspectives assez délicieuses pour faire supporter patiemment la malignité de l'air et l'incommodité des chemins. Il ajoute qu'entre les arbres, les uns croissent naturellement avec tant

(1) Arthus, dans la Collection de De Bry, part. VI, p. 105.
(2) Voyage de Villault, p. 386.

d'ordre, que toutes les comparaisons seraient au désavantage de l'art; tandis que les autres étendent leurs branches et se mêlent avec tant de confusion, que ce désordre même a des charmes surprenants pour les amateurs de la promenade (1).

Les arbres prodigieux, qu'on nomme capotquiers, tirent ce nom d'une sorte de coton qu'ils produisent (2), et que les nègres appellent aussi capoc, dont l'usage ordinaire est de servir de matelas, dans un pays où l'excès de la chaleur ne permet pas d'employer les plumes. Leur bois, qui est léger et poreux, n'est propre qu'à la construction des canots. Bosman ne doute pas que l'arbre célèbre de l'île du Prince, auquel les Hollandais trouvèrent vingt-quatre brasses de tour, ne fût un capoc. On en voit un, près d'Axim, que dix hommes pourraient à peine embrasser.

Il se trouve ici plusieurs sortes de bois, qui pourraient être aisément travaillés. Dans le pays d'Anta,

(1) Dans l'ouvrage de Prevost, on fait dire à Bosman qu'il a vu à la Côte-d'Or des arbres qui pouvaient contenir vingt mille hommes sous leur feuillage : au contraire, ce judicieux voyageur critique les assertions d'Olearius et de Kircher, qui vantent des arbres capables de couvrir deux mille hommes sous leur ombre. « Tout cela, dit Bosman (p. 306, édit. de 1705), n'est rien en com-« paraison des arbres de ce pays. J'en ai vu sous lesquels non seu-« lement deux mille, mais aussi vingt mille personnes auraient « pu se tenir, à condition qu'ils y fussent venus les uns après les « autres. Si ces auteurs l'entendent de cette manière, je ne fais « point difficulté d'ajouter foi à ce qu'ils ont avancé, etc. » Ainsi Prevost, ou les auteurs anglais qu'il a traduits, faute d'avoir achevé de lire la phrase qu'ils extrayaient, ont attribué à un voyageur des plus judicieux et des plus véridiques, une exagération pareille à celle qu'il ridiculise, mais beaucoup plus forte et plus invraisemblable.

(2) Bosman, p. 308.

près du fort prussien d'Acoda (1) ou de Dorothea, et dans le canton d'Apam (2), derrière le fort hollandais de Lydsamhey (3), ou la Patience, il croît un bois jaune dont on fait des chaises et des tables. Le territoire de rio Gabon produit deux espèces de bois, l'un jaune et l'autre rouge, qui sont fort propres au même usage. On en pourrait faire aussi des gouvernails, de petits mâts, et d'autres instruments pour la navigation. Les mâts suffiraient du moins pour les barques, les yachts, et d'autres petits bâtiments (4).

Smith dit que l'arbre nommé bois rouge est ici fort gros, et que le bois en est très dur. Il croit que c'est une espèce d'acajou, qui ne le cède en rien à celui qui nous vient des Indes occidentales (5).

Le papayer croît en abondance au long de la côte. On lit, dans quelques écrivains, qu'il n'a ni branches ni feuilles, et qu'il ne surpasse pas la hauteur d'un homme. Bosman, pour les réfuter, en donne la description. Le tronc, qui a plusieurs pieds d'épaisseur, est composé d'un bois spongieux, qu'on prendrait pour une racine, tant il en a l'apparence. Il est creux, et peut être abattu facilement d'un coup de hache. Son fruit sort d'abord du sommet, sans qu'il ait produit aucune branche. Mais lorsque l'arbre

(1) Acoda sur les cartes de d'Anville est à la pointe orientale du cap des Trois-Pointes.

(2) Près d'Acron, au nord-est de Ruyge-Hoeck, ou cap Velu, au fond de la baie des Polders. Voyez la carte de Guinée de d'Anville.

(3) Ne se trouve point sur les cartes de 1775.

(4) Bosman, p. 307.

(5) Smith, p. 160.

avance en âge, il pousse des branches qui sortent vers le sommet, et qui produisent aussi des fruits. Entre ces branches et le tronc, il croît d'autres petits rejetons, assez semblables au roseau, creux et un peu courbés. L'extrémité de ces rejetons se couronne de larges feuilles, qui ne ressemblent pas mal à celles de la vigne. On voit des papayers hauts de trente pieds. Le fruit, qui porte aussi le nom de papaye, est à moitié gros comme la noix de coco. Sa forme est ovale. Il est vert au-dehors et blanc dans l'intérieur. Mais, avec le temps, l'intérieur devient rouge, et se remplit d'un grand nombre de pepins blancs qui font sa semence. On distingue deux espèces de papayers, les mâles et les femelles; ou du moins, on donne aux uns le nom de mâles, parce qu'ils ne portent point de fruit et qu'ils sont continuellement en fleurs. Ces fleurs sont longues et blanches. La femelle en porte aussi, mais moins longues et moins nombreuses. Quelques Hollandais prétendent avoir observé que la fécondité des femelles augmente lorsqu'elles sont près des mâles; mais l'auteur croit qu'on en peut douter sans crime (1). Smith dit que le papayer s'élève en un tronc droit, de sept ou huit pieds de hauteur, et qu'au sommet il pousse de petites branches vertes, qui portent des feuilles semblables à celles de la vigne. C'est entre ces branches et près du tronc qu'il place le fruit. Coupé en pièces, dit-il, bouilli avec de la chair salée, il fait un mets supportable, pourvu que le poivre

(1) Bosman, p. 290 et suiv., ou p. 194 et suiv. de l'édit. de 1705. Le papayer est décrit à la page 301.

et le beurre n'y soient pas épargnés; car de lui-même il a peu de goût. Les Anglais et les Hollandais y mettent du jus de limon et du sucre; et le faisant cuire en pâte, ils lui trouvent, dit l'auteur, la couleur et le goût d'un pâté de pommes.

Le cinnamome ressemble assez au laurier; son écorce intérieure est la plus forte et celle qui mérite le mieux le nom de cannelle. Smith se trouvant un jour au cap Corse, goûta de l'écorce d'un cinnamome, et la trouva fort insipide; mais ayant mis dans sa poche quelques feuilles du même arbre, qu'il apporta sèches en Europe, il fut surpris de leur trouver, à Londres, plus d'odeur et de goût que l'écorce verte n'en avait en Afrique (1).

Axim offre une prodigieuse quantité d'oranges douces et aigres; les premières sont communément assez bonnes; mais dans le jardin de Mina, qui en est rempli, elles ne le cèdent guère à celles de la Chine. Dans les autres cantons de la Côte-d'Or, on trouve peu d'orangers. La rivière de Boutri, que l'auteur visita plusieurs fois, n'en présente pas un sur ses bords, quoiqu'on en découvre un petit nombre sur les collines, près des forts hollandais.

Les citronniers, qui portent ici le nom de brambaes, croissent dans toutes les parties de la côte, surtout à Mouré, où l'on en tire le jus dans des presses. Dans tout autre temps que celui des sécheresses extraordinaires, le canton donne deux cents tonneaux de ce jus, à quatre ou cinq cents écus de Hollande, ou

(1) Voyage de Smith, p. 160.

vingt ou vingt-cinq schellings d'Angleterre par tonneau, et fournit la même quantité de petits citrons confits qui sont fort recherchés en Hollande (1).

Les grenadiers ont été transplantés ici de l'Europe, mais ils n'y réussissent pas bien. Bosman vit quelques grenades dans les jardins d'Elmina et de Mouré; on l'assura qu'elles pourrissaient presque toutes avant leur maturité (2).

Il se trouve quantité d'autres fruits sur la Côte-d'Or, mais comme les Européens les connaissent peu, parce qu'ils n'osent s'y fier assez pour en manger beaucoup, l'auteur ne s'arrête point à leur description; cependant il parle de plusieurs espèces de prunes, bleues et blanches, qui ressemblent aux nôtres par la forme et la couleur, mais qui sont d'une douceur fade et trop sèches. Il parle aussi des vignes de Mouré, auxquelles, dit-il, il peut donner hardiment ce nom (3), parce qu'il ne s'en trouve point dans aucun autre lieu de la côte; elles produisent deux fois l'année, mais étant livrées au soin d'un nègre ignorant, la plus grande partie des grappes sèche ou pourrit avant le temps de leur maturité. Le raisin est bleu, gros et de fort bon goût; on ne saurait douter qu'avec une culture mieux entendue il ne devînt aussi bon, et peut-être meilleur que celui de l'Europe. Il l'emporte déjà sur celui de Hollande. Bosman admire beaucoup que tous les moyens

(1) Bosman, p. 289, ou p. 300 de l'édit. de 1705; et Barbot, dans Churchill, t. v, p. 200.

(2) Bosman, *ubi sup.*, p. 292, ou p. 304, édit. d'Utrecht, 1705.

(3) Bosman, p. 304, édit. d'Utrecht, 1705.

qu'on a tentés pour le faire croître en divers endroits de la Côte-d'Or, n'aient eu de succès qu'à Mouré; mais il n'entreprend point de rendre raison des bizarreries de la nature. Les premières vignes, dit-il, y ont été plantées par les Portugais; il regrette qu'ils n'en aient point apporté davantage, car on ne voit de raisin qu'à la table du gouverneur hollandais, qui croit accorder une faveur extraordinaire aux étrangers lorsqu'il leur laisse la liberté de voir ses vignes. Tels sont les arbres fruitiers de la Côte-d'Or.

Les cannes à sucre y croissent de la hauteur de sept ou huit pieds, c'est-à-dire celles qui sont cultivées dans le jardin du gouverneur; car les cannes sauvages, qui viennent assez abondamment, surtout dans le pays d'Anta, sont hautes de dix-huit et de vingt pieds. Bosman ne doute pas qu'avec les soins convenables on ne pût les conduire à leur perfection; mais il en coûterait beaucoup de peine, parce que leur maturité est fort lente, et qu'elles ont besoin de deux ans pour arriver à leur pleine grosseur (1).

Le calebassier de la Côte-d'Or n'est pas différent de celui dont on a déjà donné la description (2). Cependant Smith fait quelques remarques qui méritent de n'être pas négligées : La feuille du calebassier, dit-il, ressemble à celle de la gourde; et le fruit, quand il est vert, ressemble à la gourde aussi. Les calebassiers que les nègres cultivent près de leurs cabanes s'élèvent au long des murs en s'y attachant,

(1) Arthus, p. 82.
(2) Voyez ci-dessus, t. IV, p. 306.

et couvrent assez les toits pour leur donner de l'ombre. Lorsque le fruit est mûr, les nègres l'exposent au soleil, qui en durcit la peau extérieure, consume tout ce qu'elle renferme, et n'y laisse que la graine; il suffit alors de la secouer pour la faire sortir. La forme naturelle des calebasses est celle des flacons de Florence; mais avant leur maturité il est aisé de leur faire prendre toutes sortes de figures; il y a tant d'inégalité dans leur grandeur, qu'il s'en trouve de la mesure d'une pinte, jusqu'à celle de trente ou quarante (1).

La Côte-d'Or a des palmiers de toute espèce, des gouaviers ou goyaviers, des tamarins, des mangliers, et tous les autres arbres qui se trouvent en Sénégambie (2). Elle est aussi pourvue des mêmes légumes et des mêmes racines. L'auteur d'Arthus, qui s'étend plus que Bosman sur les fruits, dit que les prunes, les poires, les oranges, les citrons et les noix de coco y sont en abondance, mais que les figues n'y croissent pas si bien. Il loue particulièrement la pomme de cormantin, les bananes, les ananas et les melons d'eau.

La pomme de cormantin tire son nom de ce pays, parce qu'elle y est fort commune; elle est de la grosseur d'une noix dans sa coque; sa chair est jaune et tire un peu sur le rouge. L'auteur d'Arthus a reconnu, par expérience, qu'elle est non seulement fort agréable, mais rafraîchissante et salutaire aux malades, surtout à ceux qui sont attaqués de la dysenterie. Elle est fort astringente, et si on la fait cuire, dit-il, avec

(1) Smith, p. 29.

(2) Voyez ci-dessus, t. IV, p. 282 à 337; et t. VII, p. 454 à 481.

du vin et du sucre, il la préfère, pour l'utilité et l'agrément, aux meilleurs tamarins (1).

Nous avons déjà donné (2) la description de la banane. La Côte-d'Or, et même toute la Guinée, ne produit qu'une seule espèce qui s'élève de trois ou quatre pieds, et dont les feuilles ressemblent à celles de la sempervive ou joubarbe.

Le melon d'eau est, selon Bosman, un fruit beaucoup plus délicat et plus agréable que l'ananas. Avant sa maturité, il est blanc dans l'intérieur (3), et vert au dehors; mais, en mûrissant, son écorce se couvre de taches blanches, et sa chair est entremêlée de rouge. Il est aqueux, mais d'une saveur délicieuse et fort rafraîchissant; lorsqu'il est vert, il se mange en salade, comme le concombre avec lequel il a quelque ressemblance; ses pepins, qui sont les mêmes, deviennent noirs à mesure qu'il mûrit, et produisent, avec peu de soin, des fruits de la même espèce. Le melon d'eau croît comme le concombre, mais ses feuilles sont différentes; sa grosseur ordinaire est le double des melons musqués de l'Europe. Il croîtrait en abondance sur la Côte-d'Or, si les nègres n'étaient trop paresseux pour le cultiver. Il ne s'en trouve à présent que dans les jardins des Hollandais. Sa saison est le mois de juillet et le mois d'août; mais dans les années abondantes il porte deux fois du fruit (4).

La nature n'a point accordé au pays les herbes

(1) Bosman, p. 292, ou p. 294 et suiv.
(2) Voyez ci-dessus, t. IV, p. 323 à 330; et t. VII, p. 468.
(3) Voyez t. IV, p. 331.
(4) Bosman, p. 304, ou p. 317 de l'édit. d'Utrecht; et Barbot, dans Churchill, t. V, p. 204.

86042

qui sont communes en Europe, excepté l'estragon et le tabac, qui croissent ici en abondance. Mais Bosman trouve le tabac de la Côte-d'Or d'une puanteur insupportable, quoique les nègres en fassent leurs délices. La manière dont ils le fument est capable d'empêcher qu'il ne leur nuise; la plupart ayant des tuyaux de cinq ou six pieds de long, les vapeurs les plus infectées peuvent perdre une partie de leur force dans ce passage; la tête des pipes est de pierre ou de terre, et contient deux ou trois poignées de tabac. Les nègres qui vivent parmi les Européens ont du tabac du Brésil, qui vaut un peu mieux, dit l'auteur, quoiqu'il soit aussi fort puant. La passion des deux sexes est égale pour le tabac; ils se retrancheraient jusqu'au nécessaire pour se procurer cette consolation dans leur misère; ce qui augmente tellement le prix du tabac, que pour une brasse portugaise, c'est-à-dire, pour moins d'une livre, ils donnent quelquefois jusqu'à un esterlin d'or ou un écu d'argent. La feuille du tabac croît ici sur une plante de deux pieds de haut; elle est longue de deux ou trois paumes, sur une de largeur; sa fleur est une petite cloche qui se change en semence dans sa maturité (1).

Barbot nous apprend qu'on trouve sur la Côte-d'Or plus de trente sortes d'herbes, toutes fort saines, avec quantité de simples, de racines et de gommes, qui pourraient être d'une grande utilité dans la médecine, et qui méritent les recherches

(1) Bosman, p. 300, ou p. 319 de l'édit. de 1705.

d'un habile botaniste (1). On y trouve particulièrement une plante que les nègres nomment tetié (2), et qui ressemble à nos raves par les feuilles et la racine. Villault la compare, pour les formes, à la navette. Le goût en est fort agréable, et la vertu extrêmement stomachique.

Les légumes et les salades des comptoirs européens viennent des semences qu'on apporte de l'Europe, et croissent très heureusement, surtout les laitues romaines, les choux et les melons. Le pourpier sauvage se trouve de toutes parts dans les campagnes, et sert aux matelots pour le potage (3).

On voit ici, dans plusieurs cantons, une sorte de gingembre qui s'élève de deux ou trois paumes. Le gingembre est la racine. Les nègres le recueillent aux mois de décembre et de janvier, et le font sécher dans des vaisseaux bien luttés, parce qu'ils ont reconnu que la moindre évaporation lui fait perdre sa force. Ils en ont une autre espèce, dont la tige est un peu plus haute, et dont la racine verte se mange en salade avec du sel, de l'huile et du vinaigre. Le gingembre transplanté croît facilement dans tous les lieux chauds. Celui que la nature produit d'elle-même a peu de force. Cependant il diffère en bonté, suivant l'exposition du lieu. Le meilleur vient du Brésil et de Saint-Domingue. On estime beaucoup moins celui de Saint-Thomas et du cap Vert (4)...

Les nègres ont tant de passion pour l'ail, qu'ils

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 198.
(2) Barbot, p. 198; Villault, p. 381.
(3) Villault, p. 380 à 386.
(4) Arthus, p. 83.

l'achètent à toutes sortes de prix. Barbot assure qu'il y a gagné cinq cents pour cent (1), avec beaucoup de regret de n'en avoir pas apporté une plus grosse provision.

Les racines de la Côte-d'Or sont les ignames et les patates. Le pays est rempli d'ignames (2). Le goût des ignames, suivant Bosman, tire sur la noisette (3). Sabou est le canton qui en produit le plus, et qui en fournit à ceux où la terre est moins fertile. A Mouré ils valent quatorze schellings le cent, et sont encore plus chers dans d'autres lieux (4). Smith observe que les ignames ressemblent aux panais plutôt qu'aux navets de l'Europe; mais qu'ils sont plus gros à proportion de leur longueur. Ils ont ordinairement environ douze pouces, et leur circonférence est à peu près de la même mesure au sommet. Rôtis, ils ont le goût de la patate d'Angleterre. Au contraire, la patate de la Côte-d'Or ne ressemble à la nôtre que par la forme. Elle est d'un goût fade qui n'approche point de celui des ignames (5). L'auteur d'Arthus en juge autrement. Il dit que les patates et les ignames diffèrent peu pour le goût; que la patate est rouge; mais que ces deux racines ont également le goût de la noisette, et qu'elles sont dans une égale abondance (6). Suivant Villault, les nègres ont une grande abondance de patates qui leur viennent des Hollandais, et qu'ils

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 200.
(2) Voyez ci-dessus, t. iv, p. 330.
(3) Bosman, p. 311, édit. de 1705.
(4) Bosman, p. 399.
(5) Smith, p. 165.
(6) Barbot, p. 197, dit qu'il s'en trouve de huit et de dix livres, et qu'elles sont au dehors d'un rouge jaunâtre.

appellent artichauts de terre. Elles ont, dit-il, le même goût que les ignames (1).

Le plus grand nombre des voyageurs s'accorde à trouver les patates beaucoup meilleures que les ignames, et d'un goût qui tire sur celui de la châtaigne bouillie. Anta et Sabou sont les plus fertiles en patates. On prétend qu'avant l'arrivée des Portugais, qui apportèrent le millet et le maïs en Afrique, les nègres ne subsistaient que de ces deux racines; ce qui paraît d'autant plus vraisemblable, qu'à présent même le millet y est assez peu cultivé, et qu'une grande partie des habitants se réduisent encore à leur aliment primitif (2).

Ils ont néanmoins des fèves et des pois de diverses couleurs, rouges, noirs, violets et gris. On distingue une espèce de pois qui est pourpre ou couleur de rose, et qui fait un mets délicieux lorsqu'elle est assaisonnée à l'huile; mais elle n'est point assez commune pour servir de nourriture ordinaire. La meilleure sorte de fèves est celle que les nègres appellent kallavances, de la forme et de la grosseur de nos haricots. Fraîche ou vieille, elle se mange fort bien avec toute sorte de viande (3).

Bosman parle de plusieurs espèces de fèves. Les premières ressemblent aux fèves hollandaises de jar-

(1) Villault, p. 381.

(2) Arthus, p. 85. Il nomme en latin l'igname *iniamis*, les patates *batates*.

(3) Villault, p. 274 de la traduction anglaise. Le paragraphe et la citation de Villault sont des auteurs anglais de l'Histoire des Voyages. Nous n'avons pu retrouver ce qu'il contient ni dans Villault, ni dans Barbot, ni dans Bosman.

din (1) : elles en ont à peu près la figure et le goût. La seconde espèce est plus grosse; sa cosse est longue de trois quarts d'aune, et la fève est d'un rouge brillant. La troisième a beaucoup de ressemblance avec les petites fèves de Hollande, qui s'appellent fèves de princesse, excepté qu'elles sont d'un rouge foncé; non seulement elle est bonne et nourrissante, mais elle fait une nourriture délicate. Toutes ces espèces croissent, comme les haricots, en rampant, ou soutenues par des rames; mais les espèces suivantes viennent différemment. Bosman nomme d'abord les jojouties qui se répandent sur la terre comme les patates renfermées dans de petites cosses longues, et qui sont fort bonnes quand elles sont nouvelles. Il parle d'une seconde espèce sans la nommer : elle croît, dit-il, sur des arbres qui sont de la grandeur du groseillier; sa cosse ressemble à celle de nos petits pois; mais chaque cosse ne contenant qu'une fève, il en faut un grand nombre pour en faire un plat. La troisième espèce, que Bosman nomme gobbegobbes, croît sous terre, deux fèves dans chaque cosse, et pousse au dehors une petite feuille; mais c'est la moins estimée, quoiqu'elle fasse la nourriture de quantité de nègres. Enfin la dernière sorte est une fève de terre que les Hollandais ne connaissaient que depuis peu d'années, et qu'ils ont nommée fève d'Angola, parce qu'elle vient originairement de cette région : elle est fort bonne sous la braise, comme les châtaignes. C'est sans raison qu'on la compte au rang des fèves, puisqu'elle ne croît point dans une cosse,

(1) Bosman, p. 306 et suiv., ou p. 313 de l'édit. de 1705.

et qu'elle ne se mange point comme les autres. Les Hollandais lui trouvent le goût de la noisette. Si on l'écrase, et qu'après l'avoir laissée tremper dans l'eau on la presse dans un linge, la liqueur qui en sort tient lieu de lait avec du riz, et n'en peut être aisément distinguée, surtout si l'on y mêle un peu de beurre avec de la cannelle et du sucre (1).

Le grain que les nègres appellent maïs, et qui porte ailleurs le nom de blé de Turquie, est célèbre dans toutes les parties du monde. Les Portugais l'apportèrent les premiers d'Amérique dans l'île de Saint-Thomas, d'où il fut transplanté sur la Côte-d'Or. Il avait été jusqu'alors inconnu aux nègres; mais il a multiplié dans leur pays avec tant d'abondance (2), que toutes ces régions en sont aujourd'hui couvertes. Barbot prétend que le nom de maïs est venu d'Amérique. Les Portugais lui donnent celui de milhio grande, c'est-à-dire grand millet; les Italiens le nomment blé de Turquie (3), et les Français blé d'Espagne (4).

La première moisson du maïs se fait au mois d'août, et l'autre à la fin de l'année (5); mais celle-ci est toujours moins abondante, parce que les nègres n'espérant pas beaucoup de pluie dans cette saison, ne confient à la terre que la moitié de leur semence. Ce travail leur coûte peu; un ou deux hommes, au plus, peuvent préparer autant de terre qu'une chär-

(1) Bosman, p. 314, édit. de 1705.
(2) Arthus, p. 69; et Barbot, p. 196.
(3) Smith dit qu'on l'appelle aussi blé de Guinée.
(4) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 197.
(5) Villault dit que le meilleur croît sur les lieux élevés, p. 385.

rue en laboure dans les pays de l'Europe. Cette espèce de blé prend racine aisément; et cette facilité, jointe à l'abondance des grains qui ne sont jamais moins de trois ou quatre cents (1), le fait multiplier avec une fécondité prodigieuse. Après la première moisson, mille tiges ne coûtent pas plus d'un écu d'Angleterre, et dans plusieurs cantons elles sont encore à meilleur marché. Le blé qu'on en tire monte à cinq boisseaux; quoique les grains blancs soient les plus beaux (2), les rouges passent généralement pour les meilleurs.

La seconde espèce de grain sur la Côte-d'Or (3) est le véritable millet, que les Portugais appellent milhio-piqueno, ou petit millet (4). L'auteur d'Arthus dit que l'épi en est fort long, et que les grains ressemblent par la couleur au chènevis, mais qu'ils ont un peu plus de longueur; ils sont renfermés dans des cosses sans barbe, comme le blé de Canarie; la farine en est blanche. Les nègres avaient du millet avant l'arrivée des Portugais. Il n'a besoin que de trois mois pour mûrir; après la moisson, l'usage est de le faire sécher au soleil pendant l'espace d'un mois; alors on sépare les épis de la tige, et, les mettant en gerbes, on les transporte dans les magasins. Les tiges ou la paille servent à couvrir les cabanes,

(1) Barbot dit quatre ou cinq cents; de sorte qu'une seule tige porte mille, quinze cents, et quelquefois deux mille grains.

(2) Bosman, p. 299, ou p. 308 à 310 de l'édit. de 1705; et Smith, p. 164.

(3) Bosman, et Smith après lui, disent que les Portugais nomment la seconde sorte de millet, maïs; mais c'est une erreur.

(4) Arthus, p. 67. Le même auteur l'appelle un grain excellent, p. 69.

et, dans plusieurs cantons, à faire des haies qui les environnent (1).

Bosman compare le millet de la Côte-d'Or à la graine de coriandre, et prétend y trouver aussi beaucoup de ressemblance avec le petit seigle de Hollande. Il est de bon goût et fort nourrissant. Il croît comme le grand millet, avec cette différence, que la tige n'est pas si épaisse, et que l'épi n'est pas couvert de feuilles: aussi est-il plus exposé à servir de proie aux oiseaux; ce qui le rend de la moitié plus cher que l'autre.

On trouve sur toute la Côte-d'Or du millet des deux espèces (2); mais il est moins commun et par conséquent plus cher dans le canton d'Axim. Celui d'Anta en produit une abondance surprenante dans les années fertiles. Bosman acheta le millier de tiges à six, sept, huit et neuf tacous (3). Il est rare que le sac monte à plus d'un franc de Hollande (deux schellings); ainsi, dans les temps de paix, le blé est la moins chère de toutes les provisions; mais, pendant la guerre, il devient quelquefois d'une cherté incroyable. L'auteur vit donner pour mille tiges une once d'or, qui revient presque à quatre livres sterling. Les nègres n'en peuvent accuser que leur propre paresse, qui ne leur permet jamais de porter leurs vues au-delà du besoin d'une année. D'ailleurs, le grand nombre de vaisseaux qui viennent continuellement pour la traite des esclaves, en achètent tous les ans plusieurs milliers de sacs (4).

(1) Villault, p. 385, dit que le millet aime un terrain bas.
(2) Bosman, p. 297, ou p. 309 de l'édit. d'Utrecht, 1705.
(3) Arthus, p. 69.
(4) Bosman, p. 307, ou p. 310 de l'éd. de 1705; Villault, p. 275.

Les nègres composent une sorte de pâte du maïs mêlé avec le millet. Ceux qui ont vécu avec les Portugais broient le maïs seul, et savent en faire d'excellent pain qu'ils vendent aux Européens avec beaucoup d'avantage. Il se conserve plusieurs mois sans altération. Les enfants font griller les épis de millet, et les mangent au lieu de pain; mais l'usage trop fréquent de cette nourriture échauffe le sang jusqu'à causer le scorbut ou la gale, quoiqu'elle soit d'ailleurs fort saine, et qu'elle ait le goût de notre froment.

Le millet se broie aisément, surtout lorsqu'il est nouveau, et demande peu de peine pour en faire d'excellent pain. Lorsque la pâte est bien pétrie, il ressemble à notre pain d'orge; mais comme les nègres ignorent l'usage des fours, et ne connaissent pas mieux l'art de pétrir, ils ne font cuire leur pâte que sous la cendre chaude, ce qui en fait du gâteau plutôt que du pain; cependant il n'est pas désagréable au goût, quoique les dents se ressentent quelquefois des restes de gravier, qui viennent de la pierre qu'on emploie pour broyer le grain (1).

Villault représente en peu de mots les qualités de leurs différentes sortes de pain. Leur pain de riz a beaucoup de blancheur, mais il est fort pesant; leur pain de millet est brun et de mauvais goût; leur pain de maïs est amer; enfin le meilleur et le plus (2) agréable est celui qui est mêlé de maïs et de millet.

L'auteur d'Arthus observe que les Indiens de l'Amé-

(1) Arthus, dans la collection de De Bry, part. VI, p. 69.
(2) Bosman, *ubi sup.*, p. 297; et Villault, p. 382.

rique font de leur maïs une sorte de liqueur qu'ils nomment chicka, et qui est aussi capable d'enivrer que le vin. Les nègres de la Côte-d'Or le font tremper dans l'eau, pour en faire une espèce de bière, qu'ils nomment pittowe ou pito (1); mais cet usage n'est établi que dans les cantons où les nègres ont beaucoup de commerce avec les Portugais.

Le riz n'est pas commun dans toutes les contrées de la Côte-d'Or. Il s'en trouve très peu hors des cantons d'Axim et d'Anta; mais il croît avec tant d'abondance à l'entrée de la côte, qu'on l'y trouve, net et préparé, à moins d'un sou la livre; tandis que dans les autres lieux à peine l'a-t-on, mêlé et chargé de sa paille, au même prix. Le canton d'Axim, qui manque de millet, est dédommagé fort heureusement par le riz (2).

§ IV.

Mammifères privés et sauvages.

Entre les animaux privés, le premier rang semble appartenir aux taureaux, aux bœufs, aux vaches, aux chèvres et aux moutons. Dinkira, Asianta (3), Axim et d'autres pays intérieurs en sont remplis; mais ces contrées sont si éloignées de la mer qu'il en vient peu de bœufs et de vaches sur la côte. Cependant on nourrit un grand nombre de toutes sortes de

(1) Arthus, p. 69; Villault, p. 248, dit Poitou; d'autres, Pittau.
(2) Bosman, p. 298 et suiv.
(3) Aschanti.

bestiaux dans les cantons d'Axim, de Pocquesou (1), de Mina et d'Accra, surtout dans celui d'Accra, parce qu'on les y amène aisément d'Aquamboe et de Lampi.

Dans les autres cantons, il ne se trouve que des taureaux et des vaches. Les nègres ignorent l'art de couper les taureaux pour en faire des bœufs. Aux environs d'Axim, les pâturages sont assez bons, et les bestiaux peuvent s'y engraisser; mais à Mina, qui est un lieu fort sec, ils participent à la qualité du terroir. C'est néanmoins le seul endroit (2) où l'on tire du lait des vaches, tant la plupart des nègres sont obstinés dans leur ancienne ignorance. Maigres et décharnées, comme on représente les bestiaux de ce canton, il n'est pas surprenant que vingt ou trente vaches suffisent à peine pour fournir du lait à la table du général. Les plus grosses ne pèsent pas plus de deux cent cinquante livres. En général, tous les animaux du pays, de même que les hommes, sont fort chétifs de corps; ce que Bosman attribue aux mauvaises qualités de leur nourriture, qui ne peut produire qu'une chair molle et spongieuse. Aussi celle des vaches et des bœufs y est-elle de fort mauvais goût. Une vache ne laisse pas de coûter douze livres sterling. Les veaux, qui

(1) Pocquesou est près du cap des Trois-Pointes sur la côte occidentale, au sud d'Axim. Voyez les cartes de Guinée de d'Anville de 1775 et de 1729.

(2) Arthus, après avoir observé que les bœufs et les vaches sont très petits, ajoute que les nègres ne peuvent traire les vaches, parce qu'elles ont à peine assez de lait pour nourrir leurs veaux, page 8.

devraient être beaucoup meilleurs, ont aussi quelque chose de désagréable au goût, qu'on ne peut attribuer qu'au mauvais lait de leurs mères, qu'elles n'ont pas même en abondance. Ainsi les bœufs, les vaches et les veaux de la Côte-d'Or ne sont pas une nourriture fort saine (1).

Les chevaux du pays sont de la grandeur de nos chevaux du nord, sans être aussi bien faits. On en voit peu sur la côte; mais ils sont en grand nombre dans l'intérieur des terres. Ils portent la tête et le cou fort bas. Leur marche est si chancelante, qu'on les croit toujours prêts à tomber. Ils ne se remueraient pas s'ils n'étaient continuellement battus; et la plupart sont si bas, que les pieds de ceux qui les montent touchent presque à terre.

Les ânes, qui sont aussi en grand nombre, ont quelque chose de plus vif et de plus agréable que les chevaux; ils sont même un peu plus grands. Les Hollandais en avaient autrefois quelques uns au fort d'Axim, pour leurs usages domestiques; mais ils les virent périr successivement, faute de nourriture. Bosman s'imagine que les nègres ne les emploient point à porter ni à charrier, et qu'ils ne les font servir que de monture (2).

Quoiqu'il y ait beaucoup de moutons sur toute la côte, ils y sont toujours chers. Leur forme est la même qu'en Europe, mais ils ne sont pas de la moitié si gros que les nôtres, et la nature ne leur a donné que du poil au lieu de laine. Ici, dit Bosman, le

(1) Bosman, p. 235, édit. de 1705.
(2) Bosman, quatorzième lettre, p. 239, édit. de 1705.

monde paraît renversé; les hommes ont de la laine et les moutons du poil (1). La chair du mouton est si sèche et si maigre dans tous les cantons de la Côte-d'Or, qu'un Européen délicat n'est pas tenté d'y toucher. Cependant le prix de ces animaux n'est jamais au-dessous de vingt- sept ou vingt-huit schellings; ce qui ne permet guère aux gens du commun d'en faire leur nourriture. Le général et les principaux facteurs prennent soin de les engraisser pour leur table, avec de l'orge grillé (2), qui les rend un peu plus supportables. Si l'on en croit Smith (3), les moutons de Guinée ont si peu de ressemblance avec ceux de l'Europe, qu'un étranger ne reconnaîtrait pas leur espèce à la vue. Il faut les entendre bêler; et l'on est surpris de trouver la voix du mouton dans un animal qui est couvert assez légèrement de poil brun et noir comme le chien. Le nombre de chèvres est prodigieux; elles ne diffèrent de celles de l'Europe que par la grandeur; car la plupart sont fort petites; mais elles sont beaucoup plus grasses et plus charnues que les moutons. Le prix d'un bon chevreau est ordinairement de douze ou treize schellings. Barbot dit que les trois espèces de moutons, de chèvres et de porcs ont été apportées de Saint-Thomas à la côte par les Portugais (4).

Le pays ne manque point de porcs; mais ceux qui sont nourris par les nègres ont la chair fade et désagréable; au lieu que la nourriture qu'ils reçoi-

(1) Bosman, p. 237.
(2) Bosman, p. 236 et 237.
(3) Smith, p. 147.
(4) Barbot, p. 205.

vent des Hollandais leur donne une qualité fort différente. Cependant les meilleurs n'approchent point de ceux du royaume de Juida, qui surpassent les porcs mêmes de l'Europe pour la délicatesse et la fermeté. Un porc du poids de quatre-vingt-dix livres se vend ici trois livres sterling. L'auteur d'Arthus dit que ces animaux se nomment ebbio dans le pays; qu'ils sont d'une grandeur moyenne, et qu'ils font une fort bonne nourriture (1).

Ici, comme en Europe, les animaux domestiques sont les chats et les chiens; mais les chiens n'aboient et ne mordent pas comme les nôtres. Il s'en trouve de toutes sortes de couleurs; blancs, rouges, noirs, bruns et jaunes. Les nègres en mangent la chair, et jusqu'aux intestins, de sorte que dans plusieurs cantons on les conduit en troupes au marché, comme les moutons et les porcs. Les nègres leur donnent le nom d'ekia, ou, d'après les Portugais, celui de cabra-de-matto, qui signifie chèvre sauvage (2). On en fait tant de cas dans le pays, qu'un habitant qui aspire à la noblesse est obligé de faire au roi un présent de quelques chiens. Ceux de l'Europe sont encore plus estimés, à cause de leur aboiement. Les nègres s'imaginent qu'ils parlent (3). Ils donnent volontiers un mouton pour un chien, et préfèrent la chair de ce dernier animal à celle de leurs meilleurs bestiaux. Les chiens de l'Europe dégénèrent beaucoup ici. Leurs oreilles de-

(1) Arthus, p. 81.

(2) Nous avons vu que Beaver nomme cabre-di-matto une espèce de chèvre. Voyez ci-dessus, t. VII, p. 419.

(3) Arthus, p. 80.

viennent roides et pointues comme celles du renard. Leur couleur change par degrés. Dans l'espace de trois ou quatre ans, on est surpris de les trouver fort laids, et de s'apercevoir qu'au lieu d'aboyer (1), ils ne font plus que hurler tristement. C'est le cri de ceux du pays. Barbot, qui en parle dans les mêmes termes, ajoute qu'ils sont fort laids, et qu'ils ont les oreilles longues et roides comme le renard; que leur queue est longue et pointue sans aucun poil; qu'ils ont aussi la peau du corps nue, ordinairement tachetée, et quelquefois d'une seule couleur; qu'ils sont désagréables à la vue, et plus encore au toucher; que les nègres ont appris des Portugais à les nommer cabra-de-matto, c'est-à-dire chèvre sauvage, parce qu'ils en aiment la chair, et qu'ils la préfèrent à celle du mouton; enfin qu'on les conduit au marché deux à deux, et qu'ils s'y vendent mieux que les bestiaux (2).

Les chats sont aussi des animaux fort estimés sur la Côte-d'Or, surtout lorsqu'ils paraissent habiles à la chasse des souris, vermine dont les nègres ont beaucoup à souffrir. Ils ont la peau fort belle et fort douce. Leur nom dans le pays est ambaio. Les nègres mangent leur chair (3). Cependant Bosman assure que c'est uniquement dans le cas de nécessité. Il remarque aussi que les chats de la Côte-d'Or ne sont pas différents de ceux de l'Europe, et que ceux-ci ne changent point de nature après avoir passé plusieurs années en Afrique (4).

(1) Bosman, p. 240.
(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 215.
(3) Arthus, p. 89.
(4) Bosman, p. 241, édit. de 1705.

On a déjà vu la description de l'éléphant dans l'histoire naturelle de la Sénégambie; mais les voyageurs trouvent ici quelques différences remarquables, et l'on ne doit pas être surpris qu'un animal si gros et si curieux donne toujours matière à de nouvelles observations.

Quoique les éléphants ne soient nulle part en si grand nombre que sur la Côte-d'Ivoire, il s'en trouve beaucoup aussi sur la Côte-d'Or, qui s'avancent de l'intérieur des terres jusqu'au rivage de la mer. Anta n'en est jamais dépourvu. On en voit moins du côté d'Accra, parce que ce canton est depuis longtemps assez bien peuplé; mais les ravages de la guerre ayant rendu pendant cinq ou six ans le pays de Fétu très désert, on y a vu paraître quantité d'éléphants, car moins il y a d'hommes dans une contrée, plus elle se remplit ordinairement de bêtes farouches. Les éléphants de la Côte-d'Or ont douze ou treize pieds de hauteur.

On distingue plusieurs espèces d'éléphants, le libyen, l'indien, l'éléphant de marais, celui de montagne et celui de bois. L'éléphant de marais a les dents bleues et spongieuses, difficiles à tirer, et plus encore à travailler, parce qu'elles sont remplies de petits nœuds : l'éléphant de montagne est farouche et dangereux; il a les dents plus petites et la taille mieux formée. L'éléphant qui vit dans les bois est le plus doux et le plus docile; il a les plus grosses dents et les plus blanches.

On ne voit jamais d'éléphants blancs sur la Côte-d'Or, quoiqu'on lise dans quelques relations qu'il

s'en trouve plus loin dans l'Afrique au long du Niger, dans l'Abyssinie et dans le pays de Zanjibar. Les éléphants de Guinée sont si prompts qu'ils surpassent un cheval à la course. Les nègres de Mina leur donnent le nom d'ossons.

Les tigres (1) sont en fort grand nombre sur toute la côte; ils y portent le nom de bohen : l'espèce commune est de la grosseur d'un veau ordinaire. Ils ont le pied grand, les griffes très fortes, et la peau marquetée de taches rouges et noires : la férocité de ces animaux est terrible; ils causent ici plus de ravages que toutes les autres bêtes de proie. Un homme qui se hasarde seul dans un bois est menacé à tous moments de leurs attaques, et n'a de ressource que dans son adresse et son courage. Peu de temps avant l'arrivée de l'auteur, un domestique du facteur de Succonda fut dévoré à cent pas de son comptoir. Dans le même temps, et près du même lieu, un nègre qui allait couper du bois avec sa hache, rencontra un tigre qui fondit sur lui. Mais après un long combat, le nègre lui ôta la vie d'un coup de hache, et revint couvert de sang et de blessures. En 1693, tandis que Bosman commandait dans le même fort, il ne se passait pas de nuit où les tigres n'enlevassent quelques moutons de son troupeau et de celui des Anglais ses voisins. Un jour, en plein midi, un de ces furieux animaux pénétra dans la

(1) Bosman, p. 248, emploie ici ce mot selon l'usage vulgaire, et il désigne pour l'Afrique des léopards et des panthères; car, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, il n'y a de véritable tigre qu'en Asie.

loge, et dévora deux chèvres. Bosman, qui s'en aperçut, se hâta de sortir avec son canonnier, deux Anglais et quelques nègres, tous armés de mousquets. Ils poursuivirent le monstre, et le virent entrer dans un petit bois, où il s'arrêta tranquillement. Le canonnier eut la hardiesse d'y entrer pour découvrir son gîte; mais il revint bientôt avec une vive épouvante, après avoir laissé derrière lui son chapeau, son sabre et ses sandales. Le tigre s'était jeté sur lui, l'avait mordu, et n'avait lâché prise qu'à l'occasion d'une branche, que le bonheur du canonnier avait fait tomber sur lui, et qui l'avait sans doute effrayé. Un des Anglais n'entreprit pas moins de le faire déloger. Il pénétra dans le bois, son mousquet en joue; mais le tigre se tint assis tranquillement pour lui laisser la liberté d'approcher, et, le saisissant tout d'un coup par les épaules, il l'abattit, et l'aurait infailliblement mis en pièces si Bosman et ses nègres, qui suivaient immédiatement, n'eussent paru assez tôt pour le secourir. Si le monstre prit la fuite, ce ne fut qu'après avoir ôté à son ennemi la force de se relever pendant le reste du jour; mais en fuyant hors du bois, il causa un autre accident, que l'auteur appelle tragi-comique. Un facteur du fort, qui était parti après les autres avec son mousquet, pour augmenter le nombre des assaillants, s'avançait d'un air résolu au moment où le tigre quittait sa retraite. Il le vit venir à lui, et son courage l'abandonnant à cette vue, il se mit à courir de toute sa force pour regagner le comptoir. Soit frayeur ou lassitude, il eut le malheur de tomber sur une pierre:

le tigre s'approcha aussitôt de lui. Bosman et ses compagnons s'arrêtèrent tremblants à quelque distance sans oser tirer, parce que le monstre était trop près du facteur. Ils s'attendaient à le voir déchirer à leurs yeux, lorsque le tigre, abandonnant sa proie, continua de fuir d'un autre côté. Ils n'attribuèrent ce miracle qu'à leurs cris. Cependant on peut s'imaginer, ajoute l'auteur, qu'ayant dévoré deux chèvres le même jour, sa faim n'était pas assez pressante pour animer sa cruauté. Quoi qu'il en soit, continue-t-il, cette aventure ne l'empêcha point de revenir peu de jours après, et de tuer quelques moutons. Les Hollandais, après avoir employé si malheureusement la force, eurent recours à l'adresse. Ils firent une cage de plusieurs grands pieux, longue de douze pieds, et large de quatre, sur laquelle ils mirent un tas de pierres pour la rendre plus ferme. Dans un coin de cette cage ils en mirent une petite où ils renfermèrent deux cochons de lait : l'entrée était une trappe soutenue par une corde qui devait se lâcher d'elle-même au moindre mouvement de la petite cage. Ce stratagème eut tant de succès que trois jours après, vers minuit, le tigre se jeta dans le piége. Au lieu de pousser des rugissements, comme on s'y attendait, il employa d'abord ses dents pour se procurer la liberté. Ses efforts lui auraient ouvert un passage s'il eût pu continuer ce travail une demi-heure de plus, car il avait déjà rongé la moitié d'une palissade ; mais l'auteur parut assez tôt pour l'interrompre ; et sans s'amuser à tirer plusieurs coups inutiles, il passa le bout de son fusil entre deux pieux ;

l'animal se jeta dessus avec une extrême furie, et s'offrit ainsi comme de lui-même à trois balles, qui le renversèrent sans vie. Il était de la grandeur d'un veau, et pourvu de dents aussi terribles que ses griffes. Cette victoire devint l'occasion d'une fête qui dura huit jours, suivant l'usage du pays, qui accorde à celui qui tue un tigre le droit de prendre, sans payer, tout le vin de palmier qu'on met en vente au marché. Bosman, qui avait tué le monstre, résigna son privilége à ses nègres.

Le pays d'Axim produit plus de tigres que celui d'Anta. Ils poussent la hardiesse jusqu'à sauter pendant la nuit dans les forts hollandais, quoique les murs n'aient jamais moins de dix pieds de hauteur; et s'il se présente quelque proie, leur férocité n'épargne rien. L'auteur observe qu'ils ne sont pas aussi effrayés du feu qu'on se l'imagine. Après en avoir reçu deux ou trois visites, qui lui avaient coûté quelques moutons, il espéra de s'en délivrer en allumant un grand feu près de son parc; cinq de ses domestiques reçurent ordre de passer la nuit au même lieu sous les armes; malgré toutes ces précautions, un tigre s'approcha sans être entendu, tua deux moutons entre deux de ses gens qui s'étaient endormis; et lorsque, se réveillant aux cris des victimes, ils se préparaient à faire usage de leurs armes, il eut plus de légèreté à s'échapper qu'ils n'eurent de courage à le poursuivre. Cet incident semble confirmer une opinion qui est commune à tous les nègres; ils assurent que jamais le tigre ne s'attaque aux hommes lorsqu'il peut se saisir d'une bête. Sans

cela, dit Bosman, deux domestiques endormis auraient été plus faciles à dévorer que deux moutons (1).

Les buffles sont si rares sur la Côte-d'Or, qu'à peine en voit-on quelques uns dans l'espace de deux ou trois ans; mais ils sont en grand nombre à l'est, vers le golfe de Guinée. Ils sont de la grandeur d'un bœuf; leur couleur est rougeâtre, leurs cornes sont droites. Ils sont très légers à la course. Dans les bons pâturages leur chair est un fort bon aliment. Il est dangereux de les blesser, lorsqu'on ne les tue pas du même coup. Les nègres, instruits par l'expérience, montent sur un arbre pour les tirer (2).

Avec ces animaux farouches, le pays est rempli d'espèces plus douces, telles que les cerfs, les gazelles ou les antilopes, les daims, les lièvres, etc. Le nombre des cerfs est surprenant dans les contrées d'Anta et d'Accra; on les rencontre en grands troupeaux. L'auteur en a quelquefois compté jusqu'à cent. Si l'on en croit les nègres, ils sont si subtils et si timides, que dans leurs marches ils détachent un d'entre eux, pour faire l'avant-garde et travailler à la sûreté commune. Mais on distingue environ vingt sortes de cerfs, d'antilopes et de gazelles; les uns de la grandeur d'une petite vache, d'autres aussi petits que le mouton, et même que le chat. La plupart sont rougeâtres, avec une raie noire sur le dos; il s'en trouve néanmoins de mouchetés. Leur chair est excellente, surtout celle de deux principales sortes que les Hollandais

(1) Bosman, p. 248.
(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 209.

trouvent fort délicate; la couleur de l'une est un souris pâle; l'auteur ne distingue pas celle de l'autre. Mais, outre la couleur, elles diffèrent encore pour la taille, quoiqu'elles aient également deux pieds de longueur; l'une est plus grosse, avec les jambes moins longues.

Il parle d'une autre sorte qui a quatre pieds de long, la taille mince, les jambes fort allongées, la tête et les oreilles très longues, et qui est de couleur d'orange rayée de blanc. Mais il n'a pas vu de plus beaux cerfs que ceux dont la couleur est rouge, et qui n'ont que la moitié de la grosseur des précédents. Ce sont, dit-il, de charmantes créatures. Leurs cornes sont petites et d'un noir luisant; leurs jambes si menues, qu'il les compare au (1) tuyau d'une pipe. C'est l'animal que Smith appelle un admirable antilope. Il est si léger qu'il paraît voltiger au milieu des buissons; cependant les nègres en prennent quelquefois, et la chair en est assez bonne. Cette espèce de cerfs ou d'antilopes n'a pas le corps plus gros qu'un lapin (2). Les Européens du pays se servent de leurs pattes (3) pour arranger le tabac dans les pipes. En parlant des mêmes animaux, dans un autre lieu, on a déjà fait remarquer qu'ils sont trop délicats pour être transportés vivants jusqu'en Europe. On l'a tenté plusieurs fois, en prenant la peine de les couvrir soigneusement de coton; mais à peine ont-ils passé la ligne qu'ils

(1) Bosman, p. 248 et suiv., ou p. 250 et 251 de l'édit. de 1705.
(2) Voyez ci-dessus, t. VII, p. 419, dans la relation de Beaver.
(3) Bosman en envoya quelques unes en Europe.

meurent en peu de jours (1). Le même auteur ajoute qu'on voit beaucoup de gazelles dans le pays d'Accra (2), et que la chair en est excellente. Cet animal est d'une légèreté incroyable; il aime les terres hautes, au-delà des forts européens. Leur taille tient le milieu entre la chèvre et le cerf; ils ont les cornes de la chèvre ou du buffle (3).

Toutes ces espèces de cerfs sont d'une légèreté qu'on aurait peine à s'imaginer, surtout ceux de la dernière espèce qu'on nomme communément gazelles ou antilopes. L'auteur en a vu sauter par-dessus des murs de dix ou douze pieds de hauteur. Les nègres les appellent dans leur langue rois des cerfs (4).

L'auteur d'Arthus dit que les daims, les renards et les lièvres sont en plus grand nombre dans certains cantons que dans d'autres, et qu'ils sont peu différents de ceux de l'Europe. La méthode que les nègres emploient pour les prendre est de veiller au bord des ruisseaux où la soif les amène; ils les tuent, ou les font tomber facilement dans leurs piéges. Le pays d'Anta est rempli de lièvres, et les habitants ont une manière de les tuer qui leur est propre. Ils se rendent en troupe dans les lieux où ces animaux se retirent; chacun est armé d'un bâton de la longueur du bras : cette arme leur sert d'abord à faire un cliquetis qui effraie les lièvres et qui les fait sortir de leur retraite; alors les nègres se jettent dessus avec un peu de mesure, et de leurs bâtons ils ne man-

(1) Smith, p. 147.
(2) Voyez l'article d'Accra, t. IX.
(3) Smith, *ubi sup.*, p. 212.
(4) Bosman, p. 249; ou p. 252 de l'édit. de 1705.

quent jamais d'en tuer un grand nombre. La chasse est libre sur la côte, en tous temps et pour toutes sortes d'animaux (1).

Bosman observe que les cantons d'Apam, d'Accra et de Fidah ou Wydah sont remplis d'une sorte de lièvres qui ne sont pas fort différents de ceux de l'Europe. Les sangliers, qui passent avec raison pour des bêtes voraces, n'ont point ici tant de férocité qu'en Europe; mais ils sont rares sur la Côte-d'Or. Cependant l'auteur en ayant quelquefois mangé, a trouvé leur chair tendre et délicieuse. La graisse, dit-il, en est extrêmement délicate (2). Barbot, qui en juge de même, ajoute que tout le pays à l'est, vers le golfe de Guinée, rassemble un si grand nombre de ces animaux, qu'on en rencontre des troupeaux de trois ou quatre cents. La chasse en est agréable, parce qu'ils sont fort légers à la course. Les nègres de Mina les appellent porpor (3); dans d'autres lieux, on les nomme cottoccon.

Les jackals ou chacals, que plusieurs Européens, dit Barbot, prennent pour des chiens sauvages, sont, comme les tigres, très voraces et très furieux. Leur grandeur est celle d'un mouton, mais ils ont les jambes plus longues et d'une grosseur proportionnée au corps, avec des griffes terribles; leur poil est court et moucheté (4), leur tête large et plate,

(1) Arthus, p. 79.

(2) Bosman, p. 247, ou p. 251 de l'édit. de 1705.

(3) Barbot, p. 211.

(4) Ceci ne correspond pas au chacal, mais bien à une espèce de tigre et de grand chat; et Barbot se trompe en les comparant à des chiens.

leurs dents très aiguës; ils sont d'une force extraordinaire (1). Smith dit que le jackal ou le chien sauvage est de la taille d'un grand mâtin, mais qu'il a les jambes plus fortes et plus épaisses; que sa tête est courte, plate et large entre les oreilles, son nez étroit, ses dents longues et pointues. Quelques Européens, qui n'avaient jamais vu de loups en Europe, les ont confondus avec cet animal. Les Hollandais de la Côte-d'Or nomment le chacal boshond, ou chien sauvage (2).

Bosman compte ici trois ou quatre sortes de chats sauvages, entre lesquels il range le chat-civette, que les nègres ont l'adresse de prendre fort jeune, et qu'ils vendent aux Européens pour huit ou neuf schellings. Il faut beaucoup de soins pour l'élever. La nourriture qu'on lui donne est de la bouillie de millet, avec un peu de viande et de poisson. Dès sa jeunesse, il produit de la civette; mais celle du mâle est la meilleure, parce qu'il se mêle de l'urine dans celle de la femelle. Tous les chats sauvages sont mouchetés comme les léopards, et très dangereux, surtout pour la volaille (3).

Suivant Barbot, le chat-civette, que les nègres appellent kankan (4), et les Portugais gatos de algalia, ressemble au renard pour la grandeur et la

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 265.

(2) Bosman, p. 249.—Smith, p. 57. Il prétend que les loups ont la tête plus longue et moins large : cette différence suffit pour établir celle de l'espèce. On a pu remarquer à tout moment que, dans les mêmes espèces, il y a toujours quelque différence entre les animaux sauvages de la Côte-d'Or et ceux d'Europe, dont on emprunte les noms pour les désigner.

(3) Bosman, p. 251 et suiv.

(4) Kankan est aussi une contrée de l'intérieur de l'Afrique. Voyez t. VI, p. 321; et t. IV, p. 375.

forme (1); mais il a les jambes plus longues, et la queue exactement semblable à celle du chat, quoique plus longue à proportion du corps. Il a le poil gris, marqueté de taches noires. Il mange plus volontiers de la chair crue ou des entrailles d'animaux, que du millet, ou d'autres grains bouillis; et cette nourriture lui fait rendre plus de musc. Barbot fait la même observation que Bosman sur le musc de la femelle. Lorsque cet animal est en colère, il pousse la furie jusqu'à vouloir exercer ses griffes entre les barreaux de sa cage. Il se roule sur la viande crue qu'on lui donne, avant que de la manger. L'usage est de le tourmenter et de l'agiter beaucoup avant de lui faire rendre son musc, parce que le parfum en est plus fort et moins sujet à s'altérer. L'auteur conseille d'employer des cuillers de bois pour le tirer du petit sac qui le contient, dans la crainte, dit-il, de blesser l'animal avec une substance plus dure (2).

On trouve ici des porcs-épics, mais en petit nombre; ou du moins les nègres en apportent rarement aux comptoirs de Hollande. Ces animaux ont environ deux pieds et demi de hauteur. Leurs dents sont si tranchantes, qu'il n'y a point d'ouvrages de bois qui leur résistent. Bosman en ayant renfermé un dans un tonneau, où il le croyait fort en sûreté, fut surpris de trouver, le lendemain, que dans l'espace d'une nuit il s'était presque ouvert un passage au travers des planches, dans l'endroit même où elles

(1) Smith, p. 148, dit qu'il est de la grandeur et de la couleur d'un chat gris commun, mais qu'il n'est pas exactement de la même taille.

(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 211; et Bosman, p. 256 de l'édit. de 1705.

ont le plus d'épaisseur. Le porc-épic est si féroce ou si hardi, qu'il attaque les plus dangereux serpents. Dans sa colère, il relève et darde ses pointes, qui ont environ deux paumes de longueur, avec tant de violence, que s'il se trouve une planche à leur rencontre, elles y pénètrent. Les nègres, et quelques blancs même, trouvent sa chair fort délicate (1). Barbot, comme Bosman, assure que les porcs-épics ne sont pas fort communs sur la Côte-d'Or. Il n'y a point de créatures, dit-il, qu'ils ne puissent blesser à une distance raisonnable (2). Il en vit un à Infiama qui avait deux pieds de long. Smith donne sept ou huit pouces de longueur à leurs épines. Elles sont d'une substance qui tire sur la corne, et qui ressemble assez à l'écaille de la tortue. Le principal usage qu'ils en font est contre les serpents, dont ils sont mortels ennemis (3). Bosman parle d'un autre animal qui ressemble beaucoup au hérisson, mais qui n'a pas comme lui la propriété de se rouler (4).

L'auteur d'Arthus a vu, sur la Côte-d'Or, quantité d'animaux farouches, d'une forme extraordinaire, et non seulement inconnus aux Européens, mais qui n'ont pas même de nom parmi les nègres (5).

Il a vu une créature, que les habitants nomment potto, et les Hollandais luyaerd ou paresseux (6), qui a besoin d'un jour entier pour avancer l'espace

(1) Bosman, p. 249, ou p. 253 de l'édit. de 1705.

(2) Barbot, p. 214. Prevost fait dire à cet auteur le contraire de ce qu'il a dit.

(3) Smith, p. 149.

(4) Bosman, *ubi sup.*

(5) Arthus, p. 80.

(6) Bosman, p. 253; Barbot, p. 212.

de dix pas. Quelques écrivains, dit-il, assurent que cet animal ne laisse pas de grimper sur les arbres, et qu'il s'y arrête jusqu'à ce qu'il ait dévoré, non seulement le fruit, mais même toutes les feuilles. Il descend alors, pour se rendre sur un autre arbre; mais avant qu'il ait fait ce chemin, il devient d'une maigreur extrême; et s'il ne trouve rien dans son voyage qui puisse lui servir de nourriture, il meurt infailliblement de faim en allant d'un arbre à l'autre. Mais l'auteur ne garantit point la vérité de ce récit, quoiqu'il en ait trouvé les nègres assez persuadés. Le potto, ou le paresseux, est d'une forme si affreuse, que Bosman ne peut s'imaginer qu'il y ait rien d'approchant sur la terre. Ses pieds de devant sont deux véritables mains. Sa tête est d'une grosseur qui n'a pas de proportion avec le corps. La figure qu'on a fait graver représente un sluggard ou paresseux, couleur de souris pâle; mais il était jeune alors, et sa peau était assez douce; car en vieillissant il devient rouge, et se couvre d'une espèce de poil aussi épais que des flocons de laine. L'auteur ajoute que la seule propriété qu'il connaisse à cet animal, est de ne pouvoir être regardé sans horreur (1).

Il nomme encore trois ou quatre autres sortes de petits quadrupèdes. Le premier est un petit animal qui paraît de l'espèce des chats, mais qui a le museau plus pointu et le corps plus petit. Il est marqueté

(1) Bosman, p. 253, n° 4 de la planche. C'est le lemur potto de Gmelin : on croit que c'est un galago. Voyez Cuvier, Règne animal, t. 1, p. 118.

comme le chat-civette. Les nègres l'appellent berbé, et les Hollandais wijnzuiper (1), ou buveur de vin, parce qu'il aime le vin de palmier avec passion.

La seconde sorte est de la grosseur d'un rat domestique. Sa couleur est un mélange de rouge et de gris, avec quelques petites taches blanches. Sa queue, dont le poil est fort long, a trois ou quatre doigts de largeur. En la repliant sur le dos, il la fait aisément toucher à sa tête. On l'appelle aussi wijnzuiper, buveur de vin, quoique le nom d'écureuil paraisse lui convenir mieux.

La troisième sorte est de la moitié plus grosse que la précédente, et de couleur rouge. C'est un animal fort dangereux par ses morsures. Il se jette sur les hommes et sur les bêtes, pour peu qu'il ait reçu de mal ou d'outrage. Les nègres le nomment koekeboe. Il persécute cruellement la volaille, sans avoir besoin de beaucoup de subtilité pour cette chasse; car il est si léger qu'il prend les poules à la course; et si fort, qu'il les emporte facilement. Bosman rend témoignage qu'il en a vu plusieurs; mais ayant eu le temps de les examiner, il ne leur a pas trouvé toutes les qualités que Focquenbrog leur attribue.

On voit ici, dans les bois, un animal long et menu, qui a la queue fort longue, avec une touffe de poils à l'extrémité. Sa couleur est pâle, et tire un peu sur le brun. Il a le poil du corps long et délié. Les nègres l'appellent arompo, c'est-à-dire, mangeur d'hommes, parce qu'il se nourrit de cadavres hu-

(1) Bosman, p. 256.

mains, et qu'il n'est pas moins habile à les déterrer avec ses ongles, qu'à découvrir les lieux de leur sépulture. Les nègres racontent qu'après avoir tiré un corps de sa fosse, il ne se jette pas dessus tout d'un coup; il en fait plusieurs fois le tour.

Mais il n'y a point d'animaux en si grande abondance sur la Côte-d'Or, que les rats et les souris, surtout les rats, qui ne se rendent pas peu redoutables par leurs ravages et par leur nombre (1). Les Hollandais appellent rats sauvages une autre espèce de bêtes qui courent dans les blés, où elles commettent beaucoup de désordres, et qui sont plus grosses que les chats. Leur chair paraît extrêmement délicate aux nègres, et même à quelques Européens. Elle l'est en effet, dit l'auteur; mais le nom de l'animal, et sa figure qui est fort choquante, révoltent ceux qui en veulent faire l'essai. Pour diminuer l'effet de cette prévention, on lui coupe la queue, la tête et les pattes avant que de le servir à table; et tous les blancs qui ne le connaissent pas s'accordent à le trouver tendre, délicat et d'excellent goût.

On voit, particulièrement près d'Axim, une autre espèce de rats sauvages qui sont de la même longueur que les précédents, mais qui ont le corps plus effilé, et qui sont nommés boutis dans le pays. Il n'y a que les nègres à qui leur chair paraisse agréable. Ils causent un dommage incroyable aux magasins de millet et de riz. Dans l'espace d'une seule nuit, un seul de ces animaux fait dans un champ de blé le même ravage que cent rats; après avoir beaucoup mangé,

(1) Bosman, p. 251, ou p. 255 de l'édit. de 1705.

il renverse et détruit tout ce qu'il ne peut avaler.

Entre les souris, on en distingue une espèce qui rend une odeur de musc extrêmement agréable. Bosman croit que ce parfum provient de sa peau (1).

Les singes sont d'autres animaux dont l'abondance est incroyable sur la Côte-d'Or. Smith assure qu'on en distingue plus de cinquante sortes (2), tous capables de causer une infinité de désordres. On aurait peine, dit l'auteur d'Arthus, à compter les différentes espèces de singes. Les uns ont la barbe blanche et le corps moucheté, le poil du ventre blanc, une raie brune sur le dos, les pieds blancs et la queue blanche. Les Hollandais leur donnent le nom de singes barbus; ils en nomment d'autres blancs-nez, parce que c'est la seule partie de leur corps qui soit de cette couleur. Ils sont puants et farouches.

Cependant tous les singes du pays peuvent être divisés en deux classes : la première, de ceux que leur férocité naturelle rend incapables de s'apprivoiser; cette espèce multiplie prodigieusement; ils sont en si grand nombre, que dans plusieurs cantons les nègres sont obligés de faire la garde pour se défendre de leurs attaques. En général, tous les singes sont malins et fort portés à l'imitation de tout ce qui se présente devant leurs yeux. Ils sont passionnés pour leurs petits; jamais on ne les voit tranquilles; la nature n'a rien qui représente mieux le mouvement perpétuel. Comme ils approchent beaucoup de la forme humaine, les nègres sont per-

(1) Bosman, p. 256 de l'édit. de 1705.

(2) Smith, p. 147. Bosman rapporte la même chose, p. 258 de l'édit. de 1705.

suadés que c'est une race d'hommes maudits (1), qui pourraient parler, si leur malignité ne leur liait la langue. On tend, sur les arbres, des ressorts et d'autres piéges pour les prendre (2).

Bosman dit qu'on trouverait plus de cent mille singes sur la côte, et qu'il y a tant de variété dans les espèces qu'il serait impossible d'en faire la description. Les plus communs ont reçu des Hollandais le nom de smitten (3). Leur couleur est d'un gris souris pâle; ils sont d'une prodigieuse grandeur; l'auteur en a vu de cinq pieds de haut, c'est-à-dire, d'aussi grands qu'un homme. Leur laideur, leur hardiesse et leur méchanceté sont incroyables. Un facteur anglais assura Bosman que derrière le fort de Wimba, ou Winnebah, une troupe de singes se saisit un jour de deux esclaves de la compagnie, et leur aurait crevé les yeux avec des bâtons qu'ils préparaient déjà, si d'autres esclaves n'étaient venus à leur secours.

Les plus grands, après cette monstrueuse espèce, n'en approchent pas pour la hauteur; mais ils ne sont pas moins laids. Leur meilleure qualité est d'apprendre parfaitement tout ce qu'on leur enseigne.

La troisième sorte de singes est d'une beauté singulière, et n'a pas plus de hauteur. Leur poil est noir et de la longueur du doigt; ils ont la barbe blanche, et si longue qu'ils en ont tiré le nom de petits hommes barbus, ou de monkeys, qui signifie, en anglais, petits moines. On les nomme aussi ma-

(1) Arthus, p. 78.
(2) Arthus, dans la Collection de De Bry, part. VI, p. 78.
(3) Bosman, p. 259.

nikins. Les nègres emploient leur peau à faire des fétiches, espèce de bonnets dont ils se couvrent la tête (1). Elles se vendent dix-huit ou vingt schellings dans le pays.

On distingue deux ou trois autres sortes de singes qui sont de la même beauté, mais petits; le poil court et mêlé de gris, de noir, de blanc et de rouge; la plupart ont la poitrine et la barbe blanches. C'est de cette espèce que parle Barbot, lorsqu'il les compare à ceux que les Français appellent marmots, et qu'il les représente noirs, gris, blancs et rouges; d'autres d'un gris clair, moucheté, avec la poitrine blanche, la barbe pointue de la même couleur, une tache blanche sur le bout du nez et une raie noire autour du front. Il en apporta un de Boutroe (2), qui fut estimé vingt louis d'or.

De la plus petite espèce on en compte environ vingt sortes, toutes fort belles, mais si délicates qu'il est difficile de les conserver long-temps, et plus encore de les transporter en Europe.

Tous ces singes sont naturellement voleurs. Bosman a vu plusieurs fois avec quelle subtilité ils dérobent le millet (3). Ils en prennent deux ou trois tiges dans chaque main, autant sous les bras, deux ou trois dans la bouche; et marchant sur les pieds, ils s'enfuient avec leur fardeau; s'ils sont poursuivis, ils ne gardent que ce qu'ils ont dans la bouche, et laissent tomber le reste pour se sauver plus légère-

(1) Bosman, p. 254, ou p. 259.
(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 212.
(3) Bosman, p. 255, ou p. 261.

ment. En prenant les tiges, ils examinent soigneusement l'épi, et s'ils ne sont pas satisfaits, ils le jettent pour en choisir un autre; ainsi leur friandise cause plus de dommage que leur larcin (1).

Atkins observe que le prodigieux nombre des singes qui habitent la Côte-d'Or rend les voyages fort dangereux par terre (2). Ils attaquent un passant lorsqu'ils le voient seul, et le forcent de se réfugier dans l'eau, qu'ils craignent beaucoup. Dans quelques cantons, on accuse les nègres de se livrer aux plus honteux désordres avec les singes. L'auteur se rappelant plusieurs exemples de la passion de ces animaux pour les femmes, juge que cette accusation n'est pas sans vraisemblance. Un officier du vaisseau qu'il montait, acheta dans le pays un singe qui avait une parfaite ressemblance avec un enfant; il avait le visage plat et uni, avec une petite chevelure; il était sans queue. Il ne voulait prendre pour nourriture que du lait ou de l'orge en bouillie; il gémissait continuellement, et ses cris étaient les mêmes que ceux des enfants. Enfin, dit l'auteur, sa figure et ses pleurs continuels avaient quelque chose de si choquant, qu'après l'avoir gardé deux ou trois mois, son maître prit le parti de l'assommer et de le jeter dans les flots (3).

Il paraît que cette espèce est la même dont Smith fait la description. Il raconte que les habitans de Scherbro l'appellent boggo, et les blancs mandrill;

(1) Bosman, p. 255, ou p. 261.
(2) Atkins's, *Voyage to Guinea, Brasil*, etc., etc., p. 108 et suiv.
(3) Atkins, p. 108.

qu'il a véritablement la figure humaine; que dans toute sa grandeur on le prendrait pour un homme de la taille moyenne; que ses jambes et ses pieds, ses bras et ses mains, sont d'une juste proportion, mais que sa tête est fort grosse, son visage plat et large, sans autre poil qu'aux sourcils; qu'il a le nez fort petit, les lèvres minces, et la bouche grande; que la peau de son visage est blanche, mais extrêmement ridée, comme les femmes l'ont dans l'extrême vieillesse; que ses dents sont larges et fort jaunes, ses mains blanches et unies, quoique le reste du corps soit couvert d'un poil aussi long que celui de l'ours. Il marche droit, et jamais sur ses quatre pattes, comme les autres singes. S'il ressent quelque mouvement de colère ou de douleur, il crie comme les enfants. On prétend que les mâles de cette espèce se saisissent des femmes, lorsqu'ils les trouvent à l'écart, et les caressent jusqu'à l'excès. Ils ont généralement le nez morveux, et paraissent prendre beaucoup de plaisir à se le frotter avec la langue.

Pour terminer ce qui concerne les mammifères, nous parlerons du quoggelo ou phatagin dont il a déjà été fait mention (1); il habite particulièrement les bois, près de la rivière de Saint-André. Sa longueur est d'environ huit pieds, mais sa queue seule en prend plus de quatre; ses écailles ressemblent aux feuilles de l'artichaut, mais elles sont plus pointues; elles sont fort serrées, et si dures qu'elles peuvent le défendre contre les attaques des autres

(1) Voyez ci-dessus, t. VII, p. 416; et t. IX, p. 44, note 2.

bêtes. Ses principaux ennemis sont les tigres et les léopards; ils le poursuivent, et sa légèreté n'est pas si grande qu'ils aient beaucoup de peine à l'atteindre. Mais il se roule alors dans sa cotte de mailles qui le rend invulnérable. Les nègres le tuent par la tête, vendent sa peau aux Européens, et mangent sa chair qui est blanche et de bon goût. Cet animal vit de fourmis, et se sert, pour les prendre, de sa langue, qui est extrêmement longue et gluante. Suivant des Marchais, c'est une créature douce et tranquille, qui n'est pas capable de nuire (1). Dapper assure qu'elle ressemble beaucoup (2), pour la forme, au crocodile. Il ajoute que, quoique fort, le quoggelo ne peut point se défendre, mais qu'il s'enfonce dans ses écailles quand on l'attaque; qu'il a sept ou huit pieds de long; que sa langue est fort longue, et qu'il se nourrit de fourmis.

Le cétacé le plus commun dans ces mers est le grampus, qui a reçu des Hollandais le nom de noordkapers, et des Français celui de souffleur, parce qu'en s'élevant sur la surface de la mer, il souffle en effet une abondance d'eau par les narines. Les basses du golfe de Guinée sont couvertes de ces monstres, qui se font voir, dans les temps calmes, comme autant de maisons flottantes. On n'en trouve pas moins dans plusieurs autres endroits, au sud de la ligne; la plupart ont trente-cinq ou quarante

(1) Des Marchais, vol. 1, p. 200.

(2) Voyez Dapper, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, 1686, in-folio, p. 256. Prevost, qui place le phatagin parmi les lézards, fait dire à Dapper le contraire de ce qu'il a dit.

pieds de longueur. C'est une espèce de baleine, quoiqu'ils soient moins gros à proportion de leur longueur; leur vitesse est surprenante pour une telle masse (1). Bosman en vit un de quarante pieds aux environs de Rio Gabon, et fut effrayé de l'apercevoir si près du vaisseau, qu'on l'aurait aisément touché avec un long croc; il en découvrit de plus grands encore dans d'autres lieux. Les vieux sont ordinairement accompagnés d'un ou de deux jeunes, qui lancent aussi de l'eau en montant sur la surface des flots. Ces jets d'eau naturels s'élèvent plus haut, dit l'auteur, que ceux des maisons royales de France, et causent autant d'agitation dans la mer que le mouvement d'un navire à pleines voiles. Il est fort remarquable que si ces souffleurs ou ces grampus s'approchent des côtes pendant la saison de la pêche, ils causent tant d'épouvante aux autres poissons, qu'il n'en paraît pas le jour suivant. L'auteur s'imagine qu'ils les poursuivent pour en faire leur proie (2).

Le marsouin, dont on a déjà donné la description (3), est en fort grand nombre aussi sur cette côte. Sa longueur est d'environ cinq pieds; il a beaucoup de chair, mais trop de graisse. Sa tête est un fort bon mets lorsque, après avoir été salée durant quelques jours, elle est cuite à l'eau et bien assaisonnée; cependant les estomacs faibles la trouvent encore trop grasse et trop pesante. Sa peau est de couleur de poix, comme celle de la baleine; la forme

(1) Barbot, p. 225.
(2) Bosman, *ubi suprà*, p. 280 et 407.
(3) Voyez t. IV, p. 422.

du corps est ronde et potelée, le museau assez long, avec deux rangées de dents fort aiguës dans la gueule, qui ont de loin l'apparence d'une scie; cependant ces animaux ne sont pas voraces. Lorsqu'on les jette sur le tillac, après la pêche, ils poussent une sorte de gémissement jusqu'à ce qu'ils expirent. Leur sang est aussi chaud que celui des animaux terrestres, et coule en abondance; ce qui est contraire à la nature du poisson. Les parties qui leur servent à la génération paraissent distinctement dans le mâle et la femelle; ils s'accouplent comme l'espèce humaine. Le marsouin et le lamantin sont communs sur la Côte-d'Or.

§ V.

Oiseaux sauvages et privés.

On peut diviser les oiseaux de la Côte-d'Or en trois classes : ceux qui lui sont communs avec l'Europe; ceux qui sont connus en Europe, quoiqu'ils y soient étrangers; et ceux qui n'y sont pas connus.

Les espèces privées qui sont communes à la Côte-d'Or et à l'Europe se réduisent à un fort petit nombre; ce sont les poules, les canards, les poules d'Inde et les pigeons : encore les deux dernières ne se trouvent-elles que dans les comptoirs hollandais, car on n'en voit point parmi les nègres (1).

L'auteur traduit par Arthus observe que leur vo-

(1) Bosman, p. 268 et suiv.

laille, aussi-bien que leurs chèvres, leurs moutons et leurs porcs, sont les mêmes espèces que celles qui ont été apportées par les Portugais de l'île Saint-Thomas. Il ajoute que l'abondance des grains a fait multiplier prodigieusement cette volaille, et qu'elle est généralement aussi grasse que les chapons de Hollande, quoique plus petite. Les œufs de poules sont de la grosseur de nos œufs de pigeons (1).

Villault rapporte que la volaille de table se réduit, sur la Côte-d'Or, aux poules, aux pigeons, aux pintades, aux oies, aux canards, aux faisans et aux perdrix, qui sont plus petites que celles de France; il ajoute les paons, les grues, les pigeons ramiers, les tourterelles, les merles et les grives, qui sont en fort grand nombre. En un mot, dit-il, tous les oiseaux de France s'y trouvent, à l'exception des alouettes, dont il ne vit pas une seule dans le pays (2).

Smith divise ici les volatiles entre ceux qui se mangent, tels que les canards qu'on nomme en Angleterre canards de Moscovie, les pigeons, les tourterelles et les perdrix; et ceux qui ne se mangent pas, comme les perroquets, les aigles, les milans, les corbeaux, les verdiers, et deux sortes d'oiseaux à couronne (3).

Les coqs et les poules sont fort nombreux sur la côte dans les temps de paix. Pendant la guerre, dit Bosman, ces animaux disparaissent, comme s'ils

(1) Arthus, *ubi sup.*, p. 80.
(2) Villault, p. 376.
(3) Smith, p. 149.

étaient résolus de ne prendre aucune part à la misère publique : aussi deviennent-ils beaucoup plus chers. Dans le pays d'Axim, les poules, quoique petites, sont grasses et de bon goût ; mais aux environs de Mina et dans les autres lieux, elles sont si maigres et si sèches, elles ont si peu de chair, qu'un homme de bon appétit ne serait pas rassasié après en avoir mangé trois (1).

Les pintades peuvent passer pour un des meilleurs volatiles privés du pays ; mais il ne s'en trouve que dans le canton d'Accra, où l'on en nourrit un petit nombre. Elles sont plus grosses que les poules, et font une assez bonne nourriture lorsqu'elles sont bien engraissées (2).

Ce sont les Hollandais qui ont apporté des oies sur la Côte-d'Or. Les nègres les appellent apatta, nom qui exprime leur rareté, et le cas qu'ils en font (3). Ils ont une autre sorte d'oiseau de table, que les Hollandais ne connaissaient point, et qui s'appelle portugais, sans qu'on puisse deviner l'origine de ce nom. Il a le corps aussi gros que l'oie ; il est tout blanc, tacheté de noir (4).

Les canards ne sont connus dans le pays que depuis quelques années. Bosman ignore de quelle partie de la terre ils y sont venus ; mais ils n'ont aucune ressemblance avec ceux de l'Europe. Ils sont de la moitié plus gros. Les mâles ont au bec une

(1) Bosman, *ubi sup.*

(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 217.

(3) Arthus, p. 31.

(4) Bosman, p. 272, édit. de 1705. Prevost fait encore dire ici à Bosman ce qu'il n'a pas dit.

excroissance rouge, comme les coqs d'Inde, avec cette seule différence qu'elle est plus ferme. Leur chair est fort bonne lorsqu'ils sont jeunes; mais à mesure qu'ils vieillissent, elle devient coriace et insipide (1).

La Côte-d'Or ne manque pas de canards sauvages; ils y sont même délicieux, et ne diffèrent de ceux de l'Europe que parce qu'ils sont plus petits. On en distingue de deux sortes; mais pendant tout le séjour que Bosman fit dans le pays, il n'en vit que deux de la première espèce, qui furent tués par le trompette du gouverneur. Quoiqu'ils ne soient pas différents des canards ordinaires par la forme (2), ils les surpassent beaucoup par l'éclat de leur couleur, qui est un vert charmant, relevé par la rougeur du bec et des pieds. L'auteur les trouva d'une beauté si singulière, que s'ils eussent été vivants, il n'aurait pas fait difficulté d'en donner dix livres sterling; il remarque, avec étonnement, que jusqu'alors on n'en avait point encore vu de cette espèce, et qu'il n'en parut plus jusqu'à son départ. La seconde, dont il ne vit qu'un seul, qui avait été tué aussi d'un coup de mousquet, est de la même forme que la première; mais elle a le bec et les pieds jaunes, le corps mêlé presque également de jaune et de vert, et, pour la beauté, elle n'approche point de la première (3).

(1) Barbot dit que les canards ont été apportés ici du Brésil et des autres parties de l'Amérique; mais il ne cite aucun témoignage.

(2) Bosman, p. 263, ou p. 269 de l'édit. de 1705.

(3) Bosman, ibid.

On ne voit pas de coqs et de poules d'Inde parmi les nègres. Le directeur-général en fait nourrir un petit nombre, dont la chair n'est pas excellente (1).

Suivant le témoignage de l'auteur d'Arthus, la Côte-d'Or est redevable de ses pigeons aux Portugais. Les nègres les ont nommés, par cette raison, abronoma, c'est-à-dire, dans leur langue, oiseaux apportés par les blancs. Ils ressemblent aux nôtres; mais ils ont la tête plus petite, et ne sont pas devenus fort communs (2). Cependant les Hollandais en nourrissent un assez grand nombre dans leurs forts (3).

Les perdrix et les faisans ne ressemblent point ici à ceux de l'Europe. Le nombre des perdrix est fort grand sur toute la côte; ce qui ne les rend pas plus communes sur la table des Hollandais, parce qu'ils manquent de chasseurs pour les prendre ou pour les tuer. Mais dans le royaume de Juida, elles sont à fort bon marché, et d'un excellent goût dans la saison. Les faisans, dont Bosman a donné la figure, sont en fort grand nombre aux environs d'Accra et d'Apam, et dans la province d'Aquamboe. Leur grandeur ne surpasse pas celle d'une poule; mais on vante beaucoup leur beauté. Ils ont le plumage tacheté de blanc et de bleu, le col entouré d'un cercle bleu céleste de la largeur de deux doigts, et la tête couronnée d'une belle touffe noire. En un mot, l'auteur les regarde comme les plus beaux oiseaux de la

(1) Arthus, *ubi sup.*, p. 81.
(2) Arthus, p. 82.
(3) Bosman, p. 241, ou p. 270, édit. de 1705.

nature, et comme la plus précieuse rareté que la Guinée produise après l'or.

Le faisan de Juida, qui a pris ce nom parce qu'il est fort commun dans cette contrée, quoiqu'il s'en trouve aussi sur la Côte-d'Or, est presque aussi gros que l'autre; sans être de la même beauté. Le fond de son plumage est gris et blanc, avec quelques taches bleues. Il a la tête chauve et couverte d'une peau dure et calleuse; son bec est jaune, et revêtu des deux côtés d'une excroissance rouge.

On distingue ici deux ou trois sortes de tourterelles; la première, petite et de couleur roussâtre. Elle est fort bonne, et beaucoup plus tendre que la seconde sorte, qui est d'une couleur beaucoup plus légère. La troisième est d'un beau vert, avec le bec et les pattes jaunes, et quelques plumes rouges: elles ont autour des yeux deux grandes raies, dont quelques unes sont mêlées de bleu (1). A deux ou trois portées de mousquet du fort hollandais d'Axim, près d'un grand rocher qui est couvert de bois, on trouve des milliers de ces deux espèces de tourterelles; mais les arbres sont si serrés, qu'elles y trouvent des retraites inaccessibles. Celles qu'on tire à coups de fusil tombent, et ne peuvent être trouvées. Elles se rendent chaque jour, au soir, dans cet asile; et, le matin, elles en sortent pour chercher leur nourriture (2).

(1) Bosman, p. 270. Cette description est encore toute défigurée dans Prevost.

(2) Bosman, p. 262, ou p. 270 de l'édit. d'Utrecht, 1705.

Les cantons marécageux ne sont pas sans bécasses et sans bécassines; mais le nombre n'en est pas infini. Les pigeons ramiers, les merles et les grives, sont des oiseaux assez communs dans les bois, et diffèrent peu des nôtres (1). Les moineaux, dont la multitude est innombrable au long de la côte, ressemblent beaucoup aussi à ceux de l'Europe; ils sont mêlés d'un grand nombre d'autres petits oiseaux qui mangent les grains. Quelques uns de ces oiseaux sont rouges, d'autres noirs, et d'autres parés de diverses couleurs.

Les hirondelles du pays sont plus petites et d'un noir plus clair que celles de l'Europe; on y voit aussi des grues, des butors, des pies, des cormorans. Les nègres regardent le butor comme l'avant-coureur des orages (2).

Smith, parlant des hirondelles qui sont pendant toute l'année en fort grand nombre sur la Côte-d'Or, raconte que, à vingt lieues de la terre, il en vient quelquefois des légions à bord pour s'y reposer, et qu'à la pointe du jour elles retournent à la poursuite des insectes, dont elles font leur nourriture.

On trouve encore, dit Smith, des bec-figues couleur de safran (3). Ils ne fréquentent point les champs, dans la crainte des serpents et des autres monstres. Ils font leur nid, avec beaucoup d'art, à l'extrémité des branches, et se mettent ainsi à couvert de toutes sortes de dangers. On trouve une espèce de petits oiseaux qui ressemblent aux linots, et que les nègres

(1) Arthus, p. 82.
(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 218.
(3) Smith, p. 149.

mangent avec leurs plumes (1). Barbot s'imagine qu'ils le font par un mouvement de vengeance contre ces petits animaux, à cause du ravage qu'ils font dans les grains, au milieu desquels ils construisent toujours leurs nids (2). On trouve des hiboux, des chouettes, des chauve-souris, une sorte d'oiseaux qui ressemblent à la cigogne, des paons semblables à ceux de l'Europe, des grues et des hérons. Bosman distingue deux sortes de hérons, le bleu et le blanc; il les compte au rang des animaux qu'on mange, parce qu'en effet les blancs mêmes ne font pas difficulté d'en manger.

La plupart des aigles ressemblent à ceux de l'Europe; cependant il s'en trouve aussi de différents, tels que l'aigle à couronne, qui fréquente beaucoup le canton d'Accra. Arthus parle d'une espèce qui ressemble par la tête au coq d'Inde; c'est un animal fier, et qui cause tant de mal aux nègres, qu'ils portent sur les rochers et dans les montagnes du blé et de l'eau pour l'apaiser. Ils l'appellent pastro de diago, c'est-à-dire, oiseau envoyé par Dieu (3). Ces animaux se plaisent dans la fange, et fréquentent les lieux les plus sales et les plus infects, où ils contractent une puanteur qui se communique de fort loin. Barbot s'accorde avec Arthus dans la description de cet aigle; il dit aussi qu'on

(1) Barbot le donne pour un oiseau très délicat. Il fait son nid comme les cubalos, p. 218.

(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 218.

(3) Arthus, p. 82. Prevost fait encore dire ici à Arthus le contraire de ce qui se trouve dans son texte, et change Dieu en diable.

les nomme passaros de Dio, c'est-à-dire, oiseau de Dieu. Il ajoute que les nègres ont tant de vénération pour lui, qu'ils regardent comme un crime capital de le tuer, quoiqu'il soit le mortel ennemi de leur volaille (1).

On voit sur la côte un autre oiseau de proie qui ressemble beaucoup au faucon, et qui, sans être plus gros qu'un pigeon, a tant de force dans les ailes et dans les serres, qu'il attaque et qu'il enlève les plus gros poulets.

Le milan, troisième oiseau de proie de la Côte-d'Or, enlève non seulement les poulets, mais tout ce qu'il juge propre à lui servir de pâture, soit chair ou poisson. Sa hardiesse est extraordinaire : il arrache en plein jour, au milieu des marchés, les aliments qu'un nègre porte à la main (2); mais il s'attaque surtout aux femmes.

Entre une infinité d'oiseaux, les perroquets sont également remarquables par leur nombre et par leur beauté. L'usage commun des nègres est de les prendre jeunes dans leurs nids, de les apprivoiser, et de leur apprendre plusieurs mots de leur langue; mais les perroquets de la Côte-d'Or ne parlent pas si bien que les perroquets verts du Brésil (3). Quoiqu'on en trouve sur toute la côte, ils n'y sont pas en si grand nombre que dans l'intérieur des terres, d'où ils viennent presque tous. Ceux de Benin, de Callabar et du cap Lopez, sont les plus estimés, parce

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 219.
(2) Bosman, p. 266 et suiv.
(3) Arthus, p. 81. Villault prétend le contraire.

qu'on les apporte de fort loin ; mais, outre qu'ils sont ordinairement trop vieux, ils n'ont pas la même docilité que ceux qui naissent ici. Tous les perroquets de la côte, ceux du promontoire de Guinée et des lieux qu'on vient de nommer, sont bleus (1); et, ce qui doit paraître fort étrange, dit Bosman, ils sont ici plus chers qu'en Hollande. On ne fait pas difficulté de donner trois, quatre et cinq livres sterling pour un perroquet qui sait parler (2).

On y voit une espèce de petits oiseaux verts que les nègres appellent ahuront, et les Hollandais parroquites, qui se laissent prendre au filet comme les alouettes, et qui aiment à se rassembler en troupes dans les champs de blé : ils se portent entre eux une singulière affection, comme les tourterelles. Ils ne sont pas moins remarquables par la beauté de leur plumage; ils ont le corps vert et la tête orangée. On en voit une autre sorte, qui est un peu plus grosse, et qui a le plumage rouge, avec une tache noire sur la tête, et la queue noire (3).

On donne aux perroquets le nom de moineaux de Guinée, sans qu'il soit aisé, dit Bosman, d'en trouver la raison, puisque les moineaux ordinaires sont ici dans une extrême abondance. Ils ne diffèrent des autres que par la couleur et le bec : leur

(1) Villault dit, p. 375, néanmoins que les perroquets gris à queue rouge viennent de là.

(2) Bosman, p. 279.

(3) Arthus, p. 81; Villault, p. 375, les appelle perraquites, et dit qu'ils ont la tête et le corps verts, les pieds et le bec des perroquets, bordé d'un rouge orangé comme les chardonnerets, et qu'ils sont de la grandeur des linotes.

couleur est un beau vert mêlé de rouge, et dans quelques uns d'un peu de jaune et de noir; leur bec est rouge, et un peu courbé comme celui des perroquets. On transporte en Hollande un grand nombre de ces petites créatures; elles s'y vendent fort bien, quoiqu'elles ne valent en Guinée qu'un écu la douzaine. Il en meurt neuf sur dix dans le passage; ce qui n'empêche pas, dit Bosman, qu'un certain auteur n'ait eu la hardiesse d'assurer qu'ils vivent trente ou quarante ans (1).

L'oiseau à couronne, qui se trouve sur la Côte-d'Or, n'a pas moins de dix couleurs; son plumage est un mélange admirable de vert, de rouge, de bleu, de brun, de noir, de blanc, etc. : de sa queue, qui est fort longue, les nègres tirent des plumes dont ils se parent la tête. Les Hollandais leur ont donné le nom d'oiseaux à couronne, kroonvogel (2), parce qu'ils ont sur la tête une belle touffe, les uns bleue, d'autres couleur d'or. Bosman remarque que Focquenbrog s'est trompé en prenant ces oiseaux, à Boutri, pour des paons (3), parce qu'il ne se trouve pas, dit-il, de paons sur la Côte-d'Or. Mais on a vu, par le témoignage d'Arthus, déjà cité dans cet article, que les paons n'y sont pas rares; à moins qu'Arthus n'ait pris lui-même les oiseaux à couronne pour des paons. Au reste, on ne doit pas être surpris qu'avant que les Européens fussent convenus des noms, ils se soient mal accordés dans l'opinion qu'ils ont eue

(1) Bosman, p. 272.
(2) On leur a donné en France le nom de demoiselles.
(3) Bosman, p. 266, ou p. 273 de l'édit. de 1705.

de certains animaux. Il y a beaucoup d'apparence, par exemple, que c'est ici l'aigle que Villault croit avoir vu dans le pays d'Accra (1); il lui donne le plumage d'un paon, les jambes d'une cigogne et le bec d'un héron, avec une couronne de plumes sur la tête. Il ajoute que le facteur danois de ce canton envoya deux de ces animaux à Fredericksbourg : l'un, qui était mort, avait la chair excellente; l'autre fut envoyé vivant au roi de Danemarck (2).

Smith distingue deux sortes d'oiseaux à couronne. La première a la tête et le cou verts, le corps d'un beau pourpre, les ailes et la queue rouges, et la huppe noire. Elle est à peu près de la grosseur des perroquets. L'autre sorte est de la forme du héron, et n'a pas moins de trois pieds de hauteur; elle se nourrit de poisson. Sa couleur est un mélange de blanc et de noir; et la touffe dont elle est couronnée ressemble moins à des plumes qu'à des soies de porc (3).

L'oiseau à couronne, dit Atkins, est environ de la grosseur du paon. Celui de la Gambra est couronné d'une touffe de plumes roides et mouchetées (4). Il a les ailes rouges, jaunes, blanches et noires, et un duvet blanc sur le devant de la tête.

Bosman vit sur la côte un oiseau d'une rareté

(1) Arthus, p. 82; Villault, p. 375.

(2) Barbot, p. 218, dit qu'il vit un de ces animaux au cap Corse; mais il est évident qu'il n'a fait que copier Villault. Il ajoute qu'on les compte au rang des aigles, quoiqu'ils n'en aient pas la forme.

(3) Smith, p. 149.

(4) Atkins, *A Voyage to Guinea, Brasil, etc.* 1737, in-8.

égale, dit-il, à sa beauté. On ne le trouve que dans le pays d'Apam, où il s'imagine qu'il doit être assez commun, parce que dans l'espace de deux jours on lui en apporta deux successivement. Ils avaient été tués à coups de fusil; car ces animaux ne se laissent guère prendre vivants. Ils ressemblent parfaitement, par le bec, aux grands perroquets; mais l'ordre de leur plumage, et la variété de leurs couleurs, en font des animaux d'une beauté incomparable. Ils ont la poitrine et tout le dessous du corps d'un très beau vert. Le dessus est un mélange charmant de gris, de rouge, de bleu céleste et de bleu foncé. La tête, le cou et la queue sont du même vert que la poitrine. Sur la tête, il s'élève une touffe de plumes, dans la forme de la plus belle crête. Les yeux sont grands et bien ouverts. Au-dessus et au-dessous, ils sont entourés de deux raies, ou de deux arcs, du plus beau rouge qu'on puisse se représenter; enfin, l'auteur ne connaît point de spectacle si merveilleux (1).

Il parle encore d'un oiseau qui habite le bord des lacs et des rivières, et qui peut passer aussi pour un fort bel animal. Sa taille est à peu près celle d'un gros poulet. La partie supérieure de son corps est brune et tachetée de blanc; le dessous est un jaune foncé, qui tire sur le rouge. Il a sur la tête une touffe de plumes tachetées, qui s'élève en forme de crête. Son bec est fort long et fort mince à proportion du corps.

Le pokkou est un oiseau qui, malgré sa laideur, est

(1) Bosman, p. 272, édit. d'Utrecht de 1705.

en estime par sa rareté. Bosman assure qu'il n'y a rien au monde qu'on puisse lui comparer (1). Il ajoute qu'avec quelque soin qu'on le figure, il paraît moins hideux qu'il ne l'est réellement. Il est exactement de la taille d'une oie. Ses ailes sont d'une grandeur et d'une largeur démesurées, couvertes de plumes brunes. Tout le dessous du corps est couleur de cendre. Bosman n'ose donner le nom de plumes à l'enveloppe de cette partie. Il l'appelle volontiers du poil. Sous le cou pend une sorte de bourse rouge, longue de quatre ou cinq pouces, et de la grosseur du bras d'un homme. C'est dans ce réservoir que l'animal dépose sa nourriture. Son cou, qui est assez long, et cette espèce de sac, sont couverts de quelques poils, de la même nature que ceux du ventre. Sa tête est beaucoup trop grosse à proportion du corps, et n'est couverte que d'un petit nombre des mêmes poils. Ses yeux sont grands et noirs, son bec fort gros et fort long. Il se nourrit de poissons, se jette avec beaucoup d'avidité sur ceux qu'on lui présente, les cache aussitôt dans son sac, et en dévore dans un seul repas ce qui suffirait pour la subsistance de quatre hommes. Il n'aime pas moins les rats, et les avale entiers. On prend quelquefois plaisir à lui faire rendre gorge. Les Hollandais avaient un de ces animaux, qu'ils laissaient courir dans les ouvrages extérieurs de leur fort. Ils l'avaient accoutumé à vider quelquefois devant eux son réservoir, d'où ils voyaient sortir un rat à demi digéré. Un autre de leurs amusements était de lâcher sur lui un

(1) Bosman, p. 274 et 275, édit. de 1705.

chien, ou même un enfant, pour le mettre dans la nécessité de se défendre. Ses seules armes étaient son bec, dont il se servait assez adroitement pour pincer, mais sans être capable de nuire beaucoup.

Pendant le séjour de Bosman dans le pays, on tua sur la rivière d'Apam un oiseau assez semblable au pokkou, mais si grand, lorsqu'il se tient sur ses jambes, et la tête levée, qu'il surpasse beaucoup la hauteur d'un homme. Son plumage était mêlé de noir, de blanc, de rouge, de bleu, et de plusieurs autres couleurs. Il avait les yeux jaunes et très grands. L'auteur le regarda comme un animal fort extraordinaire, et les nègres mêmes ignoraient son nom.

Bosman ne remarqua pas moins, particulièrement deux oiseaux qui dévorent les grains. L'un avait le bec long et pointu, le plumage échiqueté de jaune et d'un bleu léger, un demi-cercle autour du cou, une longue queue de plumes jaunes, bleues et noires, et quelques plumes sur la tête. L'autre était de la taille du premier, et vraisemblablement de la même espèce; mais sa principale différence était dans le bec, qui était épais, court et noir; le dessous du corps noir; le dos d'un jaune admirable, et les pieds noirs comme le bec.

Un autre oiseau, sans être fort différent du dernier, a le plumage mêlé de gris et de jaune, le bec pointu, avec les pieds et les griffes d'une longueur peu proportionnée à sa taille.

Un autre, beaucoup plus petit, a la forme d'un moineau; sa couleur fait toute sa beauté. Il a la tête et la poitrine noires, les ailes et les pieds gris, et le reste du corps d'un rouge éclatant. L'auteur re-

grette que tous ces animaux ne puissent être transportés vivants.

Mais il n'y en a point d'un éclat plus distingué que celui que Bosman fit dessiner par un peintre malade, qui n'était point en état, par conséquent, de bien représenter toute la variété de ses couleurs. Il en fait la description sans le nommer. Son penchant l'arrête au long des rivières, où il s'engraisse de petits poissons. Il a les ailes et le dessus du corps entièrement bleus. Les plumes du cou sont fort longues et de la même couleur, aussi-bien que la touffe qui lui couvre la tête. Celles de la poitrine sont d'un jaune foncé, avec un mélange de bleu et de rouge. Son bec et ses jambes, qui sont d'un rouge luisant, ont une longueur extraordinaire, et de la grosseur à proportion (1).

Bosman vit encore un oiseau qui ravage les grains, et dont la poitrine, le ventre et le cou sont d'un jaune rougeâtre; sa tête est entièrement noire, à l'exception d'une belle tache jaune qu'il a sur le front; le dessus du corps et les ailes sont noirs; la queue est un mélange de noir, de jaune et de rouge. Un autre, de la moitié plus gros que le précédent, a toutes les parties inférieures d'un rouge admirable, le dos, les ailes et la queue d'un rouge parfait, et la tête d'un jaune brillant.

Enfin l'on trouve ici l'oiseau étoilé, en hollandais stervoge. Plusieurs écrivains le représentent comme un animal merveilleux qui porte, dit-on, des figures d'étoiles sur ses ailes. Ils lui donnent une voix aussi

(1) Bosman, p. 275, n° 20 de la planche.

forte que celle du taureau. Si les nègres l'entendent crier du côté gauche dans leurs voyages, ils retournent aussitôt sur leurs pas. Cet animal est deux fois plus gros que le moineau. Mais Bosman ne découvrit aucune figure d'étoile sur son plumage; à moins, dit-il, qu'on ne veuille donner ce nom à quelques taches de diverses couleurs; et dans cette supposition les bois du pays sont remplis d'oiseaux qui doivent être nommés de même. Sa voix, ajoute le même auteur, est fort perçante; mais la comparer au mugissement du taureau, c'est prétendre qu'une cloche de cent livres rend le même son qu'une cloche de mille (1).

§ VI.

Reptiles.

Passons actuellement aux reptiles qu'on trouve sur la Côte-d'Or.

Le guana est un lézard qui a la forme d'un crocodile, et qui a rarement plus de quatre pieds de longueur. Il est amphibie. Son corps est noir et tacheté, ses yeux ronds et sa chair tendre. Il n'attaque ni les hommes ni les bêtes, à l'exception des poules, dont il fait quelquefois un grand carnage. Quantité d'Européens, qui ne font pas difficulté d'en manger, trouvent sa chair fort au-dessus de la meilleure volaille (2).

Les caméléons et les lézards communs sont ici par milliers, surtout le long des murs des forts hollan-

(1) Bosman, p. 279 et 280, édit. de 1705.

(2) Bosman l'appelle guaen ou leguaen, p. 253, ou p. 266 de l'édit. de 1705.

dais, où ils viennent chercher pour nourriture des araignées, des vers, des mouches, etc. On en distingue de plusieurs espèces. Les uns ont la queue longue d'un pied et large comme la main, la couleur foncée, et la moitié de la tête rouge. Les autres sont de la même grandeur, et ne diffèrent que par la couleur. Ils sont tous d'une laideur choquante, à l'exception de deux espèces qui sont plus supportables. La première n'a que la moitié de la grosseur ordinaire des autres, et sa couleur est verte. L'autre, qui est encore plus petite, paraît d'un fort beau gris. C'est la dernière de ces deux espèces que les blancs appellent salamandres, sans leur avoir reconnu néanmoins aucune propriété qui les garantisse du feu. Mais ils se glissent dans les chambres, où ils font la guerre à toute sorte de vermine. Bosman s'imagine que l'opinion commune, sur l'incombustibilité des salamandres, vient de l'aversion que ces animaux ont pour le feu, et de la nature de leur constitution, qui est extrêmement froide (1). Il n'est pas plus persuadé que les lézards avertissent l'homme, lorsqu'ils le voient menacé de la morsure d'un serpent ou de quelque autre animal venimeux (2).

De même que l'auteur de la relation traduite par Arthus, Bosman s'étend sur le nombre et la grandeur des serpents de la Côte-d'Or (3). Le plus

(1) Thevenot en fit l'essai. Il remarqua que la salamandre éteint d'abord le feu par le moyen d'une liqueur dont elle se décharge, mais qu'ensuite le feu reprend sa force et l'emporte.

(2) Bosman, p. 256, ou p. 265.

(3) Bosman, p. 281, édit. de 1705.

monstrueux qu'il ait vu n'avait pas moins de vingt pieds de longueur; mais il ajoute qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands dans l'intérieur des terres. Les Hollandais, dit-il, ont souvent trouvé dans les entrailles de ces reptiles, non seulement des animaux, mais des hommes entiers. La plupart sont venimeux, surtout une espèce qui n'a pas plus d'une verge de long et de deux paumes d'épaisseur. Sa couleur est mêlée de blanc, de noir et de jaune. L'auteur faillit un jour, près d'Axim, être mordu par un de ces serpents qui s'était approché de lui sans être aperçu, tandis qu'il était assis tranquillement sur un rocher.

Ces monstres infestent non seulement les bois, mais les cabanes des nègres, et jusqu'aux forts des Européens, où l'auteur en tua plus d'un. Il conserva la peau d'un serpent mort qui avait deux têtes. Au fort hollandais d'Axim, on en voyait plusieurs qu'on avait pris soin de faire sécher, et de remplir de paille, pour leur rendre leur grandeur naturelle. La plus grande avait quatorze pieds de longueur. A deux pieds de la queue, on remarquait encore deux griffes ou ergots (1), sur lesquels on prétend que ces animaux se lèvent et courent plus vite qu'autrement. Sa tête, qui ressemblait par la forme à celle d'un brochet, était armée de deux terribles rangées de dents. Il y avait une autre peau d'un serpent long

(1) Ce serpent avait été pris dans le jardin de Mina, par un esclave, qui, sans employer d'arme ni de bâton, l'avait saisi avec ses mains, et l'avait apporté vivant dans le fort. Bosman, p. 282.

de cinq pieds, et de la grosseur du bras d'un homme, rayé de noir, de brun, de jaune et de blanc avec un mélange fort agréable. La plus curieuse partie de son corps était la tête, qui paraissait fort large et fort plate. Il n'a pour arme offensive qu'une fort petite corne, ou plutôt une dent qui lui sort de la mâchoire d'en haut par le nez. Elle est blanche, dure, et pointue comme une alène. Il arrive souvent aux nègres de marcher sur cet animal, lorsqu'ils vont nu-pieds dans les champs ; car se remplissant le ventre avec beaucoup d'avidité, il tombe ensuite dans un si profond sommeil qu'il ne faut pas peu de bruit et de mouvement pour l'éveiller. Il est aisé alors de le prendre ou de le tuer (1).

Vers l'année 1689, les nègres d'Axim tuèrent un serpent long de vingt-deux pieds, dans le ventre duquel on trouva un daim entier (2). Vers le même temps, on trouva dans un autre, à Boutri, les restes d'un nègre qu'il avait dévoré (3).

Quelques domestiques nègres de Bosman aperçurent, près de Mouré, un serpent de dix-sept pieds de long, et d'une grosseur proportionnée. Il était au bord d'un trou rempli d'eau, entre deux porcs-épics avec lesquels il s'engagea dans un combat fort animé. Il vomissait son venin, tandis que ses deux adversaires le piquaient de leurs dards. Mais les nègres terminèrent la bataille en tuant les trois champions

(1) Bosman, p. 273, ou p. 282 de l'édit. de 1705.
(2) Smith, p. 154, dit qu'ils avalent aussi des moutons.
(3) Le même, p. 311.

à coups de fusil. Ils les apportèrent à Mouré, où rassemblant leurs camarades, ils en firent ensemble un festin délicieux.

En réparant les murs du fort hollandais de Mouré, les ouvriers découvrirent un grand serpent, sous un monceau de pierres, et résolurent aussitôt de le prendre. Après avoir remué une partie des pierres, un maçon nègre voyant passer la queue du serpent s'en saisit; mais, n'ayant pas la force de la tirer, il prit le parti de la couper avec son couteau, et se flattant d'avoir mis le monstre hors d'état de lui nuire, il continua d'écarter le reste des pierres. Aussitôt que le serpent se vit à découvert, il s'élança sur le maçon, et lui couvrit le visage d'un venin si dangereux, qu'il le rendit aveugle sur-le-champ. Cependant ses yeux se rouvrirent, et la vue lui revint après avoir été quelques jours dans cette situation. Smith observa souvent, parmi les nègres, que la morsure d'un serpent les fait d'abord enfler, et leur cause de vives douleurs, mais qu'ils reviennent ensuite à leur premier état; d'où il conclut que le poison a différents degrés de force, et que s'il est quelquefois mortel, il n'est capable ordinairement que de blesser (1). Dans le royaume de Juida, la plupart des serpents ne causent aucun mal. Smith confirme cette opinion. A Juida, dit-il, il se trouve de gros serpents qui n'ont aucun venin, et que les habitants honorent d'un culte. Mais il ajoute qu'on y trouve aussi des serpents à sonnettes.

(1) Smith, p. 155. Voyez l'article de ses Voyages sur la côte de Fida ou Juida.

Les crapauds et les grenouilles sont non seulement aussi communs, mais de la même forme ici qu'en Europe. Cependant il s'y trouve moins de crapauds que de grenouilles; et dans quelques cantons, ils sont d'une grosseur prodigieuse. Dans le village d'Adja, entre Mouré et Cormantin, Bosman en vit un de la largeur d'une assiette ordinaire (1). Il le prit d'abord pour une tortue de terre; mais il fut bientôt détrompé en le voyant marcher. Le facteur anglais l'assura qu'on en voyait beaucoup de cette taille aux environs du même lieu. Ils ont pour mortels ennemis les serpents, et l'auteur fut quelquefois témoin de leurs combats. Barbot raconte que dans certaines années, vers la fin du mois de mai, on voit paraître au cap Corse un nombre incroyable de ces hideux animaux, qui disparaissent peu de temps après (2).

Il y a ici deux espèces de tortues : l'une qui vit sur terre; l'autre amphibie, qui s'accommode des deux éléments. Celle-ci est un animal lourd et paresseux, qu'on trouve souvent endormi sur l'eau; lorsqu'il se sent incommodé de la chaleur du soleil, il se tourne sur le dos pour se rafraîchir. Au moindre pressentiment de quelque danger, il descend au fond de l'eau; mais il n'y peut demeurer long-temps (3).

(1) Bosman, p. 281. Prevost met d'un plat de table; ainsi, même en traduisant ou en copiant, on exagère.

(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 221.

(3) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 224.

§ VII.

Poissons de mer et de rivière.

La disette ou la mauvaise qualité des viandes et des autres provisions rend ici les secours de la mer fort utiles à la conservation de la santé et de la vie. Il serait impossible de subsister long-temps sans cette ressource; car non seulement les nègres, mais la plupart même des Européens, ne vivent que de poisson, de pain et d'huile de palmier. Ceux qui aiment le poisson peuvent ici s'en rassasier pour cinq ou six sous; et s'ils ne s'attachent point à choisir le plus rare et le plus beau, ils peuvent se satisfaire aisément pour la moitié de ce prix. Si la pêche n'est pas heureuse, comme il arrive souvent dans la saison de l'hiver ou dans le mauvais temps, la vie du peuple est fort misérable.

Les rivières fournissent particulièrement trois sortes de poissons, que l'on appelle d'eau douce, pour les distinguer non seulement du poisson de mer, mais encore de celui qui vient de la mer dans les rivières. La première espèce se nomme carmou; dans toute sa grandeur elle est longue de trois quarts d'aune, et de l'épaisseur ordinaire du bras; sa chair est blanche, et serait délicieuse si elle n'avait quelque chose de trop gras et de trop huileux. La seconde sorte est le mulet; il n'est guère différent du carmou que par la tête qui n'est pas si épaisse (1);

(1) Barbot en a donné la figure, p. 224.

il est aussi moins grand, mais il ne lui cède en rien pour la bonté. La troisième se nomme batavia; les gros poissons de cette espèce sont assez bons lorsqu'ils ne sentent point la boue; c'est leur défaut commun. Quelques Européens les ont pris pour des perches, mais Bosman n'y trouve pas la moindre ressemblance (1).

Villault nomme, entre les poissons de mer, la dorade, la bonite, les corcovades, les jacos, qui sont de la grosseur d'un veau; le brochet de mer, le cabellao ou merlu, le thon et la raie; les petits poissons, surtout les sardines, y sont dans une extrême abondance (2). On y voit une sorte de poisson volant, qui est d'un fort bon goût, et blanc comme la neige; d'autres auteurs en nomment un beaucoup plus grand nombre. L'auteur de la relation d'Arthus prétend que le meilleur poisson qu'on trouve dans cette mer est la dorade; elle a le goût du saumon, et les Hollandais lui donnent le nom de poisson d'or; on le regarde comme le plus léger de tous les animaux qui nagent; il s'en trouve toujours une quantité à la suite des vaisseaux. Les dorades se laissent prendre aisément lorsqu'elles sont pressées de la faim; elles sont ordinairement longues de quatre ou cinq pieds, et depuis la tête jusqu'à l'extrémité de la queue, elles ont une nageoire qui sert à la vivacité de leur mouvement; leur peau est douce et unie, sans la moindre écaille. Si l'on s'en rapporte à l'observation des matelots hollandais, lorsque la faim les presse et qu'elles

(1) Bosman, p. 227, ou p. 289 de l'édit. de 1705.
(2) Villault, p. 377.

ne trouvent pas des poissons volants pour pâture; elles se mangent les unes les autres; dans les temps calmes, on les voit en troupes sur les basses, et, suivant les saisons, elles fréquentent différents lieux; on assure que leur foie, séché et pulvérisé, guérit de la dysenterie s'il est pris dans du vin.

La bonite est un fort bon poisson, mais inférieur à la dorade. On la prend dans les lieux où la mer est le plus agitée. Elle est courte et épaisse, avec la tête pointue, et quelques piquants qu'on ne trouve point à la dorade. Ces deux poissons font également la guerre aux poissons volants, et se plaisent à nager autour des vaisseaux. On les prend à l'hameçon, avec une amorce de quelque vieux morceau de linge, qu'ils avalent avidement. La peau des bonites est unie et couleur de cendre. Celles qui se prennent dans le mauvais temps passent pour les meilleures. Elles n'approchent guère du rivage; mais on en trouve un très grand nombre en mer, surtout près de la ligne.

L'albicore ressemble assez à la bonite, excepté qu'il a la peau blanche et sans écailles. Ses nageoires sont jaunes et forment un beau spectacle dans l'eau. Il est beaucoup plus gros que la bonite, car on en voit de cinq pieds de long et de la grosseur d'un homme; mais il a la chair sèche et de mauvais goût (1).

Les Anglais du cap Corse regardent le poisson royal comme un des meilleurs et des plus délicats de la côte; mais il demande d'être pris dans la sai-

(1) Arthus, dans la Collection de De Bry, part. VI, p. 75 et suiv.

son qui lui convient. Sa pleine longueur est d'environ cinq pieds. Quelquefois on en découvre des troupes nombreuses au long du rivage. Plusieurs écrivains le nomment seffer saffres; d'autres, nègre, parce qu'il a la peau noire. Sa retraite ordinaire est entre les rochers; mais, dans certains temps, il se tient sur les basses, et si près de la terre, que les nègres le percent à coups de dards dans leurs pêches au flambeau (1). Bosman dit que le seffer, ou le poisson royal, est extrêmement gras, et que dans la saison qui lui est propre, il a le goût de l'anguille. On le coupe en tranches, qu'on fait sécher comme le saumon (2).

On trouve abondamment, dans cette mer, un poisson de la grosseur des morues de l'Europe, qui porte ici le nom de morue fraîche du Brésil. Il est fort gras et d'un excellent goût (3).

Les brochets, grands et petits, sont gras et de bon goût dans leur saison. C'est apparemment le même poisson que les Français appellent begune, et qui se prend, dit Barbot, au long du rivage, avec de grands filets, dans le cours d'octobre et de novembre. Le même auteur ajoute que la begune est une sorte de brochet (4).

Les carabins, noirs et blancs, sont si communs, qu'ils font la nourriture ordinaire du peuple.

Entre les poissons de taille moyenne, on nomme

(1) Barbot, dans Churchill's *Collection*, t. v, p. 222.
(2) Bosman, p. 288 de l'édit. de 1705.
(3) Bosman, p. 277, ou p. 287 de l'édit. de 1705.
(4) Barbot, p. 224.

d'abord le nez-plat, qui tire ce nom de la forme de son museau. Il a le goût de la merluche. Une autre sorte, mais plus petite, est celui que les Hollandais nomment dans leur langue petit barbu, parce que sous la mâchoire il a des poils en forme de barbe.

On trouve ici des maquereaux dans quelques saisons, mais différents des nôtres par la forme. Les Français leur ont donné le nom de trezabars. Ils paraissent dans l'eau d'un vert d'émeraude, mêlé d'un blanc d'argent sur le dos.

La raie est un poisson dont l'abondance sur toute cette côte est égale à sa bonté. Les soles et les barbues sont ici fort rares; mais les soles sont plus grandes que celles de Hollande.

Bosman nomme encore entre les petits poissons, les aboei, qui ressemblent en quelque chose à la truite de Hollande, mais qui ont la chair beaucoup plus ferme et plus délicate. On les prend par milliers (1).

Les scares sont ici fort abondants. On en distingue de trois ou quatre sortes, dont les deux plus estimées se nomment vulgairement jacob evertzen et rojeud (2).

Le crapaud de mer est un poisson de taille moyenne, dont le peuple fait sa nourriture. Ses nageoires sont extrêmement curieuses. Il tire son nom de sa tête, qui ressemble à celle du crapaud (3).

(1) Bosman, p. 278, ou p. 288, édit. de 1705.

(2) Bosman, p. 287; Barbot (p. 223), copiant ce passage de Bosman, substitue le mot brême à celui de scare.

(3) Voyez Barbot, dans Churchill, t. v, pl. 18.

Aux mois de juin, de juillet et d'août, on prend sur les côtes de Commendo et de Mina une prodigieuse quantité de petits poissons qui ont le goût de la sardine, mais qui sont remplis d'arêtes. Il s'en trouve de plus gros, de la même espèce (1).

Les limandes et les plies ne sont pas des poissons communs ; mais les carrelets sont en abondance, quoiqu'ils n'aient ni l'épaisseur ni la bonté de ceux de Hollande, dont ils sont aussi fort différents pour la forme. Barbot croit que la plie de cette côte est le même poisson que les Français de Gorée appellent demi-lune du cap Vert (2).

On voit une autre sorte de poisson plat, qui surpasse pour le goût tous les autres en délicatesse, et qui se trouve nommé pitie-painphers, sans qu'on nous apprenne l'origine de ce nom. Barbot l'associe avec un autre de la même espèce, mais plus rond, qui est distingué, dit-il, par le nom de coverer ou l'accoupleur. Il parle aussi de deux sortes de melettes, l'une grande, l'autre petite, qui sont toutes deux fort grasses dans leur saison, mais dont la première est si cordée qu'on en fait peu de cas. L'autre est fort agréable, soit marinée, comme le thon, soit séchée, comme les harengs rouges ; et les Hollandais en font de grosses provisions (3).

Outre les poissons précédents, qui servent de nourriture commune aux habitants de la côte, il y en a différentes sortes, qui paraissent fort remarquables

(1) Barbot, p. 223 et suiv.
(2) Bosman et Barbot, *ubi sup.*
(3) Bosman, p. 287, édit. de 1705.

par leur grandeur, leur force et leurs autres qualités.

A la description qu'on a déjà donnée du schark ou du requin (1), on se contentera d'ajouter, après Barbot, qu'il a les yeux petits à proportion du corps, qu'il les a ronds et fort enflammés; les os de sa mâchoire ont un ressort si singulier, qu'il peut ouvrir la gueule suivant la grosseur de sa proie, et lui donner une largeur prodigieuse. On observe qu'après avoir manqué l'amorce, il y retourne jusqu'à trois fois, quoique déchiré jusqu'au sang par le croc de fer qui sert d'hameçon. Barbot rapporte qu'on trouva dans le ventre d'un requin un couteau et une livre de lard.

Le poisson qu'on nomme l'épée n'est pas rare sur la Côte-d'Or. L'os qui lui sort du museau, et dont il tire son nom, est long d'une aune, et de la largeur de la main; il est armé, des deux côtés, de dix-sept, dix-neuf, et quelquefois d'un plus grand nombre de dents pointues de la longueur du doigt. Le corps de ce monstre est long de huit, neuf ou dix pieds, et d'une grosseur proportionnée. On parle de ses combats contre la baleine; mais Bosman déclare qu'il ne peut confirmer cette opinion par son témoignage (2).

Le machoran fréquente aussi la même côte (3). Ce poisson doit son nom de machoran aux Français; il a reçu des Anglais celui de horn-fish ou poisson cornu, et des Hollandais celui de baerd-maneties ou

(1) Voyez t. IV, p. 422.
(2) Arthus le représente beaucoup plus long.
(3) Bosman, p. 289, ou p. 290, édit. de 1705.

petit homme barbu, à cause de cinq excroissances assez longues, qui lui tombent sous la mâchoire en forme de barbe. Il en a une aussi des deux côtés de la gueule, immédiatement au-dessous des yeux. Ses deux nageoires, dont l'une règne au long du dos et l'autre sous le ventre, sont armées d'une corne dure et pointue, dont la piqûre fait enfler les parties blessées avec une violente douleur : cette raison le fait rejeter, comme une nourriture dangereuse, aux îles sous le vent, où il se trouve en abondance. On y est persuadé aussi que, se nourrissant de manzanilles au long du rivage, cette espèce de pomme lui communique ses funestes qualités; mais sur la côte d'Afrique, c'est un poisson fort sain et de très bon goût. Il paraît gémir et soupirer lorsqu'il est pris (1).

La lune d'Afrique, qu'on appelle de ce nom parce qu'elle a quelque ressemblance avec un poisson qui se nomme de même en Amérique, a dix-huit ou vingt pouces de long depuis la tête jusqu'à la queue, douze ou treize pouces de large, et deux ou trois d'épaisseur. C'est un poisson plat, qui serait presque ovale sans sa queue; il a la peau blanche et comme argentée, la face plate et la gueule petite, mais armée de deux rangées de dents. Une petite élévation, qu'il a sous les yeux, présente assez l'apparence d'un nez et de deux narines : le front large et ridé; les yeux ronds, grands et fort rouges. Il n'a que deux nageoires, mais fort grandes, qui commencent à côté des ouïes. Sa chair est blanche,

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 224.

ferme, tendre, nourrissante et de bon goût. La lune ne mord point à l'hameçon dans les mers de l'Amérique; mais elle ne se prend point autrement sur cette côte (1).

Barbot dit qu'au mois de décembre on prend ici quantité de lunes, que les Portugais nomment corcovados (2). Elles sont, dit-il, de couleur blanchâtre, presque plates, mais d'une certaine épaisseur vers le dos; leur forme, qui est presque ronde, leur a fait donner le nom de lunes. On les prend avec des cannes de sucre pour amorce : dans le cours du même mois, on prend un poisson qui se nomme corango ou carangou, dont on distingue deux espèces; l'une qui a les yeux fort grands, et l'autre petits.

Le poisson fétiche a tiré ce nom du respect ou de l'espèce de culte que les nègres lui rendent. C'est un poisson d'une rare beauté; sa peau, qui est brune sur le dos, devient plus claire et plus brillante près de l'estomac et du ventre. Il a le museau droit, et terminé par une espèce de corne dure et pointue de trois paumes de longueur; ses yeux sont grands et vifs. Des deux côtés du corps, immédiatement après les ouïes, on découvre quatre ouvertures en longueur dont on ignore l'usage. Celui dont Barbot a donné la figure avait sept pieds de long. Il ne lui fut pas possible d'en goûter, parce que rien ne peut engager les nègres à le vendre; mais ils lui permirent de le dessiner (3).

(1) Des Marchais, vol. II, p. 19 et suiv.

(2) Ils en nomment d'autres corcobados, et les Anglais, gilt-fish ou poisson doré.

(3) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 224, et pl. 18.

Pendant le séjour qu'Atkins fit dans la baie du cap Tres-Puntas, il vit régulièrement, vers le soir, un affreux poisson qui se remuait pesamment autour du vaisseau. Ce monstre était divisé en huit ou neuf parties différentes, dont chacune avait l'apparence d'une grande raie. Les matelots le nomment diable. Il s'enfonçait dans les flots chaque fois qu'on lui jetait l'amorce (1).

§ VIII.

Mollusques, Crustacés et Insectes.

Les homards, les crabes, les langoustes, les chevrettes et les moules, sont ici fort communs. Barbot dit que les homards sont peu différents, pour la forme, de ceux du cap Vert; mais que les huîtres sont beaucoup plus grandes. Au contraire, Villault assure que les plus grandes huîtres, dont l'abondance est extrême sur la Côte-d'Or, ne sont pas plus grosses que les petites huîtres de France; il ajoute qu'elles sont excellentes (2).

On voit à la Côte-d'Or des crabes de terre, qui sont un fort bon aliment, et qui ressemblent à ceux des îles sous le vent. Leur retraite est dans des trous qu'ils se creusent.

Les scorpions sont en grand nombre sur cette côte; les uns fort petits, d'autres de la grosseur d'une écrevisse; mais la différence de la taille n'en

(1) Atkins, p. 189.
(2) Villault, p. 378.

met pas dans le venin de leur piqûre, qui est presque toujours mortel.

Toutes les parties de la Guinée sont remplies de grandes et noires araignées, dont la vue a quelque chose d'effrayant. Bosman, se mettant un jour au lit, fut véritablement alarmé d'apercevoir près de lui un énorme insecte qu'il prit pour une araignée, et qui, dit-il, avait le corps d'une longueur extraordinaire, la tête pointue par derrière et fort large sur le devant, dix jambes couvertes de poil et de la grosseur du petit doigt. Il n'ajoute pas de quelles armes il se servit pour tuer le monstre. Les habitants sont persuadés que le premier homme fut l'ouvrage d'une de ces araignées, qu'ils appellent ananse. Il n'y a point de raisonnement qui puisse leur faire perdre cette idée. Bosman la regarde comme le plus notable excès de leur ignorance et de leur stupidité (1). La description de Bosman nous prouve que cet insecte était une galéode ou solpuge, et non une araignée (2). Ici Barbot et Smith semblent avoir copié jusqu'aux expressions de ce voyageur. Ils ajoutent qu'au cap Corse, dans les mois pluvieux de juin et de juillet, on voit une sorte d'insecte, de l'espèce des araignées, qui est de la grosseur d'un escargot, et qui ressemble au crabe. On lui distingue, au milieu du ventre, une ouverture d'où sortent ses toiles. Smith prenant ici la qualité de témoin ocu-

(1) Bosman, p. 322, ou p. 338 de l'édit. de 1705.

(2) La galéode ou solpuge, ou faux scorpion, est un genre d'insectes long-temps confondu avec les araignées ou les scorpions, et que les naturalistes de ces derniers temps ont bien défini.

laire, rapporte que, se trouvant au fort anglais de la Gambra, il vit un de ces animaux qui était de la grosseur d'un crabe de terre. Il remarqua facilement que c'était une femelle. Sous le ventre, il lui pendait une bourse blanche, de quatre doigts de circonférence, qui paraissait remplie d'œufs. Elle avait le dos et les jambes couverts d'un beau poil couleur de souris, aussi brillant que le plus beau velours (1). On prétend que cette monstrueuse araignée est fort venimeuse (2).

Le même auteur parle d'un insecte qu'il nomme cockroach, d'un brun foncé, et de la forme d'un escargot. Les plus grands ont deux pouces de longueur. Ils sont ennemis mortels des punaises; et Smith en fut convaincu par l'expérience : ses vaisseaux, dit-il, qui étaient remplis de cockroachs, n'avaient point une punaise (3).

Les millepieds, que les Portugais appellent centipes, sont ici dans une abondance prodigieuse; et quoique leur piqûre ne soit pas si dangereuse que celle des scorpions, elle cause pendant quelques heures des douleurs fort aiguës, qui cessent ensuite sans qu'il en reste aucune trace. Bosman dit que dans les forts hollandais il n'y a point de lieu qui soit exempt de cette vermine. La longueur des plus grands est de trois ou quatre doigts : ils sont rouges,

(1) Ces araignées sont du genre mygale et de la tribu des théraphoses. Ce sont les araignées aviculaires des naturalistes avant la publication de notre tableau des aranéides, en 1805.

(2) Barbot, p. 171 et 222.

(3) Smith, p. 157.

plats, cannelés comme la plupart des autres vers. Ils ont deux petites cornes, ou plutôt deux pattes qui leur servent à s'attacher. Leurs pieds sont rangés des deux côtés du corps, au nombre de trente ou quarante (1). Smith assure qu'ils en ont vingt de chaque côté; ce quiles fait nommer par les Anglais forty-legs (2).

Les mosquites, ou les cousins, sont un autre fléau de cette côte, surtout pendant la nuit, près des bois et dans les lieux marécageux. Leur aiguillon est si pointu que, pénétrant aussitôt la chair, il y cause une enflure fort douloureuse (3).

Les Hollandais trouvèrent ici, dit l'auteur traduit par Arthus, un insecte si brillant dans les ténèbres, qu'ils le prirent d'abord pour un ver luisant. Il ressemblait à la cantharide ou à la mouche d'Espagne, excepté par sa couleur (4), qui était noire comme le jais. Barbot observe que, outre ces mouches noires qui sont fort grosses, et qui rendent pendant la nuit une sorte de lumière, on voit sur la côte quantité de vers luisants (5). Atkins rapporte que la mouche de feu, qui est fort commune dans les latitudes méridionales, vole ici pendant la nuit, et répand dans l'air autant de clarté que les vers luisants sur terre (6).

(1) Bosman, p. 283, édit. de 1705.
(2) Smith, p. 157.
(3) Smith, p. 155. Voyez la figure, dont l'auteur vante l'exactitude.
(4) Arthus, dans la Collection de De Bry, part. VI, p. 82.
(5) Barbot, *ubi sup.*
(6) Atkins, p. 189.

Ici, comme sur la côte occidentale, on voit arriver, dans l'intérieur du pays, des légions ou plutôt des nuées de sauterelles qui font des ravages incroyables, jusqu'à causer quelquefois la famine.

Ces cigarras ou cigales s'arrêtent ordinairement sur des arbres, et ont, nuit et jour, un chant fort aigu, produit par le frottement du corselet contre l'abdomen (1).

L'auteur d'Arthus parle avec admiration de la multitude d'abeilles et de fourmis qu'on rencontre ici de toutes parts. On connaît assez, dit Bosman, l'excellence du miel de Guinée; il n'est pas moins célèbre par son extrême abondance aux environs de Rio Gabon, du cap Lopez, et plus haut dans le golfe de Guinée; mais il n'est pas si commun sur la Côte-d'Or (2).

Les fourmis font leurs nids ou leurs loges au milieu des champs et sur les collines. Ces habitations, qu'elles composent avec un art admirable, sont quelquefois de la hauteur d'un homme; elles se bâtissent aussi de grands nids sur des arbres fort élevés, et souvent elles viennent de ces lieux dans les forts hollandais en si grand nombre, qu'elles mettent les facteurs dans la nécessité de quitter leurs lits. Leur voracité est surprenante; il n'y a point d'animal qui puisse s'en défendre; elles ont souvent dévoré des moutons et des chèvres. Bosman rapporte (3) que, dans l'espace d'une nuit, elles lui ont

(1) Barbot, *ubi sup.*
(2) Arthus, *ubi sup.*
(3) Bosman, p. 286, édit. de 1705.

quelquefois mangé un mouton en le disséquant d'une manière si complète, que le plus habile anatomiste n'en aurait pas fait un si beau squelette; un poulet n'est pour elles que l'amusement d'une heure ou deux; le rat même, quelque léger qu'il soit à la course, ne peut échapper à ces cruels ennemis. Qu'une seule fourmi l'attaque, il est perdu; tandis qu'il s'efforce de la secouer, il se trouve saisi par quantité d'autres, jusqu'à ce qu'il soit accablé par le nombre; elles le traînent alors dans quelque lieu de sûreté. Si leurs forces ne suffisent pas pour cette opération, elles font venir un renfort, elles se saisissent de leur proie, et la conduisent en bon ordre (1).

Ces fourmis sont de plusieurs sortes; grandes, petites, blanches, noires et rouges. L'aiguillon des dernières cause une inflammation très violente, et plus douloureuse que celle des millepieds; les blanches sont aussi transparentes que le verre, et mordent avec tant de force, que dans l'espace d'une nuit elles s'ouvrent le passage dans un coffre de bois fort épais, en y faisant autant de trous que s'il avait été percé d'une décharge de petit plomb (2).

Barbot observe que le nombre des fourmis est surprenant, surtout aux environs d'Accra, où les terres sont plates et unies. Elles y font des nids de dix ou douze pieds de haut; la forme en est pyramidale, et la composition si ferme et si solide, qu'il n'est pas aisé de les détruire; on est étonné, en les démolis-

(1) Bosman (p. 286) parle de ce fait comme l'ayant vu, quoique Prevost dise le contraire.

(2) Bosman, p. 276, ou p. 286 de l'édit. de 1705.

sant, de la variété de loges et de divisions qu'on y découvre; les unes sont remplies de provisions, quelques unes d'excréments, et d'autres servent uniquement d'habitations.

Smith, d'accord avec Bosman, distingue des fourmis rouges, blanches et noires. La première sorte ressemble exactement à celles de l'Europe; les deux autres sont beaucoup plus grosses, et n'ont pas moins d'un pouce de long. Elles bâtissent quelquefois dans le creux des arbres, et quelquefois sur terre, en élevant, dit l'auteur (1), de petits monts de la hauteur de sept ou huit pieds, mais si pleins de trous, qu'on les prendrait pour des gaufres de miel; la circonférence de ces édifices est petite, à proportion de leur hauteur (2); le sommet est si pointu, que le moindre vent paraît capable de l'abattre. Un jour l'auteur entreprit d'en briser un avec sa canne; mais l'unique effet de plusieurs coups fut d'attirer des milliers de fourmis à leurs portes : il prit aussitôt le parti de la fuite, se souvenant que ces insectes avaient souvent attaqué des poules, et quelquefois des moutons, avec tant de succès, que dans l'espace d'une nuit elles n'y avaient laissé que les os. Il ajoute, sur sa propre expérience, que la morsure d'une fourmi noire cause des douleurs inexprimables, quoiqu'elle n'ait pas d'autre effet dangereux.

Le même auteur parle, avec plus de ménagement

(1) Voyage de Smith, p. 151 et suiv.

(2) Il est évident que Smith décrit ici non des fourmis, mais des termites, genre d'insectes différent des fourmis, et qu'à tort on a nommé fourmis blanches.

que Focquenbrog, de certains chefs qui paraissent gouverner les fourmis. On distingue aisément, dit-il, à la tête de leurs bataillons, trente ou quarante guides qui surpassent les autres en grosseur, et qui dirigent leur marche. Leurs exécutions se font ordinairement la nuit; elles visitent souvent les Européens dans leurs lits, et les forcent de se mettre à couvert dans quelque autre lieu; s'ils oublient derrière eux quelques provisions de bouche ou d'autres effets comestibles, ils doivent être sûrs que tout sera dévoré avant le jour; l'armée des fourmis se retire ensuite avec beaucoup d'ordre, et toujours chargée de quelque butin qu'elle a la précaution d'emporter.

Pendant le séjour que l'auteur fit au cap Corse, un grand corps de cette milice vint rendre sa visite au château; il était presque jour lorsque l'avant-garde entra dans la chapelle, où quelques domestiques nègres étaient endormis sur le plancher. Ils furent réveillés par l'arrivée de leurs hôtes; et l'auteur, s'étant levé au bruit, eut peine à revenir de son étonnement; l'arrière-garde était encore à la distance d'un quart de mille. Après avoir tenu conseil sur cet incident, on prit le parti de mettre une longue traînée de poudre sur le sentier que les fourmis avaient tracé, et dans tous les endroits où elles commençaient à se disperser. On en fit sauter ainsi plusieurs millions qui étaient déjà dans la chapelle; l'arrière-garde ayant reconnu le danger, tourna tout d'un coup, et regagna directement ses habitations.

Si les fourmis n'ont point un langage, comme les nègres et plusieurs Européens se le sont imaginé, on

ne peut douter, ajoute l'auteur, qu'elles n'aient quelque manière de se communiquer leurs intentions. Il s'en convainquit par l'expérience suivante. Ayant découvert, à quelque distance des nids, quatre fourmis qui paraissaient être à la chasse, il tua un cockroach, et le jeta sur leur chemin. Elles passèrent quelques moments à reconnaître si c'était une proie qui leur convînt; ensuite une d'entre elles se détacha pour porter l'avis à leur habitation, tandis que les autres demeurèrent à faire la garde autour du corps mort; bientôt l'auteur fut surpris d'en voir paraître un grand nombre qui vinrent droit au corps, et qui ne tardèrent point à l'entraîner. Dans d'autres occasions, où il prit plaisir à renouveler la même expérience, il observa que si le premier détachement ne suffisait pas pour la pesanteur du fardeau, les fourmis renvoyaient un second messager qui revenait avec un renfort (1).

(1) Smith, ibid.

LIVRE XI.

RÉSUMÉ DES PREMIERS VOYAGES AUX CÔTES DE GUINÉE, ENTRE RIO VOLTA ET LE CAP LOPEZ-GONSALVO.

CHAPITRE I.

Résumé des premiers voyages à la côte des Esclaves.

Les navigateurs européens étendent la côte des Esclaves depuis Rio da Volta, où finit la Côte-d'Or (1), jusqu'à Rio Lagos, dans le royaume de Benin. La côte suivante prend le nom de Grand-Benin (2). Celle d'après porte celui d'Owyhère (3), et s'étend vers le sud jusqu'au cap Formose. De là elle tourne à l'est jusqu'à Rio del Rey, d'où elle reprend au sud jusqu'au cap Gonsalvo, au-delà de l'équateur, et forme le golfe de Guinée. Ainsi, dans toute son étendue, qui est de trois cent cinquante lieues, elle forme un grand arc. Sa plus grande partie, du moins jusqu'à la rivière de Camarones qui est au fond du

(1) Les cartes anglaises, et d'après elles les cartes françaises modernes, donnent à cette division le nom de Dahomey. M. Berghaus, dans sa carte d'Afrique de 1826, lui a conservé son ancien nom de *côte des Esclaves*, que d'Anville n'avait adopté sur aucune de ses cartes.

(2) Barbot, p. 319.

(3) Ce nom varie beaucoup, et d'Anville met sur sa carte de 1775, Oere; les cartes anglaises de Purdy et d'Arrowsmith, Waree ou Ouari; la carte allemande de Berghaus, Awerri. Prevost écrivait Douarre d'après Barbot qui écrit Douwerre.

golfe, pourrait être comprise dans la côte des Esclaves, puisqu'elle en fournit un grand nombre, surtout au vieux et au nouveau Calabar jusqu'à Rio del Rey. Mais du temps d'Arthus, l'ivoire était le seul commerce des rivières de Volta, d'Ardra et de Lay. Il y était même en si petite quantité, qu'il ne valait pas la peine et le danger de toucher au rivage (1).

L'Europe, disait Barbot à la fin du dix-septième siècle, n'a que trois établissements sur cette côte. Le premier, qui se nomme Quita, est un comptoir anglais de la compagnie royale d'Afrique, éloigné de quinze lieues à l'est de Lay ou d'Alampo (2), sur la Côte-d'Or. Le second se nomme Fida ou Juida, ou Whydah; les Anglais, les Français et les Hollandais y ont des comptoirs et des forts. Le troisième établissement, qui s'appelle Jakin (3), est un comptoir anglais, trois lieues à l'est de Juida. Mais diverses raisons l'ont fait abandonner, sans qu'on ait pensé depuis à le rétablir.

La côte des Esclaves comprend les côtes de Coto, de Poto, de Juida et d'Ardra; quatre royaumes qui se suivent immédiatement.

Suivant le récit de Bosman, Coto est nommé par la plupart des nègres Terre de Lampi. Il le fait commencer à l'est de Rio da Volta (4), et des Marchais suit la même opinion. Barbot marque ses bornes à

(1) Arthus, p. 119.

(2) Si Lay est Alampo, ce que nous avons dit, t. IX, note 6, doit être rectifié, car Lay est sur les cartes de d'Anville.

(3) D'Anville écrit Jakin sur sa carte de Guinée de 1729, et Jakim sur la carte de Guinée de 1775, selon l'orthographe portugaise.

(4) Bosman, p. 329, ou p. 346 de l'édit. de 1705.

l'ouest de cette rivière (1), avec d'autant plus de vraisemblance que le pays de Lampi est effectivement situé sur les deux bords de la Volta. Mais la partie de ce pays qui est à l'ouest porte proprement le nom de Ladinghour. Barbot le nomme Soko, pays de l'intérieur dont nous avons déjà fait mention. Soko s'étend sur la côte entre le village de Occa, à l'orient de Lay, jusqu'à la Volta vers l'est. Selon Barbot, ce royaume de Soko appartiendrait encore à la côte des Esclaves, qu'il fait commencer à Lay, où en effet se termine la carte particulière de la Côte-d'Or par d'Anville (1775).

Coto s'étend l'espace de seize ou dix-sept lieues, depuis cette rivière jusqu'au cap de Monte, sur les bords du royaume de Popo. Barbot lui donne seize lieues d'étendue, depuis le lieu où il le fait commencer à l'ouest de la Volta jusqu'à la ville de Coto ou de Verhou; et Bosman compte quatorze milles de Hollande, qui reviennent à dix lieues (2), depuis la rivière de Volta jusqu'à la même ville, mais sans prétendre que cette ville soit l'extrémité du royaume.

Les Hollandais donnent à la Côte-d'Or, depuis Lay jusqu'à Rio-Volta, nord-est et nord-est-quart-d'est, environ douze milles de Hollande (3). Mais Barbot assure qu'elle s'étend est-quart-nord-est, et quelquefois est-quart-sud-est, l'espace de dix-sept ou dix-huit lieues. Il eut l'occasion d'acquérir cette connaissance en faisant voile au long de la même côte dans un

(1) Barbot, p. 321.

(2) Des Marchais, qui semble copier ici Bosman, dit treize ou quatorze.

(3) Bosman, p. 329, ou p. 346.

yacht, à sept ou huit brasses du rivage. Il y vit des feux continuels depuis Lay jusqu'à Rio da Volta, parce qu'on était alors dans la saison des semences (1).

Depuis la pointe orientale de Rio-Volta jusqu'au cap Montego(2), ou Monte da Raposa, la côte s'étend est-sud-est environ quatre lieues. Le village ou l'habitation des nègres est situé ici sur le rivage, une lieue et demie à l'ouest du mont, et se fait reconnaître par un bois fort grand et fort épais qu'il a vers le nord-est. Le sable des sondes est aussi fin que la poussière.

Depuis le cap Montego, à l'est, la côte est fort agitée pendant l'espace de dix lieues, jusqu'au cap Saint-Paul, près duquel est le village de Quilla, qu'on reconnaît par un petit bois et par trois palmiers qui s'y élèvent. Le sable est extrêmement fin dans toutes ces sondes, et les vagues si enflées sur le rivage, qu'elles empêchent les habitants de se hasarder dans leurs canots. La côte paraît brisée dans plusieurs endroits, et la terre marécageuse, comme elle ne cesse pas de l'être depuis Rio-Volta jusqu'ici. Les eaux qu'on y voit de toutes parts la feraient prendre pour un lac continuel. Au milieu de cette côte on découvre une petite rivière, qui ne coule pas jusqu'à la mer, mais qu'on distingue aux arbres qu'elle a sur ses deux rives, et à quelques petites îles qu'elle paraît former.

La côte de Coto, depuis le cap Paolo ou Saint-Paul, jusqu'au cap Monte (3), s'étend est-nord-est.

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 319 et 320.

(2) D'Anville a écrit Mondego; Barbot, Montego.

(3) Barbot étend ce royaume jusqu'au cap Monte. Voyez Churchill's *Collection*, t. v, p. 321.

C'est une terre basse, plate, unie, ouverte, qui n'offre qu'un petit nombre de buissons. Près de ce cap, on aperçoit, au rivage, une séparation qui a l'apparence d'une rivière. L'un des deux bords est bas et ouvert, l'autre élevé, avec quantité de huttes ou de maisons qui semblent border la rive. Mais il n'en vient jamais aucun canot, et les habitants n'entretiennent point de commerce avec les Européens. Le village de Bequoe n'est pas éloigné de ce lieu (1).

La ville de Coto ou de Verhou, qu'on a déjà nommée, était autrefois la résidence du roi de Coto. Bosman y vit ce prince, en 1698; et des Marchais nous apprend que c'était encore la ville royale en 1725.

Le pays de Coto est d'une nature entièrement opposée à celle de la Côte-d'Or. On n'y trouve pas la moindre colline. C'est un terroir plat, sablonneux, sec, stérile et sans autres arbres que des palmiers et des cocotiers sauvages, qui y croissent en abondance. Il s'y trouve néanmoins assez de bestiaux pour la subsistance des habitants (2). Le poisson d'eau douce n'y manque pas non plus; mais l'agitation continuelle des vagues, au long de la côte, en écarte le poisson de mer. Le commerce du pays se réduit à la traite des esclaves, quoiqu'on n'y en trouve jamais un assez grand nombre pour charger un vaisseau. L'usage des habitants est de les voler dans les pays intérieurs, et de les vendre aux Portugais, qui fréquentent plus cette côte que tous les autres marchands de l'Europe. Cependant comme ce commerce est incertain, et qu'il n'y a point de comptoir euro-

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 321.

(2) Barbot, *loco citato*. Des Marchais dit la même chose.

péen dans le pays, il se passe quelquefois des années entières sans qu'on en puisse tirer un esclave (1). Bosman trouva ici des nègres d'un fort bon naturel, et vante les civilités qu'il en reçut (2). S'étant ouvert à leur roi sur le dessein qu'il avait de retourner par terre à Juida, ce prince lui offrit de le conduire avec toutes ses forces jusqu'à la frontière de ses états pour le garantir de l'insulte des brigands. Mais les nègres du petit Popo, qui s'étaient engagés aussi à l'escorter au travers de leur pays, le dissuadèrent de ce dangereux voyage, en lui faisant représenter, par un ambassadeur, qu'il aurait le temps d'être insulté ou pillé avant qu'ils pussent le joindre. Il perdit ainsi l'occasion d'acquérir des connaissances utiles et curieuses. Entre celles qu'il put se procurer à Coto, il remarqua que, pour la religion, la politique et l'économie, les habitants diffèrent peu de ceux de la Côte-d'Or. Il ne leur trouva de plus qu'une prodigieuse quantité de fétiches. Des Marchais rend témoignage aussi qu'ils font consister leurs richesses dans la multitude de ces idoles, et qu'un nègre passe pour extrêmement pauvre lorsqu'il n'en a pas au moins une douzaine. Leurs maisons, les grands chemins et les moindres sentiers en sont couverts sans qu'on puisse juger, dit l'auteur, en quoi cette profusion de fétiches contribue à leur fortune et à leur bonheur. Ils ont le même langage que les nègres d'Accra, avec peu d'altération. Leur com-

(1) Bosman, p. 330, ou p. 353 de l'édit. de 1705 ; Barbot, *ubi sup.* ; des Marchais, vol. II, p. 4 et suiv.

(2) Suivant des Marchais, on peut se louer de leurs manières, mais sans y prendre trop de confiance.

merce étant si borné, il se trouve peu de personnes riches dans la nation. Le profit qu'ils tirent, par intervalles, de la vente de quelques esclaves, ne change presque rien à leur pauvreté naturelle. Ils ne sont pas plus forts que riches, surtout depuis les guerres qu'ils ont soutenues pendant plusieurs années contre le royaume de Popo. Ces deux états sont divisés si continuellement; qu'étant d'ailleurs de la même force, il n'y a que la ruine de l'un ou de l'autre qui puisse terminer leurs querelles. Jusqu'à présent, la nation des Aquamboes, qui a quelque intérêt à tenir la balance égale, s'est fait une loi d'arrêter les suites de chaque victoire, en se déclarant aussitôt pour le parti vaincu. Cependant, lorsque Aquamboe était gouverné par deux maîtres, comme on l'a déjà rapporté, le vieux monarque embrassa la cause de Popo, et le jeune celle de Coto. Ce fut dans cette occasion (1) que l'armée du petit Popo, ayant surpris celle de Coto, la mit dans la nécessité d'abandonner son propre pays. Elle était encore dans cette espèce d'exil à l'arrivée de Bosman sur cette côte. Mais Bosman ne douta point que les Aquamboes ne fissent bientôt leurs efforts pour rétablir l'égalité (2).

Des Marchais rapporte, à peu près dans les mêmes termes, que le royaume de Coto aurait été entièrement conquis, si la politique, plutôt que l'amitié, n'eût porté les Aquamboes à le secourir. Il ajoute que cette dernière nation étant riche en mines d'or,

(1) En 1700.

(2) Bosman, p. 330, ou p. 353 et suiv.

craint également les peuples de Coto et de Popo, et qu'elle s'efforce par cette raison de les tenir sans cesse en hostilités, en nourrissant leur haine mutuelle (1); mais qu'elle prend soin de fournir du secours aux plus faibles, suivant les divers succès de leurs armes.

Le royaume de Popo ou de Papa s'étend depuis le cap Monte jusqu'au royaume de Juida; on lui donne dix lieues dans cet espace. Il est divisé en deux parties, le grand et le petit Popo, celui-ci à l'ouest du premier. Barbot assure que depuis le cap Monte dans le pays de Coto, jusqu'au petit Popo, la côte s'étend au nord-est l'espace d'environ cinq lieues, et que cette terre est plate, sablonneuse et stérile; il ajoute que le petit Popo est une fort petite contrée qui porte le nom de royaume, et qui est situé entre Coto et le grand Popo, sur le bord de la mer; cependant il confesse qu'on ne connaît pas son étendue dans les terres (2).

Bosman compte dix milles depuis Coto jusqu'au petit Popo; il représente aussi le terroir plat et sec, sans aucune apparence d'arbres et de collines, et si sablonneux, que les aliments mêmes s'en ressentent. Il en fit l'expérience lorsque, ayant reçu quelques provisions de bouche de la part du roi, il les trouva mêlées de tant de sable, qu'il fut obligé de se faire apporter des vivres de son vaisseau. Cette abondance

(1) Bosman donne le nom d'Aquambous à cette nation; mais on a fait remarquer mille fois que tous les voyageurs écrivent les noms différemment.

(2) Barbot, p. 321 et 323; des Marchais, vol. II, p. 3 et suiv.

de sable rend le pays stérile, et met les habitants dans la nécessité de tirer la plus grande partie de leurs provisions du pays de Juida (1); ils sont tourmentés aussi par une prodigieuse quantité de rats.

La ville du petit Popo est située sur le rivage de la mer, quatre lieues à l'ouest du grand Popo (2), près d'une petite rivière ou d'une anse. Les habitants sont un reste du royaume d'Accra, dans cette partie qui est derrière le fort hollandais. Ils vinrent ici chercher un asile, après avoir été chassés par le roi d'Aquamboe, et les apparences ne promettent pas qu'ils aient jamais la liberté de retourner dans leur patrie. Sans être fort nombreux, ils ont la réputation d'être extrêmement guerriers; Aforri, frère et prédécesseur du roi en 1700, était un prince belliqueux, qui s'était fait craindre et respecter par sa valeur. La plus belle occasion qu'il eut de se signaler, fut contre le fidalgo (3) d'Offra, près de Jakin, qui, ayant secoué le joug du roi d'Ardra, porta l'insolence jusqu'à massacrer le facteur hollandais nommé Hollwerf. Aforri, sollicité par le roi d'Accra de marcher contre le rebelle avec toutes ses forces, battit les troupes d'Offra, ravagea le pays, et se saisit du coupable, qu'il remit entre les mains de son maître. Après cette victoire, il se laissa persuader par les mêmes sollicitations d'attaquer le pays de Juida; il y fit entrer son armée, et s'étant campé à la vue de

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 329 et suiv.

(2) Barbot, p. 321; Bosman, p. 332, ou p. 354, édit. de 1705.

(3) Mot portugais qui signifie gentilhomme, et que les nègres ont pris de cette nation.

la capitale, il n'attendait qu'une provision de poudre qu'il avait demandée au roi d'Ardra, et que ce prince lui envoyait sous une bonne escorte; mais les généraux de Juida, informés de l'approche du convoi, détachèrent secrètement un parti considérable qui défit l'escorte, et se saisit de la poudre. Aforri n'eut pas d'autre ressource qu'une prompte retraite; il la fit avec autant d'intelligence que de fermeté; et ses ennemis, assez contents de se voir délivrés du danger, n'eurent pas la hardiesse de le poursuivre.

A son retour, ayant appris que les peuples de Coto, ses voisins, s'étaient proposé de secourir ceux de Juida, s'il eût fait un plus long séjour dans leur pays, son ressentiment lui fit reprendre les armes. Il marcha contre eux, malgré la supériorité de leurs forces, et leur livra bataille; mais ils soutinrent son attaque avec tant de vigueur, qu'ils firent mordre la poussière à la plus grande partie de ses gens. Le désespoir de son malheur le précipita dans la plus épaisse mêlée, où il périt lui-même après avoir vendu sa vie bien cher. Son frère, qui lui succéda sur le trône, quoique moins propre à la guerre, entreprit de le venger avec plus de prudence que d'emportement et de valeur. Il attendit, pour attaquer ses voisins, qu'ils fussent affaiblis par d'autres pertes; et, ménageant par degrés ses avantages, il réussit enfin à les chasser de leur pays (1).

(1) Des Marchais, ou plutôt Labat, son éditeur, raconte le même événement; mais il fait mal à propos Aforri roi de Coto, et change ainsi les noms. Il paraît qu'ayant ainsi pillé Bosman, il n'a fait que le corrompre; vol. II, p. 8 et suiv.

Bosman (1), de qui ce récit est tiré, ajoute que la nation du petit Popo n'a pas d'autre exercice que le pillage et le commerce des esclaves. Elle l'emporte des deux côtés sur celle de Coto, parce qu'avec beaucoup plus de valeur elle est plus heureuse ordinairement dans ses brigandages; cependant la cargaison d'un vaisseau demande un séjour de plusieurs mois sur la côte. En 1697, l'auteur ne put s'y procurer trois esclaves dans l'espace de trois jours; mais on ne lui demanda que trois jours de plus pour lui en donner deux cents. Il n'osa se fier à cette promesse; cependant il apprit, en arrivant à Juida, que les nègres du petit Popo avaient ramené de leurs incursions plus de deux cents esclaves, et que, faute d'autres marchands, ils avaient été obligés de les vendre aux Portugais. Les nègres de Popo, ajoute l'auteur, surpassent tous les autres pour le vol et la fraude; ils vous diront qu'ils ont des esclaves en grand nombre, dans la seule vue de vous attirer au rivage, et de vous y retenir pendant plusieurs mois par divers prétextes. Les Portugais y sont plus souvent trompés que toute autre nation; mais ils ne se rebutent pas d'y porter leur commerce, parce qu'ils trouvent peu d'autres nègres qui veuillent recevoir leurs misérables marchandises.

En 1698, Bosman trouva sur cette côte un vaisseau danois qui attendit plus long-temps pour se procurer cinq cents esclaves, qu'il n'aurait fait à Juida pour deux mille; et dans cet intervalle il

(1) Bosman, page 349.

essuya tant d'injustices et de tromperies que, au jugement de l'auteur, il y a peu d'apparence que les Danois y reviennent jamais. Quelques mois auparavant, les nègres du petit Popo avaient traité de même un vaisseau anglais; mais le capitaine chercha l'occasion de se venger, et la trouva fort heureusement. Étant retourné sur la côte, du temps de Bosman, il y demeura quelques jours à l'ancre, pour exciter l'impatience des habitants; en effet, leur avidité en amena bientôt plusieurs à bord. Il y avait parmi eux quelques chefs de la nation, et le fils même du roi; le capitaine anglais les fit arrêter, et les tint renfermés à fond de cale, jusqu'à ce qu'il fût non seulement remboursé de ses pertes, mais dédommagé de son temps et des outrages qu'il avait essuyés. Pendant le règne du frère d'Aforri, le commerce était plus aisé avec cette nation, parce que ce prince ne permettait à ses sujets de tromper les Européens qu'après avoir terminé avec eux ses propres affaires; comme il était lui-même d'assez bonne foi, on pouvait s'accorder promptement avec lui, et quitter le rivage sans se laisser séduire par d'autres espérances. Ce fut ainsi que, du temps de Bosman, un vaisseau de la compagnie hollandaise se procura plus de cinq cents esclaves dans l'espace de onze jours; mais aujourd'hui, ajoutent nos voyageurs, les marchands se flatteraient en vain du même bonheur, et quiconque aura quelque chose à démêler avec cette trompeuse nation, doit s'attendre à quelque perte ou à quelque outrage : il serait d'ailleurs inutile de s'étendre sur ses lois et ses usages, parce qu'étant originaire

d'Accra, elle a conservé la religion et le gouvernement de son ancienne patrie (1).

Le royaume du grand Popo touche, du côté de l'est, à celui du petit Popo; on y trouve beaucoup de fruits, de racines, de bestiaux et de volailles dans l'intérieur des terres; mais vers la mer, le pays est marécageux, et par conséquent fort bas, comme on l'a déjà fait observer (2). Cette côte est presque inaccessible; la mer y bat avec tant de violence pendant la plus grande partie de l'année, que les canots et les chaloupes n'osent en approcher (3). Du port qu'on a nommé petit Popo, jusqu'à celui du grand Popo à l'est, on compte environ cinq lieues; en arrivant de l'ouest, on reconnaît aisément le dernier de ces deux ports à deux drapeaux ou deux pavillons qui sont constamment déployés sur les deux pointes de la rivière de Tari ou de Torri (4); celui de la pointe orientale appartient au comptoir ou à la loge hollandaise; l'autre, qui est un drapeau blanc, vient des nègres, qui ne manquent point de l'élever à la pointe ouest, lorsqu'ils voient quelque navire approcher du même côté. La ville de Popo est située près de l'embouchure, dans une île formée par des étangs et des marais, qui donnent au pays l'apparence d'un grand lac, et qui l'ont fait nommer par les Portugais Terra-Anegada, c'est-à-dire terre noyée; d'autres l'appellent Terra-Gazella. La ville est divisée en trois parties, séparées distinctement l'une de

(1) Bosman, p. 352, édit. de 1705.
(2) Barbot, p. 323.
(3) Voyage de des Marchais, vol. II, p. 6.
(4) Barbot, p. 322 et suiv.

l'autre; l'entrée de la rivière de Tari, que les Portugais nomment Rio-de-Poupou, est bouchée par une barre que les canots passent facilement; les maisons ou les cases sont de la même forme que celles du cap Vert (1).

Des Marchais fait consister toute la force de cette ville dans sa situation; elle est à dix lieues de Coto, et c'est la seule place du pays qui mérite le nom de ville ou de village; toutes les autres ne sont que des hameaux de dix ou douze maisons, dont les habitants se retirent à Popo dans les moindres dangers (2). Le palais royal est d'une fort grande étendue; il est composé d'une infinité de petites huttes, qui environnent le principal appartement; on traverse trois cours pour y arriver; elles sont gardées par autant de compagnies armées, et la dernière, où sont les logements du roi, est ornée d'un grand salon, qui sert à ce prince pour ses audiences et pour ses entretiens familiers avec les seigneurs ou les officiers de sa cour : mais il mange toujours seul. Ses femmes sont en grand nombre; il en a toujours deux près de lui, qui le rafraîchissent avec une sorte d'éventail. Ses occupations ou ses amusements, pendant la plus grande partie du jour, consistent à fumer du tabac, à badiner avec ses femmes, et à s'entretenir avec ses officiers; toutes les femmes qu'il honore de son affection sont nourries au palais avec autant d'abondance que de variété dans leurs aliments (3).

Suivant le récit de Bosman, toute la nation du

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 322.
(2) Des Marchais, *ubi sup.*, p. 5.
(3) Barbot, p. 323.

grand Popo n'a presque pas d'autre habitation que la ville royale, et l'île où elle est située. Le pays est si mal peuplé, et troublé si continuellement par les incursions des nègres de Juida, que les terres y demeurent sans culture; aussi les habitants manquent-ils souvent de provisions; ils mourraient de faim, dit l'auteur, s'ils ne tiraient leur subsistance de leurs ennemis mêmes, à qui l'avidité du gain fait risquer leur vie dans un commerce illicite (1).

Barbot assure au contraire que ce pays n'est pas dépourvu d'habitations fixes (2), et, s'expliquant avec la certitude d'un voyageur qui a vérifié son récit par ses propres yeux, il observe que sur les bords du Tari on rencontre le village de Coulain-Ba et plusieurs hameaux; que cette rivière, descendant de la contrée d'Ardra, passe à travers le pays de Juida pour se rendre à la mer au grand Popo, sans s'éloigner dans cette course à plus d'un quart de mille de la côte; qu'elle a si peu de profondeur qu'on peut la passer continuellement à gué, et que, débordant sur des rives fort plates, elle forme ces grands marais qui durent l'espace de plusieurs lieues, et qui s'étendent jusque dans le royaume de Juida.

Au-dessus de Coulain-Ba, on trouve la ville de Jackain (3), sur le bord d'une autre rivière qui coule

(1) Bosman, p. 336, ou p. 354, édit. de 1705.

(2) Barbot, dans Churchill, t. 5, p. 323.

(3) Barbot, p. 323. Cette ville de Coulain-Ba n'est sur aucune carte. Jackain est la ville de Jakin, qui est placée, sur les cartes, plus près de la côte que ne l'indique Barbot. Le cours des rivières, parallèle aux côtes, est très singulier dans cette partie de l'Afrique, et jette de l'obscurité sur les descriptions.

dans le pays d'Ardra, mais pour y perdre ses eaux par degrés jusqu'à disparaître presque entièrement dans le sable; toutes ces villes ou ces villages ne s'aperçoivent pas facilement de la mer, si l'on ne monte au sommet des mâts en faisant voile au long du rivage (1).

Quelques voyageurs rapportent que le royaume du grand Popo était autrefois si puissant, qu'il avait forcé Juida même de lui payer un tribut; mais c'est une erreur sans fondement. Il est certain, au contraire, que les royaumes de Juida, de Popo et de Coto, sont des démembrements de celui d'Ardra, contre lequel ils sont fort souvent en guerre, mais plus souvent encore les uns contre les autres, avec une variété de succès qui ne sert qu'à les affaiblir (2). Celui de Popo, particulièrement, ne doit sa conservation et sa sûreté qu'à la situation avantageuse de sa capitale; elle est dans une île, formée par une rivière que ses ennemis ne peuvent passer que dans leurs canots, et la plupart de leurs attaques ne tournent qu'à leur propre ruine (3).

Bosman, d'accord avec des Marchais, si l'on n'aime mieux penser que des Marchais ou Labat est ici son copiste, nous apprend, sur de bonnes informations, que le petit royaume du grand Popo était autrefois soumis, comme celui de Juida, au puissant monarque d'Ardra; mais ce prince ayant établi sur le trône de Popo le roi qui règne aujourd'hui à la

(1) Barbot, *ubi sup.*
(2) Des Marchais, vol. II, p. 7.
(3) Barbot, p. 323.

place de son frère, dont il avait reçu quelque offense, ne trouva qu'un ingrat et un rebelle dans un vassal qu'il avait comblé de bienfaits. Il fit marcher contre lui une armée nombreuse; et, secondé par quelques vaisseaux français qui lui fournirent de la poudre et d'autres munitions, il ne se proposait rien moins que d'exterminer son ennemi. La capitale de Popo étant située au milieu d'une rivière, il fallait une flotte de canots pour l'attaquer; les habitants se défendirent avec tant de vigueur, et profitèrent si bien de l'avantage qu'ils avaient de pouvoir tirer sur la flotte sans sortir de leurs maisons, qu'après avoir tué un grand nombre d'hommes aux assiégeants, ils les forcèrent de se retirer. Plusieurs Français, qui s'étaient joints au roi d'Ardra, périrent dans cette occasion; et l'auteur ajoute que, étant moins légers que les nègres à la fuite ou à la nage, tous les autres auraient eu le même sort, si les rebelles n'eussent manqué de hardiesse pour les suivre. Depuis cette disgrâce, le roi d'Ardra n'ayant pas jugé à propos de renouveler son entreprise, s'est contenté d'engager, à force d'argent, d'autres nations dans sa querelle; mais, après avoir reconnu qu'il était la dupe de ceux qu'il employait, il s'est déterminé à laisser le roi de Popo tranquille dans la possession de son île (1).

Le prince qui régnait à Popo, tandis que Barbot se trouvait sur cette côte, était un homme de haute taille et fort bien fait, dont la physionomie avait

(1) Bosman, p. 335 ou 352 et suiv.; et des Marchais, t. II, p. 8.

quelque chose de plus relevé que celle du commun des nègres; il portait ordinairement une longue robe de brocatelle, avec un bonnet d'osier sur la tête. Ses peuples n'avaient pas pour lui moins d'affection que de respect. En 1682, il soutint la guerre contre les nègres réunis de Coto et de Juida; mais, dans la crainte de ne pouvoir résister à cette double puissance, il fit la paix avec les derniers, et se joignit avec eux pour attaquer le roi de Coto (1).

Les habitants du grand Popo font le commerce des esclaves; et, s'il ne leur vient aucun vaisseau de l'Europe, ils les vendent à leurs voisins du petit Popo. Mais le principal commerce est celui du poisson qu'ils prennent dans leur rivière (2), et qu'ils vendent aux nègres de l'intérieur. Lorsqu'ils étaient dépendants d'Ardra, ils avaient peu de relations avec les Européens, parce que le roi les obligeait de lui amener tous leurs esclaves pour assurer le paiement de ses droits. Il y a beaucoup d'apparence que cette tyrannie devint la source de leur révolte; aussi n'ont-ils pas cessé, depuis la révolution, d'entretenir un commerce assez avantageux. Les marchandises qu'ils prennent pour leurs esclaves sont des toiles, du fer, des colliers de verre et d'autres merceries de l'Europe. Le penchant qu'ils ont pour le vol a fait perdre aux Français et aux Anglais l'envie de former des établissements dans leur pays. Les Hollandais sont les seuls qui en aient voulu courir les risques; mais avec la précaution d'exiger du roi qu'il se chargeât

(1) Barbot, dans Churchill, t. 5, p. 323.
(2) Bosman, p. 337, ou 354, édit. de 1705.

de régler tous les différends qui pourraient naître entre eux et ses sujets (1), et qu'il se rendît caution pour toutes leurs dettes. Ce traité même n'a point empêché que, à l'occasion des troubles de Juida, ils n'aient pris le parti, après la mort de leur facteur, d'abandonner entièrement le pays (2); depuis ce temps-là, le besoin d'esclaves y a conduit les Français. Des Marchais nous apprend qu'il y laissa deux agents et quelques domestiques nègres, subordonnés à leur directeur-général de Juida, de qui ils reçoivent des marchandises, et à qui ils envoient les esclaves; mais ce commerce se fait par terre, avec beaucoup de mesures pour le garantir des brigandages du chemin. Le plus sûr moyen qu'ils aient imaginé, est d'obliger les nègres mêmes qui vendent ou qui achètent de leur servir d'escorte jusqu'aux frontières de Juida, où leurs personnes et les marchandises sont en sûreté (3).

Les nègres de Popo, comme les autres habitants de toutes ces régions, ont une aveugle confiance pour leurs prêtres; ils les appellent Domine, nom latin qu'ils ont sans doute emprunté de quelque nation de l'Europe. Ces prélats africains sont ordinairement vêtus d'une longue robe blanche, et portent toujours à la main une sorte de crosse épiscopale. Tous les vaisseaux de commerce leur paient un certain droit sous le nom de présent, pour encourager les nègres du pays, par ce témoignage du respect qu'on a pour leurs prêtres; à favoriser la

(1) Barbot, *ubi sup.*
(2) Bosman, *ubi sup.*
(3) Des Marchais, vol. II, p. 8.

cargaison. En effet, ces imbéciles humains, persuadés que l'intérêt de leurs prêtres est d'obtenir la protection de leurs divinités pour ceux qui les traitent si bien, ne refusent aucun secours aux marchands de l'Europe; ils les aident à transporter les marchandises et les esclaves. Pendant cet exercice, ils ont, au rivage, un prêtre qui leur jette quelques poignées de sable sur la tête, comme un préservatif infaillible pour la sûreté de leurs canots au passage de la barre (1).

Popo est proprement le premier canton de la côte qui appartienne au pays d'Ardra. On y parle la même langue avec peu d'altération, et la forme du gouvernement y est aussi la même (2).

CHAPITRE II.

Premiers voyages au royaume de Juida, ou Fida, ou Whida.

§ I.

Des Marchais observe que ce pays est nommé Whyda par les Anglais, par les Portugais et par les habitants (3); Juda ou Juida par les Français, et Fida par les Hollandais. Phillips prétend que son véritable nom est Whydaw ou Quedah (4). Les voyageurs

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 323.
(2) Bosman, *ubi sup.*
(3) Des Marchais, vol. II, p. 10.
(4) Phillips, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 214.

mêmes qui s'accordent pour Whida l'écrivent différemment. Phillips et Snelgrave mettent Whidaw; Atkins et Smith, Whidah; et quelques Français, Ouida.

Bosman, qui passa trois mois entiers dans ce royaume, employa tous ses soins pour découvrir quelle est son étendue; mais il n'apprit qu'imparfaitement qu'il s'étend l'espace de neuf ou dix lieues au long du rivage, et qu'au centre il a six ou sept lieues de largeur. Après quoi, dit-il, il se divise en deux bras, qui, dans quelques endroits, sont larges de dix ou douze lieues, et beaucoup plus étroits dans d'autres (1).

Suivant des Marchais, il commence à cinq ou six lieues du village de Popo, et s'étend quinze ou seize lieues au long de la côte; sa largeur est de huit ou neuf lieues dans les terres. Il est à six degrés vingt minutes de latitude du nord (2); ses bornes, selon des Marchais, sont le royaume de Popo au nord-ouest (3), et celui d'Ardra au sud-est (4).

D'autres ne donnent au pays de Juida que seize lieues de circonférence; et d'autres encore lui donnent dix lieues d'étendue au long de la côte, en y comprenant le canton de Torry (5).

Quelques voyageurs représentent Juida comme

(1) Bosman, p. 339, ou p. 356 de l'édit. de 1705.

(2) Phillips, p. 214, met six degres dix minutes; mais il parle de la rade de Juida.

(3) Suivant la carte, Popo est au sud-ouest, et Ardra au nord et à l'est.

(4) Des Marchais, *ubi sup.*, p. 10.

(5) Barbot, p. 327.

une partie du royaume d'Ardra, qu'ils étendent depuis la frontière de Benin à l'est, jusqu'au grand Popo à l'ouest; mais l'erreur est manifeste, car le royaume de Juida et celui de Torry sont entre ceux de Popo et d'Ardra; et celui de Juida, touchant à l'ouest le grand Popo, s'étend au long du rivage jusqu'à celui de Torry du côté de l'est (1). Depuis le grand Popo jusqu'au port de Juida, la côte s'étend l'espace d'environ cinq lieues à l'est nord-est; dans cet intervalle, on trouve, sur le rivage, la petite ville d'Ouy ou d'Oôy, un quart de lieue à l'est d'une petite rivière qui vient se décharger dans la mer. L'agitation extraordinaire des vagues rend sans cesse toute cette côte inaccessible (2).

Le pays est arrosé par deux ruisseaux, qui méritent néanmoins le nom de rivières, et qui descendent tous deux du royaume d'Ardra. Celui qui est le plus au sud coule à la distance d'une lieue et demie de la mer, et porte le nom de Jakin, qu'il tire d'une ville du royaume d'Ardra. L'eau en est jaunâtre. Il n'est navigable que pour les canots; à peine a-t-il trois pieds de profondeur; et dans plusieurs endroits il en a beaucoup moins.

Le second, qui se nomme Eufrates, arrose la ville d'Ardra, et va passer à la distance d'une lieue de Sabi ou Xavier, capitale du royaume de Juida. Il est plus large et plus profond que le premier. Son eau est excellente; et s'il n'était pas bouché par quelques bancs

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 327

(2) Barbot, p. 323. Ce royaume de Torry et cette ville d'Ooy, mentionnés par Barbot seul, ne se trouvent sur aucune carte.

de sable, il serait navigable. Les rois de Juida ont établi depuis long-temps à tous ces gués une sorte de douane, où tous les passants sont obligés de payer deux boudjis ou cauris. Les grands du pays, et les Européens mêmes, ne sont pas exempts de ce droit (1).

Vers la mer, le terrain est fort marécageux. C'est une plaine d'environ trois lieues de largeur, sans la moindre apparence d'élévation. Elle continue l'espace de quinze lieues au long de la côte; mais les terres s'élèvent insensiblement vers l'intérieur du pays; et si l'on fait cinq ou six lieues, on se trouve au pied d'une chaîne de montagnes qui le bornent au nord-est. Elles le séparent de plusieurs états voisins, surtout du royaume d'Ardra, qui règne au long de Juida, de Popo et de Coto, jusqu'au Rio da Volta. Cette étendue est assez considérable (2).

Tous les Européens qui ont fait le voyage de Juida conviennent que c'est une des plus délicieuses contrées de l'univers. Les arbres y sont d'une grandeur et d'une beauté admirables, sans être offusqués, comme dans les autres parties de la Guinée, par des buissons et de mauvaises plantes. La verdure des campagnes, qui ne sont divisées que par des bosquets, ou par des sentiers fort agréables, et la multitude des villages qui se présentent dans un si bel espace, forment la plus charmante perspective qu'on puisse imaginer (3). Il n'y a ni montagnes, ni collines qui arrêtent la vue. Tout le pays s'élève dou-

(1) Des Marchais, *ubi sup.*

(2) Voyage de Phillips en Guinée, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 214.

(3) Des Marchais, vol. II, p. 19.

cement jusqu'à trente ou quarante milles de la côte, comme un large et magnifique amphithéâtre, où, de chaque point, les yeux se promènent jusqu'à la mer. Plus on avance, plus on le trouve peuplé; c'est la véritable image des Champs-Élysées. Il ne produit point d'or, et on n'y en voit pas d'autre que celui des Portugais du Brésil, qui l'apportent pour la traite des esclaves (1).

Phillips déclare avec admiration que le royaume de Juida est le plus délicieux pays qu'il ait vu dans toute la Guinée. Il n'est composé, dit-il, que de belles campagnes, d'une pente insensible, qui sont ornées de bosquets toujours verts, d'orangers, de limoniers, et d'autres arbres; arrosé de plusieurs rivières (2), et de quantité de ruisseaux, où le poisson est en abondance (3). A ceux qui viennent de la mer, cette contrée, dit des Marchais, présente un spectacle charmant (4); c'est un mélange de petits bois et de grands arbres; ce sont des groupes de bananiers, de figuiers, d'orangers, et d'autres arbres au travers desquels on découvre les toits d'un nombre infini de villages, dont les maisons, couvertes de paille et couronnées de cannes, forment un paysage admirable.

Ce pays, dit Bosman, est sans cesse orné d'une belle verdure, autant par ses plantes et ses grains,

(1) Bosman (p. 357 de l'édit. de 1705) est persuadé que l'univers n'a point de canton qui l'égale. Tous les voyageurs tiennent le même langage, et font à peu près le même tableau.

(2) Bosman, p. 330, ou p. 357 de l'édit. de 1705; et des Marchais, vol. II, p. 19.

(3) Phillips, dans Churchill, t. 6, p. 214.

(4) Des Marchais, p. 19.

que par ses arbres. On y voit croître en abondance trois sortes de blé, des pois, des fèves, des patates, et plusieurs espèces de fruits. Les richesses de la terre sont si serrées, que, dans la plupart des champs, il ne reste qu'un petit sentier sans culture. Les nègres de Juida sont fort industrieux. Ils n'abandonnent que les terres absolument stériles. Tout est cultivé, semé, planté, jusqu'aux enclos de leurs villages et de leurs maisons. Leur avidité va si loin, que le jour d'après leur moisson ils recommencent à semer (1), sans laisser à la terre un moment de repos. Aussi leur terroir est-il si fertile, qu'il produit deux ou trois fois l'année. Les pois succèdent au riz; le millet vient après les pois; le blé de Turquie après le millet; les patates et les ignames après le blé de Turquie. Les bords des fossés, des haies et des enclos sont plantés de melons et de légumes; il ne reste pas un pouce de terre en friche. Leurs grands chemins ne sont que des sentiers. La méthode commune pour la culture des terres, est de l'ouvrir en sillons. La rosée, qui se rassemble au fond de ces ouvertures, et l'ardeur du soleil, qui en échauffe les côtés, hâtent beaucoup plus les progrès de leurs plantes et de leurs semences que dans un terroir plat (2).

Avec si peu d'étendue, le royaume de Juida est divisé en vingt-six provinces ou gouvernements, qui tirent leurs noms des principales villes. Ces petits états sont distribués entre les principaux seigneurs du pays, et deviennent héréditaires dans leurs fa-

(1) Bosman, *ubi sup.*
(2) Des Marchais, p. 13 et suiv.

milles. Le roi, qui n'est que leur chef, gouverne particulièrement la province de Sabi ou Xavier, c'est-à-dire celle qui passe pour la première du royaume. Des Marchais nous apprend les noms et les titres de toutes les autres (1).

Noms des provinces dont le village principal donne le nom à la province et à celui qui en est gouverneur.

1. Xavier ou Sabi,	le roi.
2. Xavier-Goga,	un prince vice-roi.
3. Beti,	le grand-prêtre.
4. Aploga,	un prince.
5. Niapon,	un prince.
6. Xavier-Zonte,	un prince.
7. Gregoué-Zonte,	un gouverneur.
8. Abinga,	un gouverneur.
9. Gourga,	un gouverneur.
10. Doboé,	un gouverneur.
11. Abingeto,	un gouverneur.
12. Carté,	un gouverneur.
13. Agou,	l'interprète royal.
14. Assou,	un prince.
15. Oussaga,	un gouverneur.
16. Pagne,	le premier valet de chambre du roi.
17. Ovalonga,	un gouverneur.
18. Danio,	un gouverneur.
19. Zingua,	un gouverneur.
20. Coulafouto,	un gouverneur.
21. Zoga,	un gouverneur.
22. Hamar,	le général des troupes.
23. Agrikoquou,	le tambour-major.
24. Couagouga,	le commandant des gardes du roi.
25. Guiaga,	l'exécuteur de la justice.
26. Babo,	les oncles du roi.

(1) Des Marchais, t. II, p. 14.

Chacun de ces vingt-six cantons a plusieurs villages qui dépendent de la principale ville; quoique le royaume soit aussi petit qu'on l'a représenté, et que par conséquent chaque province n'ait qu'une étendue proportionnée, tout le pays est néanmoins si rempli de villages, et si peuplé, qu'il ne paraît composer qu'une seule ville divisée en autant de quartiers, et partagée seulement par des terres cultivées, qu'on prendrait pour des jardins (1).

Bosman représente le royaume de Juida si peuplé, que chaque capitale, dit-il, contient autant d'habitants que les royaumes ordinaires de la Côte-d'Or; il ajoute que, outre ces grandes villes, on rencontre de toutes parts une multitude innombrable de petits villages, qui ne sont éloignés l'un de l'autre que d'une portée de mousquet (2), parce que les habitants des villes ont la liberté de s'établir dans les lieux qui leur plaisent. Ainsi, chaque famille peut former un village, qui augmente en grandeur à mesure qu'elle se multiplie.

Les Européens connaissent peu les parties intérieures du royaume de Juida; la plupart bornent leur curiosité à la rade, qui est située entre le port du pays et la capitale. Tous les voyageurs conviennent que cette rade a le fond excellent, et que les sondes y diminuent par degrés (3); le mouillage le plus sûr est par huit brasses, vis-à-vis une grande

(1) Des Marchais, vol. II, p. 16.

(2) Bosman, p. 339, ou p. 356 de l'édit. de 1705.

(3) Barbot dit que les Français l'appellent le Praye, nom qui vient des Portugais la Praya, c'est-à-dire grève ou rivage.

touffe d'arbres qui se présente à un mille et demi du rivage. Mais l'agitation des vagues y est toujours si violente (1), que le débarquement n'est jamais sans danger. Bosman observe que, surtout aux mois d'avril, de mai et de juillet, le péril est si grand, qu'il faut avoir, dit-il, deux vies pour en risquer une ; les flots s'élèvent et s'entre-poussent avec tant de furie, qu'un canot est renversé et brisé dans l'espace d'une minute. Alors les marchandises et les passagers sont perdüs sans ressource ; heureux les rameurs mêmes, s'ils peuvent se sauver à la nage. Ces funestes accidents se renouvellent tous les jours. En 1698, l'auteur vit périr, avec plusieurs esclaves, un capitaine portugais, un écrivain de vaisseau, et trois matelots anglais ; deux autres capitaines, qui furent rapportés vivants au rivage, y expirèrent au même instant. Ce port a coûté des sommes considérables à l'auteur, ou plutôt à la compagnie de Hollande. Il ne doit pas avoir été moins fatal aux Français et aux Anglais, qui n'ont pas ordinairement de si bons rameurs. Mais aussitôt qu'on a gagné la terre, on se croit transporté de l'enfer dans un lieu de délices, parce qu'on trouve le plus beau pays du monde à cent pas du rivage (2).

Des Marchais dit que le débarquement est ici d'autant plus difficile que la rade est ouverte, et que pour marque de terre on n'y aperçoit que des touffes d'arbres. Cependant on découvre, au coin de la plus grande, le pavillon du fort français de Gregoué, ou

(1) Phillips, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 228.
(2) Bosman, p. 337, ou p. 355 de l'édit. de 1705.

Gregoy (1), sur un bastion. L'auteur ajoute que la meilleure direction est celle des bâtiments qui son amarrés dans la rade. Il est rare qu'il ne s'y en trouve pas plusieurs vis-à-vis la grande touffe d'arbres, à une lieue du rivage, sur un fond d'argile de douze brasses. On amarre également du côté de l'est et de l'ouest; mais les bâtiments de chaque nation mouillent ordinairement les uns près des autres, pour être à portée de s'entr'aider mutuellement dans le besoin (2).

A l'est de la touffe d'arbres, on découvre, suivant Barbot, une petite maison sur le rivage, et près d'elle un étendard ou un pavillon, au sommet d'un poteau. On voit ordinairement plusieurs canots à sec, aux environs de cette maison. L'auteur conseille de mouiller au nord du poteau, comme sur le meilleur fond, parce qu'un peu plus loin, à l'est, on trouve quantité de pierres de rocs cachées sous l'eau, qui endommagent beaucoup les câbles. Les vaisseaux français, qui font voile à Juida, tirent ordinairement un coup de canon lorsqu'ils arrivent trois lieues à l'est de Popo. C'est un signal pour leur facteur de Juida, qui fait planter aussitôt son pavillon sur le rivage. Les facteurs anglais ont imité cet exemple à l'arrivée des vaisseaux de leur nation, et l'usage du poteau est commun aux deux comptoirs (3).

Aussitôt que les nègres voient entrer dans la rade

(1) C'est de cette dernière manière que d'Anville a écrit ce nom sur ses cartes de Guinée. Les Anglais écrivent Grighwee.

(2) Des Marchais, vol. II, p. 20.

(3) Barbot, dans Churchill's *Collection*, t. V, p. 324.

un vaisseau de l'Europe, ils méprisent tous les dangers pour apporter à bord du poisson et des fruits. L'expérience les rend sûrs d'être bien payés, et d'obtenir quelques verres d'eau-de-vie par-dessus; c'est par ces canots que les capitaines de chaque nation écrivent aux directeurs généraux, pour leur donner avis de leur arrivée. Le chevalier des Marchais, après avoir réglé les signaux de mer et de terre, et fait dresser des tentes sur le rivage, se mit dans sa chaloupe pour s'avancer à cent pas de la barre, c'est-à-dire jusqu'au lieu où commence la grande agitation des vagues; il y trouva un canot qui l'attendait; les personnes sensées se dépouillent de leurs habits jusqu'à la chemise, parce que le moindre de tous les maux qu'on peut craindre, est d'être bien mouillé par la troisième vague; toute l'adresse des rameurs ne put garantir le canot d'être couvert d'eau, et le chevalier fut mouillé depuis la tête jusqu'aux pieds; heureusement le canot ne fut pas renversé. On gagna la terre; les nègres sautèrent dehors, et, secondés par ceux qui les attendaient au rivage (1), ils mirent le canot et tous les passagers sur le sable. La barre de Juida, suivant Barbot, est partout aussi périlleuse que celle du petit Ardra, surtout dans la haute saison, et pendant la pleine lune; alors le mouvement des vagues est si impétueux, que le passage est impraticable pendant douze ou quinze jours (2).

Il ne sera point inutile ici d'expliquer ce que c'est que cette barre qui règne au long de toute la côte de

(1) Des Marchais, vol. II, p. 28 à 32.
(2) Barbot, p. 346.

Guinée (1), et qui est plus ou moins dangereuse, suivant la position des côtes, et suivant la nature des vents auxquels elle est exposée.

Par le terme de barre, on entend l'effet produit par trois vagues qui viennent se briser successivement contre la côte, et dont la dernière est toujours la plus dangereuse, parce qu'elle forme une sorte d'arcade assez haute et d'un assez grand diamètre pour couvrir entièrement un canot, le remplir d'eau, et l'abîmer avant qu'il puisse toucher au rivage. Les deux premières vagues ne s'enflent pas tant, et ne forment point d'arche en approchant du rivage; la première, parce qu'elle n'est pas repoussée par une vague précédente qui ait eu le temps de se briser avant qu'elle arrive; la seconde, parce que le retour seul de la première n'a pas assez de force pour repousser fort impétueusement celle qui la suit; mais la troisième, qui trouve le repoussement de la seconde augmenté par celui de la première, forme cette arche terrible qui porte proprement le nom de barre, et qui a causé la perte de tant de malheureux.

Ces vagues commencent à une portée de fusil de la côte, parce que la mer trouve dans ce lieu un banc plat, mais élevé, après lequel il ne reste rien à craindre; les canots au contraire sont portés au rivage avec une rapidité incroyable. L'adresse des rameurs nègres consiste ici à sauter promptement dans l'eau, et à soutenir le canot des deux côtés pour

(1) Des Marchais dit qu'elle règne depuis Rio da Volta jusqu'au petit Ardra.

empêcher qu'il ne tourne; cette opération le conduit à terre en un moment, avec autant de sûreté pour les passagers que pour les marchandises. Depuis que les Européens exercent le commerce à Juida, les nègres du pays ont eu le temps de se familiariser avec ce dangereux passage; il est rare à présent qu'un canot y périsse; il arrive encore plus rarement que les rameurs aient quelque risque à courir, parce qu'ils sont excellents nageurs, et que, étant nus, ils comptent pour rien d'être un peu secoués par les flots. Leur hardiesse est si tranquille, qu'ils profitent souvent de l'occasion pour dérober de l'eau-de-vie ou des cauris; s'ils n'ont pas quelque Européen qui les observe, ils cessent quelque temps d'avancer en soutenant le canot avec leurs rames, tandis qu'un des plus adroits perce les barils, et sert de l'eau-de-vie à tous les autres; ensuite ils recommencent à ramer de toutes leurs forces, et lorsqu'ils arrivent au rivage, ils racontent froidement, pour excuser leur lenteur, que le canot a fait une voie d'eau, et que, ayant été forcés de la boucher, ils ont eu beaucoup de peine à surmonter les difficultés.

On a déjà fait remarquer que les canots sont d'une seule pièce, et composés d'un tronc d'arbre assez légèrement creusé; leur longueur ordinaire est de quinze ou dix-huit pieds, et leur largeur de trois ou quatre sur autant de profondeur; ils sont conduits par dix nègres, avec une sorte de rames qui ressemblent à nos pelles de four, et qui sont longues de quatre ou cinq pieds; la partie la plus large a quinze pouces de longueur sur huit de largeur. Les

rameurs sont assis deux à deux, le visage tourné vers le terme de leur course; celui qui gouverne l'arrière s'entend avec le pilote qui est assis à l'avant, et c'est ordinairement le plus habile de l'équipage; ceux qui rament ont pour siége des bambous ou des cannes fort grosses, qui, traversant le canot, y sont attachées par les deux bouts; le pilote règle de la voix tous les mouvements des rameurs, et presse ou retarde leur course; c'est un spectacle agréable que de leur voir doubler la mesure pour avancer quelquefois de toutes leurs forces, avec une vitesse dont nos chaloupes ne peuvent approcher.

Lorsqu'ils ont des Européens à transporter au rivage, ils les font asseoir au fond du canot, du côté de l'avant, l'un derrière l'autre. Si c'est à bord qu'ils les conduisent, ils les placent de même, mais à l'avant. Cette méthode est prudente, parce qu'en allant au rivage elle expose moins les passagers aux vagues qui frappent alors le canot par derrière. Ils n'y sont pas plus exposés au retour, parce que dans ces occasions elles heurtent le canot par devant. Les nègres prennent beaucoup de soin des étrangers; et lorsqu'on s'abandonne à leur conduite, il n'arrive presque jamais de fâcheux accidents; mais au contraire, avec quelque attention qu'on puisse veiller sur les marchandises, il est presque impossible de se garantir de leurs larcins. Ils donneraient des leçons d'effronterie et de subtilité à nos plus habiles voleurs. S'ils sont observés de si près qu'ils ne puissent tromper, ils ont l'art de renverser le canot dans quelque

lieu où les barils et les caisses coulent à fond; et la nuit suivante ils reviennent les pêcher.

Après avoir débarqué les marchandises, on les place dans des tentes que les capitaines font dresser sur le rivage. Au sommet de ces tentes, on élève des pavillons qui servent à donner les signaux réglés entre les marchands qui sont à terre, et les barques qui demeurent à l'ancre au-delà de la barre; car, à si peu de distance, il n'en est pas moins impossible de se faire entendre en criant, et même avec le porte-voix. Le bruit des vagues, qui se brisent incessamment contre la rade, l'emporte sur celui du tonnerre (1).

Autrefois les Anglais et les Hollandais étaient seuls en possession du commerce de Juida; mais les Français obtinrent par degrés la liberté d'y bâtir un fort, et l'adresse des habitants a fait ouvrir enfin leur port à toutes les nations. Il en résulte, dit un auteur anglais, un effet très-désavantageux pour la compagnie anglaise d'Afrique : le prix des esclaves, qui était anciennement réglé pour elle à trois livres sterling par tête, est monté dans ces derniers temps jusqu'à vingt (2).

(1). Des Marchais, vol. II, p. 33 à 36.

(2) Importance des forts de la compagnie d'Afrique anglaise, p. 30 et suiv.

§ II.

Marchés, commerce et hamacs de Juida.

Il se tient tous les quatre jours un grand marché à Sabi ou Xavier, dans différents endroits de cette ville. Il s'en tient un autre dans la province d'Aploga (1), où le concours est si grand qu'on n'y voit pas ordinairement moins de cinq ou six mille marchands (2).

Phillips (3) ajoute au témoignage de des Marchais, qu'entre plusieurs foires qui se tiennent à Sabi, il n'y en a pas de plus célèbre que celle du mercredi et du samedi; mais, au lieu de la placer dans la ville, il la met à la distance d'un mille, au nord-est, en pleine campagne, sous des arbres épais, où il s'assemble, dit-il, un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants; les femmes même du roi ont la liberté de s'y trouver pour vendre leurs étoffes et d'autres ouvrages de leurs mains. Ces marchés ou ces foires sont réglés avec tant d'ordre et de sagesse, qu'il ne s'y passe jamais rien contre les lois. Chaque espèce de marchands et de marchandises a sa place assignée. Il est permis à ceux qui achètent de marchander aussi long-temps qu'il leur plaît, mais sans tumulte et sans fraude. Le roi nomme un juge, as-

(1) Sur la rivière qui sépare Ardre de Juda : voyez la carte de Guinée de d'Anville de 1729. Il ne faut pas confondre ce lieu avec Agoga, qui est plus près de la côte.

(2) Des Marchais, vol. I, p. 202 et suiv.

(3) Phillips, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 222.

sisté de quatre officiers bien armés, qui a non seulement le droit d'inspection sur toute sorte de commerce, mais celui d'écouter les plaintes et de les terminer par une courte décision, en vendant pour l'esclavage ceux qui sont convaincus de vol ou d'avoir troublé le repos public. Outre ce magistrat, un grand du royaume, nommé le conagongla, est chargé du soin de la monnaie ou des boudjis (1). Il en faut quarante pour faire un toque ou tocky. Cet officier examine les cordons, et s'il y trouve une coquille de moins, il les confisque au profit du roi.

Les marchés sont environnés de petites baraques qui sont occupées par des cuisiniers ou des traiteurs, pour la commodité du public; mais ils ne peuvent vendre que certaines sortes de viandes, telles que du bœuf, du porc, de la chair de chèvre ou de chien. Ce sont des femmes qui ont le privilége de vendre, dans d'autres loges, du pain, du riz, du millet, du maïs et du couscous. D'autres vendent du pito, espèce de bière rafraîchissante et de fort bon goût. Le vin de palmier et l'eau-de-vie se vendent aussi par d'autres mains. Ceux que l'appétit presse sont obligés de payer d'avance les liqueurs et les aliments qu'ils achètent. Il ne manque aucune provision dans tous ces marchés. On y vend des esclaves de tous les âges et des deux sexes; des bœufs et des vaches, des moutons, des chèvres, des chiens, de la volaille et des oiseaux de toutes espèces; des singes et d'autres animaux; des draps de l'Europe, des

(1) Des Marchais, t. II, p. 203.

toiles, de la laine et du coton, des calicos ou toiles des Indes, des étoffes de soie, des épices, des merceries, de la porcelaine de la Chine, de l'or en poudre et en lingots, du fer en barre et en œuvre; enfin, toutes sortes de marchandises de l'Europe, d'Asie et d'Afrique, à des prix fort raisonnables. Cette abondance est d'autant plus surprenante, qu'une partie de tous ces biens est achetée de la seconde ou de la troisième main, par des marchands qui les vont revendre à trois ou quatre cents lieues du même pays (1).

Les principales marchandises du royaume de Juida sont les étoffes de la fabrique des femmes, les nattes, les paniers, les cruches pour le pito, les calebasses de toutes sortes de grandeurs, les plats et les tasses de bois, le poivre (2) rouge et bleu, la malaguette, le sel, l'huile de palmier, le kanki et d'autres denrées (3).

Le commerce des esclaves est exercé par les hommes, et celui de toutes les autres marchandises par les femmes. Nos plus fins marchands pourraient recevoir des leçons de ces habiles négresses, soit dans l'art du débit, soit dans celui des comptes. Aussi les hommes se reposent-ils entièrement sur leur conduite (4).

(1) Des Marchais, *ubi sup.*, p. 207.

(2) Au lieu du mot pepper, poivre, qui est dans l'original (voyez Phillips, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 222), les compilateurs anglais de l'Histoire générale des Voyages ont substitué paper (papier); puis, soupçonnant qu'il y a faute, ils proposent de lire pertuisanes. Prevost a reproduit leur double erreur.

(3) Phillips, *ubi sup.*

(4) Des Marchais, t. II, p. 208.

La monnaie courante dans tous les marchés est de la poudre d'or ou des boudjis. Comme on ne connaît pas l'usage du crédit, les marchands n'ont pas l'embarras des livres de compte (1).

Les boudjis ou les cauris, que la plupart des Français appellent bouges, par corruption, sont de petites coquilles d'un blanc de lait, et de la grandeur d'une olive. Les habitants des Maldives les emploient pour lester leurs bâtiments, dans les voyages qu'ils font à Goa, à Cochin, et dans d'autres lieux, d'où les Européens, surtout les Hollandais, les apportent en Europe, et s'en servent fort avantageusement pour le commerce de Guinée et d'Angola. Le prix de ces utiles bagatelles augmente ou diminue, en Angleterre et en Hollande, suivant leur abondance ou leur rareté. Elles s'y vendent par quintal. L'auteur ne peut s'imaginer pourquoi cette vente se fait au poids plutôt qu'à la mesure.

Ces boudjis sont de différentes grandeurs; les plus petits ne sont pas plus gros qu'un pois commun; les plus grands ont la grosseur d'une noix; mais ils sont en petit nombre à proportion des autres. Ordinairement les grands et les petits sont mêlés. On les apporte des Indes orientales en pelotons bien enveloppés; mais les Anglais et les Hollandais les mettent dans des barils, pour la facilité du transport en Guinée (2).

Dans les contrées de Juida et d'Ardra, les boudjis servent également de parure et de monnaie. Les

(1) Des Marchais, ibid.
(2) Barbot, p. 339.

habitants percent chaque coquille avec un fer propre à cet usage. Ils les enfilent au nombre de quarante dans un cordon (1), qu'ils appellent cenre, et les Portugais toque (2). Cinq de ces cordons de quarante boudjis font ce que les Portugais nomment gallinha (poule), et les nègres fore. Vingt gallinhas, ou cent toques, composent un alcove, et dans le langage des nègres de Juida, un guinbotton. Chaque alcove pèse ordinairement soixante livres, et contient quatre mille boudjis (3). Les mêmes auteurs écrivent gallina ou galline, et font l'évaluation suivante : quarante boudjis font une toque; cinq toques une galline, et vingt gallinas un grand cabeche, qu'Atkins appelle quibess, et qui revient à l'alcove de Barbot, c'est-à-dire, à quatre mille boudjis (4).

Avec ces toques ou ces cenres de quarante boudjis, les nègres achètent et vendent entre eux toutes sortes de marchandises, comme on le fait en Europe avec l'or, l'argent et le cuivre. Ils ont tant d'estime pour ces coquilles, que, dans le commerce et pour leurs parures, ils les préfèrent à l'or. Ils évaluent leurs richesses par le nombre d'esclaves et de boudjis qu'ils possèdent. Le prix d'un esclave est un alcove ou un

(1) Phillips dit qu'ils les enfilent dans des joncs.

(2) Phillips, dans Churchill, t. VI, p. 228, les appelle foggys; Atkins, p. 113, toccy; des Marchais, toques.

(3) Voyez Barbot, dans Churchill, t. V, p. 339.

(4) Atkins ajoute (p. 113) que, de son temps, le grand cabeche ou quibess équivalait à vingt-cinq schellings de monnaie anglaise. Voyez aussi des Marchais, t. II, p. 40.

guinbottoh de boudjis (1). Des Marchais rapporte que, suivant le prix du marché, un esclave se vend depuis dix-huit jusqu'à vingt cabeches, c'est-à-dire, entre soixante-dix et quatre-vingt mille boudjis, qui pèsent environ cent quatre-vingts livres du poids de Paris (2).

Les Européens, les seigneurs de Juida et les nègres riches se font porter dans des hamacs(3), sur les épaules de leurs esclaves. C'est du Brésil que viennent les plus beaux hamacs; ils sont de coton. Les uns sont d'un tissu serré, comme le drap; les autres à jour, comme nos filets pour la pêche. Leur longueur ordinaire est de sept pieds, sur dix, douze et quatorze de largeur. Aux deux extrémités, il y a cinquante nœuds, d'un tissu de soie, de coton ou de pitte, que les nègres appellent rubans, chacun de la longueur de trois pieds. Tous les rubans de chaque bout s'unissent pour composer une chaîne, au travers de laquelle on passe une corde, qu'on attache des deux côtés au bout d'une canne de bambou, longue de quinze ou seize pieds; de sorte que le hamac suspendu prend la forme d'un demi-cercle. Deux esclaves portent les deux extrémités de la canne sur leur tête. La personne qui se fait porter, s'assied ou se couche de toute sa longueur dans le hamac; mais elle ne se met pas en ligne directe, parce que dans cette situation elle aurait le corps plié, et les

(1) Barbot, p. 326 et 339; et Phillips, p. 228.

(2) Des Marchais, vol. II, p. 40.

(3) Hamack est un mot brésilien, qui signifie un filet; Atkins, p. 112.

pieds aussi hauts que la tête. Sa position est diagonale, c'est-à-dire, qu'ayant la tête et les pieds d'un coin à l'autre, elle est aussi commodément que dans un lit. Les personnes de distinction se servent d'un oreiller qui leur soutient la tête (1).

Les hamacs qu'on apporte du Brésil sont de différentes couleurs, et fort bien travaillés, avec des soupentes et des franges de la même étoffe, qui tombent des deux côtés, et qui leur donnent fort bonne grâce. On s'y sert ordinairement d'un parasol, qu'on tient à la main. Si l'on voyage pendant la nuit, on passe sur la canne une toile cirée, pour se garantir de la rosée, qui est dangereuse dans le pays. Il n'y a point de litière où l'on dorme si commodément que dans cette voiture.

Les directeurs européens et quelques seigneurs du pays ont des hamacs de la forme des serpentines du Brésil, dont Frezier nous a donné la description (2), et que Durret confond mal à propos avec les palanquins des Indes orientales. La serpentine ne diffère du hamac que parce qu'elle est couverte d'une sorte de dais, ou d'une arche qui a toute la longueur du hamac, sur environ quatre pieds de largeur. Cette espèce de toit est composée de petites planches d'un bois fort léger, et couverte d'une belle étoffe de soie ou de toile cirée, avec des rideaux de taffetas qui se

(1) L'usage de la Côte-d'Or est très différent. Le voyageur y est assis avec les jambes pendantes d'un côté, et les bras passés sur la canne ou le pieu qui soutient le hamac; ses esclaves marchent à côté, et portent des parasols pour le garantir du soleil. Smith, p. 158, et Hutton's *Voyage*, 1821, in-8°., p. 138.

(2) Voyage de Frezier à la mer du Sud.

tirent de deux côtés. Lorsque les directeurs sortent du comptoir, pour la promenade ou pour quelque voyage, ils sont toujours escortés d'un capitaine nègre, ou d'un seigneur qui protège leur nation, et qui suit immédiatement leur serpentine dans son hamac. A la tête du convoi, un nègre porte l'enseigne de la nation; il est suivi d'une garde de cent ou deux cents nègres, avec leurs tambours et leurs trompettes. Ceux qui ont des fusils tirent continuellement; les tambours battent; les trompettes sonnent, et la marche n'est qu'une danse continuelle. Le pavillon et le directeur français, dit des Marchais, jouissent ici du premier rang dans toutes sortes d'occasions; c'est un droit dont ils sont en possession depuis un temps immémorial (1).

Phillips s'étend encore plus particulièrement sur la manière de voyager. Les hamacs, dit-il, sont ordinairement d'étoffe de coton; mais les facteurs en ont de soie, ou du plus beau drap. Leur longueur est d'environ neuf pieds, sur six ou sept de large. Ils ont aux deux extrémités de petites cordes, ou des rubans, qui les resserrent comme une bourse, et par lesquels ils sont suspendus aux deux bouts d'une pièce de la même longueur. Le voyageur, assis, ou couché de son long, suivant la posture qu'il choisit, est porté entre deux bouts du pieu, sur un petit paquet de toile ou d'étoffe qu'ils ont sur la tête. Avec ce fardeau ils marchent aussi vite qu'un cheval au trot, chantant de concert et comme en partie.

(1) Des Marchais, vol. II, p. 227 et suiv.

Lorsqu'ils se trouvent fatigués, deux autres nègres leur succèdent. Un hamac en a toujours six à sa suite. On loue à fort bon marché des nègres de cette profession; mais les seigneurs et les riches particuliers en ont habituellement à leurs gages, et les offrent quelquefois aux facteurs européens pour les conduire du palais royal à leurs comptoirs. Il en coûte beaucoup moins de les louer au prix commun, parce que ces porteurs prêtés exigent, avec des sollicitations fort importunes, de l'eau-de-vie et d'autres présents. Ils ne s'en trouvent pas beaucoup mieux, ajoute l'auteur; car leurs maîtres ne font pas difficulté, à leur retour, de leur enlever tout ce qu'ils ont reçu.

La qualité du climat ne laisse point aux Européens le choix d'une autre voiture. Un Anglais, dit Phillips, ne pourrait faire un mille à pied dans l'espace d'un jour, sans être affaibli très dangereusement par l'excès de la chaleur; au lieu qu'il est fort soulagé dans un hamac par la toile qui le couvre, et par le mouvement de l'air que ses porteurs agitent continuellement. L'auteur rend témoignage qu'il y a dormi fort tranquillement dans ses voyages, et que le plus souvent on n'a point d'autre lit en Amérique. Lorsqu'un seigneur nègre est en voyage, il se fait accompagner de dix ou douze nègres armés de fusils, qui environnent son hamac, et qui font retentir le bruit de leurs armes, avec d'autres marques de zèle et de gaieté. En arrivant au terme, l'usage est de faire une décharge générale; et cette cérémonie passe pour une marque de grandeur (1).

(1) Phillips, dans Churchill, t. VI, p. 214 et suiv.

Atkins dit que la voiture la plus commode, dans le royaume de Juida, est la serpentine, avec des rideaux qui garantissent un voyageur de la chaleur et des mouches. Elle est portée, dit-il, par deux hommes, et suivie de deux autres qui sont prêts à leur succéder. Le prix du loyer est de six schellings par jour (1).

Snelgrave, dans son voyage de Jakin au canton d'Assem, avait six porteurs, qui se relevaient successivement. Quoique la distance fût d'environ quarante milles, il en fut quitte pour trois jours de marche, à quatre milles par heure. Mais, à son retour, la diligence de ses porteurs fut prodigieuse; ils firent le même chemin entre neuf heures du matin et cinq heures après midi (2).

CHAPITRE III.

Nègres du royaume de Juidá. — Leur figure, leur habillement, leur caractère et leur nourriture.

Les habitants naturels de cette contrée sont généralement de haute taille, bien faits et robustes. Leur couleur n'est pas d'un noir de jais si luisant que sur la Côte-d'Or, et l'est encore moins que sur le Sénégal et sur la Gambra; mais ils sont beaucoup plus

(1) Atkins, p. 112.
(2) Snelgrave, p. 24, 26 et 81.

industrieux (1) et plus capables de travail. Au reste, ils ne sont pas moins ignorants. Ils n'ont aucune distinction de temps, aucune fête, aucune division d'heures, de jours, de semaines, de mois et d'années. Ils comptent le temps de leurs semences par les lunes; et tous les trois jours (2) ils savent qu'ils ont un grand jour de marché. Sans plume et sans encre, ils calculent les plus grosses sommes avec autant d'exactitude que les Européens (3). Le commerce en est plus facile avec eux. Des Marchais grossit beaucoup cette peinture de leur ignorance. Les plus raisonnables, dit-il, ignorent jusqu'à leur âge. Si vous leur demandez quel est celui d'un de leurs enfants, ils répondent qu'il est venu au monde lorsque tel directeur est arrivé de France, ou lorsqu'il est parti. Voulez-vous savoir dans quel temps de l'année? C'est dans la saison des semences ou dans celle de la moisson. Telles sont les époques du pays, et leurs connaissances ne s'étendent pas plus loin (4).

Avec si peu de lumières, les nègres de Juida sont plus polis que la plupart des autres nations du monde, sans en excepter les Européens. Bosman les met fort au-dessus de tous les nègres, autant pour les mauvaises que pour les bonnes qualités. Il observe d'abord qu'ils traitent sa nation avec les manières les plus engageantes; qu'au lieu de les importuner sans cesse, comme tous les autres nègres,

(1) Barbot, p. 330.

(2) C'est plutôt le quatrième jour, comme on l'a vu dans l'article précédent.

(3) Bosman, p. 352, ou p. 358 et suiv.

(4) Des Marchais, vol. II, p. 201 et suiv.

pour en obtenir des présents, ils se contentent le matin d'un verre d'eau-de-vie; qu'ils prennent plus de plaisir à donner qu'à recevoir, et qu'ils sentent avec beaucoup de reconnaissance les avantages qu'ils tirent du commerce des Hollandais. Mais Bosman ajoute que leur attachement est fort opiniâtre pour leurs anciennes coutumes et pour leurs opinions. Atkins en donne pour preuve, qu'une femme du pays qui vit avec un Européen en qualité de consa ou de maîtresse, suivant l'usage commun des facteurs, n'en demeure pas moins fidèle au culte de ses dieux (1).

Les devoirs mutuels de la civilité sont si bien établis entre eux, et leur respect va si loin pour leurs supérieurs, que dans les visites qu'ils leur rendent, ou dans une simple rencontre, l'inférieur se jette à genoux, baise trois fois la terre, en frappant des mains, souhaite le bonjour à celui qu'il se croit obligé d'honorer, et le félicite sur sa santé, ou sur d'autres avantages dont il le voit jouir. De l'autre côté, le supérieur, sans changer de posture, fait une réponse obligeante, bat doucement des mains, et souhaite aussi le bonjour. L'inférieur ne cesse pas de demeurer assis à terre ou prosterné, jusqu'à ce que l'autre le quitte, ou lui témoigne que c'est assez. Si c'est l'inférieur que ses affaires obligent de partir le premier, il en demande la permission, et se retire en rampant; car on regarderait comme un crime, dans la nation, de paraître debout, ou de s'asseoir

(1) Atkins, p. 116.

sur un banc, devant ses supérieurs. Les enfants ne sont pas moins respectueux pour leur père, et les femmes pour leur mari. Ils ne leur présentent et ne reçoivent rien d'eux sans se mettre à genoux, et sans employer les deux mains; ce qui passe encore pour une plus grande marque de soumission. S'ils leur parlent, c'est en se couvrant la bouche de leur main, dans la crainte de les incommoder de leur haleine (1).

Deux personnes d'égale condition, qui se rencontrent, commencent par se mettre à genoux et frappent des mains; après quoi ils se saluent, en faisant des vœux pour leur santé et leur bonheur mutuels. Cette cérémonie s'exécute de si bonne grâce, que le spectacle en est fort agréable. Qu'une personne de distinction éternue, tous les assistants tombent à genoux, baisent la terre, frappent des mains, et lui souhaitent toutes sortes de prospérités. Un nègre qui reçoit quelque présent de son supérieur frappe des mains, baise la terre, et fait un remercîment fort affectueux. Enfin, les distinctions de rang et les proportions de respect sont aussi bien observées entre les nègres de Juida que dans aucun autre endroit du monde; bien différents, ajoute l'auteur, de ceux de la Côte-d'Or, qui vivent ensemble comme des brutes, sans aucune idée de bienséance et de politesse (2).

Suivant des Marchais, les mêmes cérémonies se répètent scrupuleusement chaque fois qu'on se ren-

(1) Bosman, p. 359, édit. de 1705; des Marchais, t. II, p. 230.

(2) Le même, p. 341, ou p. 359 de l'édit. de 1705; et Barbot, p. 330.

contre, fût-ce vingt fois le jour; et la négligence, dans ces usages, est punie par une amende (1). Toute la nation, dit le même auteur (2), marque une complaisance et une considération singulières pour les Français. Le dernier roi de Juida portait si loin ce sentiment, qu'un de ses principaux officiers ayant insulté un Français et levé la canne pour le frapper, il lui fit couper la tête sur-le-champ, sans se laisser fléchir par les ardentes sollicitations du directeur français en faveur du coupable.

Les Chinois mêmes, assure le même auteur, ne portent pas plus loin les formalités du cérémonial, et ne les observent pas avec plus de rigueur. Un nègre de Juida qui se propose de rendre visite à son supérieur, envoie d'abord chez lui pour faire demander sa permission (3), et l'heure qui lui convient. Après avoir reçu sa réponse, il sort accompagné de tous ses domestiques et de ses instruments musicaux, si sa condition lui permet d'en avoir. Ce cortége marche devant lui, lentement et en fort bon ordre. Il ferme la marche, porté par deux esclaves, sur son hamac. Lorsqu'il est arrivé à quelques pas du terme, il descend et s'avance à la première porte, où il trouve les domestiques du maître de la maison. Alors il fait cesser sa musique, et se prosterne

(1) Des Marchais, vol. II, p. 228 et 229.

(2) Les auteurs anglais de l'Histoire générale des Voyages remarquent que cette prédilection pour les Français n'est pas surprenante, parce qu'ils sont la nation la plus civile de l'Europe. *It is true they may like the French best, as being the most polite of all the European nations.*

(3) Cet usage ressemble aux billets de visite des Chinois.

à terre avec tout son train. Les domestiques, qui sont venus pour le recevoir, se mettent dans la même posture. On dispute long-temps qui se levera le premier. Il entre enfin dans la première cour; il y laisse le gros de ses gens, et n'en prend qu'un petit nombre à sa suite.

Les domestiques de la maison l'ayant introduit dans la salle d'audience, il y trouve le maître, assis, qui ne fait pas le moindre mouvement pour quitter sa situation. Il se met à genoux devant lui, baise la terre, frappe des mains, et souhaite à son seigneur une longue vie, avec toute sorte de prospérités. Il répète trois fois cette cérémonie; après quoi l'autre, sans se remuer, lui dit de s'asseoir, et le fait placer vis-à-vis de lui, sur une natte ou sur une chaise, suivant la manière dont il est assis lui-même. Il commence alors la conversation. Lorsqu'elle a duré quelque temps, il fait signe à ses gens d'apporter des liqueurs, et les présente à son hôte. C'est le signal de la retraite, comme le café et les parfums en Turquie. L'étranger recommence alors ses génuflexions avec les mêmes compliments, et se retire. Les domestiques de la maison le conduisent jusqu'à la porte, et le pressent de remonter dans son hamac; mais il s'en défend; et de part et d'autre on se prosterne, comme à l'arrivée (1). Il monte ensuite dans le hamac; ses instruments recommencent à jouer, et le convoi se remet en marche dans le même ordre qu'il est venu (2).

(1) On s'imaginerait que tous ces usages sont copiés de la Chine.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 228 et 229.

Atkins fait observer, comme une grande marque de politesse, que les deux sexes s'accroupissent pour uriner, et que les femmes ont droit de faire mettre à l'amende un homme qui se découvrirait avec indécence pour satisfaire à ses besoins naturels (1).

Les nègres de Juida ne l'emportent pas moins par l'industrie que par la politesse sur toutes les autres nations des mêmes pays. La paresse et le goût de l'oisiveté sont la passion favorite des habitants de la Côte-d'Or; au lieu qu'ici l'ardeur du travail règne dans les deux sexes. On n'y voit personne qui abandonne ses occupations avant que de les avoir finies. Tout le monde cherche à s'employer pour gagner de l'argent et pour augmenter son bien. La diligence est une vertu si commune à Juida, que les Européens mêmes en sont surpris. Ce n'est pas, remarque des Marchais (2), que ce peuple aime proprement la fatigue du travail; mais lorsqu'il entreprend quelque ouvrage, il le pousse avec une ardeur incroyable; et l'on est étonné de voir dix mille arpents de terre cultivés, qui étaient en friche deux jours auparavant. Outre l'agriculture, dont le roi et quelques seigneurs sont seuls exempts, leurs ouvrages manuels consistent à filer du coton, à fabriquer des étoffes, à faire des calebasses, des ustensiles de bois, des sagaies, des instruments de fer, et plusieurs autres sortes de marchandises, les unes beaucoup plus parfaitement que sur la Côte-d'Or, d'autres qui n'y sont pas même connues. Tandis que les hommes

(1) Atkins, p. 112.
(2) Des Marchais, *ubi sup.*, vol. II, p. 286.

s'occupent avec cette ardeur, les femmes ne demeurent pas oisives. Elles brassent de la bière, elles préparent des aliments, soit pour la subsistance de leur famille, soit pour les vendre au marché avec les fruits du travail des maris. L'émulation semble animer les deux sexes. Aussi vivent-ils splendidement, et ne se refusent-ils rien; pendant que les nègres de la Côte-d'Or n'osent manger un morceau qui leur coûte quelque chose (1).

Phillips observe que les femmes s'occupent particulièrement à faire des étoffes qui portent le nom de Juida, des nattes, des paniers, du kanki, du pito, et à planter ou semer leur blé, leurs ignames, leurs patates, etc. L'étoffe de Juida est longue d'environ deux aunes, et large d'un quart. L'usage est d'en joindre trois pièces ensemble. On en fait de diverses couleurs; mais ordinairement elle est à raies blanches et bleues. Pour une livre de tabac, quelque mauvais qu'il pût être, l'auteur achetait une mesure de cette étoffe, qui aurait coûté plus d'un écu à la Barbade. Il en obtenait la même quantité pour huit couteaux, qui ne lui revenaient qu'à vingt-quatre sous la douzaine (2).

Les gages des ouvriers sont fort médiocres; mais ils veulent être payés d'avance. Le principal service qu'ils rendent aux Hollandais, consiste à transporter leurs marchandises du rivage à la Ville royale, où la compagnie de Hollande a son comptoir. La distance est de trois lieues; et le prix, pour chaque fardeau,

(1) Bosman, p. 342, ou p. 360.
(2) Phillips, dans Churchill, t. VI, p. 220.

est depuis huit jusqu'à douze sous, suivant la pesanteur. On ne saurait se plaindre de la cherté; mais les porteurs se dédommagent en pillant, comme on l'a déjà fait observer. Avec un poids de huit cents sur la tête, ils marchent si légèrement, que les Hollandais, sans aucune charge, ont peine à les suivre.

Ceux qui ont acquis des richesses considérables ne se bornent point à l'agriculture, dont ils laissent le soin à leurs femmes et à leurs domestiques; ils exercent le commerce des esclaves et de diverses sortes de marchandises (1).

Mais si les habitants de Juida surpassent tous les autres nègres en industrie comme en politesse, ils l'emportent beaucoup aussi par le goût et la subtilité qu'ils ont pour le vol. A l'arrivée de Bosman dans ce comptoir, le roi lui déclara que ses sujets ne ressemblaient point à ceux d'Ardra et des autres pays voisins, qui étaient capables, au moindre mécontentement, d'empoisonner les Européens. C'est, lui dit le prince (2), ce que vous ne devez jamais craindre ici. Mais je vous avertis de prendre garde à vos marchandises, car mon peuple est fort exercé au vol, et ne vous laissera que ce qu'il ne pourra prendre. Bosman, charmé de cette franchise, résolut d'être si attentif qu'on ne pût le tromper aisément. Mais il éprouva bientôt, confesse-t-il lui-même, qu'il avait compté sans son hôte, et que l'adresse des habitants surpassait toutes ses précautions (3). Il ajoute qu'à

(1) Bosman, p. 342, ou p. 360.
(2) Le même, p. 366 de l'édit. de 1705.
(3) Le même, p. 367.

l'exception de deux ou trois des principaux seigneurs du pays, toute la nation de Juida n'est qu'une troupe de voleurs, d'une expérience si consommée dans leur profession, que, de l'aveu des Français, ils entendent mieux cet art que les plus habiles filous de Paris. A son départ, dit-il encore, il avait fait ses paquets avec beaucoup de soin, et les avait enfermés jusqu'au jour suivant dans le magasin du comptoir; et s'étant pourvu aussi de quantité de poulets pour le voyage, il les tenait au même lieu dans des cages. Mais, le lendemain, il ne retrouva ni ses poulets ni ses marchandises, quoique le magasin fût un édifice solide et bien fermé. Toutes ses recherches ne purent lui faire juger quelle méthode les nègres avaient employée pour ce vol. Ils lui avaient pris, dans une autre occasion, la valeur de soixante livres sterling en marchandises; mais il avait découvert au toit du magasin, qui n'était que de roseaux couverts d'argile, un trou par lequel ils avaient tiré leur proie avec un long croc. Un jour, le magasin français fut volé de même, et le trou était assez grand pour le passage d'un homme. Les Anglais ayant une grosse quantité de boudjis à faire transporter du village à la ville, s'étaient avisés, pour les garantir du vol, de coudre leurs barils dans des sacs; mais cette précaution fut inutile. Les nègres trouvèrent le moyen d'ouvrir les sacs et d'enfoncer les barils avec des ciseaux de fer. Ils ont mille artifices, dont il est impossible de se défier, et qui trompent la vigilance des gardes. S'ils sont pris quelquefois sur le fait, ils demandent avec une effronterie surprenante si on les croit capables de

travailler pour un si petit salaire, sans l'espérance qu'ils ont de piller. Il sert peu de porter ses plaintes au roi : on n'obtient ni justice ni restitution. Si ce prince ordonne qu'on fasse quelque recherche, personne n'ose l'entreprendre, parce qu'on a toujours à redouter quelque seigneur qui participe au vol, et protége les voleurs (1).

Atkins leur a vu pousser l'effronterie jusqu'à dérober les pagnes des esclaves qu'on amène de l'intérieur des terres (2).

Les nègres de Juida sont généralement mieux vêtus que ceux de la Côte-d'Or, mais ils n'ont pas d'ornements d'or et d'argent. Leur pays ne produit aucun de ces précieux métaux, et les habitants n'en connaissent pas même le prix. Ils portent, l'un sur l'autre, cinq ou six habits de différentes sortes. Celui qu'ils ont par-dessus n'a pas moins de sept ou huit aunes de long, et sert à les envelopper fort décemment. Le droit de porter le rouge n'appartient qu'à la famille royale. Les femmes portent aussi plusieurs robes ou plusieurs pagnes, mais qui n'ont pas plus d'une aune de longueur. Leur usage est de les fermer sur le ventre avec une boucle ou un bouton. Les nègres mêmes badinent sur cette mode, qui est de l'invention de leurs femmes, et pour laquelle il faut supposer, disent-ils, qu'elles ont de bonnes raisons.

Les hommes, les femmes et les enfants ont la tête rasée dans tout le pays de Juida, et ne se la couvrent

(1) Bosman, p. 348, ou p. 369.

(2) Voyage d'Atkins, p. 112. On a déjà vu d'autres détails dans sa relation.

jamais, malgré la différence des saisons. Ils en ont la barbe beaucoup plus forte (1). Phillips dit que les filles sont nues jusqu'au temps du mariage, et que c'est la preuve de leur virginité. L'habitude les rend si peu sensibles à cette indécence, qu'il en a vu plus de deux cents dans cet état. Les jeunes garçons ne gardent pas plus de mesures. L'auteur s'imagine que cet usage est institué dans quelque vue sérieuse; telle, dit-il, que d'assurer la paix et la durée des mariages, par la connaissance que les deux parties ont de leurs perfections mutuelles (2).

Des Marchais ne s'accorde pas tout-à-fait avec Bosman sur l'habillement des nègres de Juida. Il traite d'ailleurs cet article avec un peu plus d'étendue. L'habillement du roi et celui des grands, dit-il, est presque le même. Il consiste dans une pièce d'étoffe blanche de coton, longue de trois aunes, qu'ils se passent autour de la ceinture, et qu'ils laissent tomber jusqu'aux pieds en forme de jupon. Ils mettent par-dessus une pièce d'étoffe de soie, qui tombe de même; et par-dessus celle-ci une autre pièce plus riche, et longue de six ou sept aunes, qu'ils croisent par les deux bouts autour de leur ceinture, de manière qu'un des bouts tombe sur le genou droit, et l'autre descend jusqu'à terre, où elle traîne en forme de queue. Ils portent des bracelets et des colliers de perles, d'or et de corail, des chaînes d'or, et d'autres joyaux. La plupart ont la tête nue; mais quelques uns se la couvrent d'un chapeau à la française, avec

(1) Bosman, p. 350, ou p. 368 de l'édit. de 1705.
(2) Phillips, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 222.

un plumet, et portent une canne à la main (1). La plus grande partie est nue, à l'exception de la ceinture, qui est environnée d'une pagne grossière d'étoffe de coton ou de natte, de la grandeur ordinaire de nos serviettes. Les femmes de distinction ont autour de la ceinture cinq ou six pagnes l'une sur l'autre, mais disposées de manière que celles de dessus soient les plus courtes, et laissent voir celle de dessous qui a l'air d'un jupon de flanelle. L'auteur remarque, je ne sais sur quel fondement, que la même mode régnait autrefois en France, et qu'elle y était venue apparemment des dames de Juida. Les femmes du roi, et celles des grands, sont nues comme les autres jusqu'à la ceinture; mais leurs pagnes sont d'une étoffe plus précieuse, et celle de dessous leur tombe jusqu'à la cheville du pied. Toutes ces pagnes sont fort larges; elles forment autour des reins une sorte de coussin ou de bourlet qui leur donne assez l'air de paniers, dont l'usage était alors si général en France. Elles portent aussi des chaînes et des anneaux à la cheville du pied, comme les femmes du Sénégal, et plusieurs rangs de colliers et de bracelets aux poignets et aux bras. Sur la tête, elles ont, en forme de bonnet, une petite corbeille d'osier ou de roseaux, travaillée et peinte avec beaucoup de propreté. Sa figure est à peu près celle d'une ruche d'abeilles, ou de la tiare du pape. Leurs cheveux sont rangés avec beaucoup d'art (2), et les boucles entremêlées de paillettes

(1) Des Marchais, vol. II, p. 57 et 58. Barbot dit que le roi est vêtu, à la mauresque, d'une longue robe de soie, qui est quelquefois enrichie d'or, et de couleur violette, p. 334.

(2) Le même, vol. II, p. 58 et 59.

d'or, et de petits morceaux de verre ou de corail.

Les nègres, sur toute la côte, sont beaucoup plus sobres que les Anglais dans l'usage de la chair des animaux. Ils ont peu de moutons et de chèvres. Le blé d'Inde, le riz, les bananes, les plantins, les dattes ou les noix de palmier, les pommes de pin, les racines, avec un peu de poisson puant, et quelques pièces de volaille, font leur principale nourriture (1). Ils n'ont aucune sorte de boucherie pour la viande.

Juida est le pays de toute la côte où les provisions soient en plus grande abondance. Cependant, selon Atkins, elles n'y sont point à bon marché (2); Phillips, au contraire, dit qu'elles le sont. Les bestiaux n'y ont rien d'extraordinaire pour la grosseur; une vache du poids de trois cents livres y passe pour un bel animal, et se vend deux grands cabeches ou quibess. Le prix d'un veau de vingt-quatre livres est un quibess, et celui d'un mouton de douze livres, huit gallinas. Cinq poulets valent un écu. Une douzaine d'oiseaux sauvages et un porc reviennent au même prix. Mais il ne faut pas oublier, dans le voyage de Juida, de se pourvoir de boudjis ou cauris, qui ne coûtent qu'un schelling la livre, et qui se revendent ici deux schellings et demi. C'est la monnaie la plus commode pour le trafic des denrées; d'autant plus qu'à cette distance de l'Europe, l'or ou l'argent monnayé ne fait jamais un commerce avantageux (3).

(1) Voyage d'Atkins, p. 130 et suiv.
(2) Atkins, p. 112.
(3) Le même, ibid., p. 112.

Phillips dit, au contraire, que les denrées sont à Juida excellentes et abondantes, surtout les vaches et les cochons. Une vache se paie cinq, six ou sept barres, ce qui fait une valeur de vingt schellings; le cochon se paie à peu près le même prix. Phillips ajoute que les nègres de Juida préfèrent la chair de chien à celle de tous les autres animaux, et qu'il en vit de fort gras, qu'on exposait en vente au marché (1). Des Marchais rend le même témoignage. On voit, dit-il, dans tous les marchés de Guinée un grand nombre de chiens gras, liés deux à deux, que les marchands de cette profession engraissent pour la table des grands. Ils ne ressemblent pas moins aux Chinois sur cet article que sur celui de la civilité. Les sauvages du nord de l'Amérique ont le même goût. Labat déclare, à cette occasion, que celui qui refuserait de manger de la chair de chien, lorsqu'il a bon appétit, mériterait beaucoup de mourir de faim; et que lui-même, excité souvent par la vue et l'odeur d'un chien bouilli ou rôti, il en aurait mangé avec plaisir, s'il n'avait été retenu par la crainte des réflexions (2).

Le pain ou kanki des nègres de Juida est de blé d'Inde. Ils ont l'art de le moudre entre deux pierres, qu'ils appellent pierres de kanki, à peu près comme les peintres broient leurs couleurs. De la farine, pétrie avec un peu d'eau, ils composent des pièces de pâte, qu'ils font bouillir dans un pot de terre, ou cuire au feu sur un fer ou une pierre. Cette espèce de pain,

(1) Phillips, dans Churchill, t. VI, p. 221.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 204.

qu'ils appellent kanki, se mange avec un peu d'huile de palmier. Une calebasse de pito, et quelques ignames ou quelques patates qu'ils y joignent, sont la nourriture ordinaire du plus grand nombre (1).

CHAPITRE IV.

Mariages, amusements, maladies et funérailles du royaume de Juida.

La plupart des usages de Juida ont beaucoup de ressemblance avec ceux de la Côte-d'Or, à l'exception de ce qui regarde le culte religieux et le fond des mœurs. Par rapport aux femmes, tandis que les habitants de la Côte-d'Or n'en ont qu'une, ou deux, ou trois, et que les plus distingués ne vont guère au-delà de vingt, le commun des nègres de Juida en prend quarante ou cinquante; les chefs en ont trois ou quatre cents, quelquefois le double; et le roi n'en a pas moins de quatre ou cinq mille (2). Phillips rapporte, sur le témoignage du capitaine Tom, son interprète, que, de son temps, ce prince avait trois mille femmes; et, loin d'en douter, il ajoute que ce récit lui parut vraisemblable à la vue de

(1) Voyage de Snelgrave, p. 3 et 79.
(2) Bosman, p. 344, ou p. 361 et 362 de l'édit. de 1705.

celles des cabaschirs, ou des seigneurs du pays (1), qui sont en aussi grand nombre qu'ils sont capables d'en nourrir (2).

Snelgrave assure qu'il est fort ordinaire pour un seigneur de Juida d'entretenir plusieurs centaines de femmes, ou de concubines, et que le peuple jouit de la même liberté à proportion de ses forces (3).

Il y a d'ailleurs très peu de pays où les mariages se fassent à moins de frais et avec moins de cérémonies. On n'y connaît point les contrats, les douaires, les rentes établies, ni les présents mutuels. Les nègres de la côte occidentale d'Afrique achètent leurs femmes assez cher, en bestiaux et en marchandises. S'ils ne les trouvent pas vierges, ils sont libres de les congédier et de reprendre leurs présents. Ici les idées sont tout-à-fait différentes. Comme la fécondité n'est pas trop ordinaire dans le pays, une fille qui a fait ses preuves avant le mariage est toujours préférée par les hommes; mais il ne leur en coûte rien pour l'obtenir de ses parents. Des Marchais nous apprend la forme de ces mariages (4).

Lorsqu'un homme a pris de l'inclination pour une fille, il la demande familièrement au père, qui ne refuse guère son consentement si sa fille est en âge d'être mariée. Les parents sont chargés, par l'usage, de la conduire à la maison du mari. A son arrivée,

(1) Phillips, p. 219.

(2) Le même auteur observe que le général du roi de Dahomey, qui fit la conquête de Juida et d'Ardra, avait cinq cents femmes.

(3) Voyage de Snelgrave, p. 3 et 79.

(4) Des Marchais, vol. II, p. 221 et suiv.

il lui présente une pagne neuve. C'est ordinairement la première qu'elle ait portée; car elle n'a pas d'autre fortune que ses qualités personnelles; et si, par ses épargnes, elle avait acquis quelque bien, elle est obligée de le laisser à la maison paternelle. Le mari tue un mouton, qu'il mange avec les parents de sa femme. L'usage ne lui permettant pas de manger avec elle, il a soin de lui envoyer une portion de ce festin. Les parents, après avoir bu avec lui quelques flacons de liqueurs fortes, se retirent tranquillement, et lui abandonnent leur empire sur leur fille. Lorsqu'elle n'a point encore atteint l'âge nubile, son mari la laisse entre les mains de ses parents, sans fournir le moindre secours pour son entretien; et l'engagement qu'ils ont pris avec lui ne leur ôte pas le pouvoir de disposer d'elle s'il se présente un meilleur parti.

Phillips compare les mariages du royaume de Juida à ceux des premiers âges du monde. Un homme, dit-il, qui prend du goût pour une jeune fille, la demande, l'obtient, lui fait présent de quelques colliers de rangos, mêlés de corail, invite les amis des deux familles, qu'il traite avec du pito; et le mariage se trouve accompli sans autre formalité (1).

Cette dispense de toutes sortes de frais et de cérémonies somptueuses paraît un usage fort prudent. Sans une loi si favorable (2), au lieu de trois ou quatre cents femmes, les grands seraient réduits, comme sur la Côte-d'Or, à se contenter d'une dou-

(1) Voyages de Phillips, dans Churchill, t. VI, p. 220.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 224 et suiv.

zaine, ou se ruineraient presque tous par des excès de dépense. Des Marchais, qui fait cette réflexion, ajoute que les nègres de Juida ne sont jamais incommodés de la multitude de leurs femmes, à moins qu'elles ne soient du nombre des bétas, c'est-à-dire des prêtresses du serpent. On verra dans un autre lieu l'explication de ce titre.

Un esclave qui veut épouser une fille de la même condition, s'adresse à son maître, sans être obligé d'obtenir l'approbation de ses parents : les enfants mâles qui naissent de ces mariages appartiennent au maître de la femme, et les filles au maître du mari (1).

Les nègres sont ici fort jaloux de leurs femmes. Celles du roi sont si respectées, qu'il est défendu sous de rigoureuses peines de les toucher, et de lever même les yeux sur elles. Celles des grands sont considérées à proportion. Un nègre du commun, qui entre dans la maison d'un grand, est obligé de crier ago, terme qui sert d'avis aux femmes pour se retirer à l'écart. Les grands ont droit de punir par la bastonnade ceux qui manquent à cette loi. Mais si quelqu'un rencontre et touche une de leurs femmes, ils portent leurs plaintes au roi, qui leur accorde une prompte justice (2).

Tous les profits que les hommes tirent de leur commerce et de leur industrie sont employés à se pourvoir d'habits, eux et leur famille. Ce soin est leur unique partage. Tous les autres embarras d'une

(1) Des Marchais, *ubi sup.*
(2) Le même, vol. II, p. 98.

maison tombent sur leurs femmes. Elles s'emploient si constamment au travail, qu'on a peine à concevoir comment elles peuvent résister à tant de fatigues (1). En un mot, la condition d'une femme n'est guère différente ici de l'esclavage. Ceci explique pourquoi on en a un si grand nombre, puisqu'elles font la richesse de ceux qui les possèdent. La plupart sont obligées, suivant Bosman, de cultiver la terre, sans en excepter celles du roi. Si les plus belles demeurent resserrées dans leurs maisons, ce n'est pas pour y vivre dans l'oisiveté; elles s'occupent des travaux domestiques, sans compter les services qu'elles doivent rendre à leurs maris. Il n'y a point de nègre un peu distingué qui permette l'entrée de sa maison à d'autres hommes (2). Sur le moindre soupçon d'infidélité, chacun est en droit de vendre ses femmes pour l'esclavage, quand le reproche de galanterie tomberait sur le roi même. Ici les droits du mariage sont si respectés, qu'un homme riche qui aurait séduit une des femmes d'un de ses voisins, se verrait exposé non seulement à perdre la vie, mais à voir tomber toute sa famille dans l'esclavage (3).

Cependant les maris sont toujours libres de quitter leurs femmes par le divorce; mais, dans ce cas, ils doivent payer aux parents le double de ce que la fête du mariage leur a coûté. Les femmes sont dédommagées de la rigueur de cette loi par la liberté qu'elles ont aussi de quitter leur mari, sans autre

(1) Bosman, p. 362; et des Marchais, vol. II, p. 226.
(2) Bosman, p. 376.
(3) Des Marchais, *ubi sup.*, p. 84, et p. 219 à 226.

obligation pour les parents que de lui restituer la dépense qu'il a faite le jour de sa noce (1).

Une autre loi, qui n'est pas moins rigoureuse pour les femmes, c'est celle qui leur défend, sous peine de mort, ou d'esclavage, pendant le temps de leurs mois, d'entrer au palais royal et dans les maisons des grands (2).

Des Marchais paraît persuadé que les nègres de Juida ont emprunté des Juifs la loi de séparation qu'ils font observer aux femmes dans ces temps périodiques. Dès qu'elles s'aperçoivent de leur état, elles sont obligées de quitter la maison de leurs pères ou de leurs maris, et de renoncer à toute communication avec les hommes pendant la durée de cette indisposition. Chaque famille a, vers l'extrémité de son enclos, une ou plusieurs maisons, où elles passent le temps sous la conduite de quelque vieille matrone. Elles ne retournent près de leur mari qu'après avoir été lavées et soigneusement purifiées (3).

Les jeunes filles ont la liberté de disposer d'elles-mêmes. Leurs parents mêmes n'ont pas droit de les blâmer, lorsqu'ils les surprennent avec un galant. Loin d'être déshonorées, comme on l'a déjà fait remarquer, par une grossesse qui précéderait leur mariage, c'est une recommandation pour trouver un mari, parce qu'elles n'ont pas de meilleure preuve à donner de leur fécondité, et que l'avantage d'une

(1) Bosman, p. 353, ou p. 362 de l'édit. de 1705.
(2) Le même, ibid.
(3) Des Marchais, vol. II, p. 225.

nombreuse famille va de pair ici avec les richesses. Cependant il est rare que les femmes de Juida aient plus de deux ou trois enfants. Celles qui en ont eu cinq ou six obtiennent une considération fort distinguée; elles cessent ordinairement (1) d'être propres à la génération vers l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans.

Des Marchais observe, dans un autre endroit (2), que la condition laborieuse et pénible des femmes engage ici quantité de filles dans le libertinage. Comme elles peuvent disposer absolument d'elles-mêmes, elles quittent leurs parents pour vivre en liberté, et se prostituer à ceux qui les payent, avec la certitude de n'en recevoir aucune tache. Les filles de débauche sont en fort grand nombre dans le royaume de Juida, et moins chères que sur la Côte-d'Or. L'auteur a vu, sur les grands chemins, des cabanes de neuf ou dix pieds de longueur, et larges de six, où elles sont obligées de se trouver à leur tour, certains jours de la semaine, pour se livrer aux passants. Comme le pays est fort peuplé, que le nombre des esclaves est très grand, et que les femmes mariées vivent dans la contrainte, ces misérables créatures ne manquent pas d'exercice. On assura l'auteur que les plus accréditées recevaient jusqu'à trente hommes par jour (3).

Le prix ordinaire et comme établi est de trois boudjis, qui reviennent à moins d'un liard, sur

(1) Des Marchais, vol. II, p. 86.
(2) Le même, vol. II, p. 226.
(3) Bosman, p. 315.

quoi elles sont obligées de pourvoir à leur subsistance; mais elles peuvent prendre quelques jours pour travailler; car ne dépendant de personne, elles ne sont pas initiées solennellement comme sur la Côte-d'Or. Cependant c'est un usage assez commun parmi les femmes de distinction, quand elles sont au lit de la mort, d'acheter quelques esclaves femelles, pour en faire présent au public. Cette libéralité passe pour une action sainte, dont les nègres croient fermement qu'elles seront récompensées. La fin de toutes ces malheureuses victimes de l'incontinence publique (1) est encore plus misérable que sur la Côte-d'Or, parce qu'étant sujettes à plus de fatigues, elles sont sitôt infectées qu'elles arrivent rarement à la moitié ordinaire de la vie (2).

D'un si grand nombre de femmes on peut attendre un nombre extraordinaire d'enfants; car sans être extrêmement fécondes, elles sont fort éloignées d'être stériles, et non seulement les hommes sont sanguins, robustes et de bon appétit, mais ils emploient divers ingrédients pour exciter la nature. L'auteur a vu des nègres qui se glorifiaient d'avoir plus de deux cents enfants. Ayant demandé un jour au capitaine Agbci, qui servait depuis plusieurs années d'interprète aux Hollandais, si sa famille était nombreuse, parce qu'il était toujours suivi de quantité d'enfants, le nègre répondit, avec un soupir, qu'il n'en avait que soixante-dix, et qu'il lui en était mort même nombre. Le roi, qui était témoin de

(1) Bosman, p. 347.
(2) Le même, p. 355.

cette conversation, assura l'auteur qu'un de ses vice-rois avait repoussé un puissant ennemi, sans autre secours que ses fils et ses petits-fils avec tous ses esclaves, et que cette famille avait été composée de deux mille hommes, au nombre desquels il ne comptait ni les filles ni plusieurs enfants morts. On ne doit pas être surpris, conclut Bosman, que le pays soit si peuplé, et qu'il en sorte annuellement un si grand nombre d'esclaves (1).

Smith observe qu'il est ici fort commun de voir dans une famille deux cents enfants pleins de santé et de force. Il ajoute qu'un homme se trouve souvent père d'une douzaine d'enfants dans le même jour. Jamais les maris n'ont de commerce avec leurs femmes pendant qu'elles sont grosses, ou qu'elles ont leurs infirmités périodiques. Cette seule raison est un grand motif pour la polygamie. D'ailleurs, les richesses consistent ici dans la multitude des enfants; mais les pères en disposent à leur gré, et ne réservant quelquefois que l'aîné des mâles, ils vendent tout le reste pour l'esclavage. Un royaume de si peu d'étendue fournit tous les mois un millier d'esclaves au marché (2).

Cependant des Marchais, ou son éditeur, ne fait pas difficulté de donner sur cet article (3) un dé-

(1) Bosman, p. 347.

(2) Voyage de Smith, p. 202.

(3) Il semble même que sa réflexion s'étende à tous les nègres de l'Afrique, et, dans cette supposition, elle contredit tous les autres voyageurs; mais on doit l'attribuer vraisemblablement à Labat, son éditeur, dont on a déjà fait remarquer les décisions hasardées sur mille choses qu'il n'avait pas vues.

menti formel aux voyageurs qu'on a cités. Il n'y a point, dit-il, de nation sur la terre qui ait pour ses enfants plus de tendresse et des sentiments plus paternels que les nègres. A la vérité, ils vendent leurs femmes; mais ils mettent beaucoup de différence entre leurs femmes et leurs enfants. Les premières ne sont proprement que leurs esclaves. Ils ne sont gênés par aucune loi pour le nombre. Ils les tiennent sous le joug par la crainte du châtiment; et lorsqu'ils se trouvent fatigués d'une femme vieille et stérile, ils sont sûrs, avec le prix qu'ils tirent de sa vente à la moindre faute, de pouvoir se procurer une douzaine de jeunes filles, jolies, soumises et laborieuses, qui augmentent leurs richesses et leur famille. Ils vendent aussi les enfants de leurs esclaves, parce qu'ils ont le même droit sur eux que sur leurs pères; mais pour leurs propres enfants, fussent-ils venus d'une mère esclave, ils les regardent comme libres, et ne mettent pas de différence entre ceux qui naissent de leurs simples concubines, ou de leurs épouses légitimes. La loi de Juida, continue le même auteur, s'accorde encore ici avec celle des Juifs, et ne lie pas moins le prince que le dernier de ses sujets. D'un autre côté, le respect des enfants est extrême pour leur père. Ils ne leur parlent jamais qu'à genoux. Les femmes sont assujetties à la même humiliation, excepté les bétas ou les prêtresses; car la loi est renversée en faveur de celles-ci, et leur consécration les met en droit d'exiger de leurs maris les mêmes marques de respect et de soumission.

Les cadets des deux sexes sont obligés de rendre aussi cette sorte d'hommage à leur frère aîné, sous peine d'une amende qu'il règle à son gré ; mais il ne paraît pas que les enfants aient le même respect pour leur mère que pour leur père. Entre les femmes, les formalités de la politesse sont les mêmes qu'entre les hommes ; et comme ce sexe a plus de goût que le nôtre pour les cérémonies, il y a beaucoup d'apparence que les détails de civilités sont encore poussés plus loin (1).

La circoncision des enfants est une pratique établie dans cette contrée, sans que les habitants en puissent apporter d'autre raison que l'usage de leurs pères, dont ils en ont reçu l'exemple. On soumet même quelques filles à cette cérémonie sanglante, sur quoi Bosman renvoie ses lecteurs aux observations d'Arnaud van Overbeek sur les Hottentots du cap de Bonne-Espérance. Il n'y a point d'uniformité entre les nègres pour le temps de l'opération. Les uns la souffrent à quatre ans, d'autres à cinq, à six, à huit, et même à dix ans (2).

A la mort d'un père, l'aîné des fils hérite, non seulement de tous ses biens et de ses bestiaux, mais même de ses femmes, avec lesquelles il commence aussitôt à vivre en qualité de mari. Sa mère seule est exceptée (3). Elle devient maîtresse d'elle-même, dans un logement séparé, avec un fonds réglé pour

(1) Des Marchais, vol. II, p. 185 et suiv.

(2) Bosman, p. 353, ou 371 de l'édit. de 1705. Atkins le cite à la même occasion.

(3) Des Marchais excepte aussi sa grand'mère paternelle

sa subsistance. Cet usage n'est pas moins établi pour le peuple que pour le roi et les seigneurs (1); mais un sujet n'est pas le maître de brûler la maison de son père, ni d'honorer ses funérailles par le sacrifice de ses femmes et de ses esclaves, suivant l'usage qui se pratique encore à la mort des rois. Il est obligé d'obtenir le consentement du roi, qui ne l'accorde presque jamais (2).

Phillips observe qu'après la mort du roi toutes ses femmes passent au successeur qu'on lui donne par la voie de l'élection, et que les femmes et tous les biens d'un cabaschir qui meurt appartiennent au roi. Ainsi les enfants des rois et des seigneurs, plus à plaindre que ceux d'une condition privée, demeurent sans autre bien que ce qu'ils ont pu enlever secrètement pendant la maladie de leur père (3).

L'application extraordinaire que les nègres de Juida apportent au commerce et au travail de l'agriculture, ne leur ôte pas le goût du plaisir et de l'amusement. Leur principale passion, dans ce genre, est pour le jeu. Bosman rapporte qu'ils y risquent volontiers tout ce qu'ils possèdent, et qu'après avoir perdu leur argent et leurs marchandises, ils sont capables de jouer leurs femmes, leurs enfants, et de finir par se jouer eux-mêmes (4).

Des Marchais observe qu'avec autant de passion

(1) Bosman, p. 346, ou p. 363 de l'édit. de 1705.
(2) Des Marchais, *ubi sup.*, p. 168.
(3) Voyage de Phillips, vol. VI, p. 219.
(4) Bosman, p. 354, ou p. 371 de l'édit. de 1705 Il les compare aux Chinois, comme le voyageur suivant.

pour le jeu que les Chinois, ils se dispensent de les imiter sur un seul point; c'est qu'au lieu de se pendre après avoir tout perdu, ils jouent leur propre corps, et sont vendus par celui que la fortune favorise. Ce désordre avait obligé le dernier roi de défendre tous les jeux de hasard, sous peine de l'esclavage. Il tint la main pendant tout son règne à l'exécution de cette loi; mais son successeur ferma les yeux sur le renouvellement du mal, quoique l'on se flattât, dit l'auteur, qu'il ferait revivre la défense aussitôt que sa nouvelle autorité serait mieux établie (1).

Les habitants ont plusieurs jeux de hasard, et d'autres de simple exercice. Le plus célèbre de la première espèce est celui qu'ils appellent atropoé, c'est-à-dire jeu des six boudjis (2). Ils s'assemblent douze ou quinze; et prenant séance autour d'une grande natte qui est étendue à terre, chacun tient à la main trois boudjis qui portent sa marque. On convient de la valeur du jeu : ce n'est jamais moins de cinq gallinas de boudjis, qui font environ quatre livres de France. On joue argent comptant. Un des joueurs prend les trois boudjis de son voisin, et les ayant secoués dans la main avec les siens, il les jette tous six sur la natte. Si les trois siens se trouvent opposés à ceux de son adversaire, il gagne le coup. S'il ne s'en trouve qu'un, il perd. S'il y en a deux, le coup passe pour nul, et l'on recommence en doublant le fonds du jeu. Si le coup est encore nul, on triple le

(1) Des Marchais, vol. II, p. 215
(2) Le même, vol. II, p. 217.

jeu, et l'on continue de même jusqu'à ce que l'un des deux joueurs l'emporte. Le vainqueur tient table jusqu'à ce qu'il ait perdu lui-même. Alors il perd la main, et ne la reprend qu'à son tour.

Un autre jeu de hasard est avec quatre boudjis. Il est peu différent du premier, excepté que, pour gagner, il faut que deux boudjis se trouvent d'un côté et deux de l'autre; sans quoi le coup est nul, et le prix du jeu double. Ce jeu est plus aisé que le premier. L'auteur est surpris que les Européens n'aient point introduit ici l'usage des dés, qui prévientrait, dit-il, mille tromperies inévitables avec les boudjis.

Les nègres ont un troisième jeu de hasard, avec des cailloux ronds, de la grosseur d'un œuf, ou avec de la graine de palmier, marqués comme les boudjis. Le nombre des joueurs peut être de trois, six ou neuf. Chacun a son argent devant soi. Trois des acteurs commencent le jeu, avec leurs boules ou leurs pierres, sur la table, à peu près comme les enfans jouent en France au toton. Si l'une des balles, en tournant, pousse les deux autres hors de la natte, celui à qui elle appartient gagne le jeu contre ses deux adversaires. Si sa balle n'en pousse qu'une, il n'en gagne qu'une; et si elle n'en pousse aucune des deux, le jeu recommence et double toujours. Le vainqueur joue ensuite contre deux adversaires, jusqu'à ce qu'il perde ou qu'il ait fini la main. Ce jeu demande beaucoup d'habileté, et les joueurs gardent un silence qui peut être comparé à celui des ridotti de Venise.

Des Marchais parle d'un autre jeu, qui n'est pas défendu, parce qu'il est de simple exercice et qu'il dépend de l'adresse. On plante un pieu à quarante ou cinquante pas du lieu où se tiennent les acteurs. Sur le sommet, on fixe une boule de bois tendre et léger, d'un pouce et demi de diamètre. On propose des paris. Il est question d'emporter la boule en deux, trois ou quatre coups. Celui qui manque son but, dans le nombre de coups dont on est convenu, perd le jeu, qui n'est jamais moins de quatre ou cinq écus d'or en boudjis.

Tels sont les jeux des nègres de Juida. Ils y risquaient si souvent leur fortune et leur liberté, que le dernier roi eut recours aux châtiments les plus rigoureux pour couper le cours à cette pernicieuse passion.

Ceux qui ont assez de sagesse et de modération pour se borner à des amusements moins dangereux, s'assemblent sous des arbres, et forment ce qu'ils appellent un kaldé (1), où ils passent les jours entiers à s'entretenir, à fumer et à boire du vin de palmier ou de l'eau-de-vie (2). Dans certain temps, leurs divertissements sont le chant et la danse. Ils sont aussi passionnés que tous les autres nègres pour ces exercices, et les regardent comme un délassement après le travail. Phillips dit que leur danse est fort grotesque. Ce sont des sauts continuels, avec des gestes et des mouvements bizarres (3).

(1) C'est le nom du lieu où ils s'assemblent, dont ils ont fait celui de l'assemblée même.

(2) Des Marchais, vol. II, p. 128.

(3) Phillips, dans Churchill, t. VI, p. 223.

Leur musique ressemble à celle de la Côte-d'Or; mais elle est plus régulière et mieux entendue. Ils s'en servent aussi avec plus de retenue; car dans leur temps de deuil on n'est pas fatigué du son continuel de leurs instruments. Ils ont des tambours, des timbales, des trompettes et des flûtes. Leurs tambours ne sont que des troncs d'arbres creusés, qu'ils ouvrent d'un côté, et qu'ils bouchent de l'autre avec une pièce du même bois (1). Le diamètre est de douze ou treize pouces, sur environ deux pieds de longueur. On choisit le bois le plus doux et le plus léger. Du côté qu'ils sont ouverts, on les couvre d'une peau de chèvre ou de mouton, bien préparée et liée avec des cordes de jonc. Ils sont entourés d'une petite pièce de coton, ou d'autre étoffe, comme nos timbales, avec une bande de coton roulé pour les suspendre au cou. On ne se sert que d'une baguette, qui est d'un bois fort dur, et qu'on tient de la main droite; mais la main gauche ne demeure pas oisive; elle bat des doigts, et quelquefois du poing. Le son de ces tambours est sourd et pesant; ceux de l'Europe plaisent beaucoup plus aux nègres; mais ils ne peuvent s'accoutumer à manier les baguettes des deux mains. Le roi se sert, dans sa musique, d'une sorte de timbale, qui diffère peu des tambours pour la forme, mais qui est beaucoup plus grosse et plus longue (2).

Les trompettes sont d'ivoire et de différentes grandeurs. On leur donnerait plus justement le nom

(1) Bosman, p. 254.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 246, édit. de Paris, 1730.

de cornet, car leur son n'a pas plus d'agrément que celui de nos cornets à bouquin. Cependant la fabrique de ces instruments demande beaucoup de temps et de travail. Ils rendent différents sons ; mais il n'y en a pas d'assez harmonieux pour mériter le nom de son musical (1).

Les flûtes sont des cannes composées de plaques de fer fort minces, dont les côtés n'ont qu'un seul trou. Le son en est proportionné à la grandeur de leur diamètre. Elles sont limées avec beaucoup de propreté ; mais le bruit aigu qu'elles rendent ne peut être agréable qu'à l'oreille d'un nègre (2).

Le roi et les grands ont un autre instrument de musique ; c'est un panier d'osier, de la forme d'une grosse bouteille, et de sept ou huit pouces de diamètre sur dix de hauteur, sans y comprendre le col, qui est long d'environ cinq pouces, et qui sert comme de manche. On remplit ce panier de coquilles, qui sont apparemment des boudjis. Le joueur tient de la main gauche le col de cet instrument, et secoue les coquilles en mesure, tandis que de la main droite il bat le corps du panier. Le son est tel qu'on peut se l'imaginer (3).

Un autre instrument de Juida est un cylindre de fer, d'un pouce de diamètre, qui tourne en spirale autour d'un bâton, et qui est ouvert à l'extrémité. Le sommet du bâton a pour ornement un coq de

(1) Des Marchais, vol. II, p. 247.
(2) Le même, vol. II, p. 248.
(3) Le même, ibid.

cuivre. L'embouchure de l'instrument est du côté opposé, et l'on s'en sert comme d'une flûte.

Les nègres de Juida ont une sorte de tambour, dont le corps est un pot de terre rond, d'un pied de diamètre, avec une ouverture de six pouces de largeur, qui est bordée d'un cercle de la hauteur d'un pouce. Cette ouverture, ou cette bouche, est couverte de parchemin ou d'une peau bien préparée, qui s'attache au cercle. L'usage de cet instrument est réservé aux femmes. Elles s'accroupissent à terre, et le tenant devant elles, une baguette qu'elles ont à la main leur sert à frapper contre le pot. Tandis qu'elles battent de la main droite, les doigts de la main gauche agissent sur le parchemin ou sur la peau. Mais cet instrument n'est pas plus agréable que les précédents (1). Des Marchais admire que les Européens établis à Juida, particulièrement les Français, qui ont introduit dans cette contrée le luxe de la table et des ameublements, n'aient point mis leur musique à la mode parmi les habitants. Cette entreprise serait aisée, dit-il; car ils ont le goût fort bon et l'oreille délicate (2). Phillips n'en donne pas une idée si favorable. Il représente quatre ou cinq nègres, qui soufflent dans une dent creuse d'éléphant, pendant qu'un autre frappe, avec un bâton, sur une pièce de cuivre ou de fer. Ce bruit lui paraît semblable aux mugissements d'une troupe de bœufs (3).

Ce royaume a des maladies qui lui sont propres,

(1) Des Marchais, vol. II, p. 249.
(2) Le même, vol. II, p. 250.
(3) Phillips, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 223.

comme des jeux et des plaisirs. Les blancs ne s'en ressentent que trop, surtout de l'attaque des vers, dont ils guérissent moins facilement que les nègres. Outre ceux qui en sont attaqués dans le pays, il est arrivé à plusieurs Hollandais d'en rapporter de fatales semences en Europe, qui n'ont produit leur effet qu'un an ou quinze mois après leur retour (1).

Smith attribue des qualités fort malignes à l'air de Juida, surtout depuis que le pays ayant été dépeuplé par les ravages du roi de Dahomey, et les terres étant demeurées sans culture, il en est sorti quantité d'herbes empoisonnées (2). Suivant des Marchais, on connaît la malignité de l'air à la rosée qui tombe sur le tillac d'un vaisseau avant le lever du soleil. Elle y produit immédiatement quantité de petits insectes, qui ressemblent aux lézards, aux crapauds et aux serpents. A la vérité, dit-il, l'ardeur du soleil les sèche et les dissipe presque aussitôt. Cependant une si mauvaise disposition de l'air doit produire des effets très pernicieux sur les Européens qui ont l'imprudence de s'y exposer, en cherchant le frais pendant la nuit sur le tillac. Le plus sûr préservatif est de se tenir soigneusement renfermé, de se bien couvrir la tête et la poitrine, de mener une vie sobre, d'éviter les travaux pénibles pendant la grande chaleur du jour, et surtout d'user avec modération des liqueurs fortes, des femmes et des fruits du pays. Les nègres sont accoutumés à recevoir les rayons du soleil à tête nue; mais l'effet en est si dangereux pour

(1) Des Marchais, vol. II, *ubi sup.*, p. 149.
(2) Smith, p. 199.

les Européens, qu'ils tombent dans des fièvres malignes, avec de furieux délires, qui deviennent mortels, en trois jours. Un capitaine, qui veut conserver ses gens, ne peut veiller avec trop de soin sur leur conduite (1).

Ces fièvres empestées causent leurs plus grands désordres aux mois de juin, de juillet et d'août. Elles se déclarent par de grandes douleurs de tête et de reins, par des maux de cœur, des saignements de nez, et des sécheresses de langue qui vont jusqu'à la rendre tout-à-fait noire. Des Marchais nous donne le plus heureux des remèdes dont il fit l'expérience. Il commençait par purger le malade avec une infusion de séné, six grains de tartre stibié et une once de sirop rosat; ensuite il lui faisait prendre des lavements rafraîchissants, qui doivent être continués jusqu'à la diminution de la fièvre. Dans l'intervalle, il ordonnait la saignée du pied pour prévenir le délire, qui arrive ordinairement le troisième jour. Quelquefois il est nécessaire d'appliquer les ventouses. La diète du malade doit être constamment de l'eau d'orge, avec un peu de nitre purifié. Lorsque le danger paraît fini, il faut se purger avec de la manne et du sirop de roses, en deux verres, qui doivent être pris alternativement d'heure en heure (2).

Outre ces fièvres chaudes, qui sont toujours malignes et intermittentes, la dysenterie est ici fort commune, et paraît devoir être attribuée aux fruits et à l'eau du pays. Labat est persuadé néanmoins

(1) Des Marchais, vol. II, p. 151.
(2) Le même, vol. II, p. 152.

qu'elle vient uniquement de l'excès de l'eau-de-vie et des liqueurs fortes. Cette maladie est d'autant plus difficile à guérir, qu'elle attaque les étrangers dans toutes les saisons de l'année. Elle naît même quelquefois à la suite d'une fièvre intermittente. La meilleure méthode pour la guérir, à Juida, est de purger le malade tous les trois jours avec de la rhubarbe pure, et de ne pas cesser jusqu'à la diminution des humeurs qui causent le mal. Lorsqu'on s'aperçoit de quelque changement, il faut joindre avec la rhubarbe six grains de catholicon, sans oublier chaque jour l'usage des clystères astringents. On se sert aussi avec beaucoup de succès, contre cette maladie, de la racine de simarouba, qui se nomme bois-amer dans les îles sous le vent, et que les sauvages de Cayenne emploient comme un spécifique contre le même mal. Un jésuite français en ayant envoyé au collége de Paris, le célèbre frère Du-Soleil, qui était chargé de la pharmacie de cette maison, la garda long-temps comme un secret, avec lequel il fit des cures merveilleuses (1).

Mais ce n'est pas dans les lumières de la médecine que les nègres de Juida cherchent du secours contre leurs maladies : ils s'adressent à leurs fétiches (2), avec plus d'aveuglement que ceux de la Côte-d'Or; et les jours entiers s'emploient à des opérations superstitieuses. Leurs remèdes sont les mêmes que sur la Côte-d'Or; mais leurs offrandes sont différentes. Chaque nègre choisit, en plein air, une place, qu'il

(1) Des Marchais, vol. II, p. 155.
(2) Bosman, p. 249, ou p. 369 de l'édit. de 1705.

entoure de roseaux et d'autres plantes. C'est dans ce lieu consacré qu'ils font des sacrifices continuels pour obtenir la santé et la fortune. Ils appréhendent tellement la mort, qu'ils ne peuvent en entendre parler, dans la crainte de hâter son arrivée en prononçant son nom. C'est un crime capital de la nommer devant le roi et les grands. Bosman se disposant à partir, dans son premier voyage, demanda au roi, qui lui devait environ cent livres sterling, de qui il recevrait cette somme à son retour, en cas de mort. Tous les assistants parurent extrêmement surpris à cette question; mais le roi, qui entendait un peu la langue portugaise, considérant que l'auteur ignorait les usages du pays, lui répondit avec un sourire : Soyez là-dessus sans inquiétude; vous ne me trouverez pas mort, car je vivrai toujours. Bosman s'aperçut fort bien qu'il avait commis une imprudence. Lorsqu'il fut retourné au comptoir, son interprète lui apprit qu'il était défendu, sous peine de la vie, de parler de mort en présence du roi, et bien plus de parler de la sienne. Cependant, étant devenu plus familier avec ce prince, dans son second et dans son troisième voyage, il prit la liberté de railler souvent les seigneurs de sa cour, sur la crainte qu'ils ont de la mort. Il parvint à les faire rire de leur propre faiblesse; et le roi même prenait plaisir à l'entendre. Mais les nègres n'en étaient pas moins réservés, et n'osaient ouvrir la bouche sur le même sujet (1).

Le lieu de sépulture des grands du royaume est une

(1) Bosman, p. 250, ou p. 370 de l'édit. de 1705.

galerie que les enfants font construire exprès pour leur père. On place le corps au milieu, et l'on met sur la fosse le bouclier, l'arc, les flèches et le sabre du mort, entourés de ses fétiches et de ceux de sa famille. Le mausolée a d'autant plus de grandeur qu'on y voit plus d'armes et de fétiches. Mais quoique les fusils et les pistolets soient en usage dans le pays, on n'en place jamais sur les tombeaux. Un usage inviolable de l'héritier, après la mort de son père, c'est de passer une année entière sans habiter sa maison, et d'attendre la fin de ce deuil pour entrer en possession de ses femmes. Il doit vivre à part, dans cet intervalle, quitter sa parure ordinaire et ne porter ni colliers, ni bagues, ni bracelets. La loi, ou l'usage, ne lui accorde qu'une pagne de natte, qui est comme le symbole de l'infortune et de la douleur (1).

CHAPITRE V.

§ I.

Religion, culte, opinions des nègres de Juida.

Bosman croit avoir vérifié que la religion du royaume de Juida n'est fondée que sur un principe d'intérêt et de superstition; et plus, dit-il, qu'aucune idolâtrie : car si les païens des autres pays ont trente

(1) Des Marchais, vol. II, p. 210.

mille divinités, le peuple de cette région en a plus de quatre fois le même nombre. Cependant l'auteur ne se croit pas moins certain que les nègres de Juida ont quelque faible idée du véritable Dieu, auquel ils attribuent la toute-puissance et l'ubiquité. Ils sont persuadés qu'il existe un Être dont l'univers est l'ouvrage, et qui mérite par conséquent d'être préféré aux fétiches (1), qui sont eux-mêmes ses créatures; mais ils ne le prient point, et ne lui offrent point de sacrifices. Ce grand Dieu, disent-ils, est trop élevé au-dessus d'eux pour s'occuper de leur situation. Il a conféré le gouvernement du monde aux fétiches, qui sont des puissances subordonnées (2), auxquelles les nègres doivent s'adresser. Enfin il paraît clairement, comme Loyer l'observe aussi avec plus d'étendue (3), qu'ils ne prennent les fétiches que pour des substances matérielles, revêtues, par l'Être suprême, de certaines vertus pour l'avantage du genre humain.

Des Marchais prétend que les nègres les plus sensés de Juida, du moins entre les grands, ont une idée confuse de l'existence d'un seul Dieu, qu'ils placent dans le ciel. Ils lui attribuent le soin de punir le mal et de récompenser le bien. Ils croient que le tonnerre vient de lui. Ils reconnaissent, suivant le même auteur, que les blancs, qui lui adressent leur culte, sont beaucoup plus heureux que les nègres, dont le partage est de servir le diable, méchante et perni-

(1) Bosman (p. 392 et suiv., édit. de 1705) emploie toujours les termes de dieux et d'idoles, pour signifier les fétiches.

(2) Le même, p. 367, où p. 393 et suiv.

(3) Voyez t. VIII, p. 229 de cette collection.

cieuse puissance, qu'ils n'ont pas la hardiesse d'abandonner, parce qu'ils redoutent la fureur de la populace. On peut juger sur ces idées, conclut des Marchais, que le zèle des missionnaires serait ici fort inutile (1). Dans un autre endroit, paraissant oublier le jugement qu'il a porté, il confirme le récit de Bosman (2). Ces nègres, dit-il, reconnaissent un souverain Être, créateur de l'univers, qui réside au ciel, d'où il gouverne le monde, et dont la justice et la bonté sont infinies. Il assure aussi qu'ils ont recours à sa puissance dans les calamités publiques; mais c'est après s'être adressés en vain à celle du serpent. Ils reviennent donc à lui comme au Dieu supérieur. Ils emploient les jours et les nuits aux danses et aux chants qu'ils font à son honneur. Ils lui sacrifient, non seulement des animaux, mais de jeunes personnes des deux sexes. Assou, capitaine nègre, qui vivait encore du temps de l'auteur, avait offert au Dieu du ciel un sacrifice d'hommes et d'enfants pour obtenir la guérison de son père (3).

Les habitants de Juida ont quelques notions de l'enfer, du diable, et de l'apparition des esprits. Ils mettent l'enfer dans un lieu souterrain, où les méchants sont punis par le feu. Cette opinion avait été confirmée parmi eux depuis quelques années, par l'arrivée d'une vieille sorcière, qui faisait des récits fort étranges de l'enfer. Elle y avait vu, disait-elle, plusieurs personnes de sa connaissance, et particu-

(1) Des Marchais, vol. II, p. 160 et 268.
(2) Bosman, *ubi sup.*
(3) Des Marchais, vol. II, p. 270.

lièrement l'ancien ministre du roi (1), qui y était cruellement tourmenté (2).

Quoique les nègres de Juida ne soient ni juifs ni mahométans, on a fait remarquer qu'ils ont l'usage de la circoncision ; mais c'est avec la moitié moins de cérémonies que les nègres du Sénégal. Lorsque leurs enfants paraissent assez forts pour supporter l'opération, ils les conduisent chez un chirurgien nègre; le père prend son fils sur ses genoux, lui tire le prépuce que le chirurgien coupe, et n'emploie que de l'eau fraîche pour arrêter le sang. Dans l'espace de trois jours la plaie est guérie sans autre remède. Loin de regarder cet usage comme une pratique de religion, les nègres reconnaissent qu'ils en ignorent l'origine, et qu'ils n'ont pas d'autre raison pour l'observer, que l'exemple de leurs ancêtres (3).

Les fétiches de Juida peuvent être divisés en deux classes ; celle des grands et celle des petits. La première classe est celle des fétiches publics que des Marchais réduit à quatre, le serpent, les arbres, la mer et l'agoye. Il croit néanmoins qu'on peut en ajouter un cinquième, qui est la principale rivière du pays, nommée l'Eufrates. Atkins et Bosman ne comptent que quatre grands fétiches, et ne parlent point de l'agoye. Le serpent est sans contredit le plus célèbre et le plus honoré; mais comme on se propose d'en parler avec étendue dans les

(1) L'auteur l'appelle le premier capitaine du roi.
(2) Bosman, p. 385, ou p. 411 de l'édit. de 1705.
(3) Des Marchais, vol. II, p. 159.

articles suivants, il suffira ici de l'avoir nommé (1).

Le second fétiche public consiste dans quelques grands arbres, qu'il semble que la nature ait pris plaisir à former. On ne leur adresse des prières et des offrandes que dans le temps des maladies, et pour le rétablissement de la santé. Les nègres croient que l'empire de ce fétiche s'étend particulièrement sur toutes sortes de fièvres. Ils n'oublient pas néanmoins le serpent; car dans les cas même où son pouvoir est borné pour le bien, ils s'imaginent qu'il peut leur nuire. La confiance qu'ils ont aux arbres n'empêche pas qu'ils n'aient recours à d'autres remèdes imaginaires pour la guérison de leurs maladies. Ils font divers sacrifices aux fétiches inférieurs. Quelquefois ils tuent un esclave, et mangent une partie de sa chair. Bosman rend témoignage que ce barbare remède fut tenté deux fois de son temps, à l'occasion d'une maladie du roi. Ils ont d'autres méthodes aussi extravagantes, dont la répétition serait ennuyeuse (2). Les offrandes que les malades font aux arbres sont, suivant des Marchais, des pâtes de millet, de maïs et de riz. C'est au prêtre qu'appartient le droit de les placer au pied de l'arbre qui fait l'objet de la dévotion du malade, après quoi il peut les emporter pour son propre usage, à moins que le malade ne le paie pour les laisser au même lieu jusqu'à ce que les chiens, les porcs et les oiseaux les aient dévorés (3).

(1) On parlera de son culte et de ses temples. Voyez des Marchais, t. II, p. 161.

(2) Bosman, p. 368 et 383; p. 409, édit. de 1705.

(3) Des Marchais, vol. II, p. 160 et suiv.

Atkins rapporte que les bosquets ont part, dans certaines occasions, aux offrandes et aux vœux des nègres, ou plutôt qu'ils appartiennent au serpent par une consécration particulière. Quelque idée qu'ils attachent à cette dévotion, plusieurs grands ont, dans un endroit de quelque petit bois, une tour carrée, où ils portent leurs daschis, ou leurs présents. On en découvre une fort élevée dans le voisinage de Sabi (Xavier), où le roi et le peuple font tous les ans de riches offrandes (1).

Le troisième fétiche de la première classe est la mer. Il a son département particulier comme les arbres; mais ces deux fétiches n'ont rien à démêler avec le serpent, qui a droit, au contraire, de les corriger lorsqu'on se plaint de leur paresse et de leur négligence (2).

Dans la saison des tempêtes, où l'agitation des flots s'oppose à la pêche et au débarquement des marchandises de l'Europe; dans les temps où les vaisseaux sont attendus, et tardent long-temps à paraître, les nègres font de grandes offrandes à la mer, en y jetant des biens de toutes les espèces; mais les prêtres n'excitent pas beaucoup le peuple à ces sacrifices, parce qu'il n'en reste rien qui puisse tourner à leur avantage. Le dernier roi du grand Ardra ayant fait un jour des présents considérables à la mer, fut si choqué d'apprendre qu'elle ne répondait point à ses espérances, qu'il devint furieux

(1) Atkins, *A Voyage to Guinea and Brasil, etc.*, 1737, in-8, p. 118.

(2) Bosman, p. 368, ou p. 395, édit. de 1705.

comme Xerxès, et se vengea par divers outrages (1). Cependant la nation n'en est pas moins constante dans son culte. Si le temps s'obstine à demeurer contraire au commerce, on consulte le grand sacrificateur, et, suivant sa réponse, on fait une procession solennelle, qui se termine par le sacrifice d'un bœuf sur le rivage. On fait couler le sang dans les flots, et l'on y jette, aussi loin qu'il est possible, un anneau d'or, pour apaiser la mer. L'anneau n'est pas assez gros pour être regretté; mais la victime appartient au grand sacrificateur, qui en dispose à son gré.

On fait chaque année une autre procession sur les bords de l'Eufrates, principale rivière du royaume de Juida (2), qui passe aussi pour un fétiche; mais elle n'approche point de celle du serpent, dont on lira bientôt la description : elle commence par un corps de quarante mousquetaires de la garde royale, qui sont suivis de dix-huit femmes du roi, chargées des présents de ce prince. Après les femmes, on voit paraître seul le grand-maître des cérémonies, environné de vingt tambours, de vingt trompettes et de vingt flûtes de la musique du roi. Ce convoi est attendu au bord de la rivière par le grand sacrificateur avec ses prêtres. Ils y reçoivent les présents, et jettent dans l'eau, avec les cérémonies ordinaires, la part qui est destinée au fétiche; c'est ordinairement quelques poignées de riz, de maïs et de millet (3);

(1) Bosman, p. 383, ou p. 409. C'est lui qui emploie la comparaison de Xerxès.

(2) Bosman lui donne le nom de divinité.

(3) Des Marchais, *ubi sup.*, p. 163.

mais ils ont la prudence de garder le reste pour eux-mêmes.

L'agoye, qui est le quatrième fétiche de la première classe, est une hideuse figure de terre noire, qui a l'apparence d'un crapaud plus que celle d'un homme (1). Elle est placée, ou plutôt accroupie sur un piédestal d'argile rouge, vêtue d'une pièce de drap rouge, qui est bordé de boudjis. Sa tête est couronnée de lézards et de serpents, entremêlés de plumes rouges; et l'on voit sortir au sommet le fer ou la pointe d'une sagaie, qui traverse un gros lézard, au-dessous duquel est un croissant d'argent. Le cou de la figure est entouré d'une bande de drap écarlate, d'où pendent quatre boudjis. Cette idole est sur une table dans la maison du grand sacrificateur. Elle a vis-à-vis d'elle trois plats de bois, ou trois demi-calebasses, dont l'une contient quinze ou vingt petites boules de terre.

L'agoye est la divinité qui préside aux conseils (2). L'usage est de la consulter avant que de former une entreprise. Ceux qui ont besoin de ses inspirations s'adressent d'abord au sacrificateur, et lui expliquent le sujet qui les amène; ensuite ils offrent leur présent à l'agoye, sans oublier de payer les droits du prêtre qui doit lui servir d'interprète. S'il est satisfait, il prend les boules de terre, il fait quantité de grimaces, que le suppliant regarde avec beaucoup de respect; il jette les balles au hasard, d'un plat dans l'autre, jusqu'à ce que le nombre se trouve

(1) Des Marchais, vol. II, p. 161.
(2) L'auteur l'appelle Dieu des conseils.

impair dans chaque plat. Il répète plusieurs fois cette opération; et si le nombre continue d'être impair, il déclare que l'entreprise est heureuse. La prévention des nègres est si forte, que si leurs espérances sont trompées, comme il arrive souvent, ils en rejettent la faute sur eux-mêmes, sans accuser jamais l'agoye. Les femmes surtout ne cessent pas de consulter l'oracle, et d'enrichir le prêtre par leurs présents. Des Marchais donne à cette statue environ dix-huit pouces de hauteur, un pied à sa couronne, et la même grandeur au piédestal (1). On ne fait pas de procession publique à l'honneur de l'agoye. C'est un culte secret, qui n'a pour témoins que le prêtre et la divinité (2).

Mais le respect qu'on porte aux grands fétiches est extrêmement partagé par la multitude innombrable de petites idoles que chaque particulier choisit à son gré. Les plus communes, suivant Barbot, sont de terre grasse, parce qu'il est aisé de faire prendre toute sorte de formes à cette terre. Les maisons et les chambres des nègres, les champs, les sentiers, dans toutes les parties du pays, sont remplis de ces figures, qu'on prend soin de placer religieusement sous des huttes de terre, ou dans des niches. Avec cette espèce de chapelles, on en voit un grand nombre d'autres, qui sont destinées à servir de reposoir aux serpents, lorsque le hasard en fait rencontrer. Les nègres donnent à ces huttes le

(1) Des Marchais, vol. II, p. 161 à 163.

(2) Labat badine ici sur l'adresse des prêtres nègres, sans faire attention que cette matière est fort délicate.

nom de Casas de Dios, à l'imitation des Portugais (1). Des Marchais dit que ces idoles sont de petits marmousets en terre rouge, de figure grotesque, hauts de cinq ou six pouces (2).

Les autres fétiches, d'un rang inférieur, sont de pierre, d'os, de bois, etc.; mais la dévotion est moins aveugle ici pour ces petites idoles. Quoique le premier soin des habitants soit de les consulter dans leurs moindres entreprises, ils les traitent suivant le succès, c'est-à-dire que, si la fortune répond à leurs désirs, ils les comblent d'honneur, et de présents; mais autrement ils les chassent de leur maison (3). Bosman raconte, d'après un nègre fort sensé, que leur usage commun, en commençant une affaire d'importance, est de chercher quelque nouveau fétiche qui puisse leur attirer du bonheur. Ils prennent la première créature qu'ils rencontrent; un chien, un chat, ou le plus vil animal; et s'il ne s'en présente aucun, leur choix tombe sur une pierre, une pièce de bois, enfin sur le premier objet qui flatte leur caprice. Ce nouveau fétiche est d'abord comblé de présents, avec une promesse solennelle de l'honorer comme un patron chéri, s'il répond à l'opinion qu'on a de sa puissance. En effet, si le hasard fait tourner heureusement l'entreprise, on lui prodigue les caresses et les présents; mais si le contraire arrive, il est regardé comme une machine inutile, et replongé dans son premier sort (4).

(1) Barbot, dans Churchill's *Collection*, t. v, p. 341.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 190.
(3) Bosman, p. 395.
(4) Atkins, p. 118 et suiv.

Des Marchais prétend avoir observé, dans les différents voyages qu'il fit au royaume de Juida, que les habitants, malgré leur ignorance et leur passion effrénée pour les femmes, sont bien disposés pour le christianisme. Au contraire, Bosman déclare que la polygamie est pour eux un obstacle insurmontable, et qu'en supposant que toutes les autres difficultés pussent être vaincues, il ne faudrait jamais espérer de les réduire à l'usage d'une seule femme (1). L'idée confuse qu'ils ont d'un premier Être avait fait concevoir tant d'espérance aux Français qui s'établirent dans le pays, en 1666, que M. Du Casse se fit accompagner de deux capucins (2) dans le vaisseau La Tempête. Ces deux missionnaires apprirent la langue du pays, et prêchèrent d'abord avec des marques si visibles de la bénédiction du ciel, qu'ils disposèrent le roi même à recevoir le baptême. On ne saurait douter, suivant des Marchais, ou Labat son éditeur, que la conversion de ce prince n'eût été suivie de celle du peuple; mais les protestants, établis sur la même côte, se persuadèrent qu'un événement de cette nature causerait infailliblement la ruine de leur commerce : ils cabalèrent avec tant de force, et gagnèrent les prêtres des nègres par des présents si considérables, qu'ils suscitèrent un soulèvement contre les deux capucins. La veille même du jour où le roi devait être baptisé, le peuple, excité à la sédition, mit le feu à la chapelle catholique, environna le palais royal, et n'aurait pas ménagé la

(1) Bosman, p. 367, ou p. 411 de l'édit. de 1705.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 270.

vie des missionnaires, si le roi ne les eût mis à couvert de ce furieux emportement. Il conçut lui-même que la sienne n'était pas en sûreté; et, cédant à sa frayeur, il promit aux prêtres nègres de demeurer fidèle à la religion de ses pères. Des deux capucins, l'un mourut de chagrin, ou de poison, au bout de quelques jours; l'autre fut obligé de s'embarquer, et son départ fit renaître la tranquillité.

En 1670, la compagnie française de 1664 fit partir deux jacobins pour renouveler la même entreprise. Ils reçurent tout ce qui était nécessaire à leur dessein; ils apprirent la langue du pays, et les apparences semblaient promettre beaucoup : mais les mêmes Européens recommencèrent leurs oppositions. Il fut impossible aux misionnaires d'obtenir la moindre audience du roi et des grands. Le peuple refusa de les écouter lorsqu'ils voulurent prêcher l'Évangile. Ils moururent tous deux, et on ne douta point que le poison n'eût abrégé leur vie, comme celle du capucin. Les Français n'ont rien tenté depuis, et leur comptoir n'a qu'un seul chapelain pour le service ordinaire de la religion (1).

On ne doute pas que les Portugais n'aient eu le même zèle. Bosman rapporte qu'étant sur la côte de Juida, en 1698 et 1699, il y vint un moine augustin de l'île Saint-Thomas, pour convertir les nègres, et que les mêmes raisons firent échouer son entreprise. Ce missionnaire proposa au roi d'écouter ses instructions. Mais dans la première visite que l'auteur rendit

(1) Des Marchais, vol. II, p. 271, 272 et suiv.

à ce prince, il lui demanda ce qu'il pensait de cette proposition. « Je la loue, lui dit le roi, et ce missionnaire me paraît fort honnête homme; mais je suis résolu de m'en tenir à mes fétiches. » Le même religieux se trouvant avec Bosman dans la compagnie d'un seigneur qui passait pour homme d'esprit, déclara, d'un ton menaçant, que « si le peuple de Juida persistait dans ses fausses opinions et dans ses mœurs déréglées, il ne pouvait éviter de tomber dans les flammes de l'enfer, pour y brûler éternellement avec le diable. » Le seigneur nègre répondit froidement: « Nous ne valons pas mieux que nos ancêtres; ils ont mené la même vie et professé le même culte. Si nous sommes condamnés à brûler, notre consolation sera de brûler avec eux. » Cette réponse fit perdre toute espérance au missionnaire. Il pria Bosman de lui obtenir du roi son audience de congé; et quelque temps après il remit à la voile (1).

§ II.

Le serpent de Juida et son culte.

Des Marchais donne une description fort exacte du serpent qui fait le principal objet de la religion de Juida. Cette espèce a la tête grosse et ronde, les yeux beaux et fort ouverts, la langue courte et pointue comme un dard, le mouvement d'une grande lenteur, excepté lorsqu'elle attaque un serpent veni-

(1) Bosman, p. 385 et suiv., ou p. 411 de l'édit. de 1705.

meux. Elle a la queue petite et pointue, la pointe fort belle. Le fond de sa couleur est un blanc sale, avec un mélange agréable de raies et de taches jaunes, bleues et brunes. Ces serpents sont d'une douceur surprenante (1). On peut marcher sur eux sans crainte; ils se retirent sans aucune marque de colère (2).

Bosman dit qu'ils sont ondés de blanc, de jaune et de brun. Le plus grand qu'il eût vu, dans un long séjour sur la côte, n'avait qu'une brasse de longueur, et n'était pas plus gros que le bras d'un homme. Il ajoute qu'ils aiment beaucoup la chair des rats, et qu'il a pris souvent plaisir à cette chasse; mais lorsqu'ils ont saisi leur proie, ils ont besoin d'une heure pour l'avaler. Leur gosier, qui est naturellement fort étroit, paraît encore se resserrer dans ces occasions.

Lorsqu'un de ces serpents est sous le toit d'une maison, il ne peut se dégager assez vite pour surprendre un rat. Il semble que ces petites bêtes s'en aperçoivent; et l'auteur assure qu'il en a quelquefois vu passer plusieurs devant leur ennemi, qui se trouvait dans cet embarras, y repasser cent fois, le railler même par leurs sauts et leur posture, tandis que sifflant, et s'efforçant en vain d'avancer plus vite, il arrivait toujours trop tard (3).

Les serpents fétiches ne nuisent à personne; ils sont si privés qu'ils se laissent prendre et manier. Leur unique antipathie est contre les serpents veni-

(1) Des Marchais, t. II, p. 169.
(2) Des Marchais, *ubi sup.*, vol. II, p. 170.
(3) Bosman, p. 380, ou p. 403 et 407.

meux, dont la morsure est dangereuse. Ils les attaquent dans quelque lieu qu'ils les rencontrent, et semblent prendre plaisir à en délivrer les hommes. Les blancs mêmes ne font pas difficulté de manier ces innocentes créatures, et badinent avec elles sans le moindre danger. Il ne faut pas craindre de les confondre avec les autres. L'espèce des serpents venimeux est noire, longue de deux brasses, et d'un pouce et demi de diamètre. Ils ont la tête plate, et deux dents crochues; ils rampent toujours la tête levée et la gueule ouverte, attaquant furieusement tout ce qui se présente. L'auteur les croit du genre vipère, comme ceux de la Martinique et de Sainte-Lucie.

Le serpent sacré a moins de longueur. Il n'a point ordinairement plus de sept pieds et demi; mais il est, selon des Marchais, aussi gros que la jambe d'un homme (Bosman dit le bras) (1). Les nègres assurent que le premier père de cette race est encore vivant, et qu'il est d'une prodigieuse grosseur (2).

Bosman prétend avoir observé que ces serpents ne peuvent mordre ni piquer. Il traite de chimère l'opinion des nègres qui regardent leur morsure comme un préservatif contre celle des autres serpents. Il assure au contraire qu'ils ne peuvent se défendre eux-mêmes du poison des autres; et que dans les combats qu'ils leur livrent souvent, quoique beaucoup plus gros et plus vigoureux, ils seraient rarement vain-

(1) Bosman, p. 407, édit. de 1705.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 169.

queurs, si ces rencontres n'arrivaient ordinairement près des villes et des villages, où le secours de leurs adorateurs les fait triompher de leur ennemi (1). Snelgrave dit qu'une des principales raisons qui les a fait choisir aux nègres pour l'objet de leur culte, est la bonté de leur naturel. C'est un crime capital de leur nuire ou de les outrager volontairement ; mais s'il arrive par hasard qu'on marche dessus, ils se retirent avec plus de frayeur que de colère ; ou s'ils se servent de leurs dents pour mordre, la blessure est toujours sans danger (2).

Les nègres de Juida racontent qu'ils ont découvert leur serpent sacré depuis un grand nombre d'années. Il avait quitté, disent-ils, une autre région dont les habitants faisaient aussi profession de l'adorer, mais s'étaient rendus indignes d'une protection si sainte, par leur méchanceté et par leurs crimes. Ceux de Juida, charmés de la préférence que le serpent leur accordait, le reçurent avec des témoignages incroyables de joie et de respect, et le portèrent sur un tapis de soie dans le temple (3), où il est actuellement. Des Marchais confirme le récit de Bosman par un détail encore plus particulier. Il est certain, dit-il (4), que ce serpent vient d'Ardra dans son origine, quoique l'on ignore à quel temps il faut rapporter ici l'introduction de son culte. L'armée de Juida étant prête, suivant cet auteur, à livrer bataille

(1) Bosman, p. 379, ou p. 406 de l'édit. de 1705.
(2) Snelgrave, p. 47.
(3) Bosman, p. 370, ou p. 396.
(4) Des Marchais, vol. II, p. 166.

à celle d'Ardra, il sortit de celle-ci un gros serpent qui se retira dans l'autre. Non seulement sa forme n'avait rien d'effrayant, mais il parut si doux et si privé, que tout le monde fut porté à le caresser. Le grand sacrificateur le prit dans ses bras, et le leva pour le faire voir à toute l'armée. La vue de ce prodige fit tomber tous les nègres à genoux. Ils adorèrent leur nouvelle divinité; et fondant sur leurs ennemis avec un redoublement de courage, ils remportèrent une victoire complète. Toute la nation ne manqua point d'attribuer un succès si mémorable à la vertu du serpent. Il fut rapporté avec toutes sortes d'honneurs. On lui bâtit un temple, on assigna un fonds pour sa subsistance; et bientôt ce nouveau fétiche prit l'ascendant sur toutes les anciennes divinités. Son culte ne fit ensuite qu'augmenter, à proportion des faveurs dont on se crut redevable à sa protection. Les trois anciens fétiches avaient leur département séparé. On s'adressait à la mer pour obtenir une heureuse pêche, aux arbres pour la santé, et à l'agoye pour les conseils; mais le serpent préside au commerce, à la guerre, à l'agriculture, aux maladies, à la stérilité, etc. Le premier édifice qu'on avait bâti pour le recevoir parut bientôt trop petit. On prit le parti de lui élever un nouveau temple, avec de grandes cours, et des appartements spacieux. On établit un grand pontife et des prêtres pour le servir. Tous les ans on choisit quelques belles filles qui lui sont consacrées. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les nègres de Juida sont persuadés que le serpent qu'ils adorent aujourd'hui est

le même qui fut apporté par leurs ancêtres, et qui leur fit gagner une glorieuse victoire. La postérité de ce noble animal est devenue fort nombreuse, et n'a pas dégénéré des bonnes qualités de son premier père. Quoiqu'elle soit moins honorée que le chef, il n'y a pas de nègre qui ne se croie fort heureux de rencontrer des serpents de cette espèce, et qui ne les loge ou les nourrisse avec joie. Ils les traitent avec du lait. Si c'est une femelle, et qu'ils s'aperçoivent qu'elle soit pleine, ils lui construisent un nid pour mettre ses petits au monde, et prennent soin de les élever jusqu'à ce qu'ils soient en état de chercher leur nourriture. Comme ils sont incapables de nuire, personne n'est porté à les insulter. Mais s'il arrivait à quelqu'un, nègre ou blanc, d'en tuer ou d'en blesser un, toute la nation serait ardente à se soulever. Le coupable, s'il était nègre, serait assommé ou brûlé sur-le-champ, et tous ses biens confisqués. Si c'était un blanc, et qu'il eût le bonheur de se dérober à la furie du peuple, il en coûterait une bonne somme à sa nation pour lui procurer la liberté de reparaître (1).

La force de cette superstition fit naître un accident fort tragique, qui est confirmé par les témoignages réunis de Bosman et de Barbot. Lorsque les Anglais commencèrent à s'établir dans le royaume de Juida, un capitaine de leur nation ayant débarqué ses marchandises sur le rivage, ses gens trouvè-

(1) Le même, ibid. Bosman dit (p. 376, ou p. 403) qu'un nègre qui toucherait un de ces serpents du bout d'un bâton, pour l'offenser, serait condamné au supplice du feu.

rent la nuit, dans le magasin, un serpent fétiche, qu'ils tuèrent innocemment, et qu'ils jetèrent devant leur porte, sans se défier des conséquences. Le lendemain, quelques nègres, qui reconnurent le sacrilége, et qui en apprirent les auteurs, par la confession même des Anglais, ne tardèrent point à répandre cette funeste nouvelle dans la nation. Tous les habitants du canton s'assemblèrent; ils fondirent sur le comptoir naissant, massacrèrent les Anglais jusqu'au dernier, et détruisirent par le feu l'édifice et les marchandises (1).

Cette barbarie éloigna pendant quelque temps les Anglais de la côte. Dans l'intervalle, les nègres prirent l'habitude de montrer aux Européens, qui arrivaient dans leur pays, quelques uns de leurs serpents fétiches, et les suppliaient de les respecter, parce qu'ils étaient sacrés. Une précaution si nécessaire a garanti les étrangers de toutes sortes d'accidents. Mais un blanc, qui tuerait aujourd'hui quelque serpent fétiche, n'aurait pas d'autre ressource que de s'adresser promptement au roi, et de lui protester qu'il l'a fait sans dessein. Son crime paraîtrait expié par le repentir, et par une amende qu'on l'obligerait de payer aux prêtres. Encore l'auteur ne lui conseille-t-il pas de s'exposer, dans ces circonstances, aux yeux de la populace, qui devient capable de toutes sortes d'outrages lorsqu'elle est excitée par les prêtres.

Vers le même temps, un nègre d'Aquambou, qui

(1) Bosman, p. 376, ou p. 404; et Barbot, dans Churchill, t. v, p. 341.

se trouvait dans le pays de Juida, prit un serpent sur son bâton, parce qu'il n'osait y toucher de la main, et le porta dans sa cabane, sans lui avoir causé le moindre mal. Il fut aperçu par deux nègres du pays, qui poussèrent aussitôt des cris affreux, et capables de soulever tout le canton. On vit courir à la place publique un grand nombre d'habitants, armés de massues, d'épées et de sagaies, qui auraient massacré sur-le-champ le malheureux Aquambou, si le roi, informé de son innocence, n'eût envoyé quelques seigneurs pour l'arracher à cette troupe de furieux.

Quoique les serpents ne soient pas capables de nuire, ils ne laissent pas d'être fort incommodes par leur excès de familiarité. Dans les grandes chaleurs, ils entrent quelquefois, cinq ou six ensemble, jusqu'au fond des maisons; ils se glissent sur les chaises, sur les bancs, sur les tables, et même dans les lits. S'ils trouvent dans un lit qui n'est pas bien remué, quelque place où ils puissent se nicher, ils y demeurent cinq ou six jours entiers, et souvent ils y font leurs petits. A la vérité, l'embarras n'est pas grand pour s'en défaire. On appelle un nègre, qui prend doucement ses fétiches et qui les met à la porte. Mais s'ils se trouvent placés sur quelque solive, ou dans quelque lieu élevé des maisons, quoiqu'elles ne soient ici que d'un seul étage, il n'est pas aisé d'engager le nègre à les en chasser. On est obligé fort souvent de les y laisser tranquilles jusqu'à ce qu'ils en sortent d'eux-mêmes(1).

(1) Bosman, p. 377, ou p. 404, édit. de 1705.

Suivant Barbot, lorsqu'un nègre est fatigué de voir trop long-temps quelques uns de ses dieux dans sa maison, il appelle le prêtre voisin, qui doit les porter au temple du grand serpent. Mais en supposant, avec Bosman, qu'il soit permis aux nègres de les tirer de la maison d'un blanc, on a peine à concevoir pourquoi il n'aurait pas la même liberté dans la sienne.

Un serpent se plaça un jour au-dessus de la table où Bosman était accoutumé à prendre ses repas, et quoiqu'il fût à la portée de la main, il ne se trouva personne qui eût la hardiesse d'y toucher. Plusieurs jours après, Bosman eut à dîner chez lui quelques seigneurs du pays. On parla du serpent. Il leva les yeux sur celui qui était au-dessus de sa tête, et le faisant remarquer à ses hôtes, il leur dit que ce pauvre fétiche n'ayant pas mangé depuis douze ou quinze jours, était menacé de mourir de faim, s'il ne changeait de quartier. Ils répondirent qu'ils le croyaient plus sensé, et qu'il ne fallait pas douter qu'en secret il ne trouvât le moyen de s'approcher des plats. La raillerie ne fut pas poussée plus loin; mais le jour suivant, Bosman se plaignit au roi, devant les mêmes seigneurs, qu'un de ses fétiches eût pris la hardiesse de manger depuis quinze jours à sa table sans être invité. Il ajouta que si cet effronté parasite ne payait pas quelque chose pour sa pension et son logement, les Hollandais seraient forcés de le congédier. Le roi, qui aimait cette espèce de badinage, le pria de laisser le fétiche tranquille, et pro-

mit de contribuer à sa subsistance. Dès le soir, il envoya un bœuf gras à Bosman (1).

Les animaux, qui tueraient ou blesseraient un serpent, ne seraient pas plus à couvert du châtiment que les hommes. En 1697, un porc, qui avait été tourmenté par un serpent, se jeta dessus et le dévora. Nicolas Pell, facteur hollandais, qui fut témoin de cette scène, ne put être assez prompt pour l'empêcher. Les prêtres portèrent leurs plaintes au roi, et personne n'osant prendre la défense des porcs, ils obtinrent de ce prince une sentence qui condamnait à mort tous les porcs de son royaume. Des milliers de nègres, armés d'épées et de massues, commencèrent aussitôt cette sanglante exécution. En vain les maîtres représentèrent l'innocence de leurs troupeaux ; toute la race eût été détruite, si le roi, qui n'avait pas l'humeur sanguinaire, n'eût arrêté le massacre par un contre-ordre. Le motif qu'il apporta aux prêtres pour justifier son indulgence, fut qu'il y avait assez de sang innocent répandu, et que le fétiche devait être satisfait d'un si beau sacrifice (2). Bosman, dans son second voyage, vit un autre carnage de porcs à la même occasion. Aussitôt que le maïs commence à verdir, et qu'il est de la hauteur d'un pied, il est ordonné de tenir les porcs renfermés, sous peine de confiscation. C'est dans cette saison que les serpents mettent bas leurs

(1) Bosman, p. 381, ou p. 405 ou 406 de l'édit. de 1705 ; et des Marchais, vol. II, p. 175.

(2) Des Marchais, vol. II, p. 175 à 177.

petits, et le lieu qu'ils choisissent est ordinairement quelque champ de verdure. Les gardes et les domestiques du roi parcourent alors tout le pays. Ils font main-basse sur les porcs avec d'autant plus de rigueur que tout ce qu'ils tuent leur appartient. Les serpents noirs détruisent encore plus de fétiches que les porcs, sans quoi, dit l'auteur, ces ridicules divinités multiplieraient tant, que tout le royaume en serait couvert (1).

Malgré les exemples continuels, qui devraient convaincre les nègres que ces animaux peuvent être tués comme des créatures, l'ignorance et la superstition les disposent à croire certaines histoires que leurs prêtres inventent pour entretenir leur vénération. Des Marchais en rapporte deux. Un Portugais, arrivé depuis peu sur la côte, eut la curiosité d'emporter un serpent au Brésil. Lorsque son vaisseau fut prêt à partir, il se procura secrètement un de ces animaux qu'il renferma dans une boîte, et s'étant mis dans un canot avec sa proie, il comptait de se rendre droit à bord. La mer était calme; cependant le canot fut renversé, et le Portugais se noya. Les rameurs nègres ayant rétabli leur canot, retournèrent au rivage, et négligèrent d'autant moins la boîte, qu'ils avaient vu le Portugais fort attentif à la garder. Ils l'ouvrirent avec de grandes espérances. Quel fut leur étonnement d'y trouver un de leurs fétiches! Leurs cris attirèrent un grand nombre d'habitants, qui furent informés aussitôt de l'audace

(1) Bosman, p. 337, ou p. 406 de l'édit. d'Utrecht, 1705.

du Portugais; mais comme le coupable était mort, les prêtres et la populace fondirent sur tous les marchands de sa nation qui étaient dans le pays, les massacrèrent, et pillèrent leurs magasins. Ce ne fut qu'après de longues difficultés, et même à force de présents, qu'ils se laissèrent engager à permettre que les Portugais continuassent leur commerce (1).

La seconde histoire n'est pas moins surprenante. Un Anglais, nouvellement débarqué, trouva un de ces serpents dans son lit. Il ignorait qu'ils ne sont pas redoutables, et n'étant pas mieux informé du respect qu'on leur porte dans le pays, il tua celui qui venait troubler son repos. La nuit était fort sombre, et personne n'avait été témoin de son aventure; cependant, en moins d'un quart d'heure, on entendit d'horribles clameurs autour du comptoir. La populace menaçait d'enfoncer les portes, en criant qu'un impie avait eu l'audace de tuer leur fétiche. Le directeur alarmé prit d'abord le parti de faire passer secrètement son Anglais au comptoir de France : il donna ordre en même temps que le fétiche fût enterré, et se présentant ensuite à la troupe furieuse, il promit de punir le coupable, si l'on pouvait prouver que quelque fétiche eût été tué. Deux ou trois prêtres obtinrent la liberté d'entrer, pour faire leurs recherches. La surprise du directeur fut extrême, en les voyant aller directement à la fosse qu'on avait creusée pour l'animal, et l'en tirer, comme s'il y eût été mis de leurs propres

(1) Des Marchais, vol. II, p. 170 à 172.

mains. Il se vit dans la nécessité d'employer les présents pour les engager au silence, en attendant qu'il eût fait avertir le roi et le capitaine protecteur de sa nation. Le peuple reçut ordre de se retirer; mais lorsque le tumulte fut apaisé, les prêtres emportèrent le serpent, et l'enterrèrent avec les cérémonies ordinaires (1).

Enfin, rien n'approche du respect des nègres de Juida pour les serpents. Si la pluie manque dans la saison des semences, ou le beau temps dans celle de la moisson, on ne voit sortir personne après la fin du jour, parce qu'on suppose le serpent irrité, et qu'on croit sa colère encore plus redoutable dans les ténèbres (2). Lorsqu'on veut écarter des nègres incommodes, il suffit de parler mal du serpent; ils se bouchent les oreilles, et fuient aussitôt vers la porte. Cependant, pour user de cette méthode, il faut être sûr qu'on a quelque part à leur affection; car un blanc qu'ils n'aimeraient pas serait exposé à des suites funestes. Dans l'incendie de quelque maison, s'il arrive que le feu consume un serpent, tous les nègres, qui apprennent ce malheur, donnent de l'argent aux prêtres pour les réconcilier avec le fétiche, dont ils attribuent le malheur à leur propre négligence. D'ailleurs, ils sont persuadés qu'il doit revenir bientôt, et qu'il ne manquera pas de venger sa mort sur ceux qui en ont été l'occasion (3).

Barbot nous apprend que dans toutes les parties

(1) Des Marchais, vol. II, p. 172 à 174.
(2) Atkins, p. 114.
(3) Bosman, p. 381, ou p. 407 de l'édit. de 1705.

du royaume il y a des loges ou des temples pour l'habitation et l'entretien des serpents. Atkins dit que chez ces nègres les serpents sont chéris dans leurs maisons qui s'appellent deyboys (1), comme des dieux domestiques. Barbot assure que personne ne passe près de leurs loges (2), sans s'y arrêter pour leur rendre un culte, et pour leur demander leurs ordres. Il ajoute que chacune de ces loges a sa prêtresse, qui est une vieille femme, entretenue des provisions qu'on offre aux serpents, et qui répond à voix basse aux questions des adorateurs. Elle conseille aux uns de s'abstenir, dans certains jours, de manger de la volaille, du bœuf, ou du mouton ; aux autres, de ne pas boire du vin de palmier, ni de la bière. Ces avis sont observés religieusement, avec une crainte continuelle de s'exposer à la vengeance du serpent par la moindre négligence (3).

Mais la principale loge, ou le temple cathédral, est situé, selon Bosman, à deux lieues de la ville royale de Sabi (4) ou de Xavier, sous un grand et bel arbre. C'est dans ce sanctuaire que le chef et le plus gros des serpents fait sa résidence. Il doit être fort vieux, suivant le récit des nègres, qui le regardent comme le premier père de tous les autres. On

(1) Atkins, p. 113.

(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 342.

(3) Barbot, ibid.

(4) Bosman, p. 396. Mon édition française porte deux lieues : s'il y a deux milles dans l'original hollandais, ces deux mesures sont les mêmes, puisque le mille hollandais est de quinze au degré.

assure qu'il est de la grosseur d'un homme, et d'une longueur incroyable (1).

Des Marchais dit que le temple et le palais du grand serpent ne sont point à plus d'une demi-lieue à l'ouest de Xavier ou Sabi, capitale du royaume de Juida ; que la route qui y conduit est la plus large du royaume, quoiqu'elle le soit beaucoup moins que les grands chemins de France; que si elle était pavée de grandes pierres, elle ressemblerait beaucoup aux restes des anciens chemins d'Italie, parce qu'elle est tout à la fois droite et étroite : que le pays n'ayant point d'autres voitures que des hamacs, portés par deux nègres, il serait inutile qu'elle eût plus de largeur (2).

Les habitants de Juida invoquent le grand serpent dans les pluies et dans les sécheresses excessives, pour la fertilité des terres et l'heureux succès de leurs moissons ; dans les affaires qui concernent le bien public et le gouvernement ; dans les maladies de leurs bestiaux, ou pour obtenir qu'ils en soient préservés ; enfin, dans toutes les nécessités et les peines qui leur paraissent surpasser le pouvoir de leurs fétiches ordinaires. Avec une si haute opinion du serpent, il n'est pas surprenant qu'ils lui fassent des offrandes considérables. Le roi surtout, à la sollicitation des prêtres et des grands, lui envoie de riches présents dont les prêtres profitent. C'est ordinairement des boudjis, des étoffes de coton et de soie, des denrées de l'Europe et de l'Afrique, des

(1) Bosman, p. 370, ou p. 396.
(2) Des Marchais, t. II, p. 193.

bestiaux, des vivres et des liqueurs. Mais ces demandes sont si souvent répétées, que le roi s'en lasse quelquefois, et les rejette. L'auteur en rapporte un exemple dont il fut témoin. Un jour qu'il avait trouvé ce prince de fort mauvaise humeur, il lui demanda ce qui pouvait le chagriner. Sa réponse fut qu'il avait envoyé au serpent, dans le cours de l'année, des présents fort riches, pour obtenir une abondante récolte, et qu'un de ses grands ne laissait pas de lui en demander d'autres de la part des prêtres, en le menaçant d'une année stérile, s'il les refusait. Il ajouta qu'il en arriverait tout ce qu'il plairait au serpent, mais qu'il était résolu de ne pas donner davantage, d'autant plus que la moitié de ses grains étant déjà pourrie dans les champs, il ne pouvait guère être plus maltraité (1).

Les présents qu'on fait aux serpents sont beaucoup plus considérables que ceux qu'on offre aux autres fétiches. Ils ne se bornent point à des bestiaux, de la volaille et des fruits ; le grand sacrificateur exige souvent une grosse quantité de marchandises précieuses, telles que des barils de boudjis, de la poudre, de l'eau-de-vie, avec des hécatombes de bœufs, de moutons et de chèvres. Ces demandes sont toujours proportionnées aux caprices, aux besoins, à l'avarice du grand-prêtre, qui les tourne uniquement à son usage; car le serpent est fort satisfait d'un mouton ou de quelque pièce de volaille qu'on lui sert pour ses repas. Quelquefois le grand-

(1) Snelgrave dit que, suivant leur tradition, ils ont toujours été délivrés de toutes sortes de maux en invoquant le serpent, p. 47.

prêtre demande un sacrifice de quelques hommes ou de quelques femmes. Comme personne n'ose entrer dans le temple avec lui et ses ministres, il leur est toujours fort aisé d'emporter les offrandes des fidèles, et de les appliquer à leurs besoins. D'ailleurs, la superstition du peuple s'aveugle d'elle-même en leur faveur (1).

Les plus grandes fêtes qu'on célèbre à l'honneur du serpent, sont deux processions solennelles qui suivent immédiatement le couronnement du roi. C'est la mère de ce prince qui préside à la première, et, trois mois après, il conduit lui-même la seconde. Chaque année il s'en fait une autre, qui a le grand-maître de la maison du roi pour guide. A l'exception des événements extraordinaires, tels que les pluies et les sécheresses excessives, une peste, une famine, ou d'autres calamités publiques, le serpent se contente du culte journalier de ses prêtres, qui consiste en chants et en danses, dont ils accompagnent les offrandes et les présents du peuple. Des Marchais ayant été témoin de la procession qui se fit le 16 d'avril 1725, après le couronnement du roi, nous en a laissé la description suivante (2).

Aussitôt que ces processions sont annoncées dans les provinces, la presse est si grande aux environs de la ville capitale, qu'il serait impossible de passer

(1) Des Marchais, vol. II, p. 186.

(2) Le même voyageur remarque que toute la différence, lorsque le roi s'y trouve en personne, c'est qu'il marche à la même place que sa mère, environné de cinq princes. Des Marchais, vol. II, p. 191.

entre la ville et le temple, si la cour ne donnait des ordres pour faire ranger le peuple aux deux côtés du grand chemin. On fait marcher d'abord un grand nombre d'archers ou de bedeaux, armés de longues gaules, qui sont chargés de tenir le chemin ouvert, d'y faire régner l'ordre, et de forcer le peuple à s'asseoir en silence sur les talons. Ces archers sont suivis d'un corps régulier de mousquetaires, marchant quatre à quatre, avec leurs officiers à leur tête. On voit paraître après eux le trompette-major du roi, environné de vingt autres trompettes. Le tambour-major suit immédiatement, avec vingt autres tambours, et les flûtes continuent de suivre en même nombre. Ces trois bandes de musiciens, qui composent la musique ordinaire du roi, font tout le bruit dont ils sont capables, en se faisant entendre alternativement, ou tous ensemble. Ensuite on voit venir douze des femmes du roi, qui portent, deux à deux, les présents de sa majesté au serpent, c'est-à-dire, des boudjis, de l'eau-de-vie, de la toile, des calicots, et des étoffes de soie. Le valet de chambre du roi suit seul, une canne à la main, la tête nue, et couvert, comme les grands, d'une pagne qui traîne à terre. Vingt trompettes viennent après lui, marchant deux à deux. Ils sont suivis de quarante soldats, qui marchent quatre à quatre, précédant vingt joueurs de flûte, deux à deux, et vingt tambours dans le même ordre. Douze femmes du roi paraissent ensuite avec de grands paniers de roseaux sur la tête, dans lesquels sont les vivres que le roi présente au serpent. Trois nains du roi leur succèdent, vêtus

richement, avec des pagnes fort longues, qui servent encore à les faire paraître plus petits. Après eux vient le grand-maître des cérémonies, tête nue, la canne à la main, comme les autres grands. Quarante mousquetaires, quatre à quatre, vingt tambours, vingt trompettes et vingt flûtes remplissent l'intervalle suivant. Douze femmes du roi s'avancent ensuite, chargées des présents de la reine mère. Trois valets de chambre de la reine mère paraissent avec son fauteuil. Le dos de cette chaise est attaché aux épaules d'un des trois valets, et les pieds sont soutenus par les deux autres. Ils sont suivis par trois nains du roi, vêtus comme les premiers. Enfin, la reine mère paraît seule, avec une canne à la main. Elle est vêtue magnifiquement. Ses pagnes traînent fort loin par-derrière. Sa tête est couverte d'un bonnet rouge, travaillé avec beaucoup d'art et de propreté. Trois dames du palais la suivent, en habits fort riches, mais la tête nue. Douze trompettes, douze tambours et douze flûtes du même sexe marchent deux à deux après elles. Le grand sacrificateur vient le dernier, tête nue, la canne à la main, et vêtu comme les grands. Cette procession est fermée par un corps de quarante mousquetaires, et par un grand nombre d'archers ou de bedeaux, qui contiennent le peuple. L'auteur compta deux cent soixante-six hommes et cent soixante-seize femmes, qui formaient en tout un cortége de quatre cent quarante-deux personnes.

Tous ces différents corps arrivèrent au palais du serpent, où, sans entrer dans la cour, ils se proster-

nèrent à la porte, le visage contre terre, frappant des mains, se couvrant la tête de poussière, et poussant des cris de joie. Les musiciens des deux sexes se rangèrent des deux côtés, et redoublèrent le bruit de leurs instruments, tandis que les soldats firent un feu continuel de leurs mousquets. Les femmes qui étaient chargées des présents du roi et de ceux de la reine mère entrèrent ensuite dans la cour extérieure, et se rangèrent sur deux lignes pour attendre la princesse. Elle entra aussi, et délivra les présents au grand sacrificateur. L'auteur vit entrer avec elle le valet de chambre du roi, le maître des cérémonies, et les trois dames du palais; mais cette princesse même ne fut pas admise à l'honneur de voir le serpent. C'est une faveur que les prêtres n'accordent pas même au roi; il ne lui est pas permis d'entrer dans l'édifice; il rend ses adorations par la bouche du grand-prêtre, qui lui apporte les réponses de la divinité. Ensuite la procession retourne à Sabi dans le même ordre (1).

A l'égard de celle qui se fait annuellement, Bosman observe que les rois de Juidà célébraient autrefois cette fête avec beaucoup de magnificence; non seulement ils envoyaient des offrandes considérables au serpent, mais ils distribuaient de riches présents aux seigneurs de leur cour, et l'usage les engageait ainsi dans des dépenses excessives. Le roi qui occupait le trône du temps de ce voyageur se lassa d'un joug si pesant; et l'interruption d'une année

(1) Des Marchais, vol. II, p. 191 à 198.

devint comme une règle pour les années suivantes. Dans la dernière procession que ce prince avait faite au temple du serpent, l'auteur apprit que, au scandale des Européens, il avait été accompagné d'un capitaine français, nommé Ducas, qui n'avait pas fait difficulté de se revêtir d'une peau de tigre, et d'autres ornements du pays, pour suivre le roi dans ce pèlerinage. Aujourd'hui, dit Bosman, ce prince laisse le soin des cérémonies à ses femmes; ce qui le dispense d'une infinité de frais, qu'il ne pouvait éviter lorsqu'il s'y trouvait lui-même (1).

Cependant le revenu qu'il tire de ce culte n'est pas tout-à-fait méprisable. Tous les ans, depuis le temps où l'on sème le maïs jusqu'à ce qu'il soit élevé de la hauteur d'un homme, le roi et les prêtres, dit le même auteur, profitent successivement de la superstition publique. Le peuple, dont la crédulité n'a pas de bornes, s'imagine que dans cet intervalle le serpent se fait une occupation, tous les soirs et pendant la nuit, de rechercher toutes les jolies filles pour lesquelles il conçoit de l'inclination, et qu'il leur inspire une espèce de fureur, qui demande de grands soins pour leur guérison. Alors les parents sont obligés de mener ces filles dans un édifice qu'on bâtit près du temple, où elles doivent passer plusieurs mois pour attendre le rétablissement de leur santé. Ils leur fournissent, pendant cette retraite, toutes les provisions nécessaires à leur subsistance; et le zèle est si grand pour cette contribution, que

(1) Bosman, p. 397, édit. de 1705.

les prêtres n'ont pas besoin alors d'autre secours pour leur entretien. Lorsque le temps des remèdes est expiré, et que les filles se croient guéries d'un mal dont elles n'ont pas ressenti la moindre atteinte, elles obtiennent la liberté de sortir; mais ce n'est qu'après avoir payé les frais prétendus du logement et des autres soins. L'une portant l'autre, cette dépense monte à la valeur de cinq livres sterling; et comme le nombre des prisonniers est toujours fort grand (1), la somme totale doit être considérable. Chaque village a son édifice particulier pour cet usage, et les plus peuplés en ont deux ou trois. L'opinion du peuple est que toutes ces sommes appartiennent au serpent; mais l'auteur assure que le roi en tire la meilleure part (2).

Dans le premier voyage que Bosman fit sur cette côte, on lui raconta qu'une fille n'avait pas été plus tôt touchée du serpent, qu'elle devenait furieuse. Il compare cette fureur à celle des anciennes bacchantes, ou des prêtresses qui rendaient les oracles. On l'assura que, dans leurs transports, elles brisaient tout ce qui tombait sous leurs mains, et que, jusqu'au moment qu'elles étaient renfermées, elles commettaient mille actions diaboliques. Aux doutes qu'il témoignait sur la vérité de ces récits, on répondait qu'il ignorait toute la puissance du serpent, et que ce grand fétiche était capable de faire venir une fille à lui, avec quelque soin qu'on pût la lier ou l'enchaî-

(1) Bosman, p. 371, ou p. 398 de l'édit. de 1705.

(2) Des Marchais raconte la même chose, avec quelques circonstances différentes, vol. II, p. 186 à 188.

ner dans sa maison. Mais un nègre assez sensé, dont l'auteur s'attira la confiance et l'amitié, lui découvrit naturellement le fond du mystère. Les prêtres ont l'adresse d'engager, par des présents ou des menaces, les filles qui n'ont point encore eu de commerce avec le serpent, à pousser des cris affreux dans les rues, pour feindre ensuite qu'il les a touchées, et qu'il leur a commandé de se rendre à l'édifice. Avant qu'on ait pu venir au secours, elles sont menacées d'être brûlées vives si elles révèlent le secret. La plupart s'en trouvent assez bien pour n'avoir aucun intérêt à le découvrir; et celles même qui auraient eu quelque sujet de mécontentement, sont persuadées que les prêtres sont assez puissants pour exécuter leurs promesses (1).

Le même nègre apprit à l'auteur ce qui lui était arrivé avec une de ses propres femmes. Elle était jolie; et s'étant laissée séduire par quelque prêtre, elle s'était mise à crier pendant la nuit, à faire la furieuse, et à briser tout ce qui se présentait autour d'elle. Mais le nègre, qui n'ignorait pas la cause de sa maladie, la prit par la main, comme s'il eût été résolu de la mener au temple du serpent, et la conduisit, au contraire, à quelques marchands brandebourgeois, qui faisaient alors leur cargaison d'esclaves sur la côte. Lorsqu'elle s'aperçut qu'il était disposé sérieusement à la vendre, sa folie l'abandonna au même instant. Elle se jeta aux pieds de son mari; elle lui demanda pardon avec beaucoup de larmes,

(1) Bosman, p. 399, édit. de 1705.

et lui ayant promis solennellement de ne jamais retomber dans la même faute, elle obtint grâce pour la première. Le nègre convenait que cette démarche avait été fort hardie, et que si les prêtres en avaient eu le moindre soupçon, elle lui aurait peut-être coûté la vie (1).

Pendant que l'auteur était à Juida, le roi fit enfermer une de ses filles dans l'édifice du serpent. Elle avait donné aussi des signes de fureur. Cependant elle n'y demeura qu'aussi long-temps que l'usage le demande, et toutes les autres filles qui s'y trouvèrent avec elle obtinrent la liberté à son occasion. Le jour de sa délivrance elle fut ramenée au palais avec beaucoup de magnificence, accompagnée de celles qui étaient sorties dans le même temps. L'auteur la vit dans sa marche; elle était nue, et sans autre pagne qu'une écharpe de soie, passée entre les jambes. Sa tête et ses bras étaient fort ornés de bijoux. S'étant arrêtée avec ses compagnes dans la première cour du palais, elle y fit toute sorte d'extravagances, au bruit de plusieurs instruments de musique. Quelques nègres firent remarquer à l'auteur que c'était un reste de sa première folie, dont il ne serait pas aisé de la guérir, parce qu'elle était sortie du temple avant le terme. Tous les habitants de quelque distinction s'empressèrent de lui apporter des présents; et la foule fut si grande, que chacun ne pouvant trouver l'accès libre, ces libéralités durèrent pendant trois jours.

(1) Bosman, p. 400.

Ainsi, de quelque manière qu'on veuille expliquer cette aventure, la princesse reçut des sommes considérables pour sa guérison, tandis que les autres filles étaient obligées d'acheter la même faveur à grand prix (1).

Il se trouve quelques nègres assez raisonnables pour reconnaître l'imposture; mais le désir de plaire au roi, et la crainte des prêtres, les forcent au silence. L'auteur en fut témoin dans son dernier voyage. La femme du capitaine Tam, nègre de la Côte-d'Or, que sa conduite avait fait choisir par les Anglais pour leur interprète avec la qualité de capitaine, devint furieuse ou folle, et rejeta sur le serpent la cause de sa maladie. Tam, pour qui la religion du pays était étrangère, au lieu d'envoyer sa femme au temple du serpent, la chargea de chaînes, et la tint renfermée. Elle en conçut une fureur si réelle, qu'elle trouva le moyen de faire porter ses plaintes jusqu'aux prêtres. La qualité d'étranger, et la différence des religions, ne leur permirent point de se venger ouvertement du mari; mais ils l'empoisonnèrent secrètement, et si le poison n'eut pas la force de lui ôter la vie, il le fit tomber du moins dans une paralysie, qui lui ôta l'usage de la langue et de tous les membres. Bosman, qui le laissa dans cette triste situation à son départ, ignora toujours s'il était rétabli (2).

Le ministère de la religion est partagé ici entre les deux sexes. Les prêtres et les prêtresses sont si

(1) Bosman, p. 401, édit. de 1705.
(2) Bosman, *ubi sup.*, p. 571, ou p. 402 de l'édit. de 1705.

respectés, que ce seul titre les met à couvert du dernier supplice pour toutes sortes de crimes. Cependant le dernier roi ne fit pas difficulté de violer cet usage, du consentement de tous les grands. Un prêtre s'étant engagé dans une conspiration contre l'état et contre la personne du roi (1), ce prince le fit punir de mort avec plusieurs autres coupables.

Les fétichères, ou les prêtres, ont, suivant Atkins, un chef qui les gouverne, et qui n'est pas moins considéré que le roi. Son pouvoir balance même assez souvent l'autorité royale, parce que dans l'opinion qu'il converse familièrement avec le grand fétiche, tous les habitants le croient capable de leur causer beaucoup de mal ou de bien. Il profite habilement de cette prévention pour humilier le roi, et pour forcer également le maître et les sujets de fournir à tous ses besoins (2).

Des Marchais observe que ce grand-prêtre, ou ce grand sacrificateur, est le seul qui puisse entrer dans l'appartement secret du serpent, et que le roi même ne voit cette idole redoutée qu'une fois dans le cours de son règne, lorsqu'il lui présente les offrandes trois mois après son couronnement. Suivant le même auteur, le grand sacerdoce est héréditaire dans une même famille, dont le chef joint cette dignité suprême à celle de grand du royaume, et de gouverneur de province; il se nomme toujours Béti (3) : tous les autres prêtres sont dépendants de lui, et soumis à

(1) Bosman, p. 384.
(2) Atkins, p. 113 et suiv.
(3) Des Marchais, vol. II, p. 179.

ses ordres. Leur tribu est fort nombreuse. Les mâles se trouvent prêtres par le droit de leur naissance. Il est aisé de les reconnaître aux marques et aux cicatrices qu'on leur fait sur le corps dès leur première jeunesse. Leur habit ordinaire n'est pas différent de celui du peuple ; mais ils ont le droit de se vêtir comme les grands, lorsqu'ils sont capables de cette dépense.

Les prêtres du royaume de Juida, et le grand-sacrificateur même, n'ont aucun revenu fixe (1); ils exercent le trafic comme le commun des nègres. Si le hasard les favorise, et que par le nombre de leurs femmes, de leurs enfants, et de leurs esclaves, ils puissent cultiver une grande étendue de terres, nourrir beaucoup de bestiaux, acheter des esclaves, et les revendre avec avantage, la considération qu'on a pour eux augmente avec leur fortune ; mais le plus sûr de leurs revenus vient de la crédulité du peuple, qu'ils pillent à leur gré par toutes sortes d'artifices. On voit des familles entières ruinées par leurs extorsions. La plupart des grands, qui font les esprits forts, ou plutôt qui n'ont aucun principe de religion, regardent leurs prêtres comme autant d'imposteurs et de fripons. Ils en font l'aveu aux blancs qui s'attirent leur confiance ; mais leur conduite est fort opposée à leurs sentiments. La crainte du peuple, qui est le jouet continuel de l'adresse des prêtres et l'instrument de leur malignité, les force de se couvrir en public d'un masque de religion.

(1) Des Marchais, vol. II, p. 188.

Les femmes qui sont élevées à l'ordre de bétas, ou de prêtresses, affectent beaucoup de fierté, quoiqu'elles soient nées souvent d'une concubine esclave; elles se qualifient particulièrement du titre d'enfants de Dieu : tandis que toutes les autres femmes rendent à leurs maris des hommages serviles, les bétas exercent un empire absolu sur eux et sur leurs biens; elles sont en droit d'exiger qu'ils les servent, et qu'ils leur parlent à genoux. Aussi les plus sensés d'entre les nègres n'épousent-ils guère de prêtresses, et consentent-ils encore moins que leurs femmes soient élevées à cette dignité. Cependant s'il arrive qu'elles soient choisies sans leur participation, la loi leur défend de s'y opposer, sous peine d'une rigoureuse censure, et de passer pour gens irréligieux, qui veulent troubler l'ordre du culte public (1).

Des Marchais rapporte les formalités qui s'observent dans l'élection des prêtresses. On choisit chaque année un certain nombre de jeunes vierges, qui sont séparées des autres femmes, et consacrées au serpent. Les vieilles prêtresses sont chargées de ce soin; elles prennent le temps où le maïs commence à verdir, et sortant de leurs maisons, qui sont à peu de distance de la ville, armées de grosses massues, elles entrent dans les rues en plusieurs bandes de trente ou quarante; elles y courent comme des furieuses, depuis huit heures du soir jusqu'à minuit, en criant : Nigo bodiname! c'est-à-dire dans leur langue : Arrêtez! prenez! Toutes

(1) Bosman, p. 384, ou p. 410 de l'édit. de 1705.

les jeunes filles de l'âge de huit ans jusqu'à douze qu'elles peuvent arrêter dans cet intervalle leur appartiennent de droit; et pourvu qu'elles n'entrent point dans les cours, ou dans les maisons, il n'est permis à personne de leur résister; elles seraient soutenues par les prêtres qui acheveraient de tuer impitoyablement ceux qu'elles n'auraient pas déjà tués de leurs massues.

Ces vieilles furies conduisent dans leurs cabanes les jeunes personnes qu'elles ont enlevées; elles ont des appartements qui ne sont destinés qu'à cet usage, où elles les tiennent renfermées pour les instruire, et pour leur donner la marque du serpent. Les parents néanmoins doivent être avertis du lieu où sont leurs filles; et, loin de s'en affliger, la plupart se croient fort honorés de voir tomber le choix sur leur sang. Il s'en trouve même qui offrent volontairement une fille ou deux au service du serpent. Les prêtresses parcourent ainsi toutes les parties du royaume ; elles emploient ordinairement quinze jours à cette course, à moins que le nombre des filles qui leur manquent ne soit rempli plus tôt. S'il ne l'est pas, dans l'espace même de quinze jours, elles continuent leurs enlèvements nocturnes.

Les jeunes filles sont traitées d'abord avec beaucoup de douceur dans leur cloître; on leur fait apprendre les danses et les chants sacrés qui servent au culte du serpent; mais la dernière partie de ce noviciat est très sanglante : elle consiste à leur imprimer dans toutes les parties du corps, avec des poinçons de fer, des figures de fleurs, d'animaux,

et surtout de serpents. Comme cette opération ne se fait point sans de vives douleurs, et sans une grande effusion de sang, elle est suivie fort souvent de fièvres dangereuses. Les cris touchent peu ces impitoyables vieilles; et personne n'osant approcher de leurs maisons, elles sont sûres de n'être pas troublées dans cette barbare cérémonie. La peau devient fort belle après la guérison de tant de blessures; on la prendrait pour un satin noir à fleurs; mais sa principale beauté, aux yeux des nègres, est de marquer une consécration perpétuelle au service du serpent. Cette qualité attire à ces jeunes filles le respect du peuple, et leur donne quantité de priviléges, dont le principal est de tenir dans une profonde soumission les hommes qui font la folie de les épouser. Un mari qui entreprendrait de corriger ou de répudier une femme de cette classe, s'exposerait à la fureur de tout le corps des prêtresses. Aussitôt que l'instruction est achevée, et les blessures parfaitement guéries, on assure les jeunes bétas que c'est le serpent qui les a marquées. Quelque idée qu'elles aient de leur sort, elles feignent de croire tout ce qu'on leur dit, surtout lorsqu'on leur répète, avec beaucoup de force, que si elles répondent mal à leur élection, ou si elles révèlent les mystères qu'on leur a communiqués, elles seront emportées et brûlées vives par le serpent. Alors leurs maîtresses prennent l'occasion de quelque nuit fort obscure, pour les reconduire dans leurs familles. Elles les laissent à la porte, avec ordre d'appeler leurs parents, qui ne manquent guère de les recevoir avec joie, et d'aller rendre grâce au

serpent de l'honneur qu'il a fait à leur famille. Quelques jours après, les vieilles prêtresses viennent demander aux parents le prix qu'elles jugent à propos d'exiger pour le logement et le maintien de leurs élèves. Il n'en faut rien rabattre, si l'on ne veut qu'il soit doublé ou triplé, sans aucune espérance de diminution. Ces contributions se divisent en trois parts, dont l'une appartient au grand sacrificateur, l'autre aux prêtres, et la troisième aux prêtresses.

Les jeunes filles rentrent dans leurs familles, avec la liberté de retourner quelquefois au lieu de leur consécration, pour y répéter les instructions qu'elles ont reçues. Lorsqu'elles deviennent nubiles, c'est-à-dire vers l'âge de quatorze ou quinze ans, on célèbre la cérémonie de leurs noces avec le serpent. Les parents, fiers d'une si belle alliance, leur donnent les plus belles pagnes, et la plus riche parure qu'ils puissent se procurer dans leur condition. Elles sont menées au temple. Dès la nuit suivante, on les fait descendre dans un caveau bien voûté, où l'on dit qu'elles trouvent deux ou trois serpents qui les épousent par commission. Pendant que le mystère s'accomplit, leurs compagnes et les autres prêtresses dansent et chantent au son des instruments, mais trop loin du caveau pour entendre ce qui s'y passe. Une heure après, elles sont rappelées, sous le nom de femmes du grand serpent, qu'elles continuent de porter toute leur vie. On ne saurait douter, remarque l'auteur, que ces commissaires du serpent ne soient des créatures plus propres au mariage que les reptiles, d'autant plus que les

fruits de cette avènture sont toujours de l'espèce humaine. Le jour suivant, on reconduit les jeunes prêtresses dans leur famille; et, du même jour, elles participent à toutes les offrandes qui sont présentées au serpent leur mari. S'il se présente quelque nègre pour les épouser, il les obtient aussi facilement qu'une fille ordinaire; mais c'est à condition de les respecter comme le serpent même, dont elles portent l'empreinte. Il est obligé de ne leur parler qu'à genoux, de leur accorder tout ce qu'elles désirent, et de se soumettre constamment à leur autorité. Ces femmes sont distinguées par le nom de bétas. Elles demeurent rarement sans maris, surtout lorsqu'elles ont un peu d'agrément naturel. Celles qui ne trouvent pas l'occasion de se marier vendent leurs faveurs au public (1).

Les vieilles prêtresses sont celles qui ayant perdu leurs maris, ou ne s'étant jamais mariées, se retirent dans des habitations particulières, qui peuvent être comparées à nos couvents. Atkins les regarde comme autant de vieilles débauchées, qui font un trafic infâme des jeunes filles qu'elles prennent sous leur conduite. Il fut informé, dit-il, que les riches cabaschirs sont ordinairement les premiers qui composent avec elles pour la séduction de ces jeunes victimes. Elles persuadent sans peine à ces innocentes créatures, qu'ayant eu des conférences avec le serpent, il leur a déclaré ses intentions et ses ordres. Après leur avoir fait connaître celui qui doit être favorisé,

(1) Des Marchais, vol. II, p. 180 à 188.

elles leur montrent l'art de se rendre plus aimables à ses yeux, pour se mettre en droit d'augmenter le prix, à mesure qu'elles échauffent ses désirs. Elles font envisager aux jeunes filles, pour fruit de leur complaisance, des récompenses extraordinaires dans le pays du serpent, qu'elles leur représentent comme un lieu de délices. Elles ajoutent que le serpent même y paraîtra beaucoup plus aimable, et qu'il ne prend ici sa plus laide forme que pour donner plus de mérite à leur obéissance. La moindre indiscrétion d'une fille, continue le même auteur, serait punie de mort; et personne n'oserait accuser une prêtresse, ou soutenir quelque chose en justice contre son témoignage (1).

Il est à propos d'observer que Bosman parle des filles qui sont renfermées à titre de furieuses, et qu'il les distingue de celles qu'on arrête pour le sacerdoce. Atkins fait la même distinction; au lieu que des Marchais les confond toutes sous le nom de prêtresses, sans dire un seul mot de celles qui ne sont que furieuses. Cette différence ne peut venir que d'un peu plus ou moins d'exactitude dans les informations; car leurs récits sont les mêmes, à l'exception de quelques circonstances. Ainsi, faute d'attention, l'un peut avoir compris que les filles furieuses devenaient prêtresses; et l'autre avoir conçu que les prêtresses étaient sujettes à des accès de fureur.

Les ressemblances des superstitions des nègres

(1) Voyage d'Atkins, p. 114 et suiv.

de Juida avec celles des Égyptiens et des Juifs, ont frappé Atkins et tous les voyageurs qui ont eu occasion de les observer (1).

CHAPITRE VI.

Côte des esclaves.

§ I.

Gouvernement du royaume de Juida.

C'est entre les mains du roi et de ses grands que réside l'autorité suprême avec l'administration civile et militaire; mais dans les cas de crime, le roi fait assembler son conseil, qui est composé de plusieurs personnes choisies, leur expose le fait, et recueille les opinions. Si la pluralité des suffrages s'accorde avec ses idées, la sentence est exécutée sur-le-champ; s'il n'approuve pas le résultat du conseil, il se réserve le droit de juger, en vertu de son autorité suprême.

Il y a peu de crimes capitaux dans le royaume de Juida. Le meurtre et l'adultère avec les femmes du roi sont les seuls qui soient distingués par ce nom. Quoique les nègres craignent beaucoup la mort, ils s'y exposent quelquefois par l'une ou l'autre de ces

(1) Atkins, p. 115 à 118.

deux voies. Dans l'espace de cinq ou six ans, Bosman vit exécuter deux meurtriers. Ils furent éventrés vifs, leurs entrailles arrachées et brûlées; ensuite les corps furent remplis de sel, et placés sur un pieu au milieu de la place publique. Quatre ans après, un nègre, qui avait été surpris dans un commerce familier avec une des femmes du roi, fut conduit au lieu de l'exécution, c'est-à-dire en plein champ. Là, il fut placé sur une petite élévation, pour servir de but à plusieurs grands qui s'exercèrent à lui lancer leurs sagaies. Il souffrit beaucoup dans ce barbare amusement. Ensuite, aux yeux de la coupable, qui fut amenée près de lui, on lui coupa la partie qui l'avait rendu criminel, et on l'obligea de la jeter lui-même au feu. On leur lia aussitôt à tous deux les mains et les pieds. Ils furent jetés dans une fosse assez profonde, et l'exécuteur de la justice, puisant de l'eau bouillante dans une chaudière voisine, les en arrosa par degrés jusqu'à ce que la chaudière fût à demi-vide. Alors il versa le reste de l'eau dans la fosse, qui fut bouchée de terre aussitôt; et les deux coupables se trouvèrent ensevelis.

Deux ans après cette exécution, le roi fit arrêter dans son palais un jeune homme qui s'y était renfermé en habit de femme, et qui avait obtenu les faveurs de plusieurs princesses. La crainte d'être découvert lui avait fait prendre la résolution de passer dans quelque autre pays; mais un reste d'inclination l'ayant retenu deux jours près d'une femme, il fut pris avec elle sur le fait. Il n'y eut point de supplice assez cruel pour lui arracher le nom de ses

autres maîtresses. Il fut condamné au feu; mais lorsqu'il fut au lieu de l'exécution, il ne put s'empêcher de rire en voyant plusieurs femmes qui avaient eu de la faiblesse pour lui, fort empressées à porter du bois pour son bûcher. Il déclara publiquement quelles étaient là-dessus ses idées, mais sans faire connaître les coupables par leur nom (1).

La rigueur de la loi, sur cet article, rend les femmes extrêmement circonspectes dans leurs intrigues, surtout les femmes du roi; elles se croient obligées de s'aider mutuellement par toutes sortes de services; mais l'attention des hommes est si exacte sur leur conduite, qu'elles évitent rarement de fâcheuses découvertes. La sentence suit immédiatement le crime, et les circonstances de l'exécution sont terribles. Les officiers du roi font creuser deux fosses, longues de six ou sept pieds, sur quatre de largeur et cinq de profondeur; elles sont si près l'une de l'autre, que les deux criminels peuvent se voir et se parler. Au milieu de l'une, on plante un pieu, auquel on attache la femme, les bras derrière le dos; elle est liée aussi par les genoux et par les pieds. Au fond de l'autre fosse, les femmes du roi font un amas de petits fagots. On plante, aux deux bouts, deux petites fourches de bois. L'amant est lié contre une broche de fer, et serré si fortement qu'il ne peut se remuer. On place la broche sur les deux fourches de bois qui servent comme de chenets; alors on met le feu aux fagots; ils sont disposés de manière que l'extrémité de la flamme touche au corps, et rôtit le

(1) Bosman, p. 357, ou p. 375 de l'édit. de 1705.

coupable par un feu lent. Ce supplice serait d'une horrible cruauté, si l'on ne prenait soin de lui tourner la tête vers le fond de la fosse, en sorte qu'il est quelquefois étouffé par la fumée avant qu'il ait pu ressentir l'ardeur du feu. Lorsqu'il ne donne plus aucun signe de vie, on délie le corps, on le jette dans la fosse, et sur-le-champ elle est remplie de terre.

Aussitôt que l'homme est mort, les femmes sortent du palais au nombre de cinquante ou soixante, aussi richement vêtues qu'aux plus grands jours de fête; elles sont escortées par les gardes du roi, au son des tambours et des flûtes; chacune porte sur la tête un grand pot rempli d'eau bouillante qu'elles vont jeter, l'une après l'autre, sur la tête de leur malheureuse compagne. Comme il est impossible qu'elle ne meure pas dans le cours de ce supplice, on délie aussitôt le corps, on arrache le pieu, et l'on jette l'un et l'autre dans la fosse, qui est remplie de pierres et de terre.

Si c'est la femme d'un grand qui est surprise en adultère, le mari est en droit de la punir de mort, ou de la vendre aux Européens. Lorsqu'il se détermine à lui ôter la vie, il lui fait couper la tête, ou la fait étrangler par l'exécuteur public, sans être obligé de rendre compte au roi de sa conduite, pourvu qu'il paie les frais de l'exécution; mais comme son pouvoir ne s'étend point sur l'homme qui l'a déshonorée, à moins que, le prenant sur le fait, il ne lui ôte aussitôt la vie, il implore la justice du roi, qui condamne ordinairement le coupable à mort.

En 1725, des Marchais fut témoin d'une exécu-

tion de cette nature. Un grand s'étant plaint au roi qu'un particulier avait débauché sa femme, ce prince, après avoir examiné les preuves, porta une sentence qui condamnait l'offenseur, dans quelque lieu qu'il pût se trouver, à être battu jusqu'à la mort, et son corps exposé aux bêtes sauvages. Les officiers de la justice de Sabi commencèrent sur-le-champ leurs recherches; et l'ayant trouvé qui rentrait dans sa propre maison, ils l'assommèrent à coups de massue, et laissèrent le corps exposé dans le même lieu. Ce présent chagrina beaucoup les voisins; ils représentèrent au grand-maître du palais qu'un cadavre infectait le quartier, et le supplièrent d'obtenir des ordres du roi pour le faire transporter en plein champ. Cet officier, qu'on n'avait pas manqué d'intéresser par quelques présents, fit des sollicitations fort pressantes; mais le roi répondit : « Que si « l'adultère n'était pas puni avec rigueur, le repos « des familles serait troublé continuellement; que le « corps demeurerait dans le même lieu jusqu'à ce « qu'il fût pourri ou dévoré; que c'était au peuple « à profiter de cette leçon pour ne jamais souiller le « lit d'autrui. » Il permit néanmoins que pendant le jour on couvrît le cadavre d'une natte, en laissant le visage exposé à la vue du public, afin que le criminel fût connu aussi long-temps qu'on pourrait distinguer ses traits. Cette punition s'étendit plus loin; car il fit présent à l'offensé de tous les effets du coupable, de ses femmes et de ses esclaves, avec la liberté de les vendre, ou d'en disposer à son gré (1).

(1) Des Marchais, vol. II, p. 84 et suiv.

Le roi se sert quelquefois de ses femmes pour l'exécution des arrêts qu'il prononce. Il en détache trois ou quatre cents avec ordre de piller la maison du criminel, et de la détruire jusqu'aux fondements. Comme il est défendu de les toucher, sous peine de mort, elles remplissent tranquillement leur commission. A l'arrivée de Bosman, un nègre de sa connaissance fut informé qu'on le chargeait de certains crimes, et que les ordres étaient déjà donnés pour le pillage et la ruine de sa maison. Son malheur était si pressant, qu'il ne lui restait pas même le temps de se justifier; mais se rendant témoignage de son innocence, loin de prendre la fuite, il résolut d'attendre chez lui les femmes du roi. Elles parurent bientôt, et, surprises de le voir, elles le pressèrent de se retirer, pour leur laisser la liberté d'exécuter leurs ordres. Au lieu d'obéir, il avait placé autour de lui deux milliers de poudre, et leur déclarant qu'il n'avait rien à se reprocher, il jura que si elles s'approchaient, il allait se faire sauter avec tout ce qui serait autour de lui. Cette menace leur causa tant d'effroi qu'elles se hâtèrent de retourner au palais, pour rendre compte au roi du mauvais succès de leur entreprise. Les amis du nègre l'avaient servi dans l'intervalle (1), et les preuves de son innocence parurent si claires qu'elles firent révoquer la sentence. Suivant le même auteur, c'est toujours à ses femmes que le roi confie l'exécution de sa justice dans la ville de Sabi. Lorsqu'il a condamné quel-

(1) Bosman, p. 367, ou p. 392 de l'édit. de 1705.

qu'un au châtiment, il les fait partir en troupes, armées chacune d'une longue gaule. Dans ces occasions, elles sont suivies de la populace qui les respecte beaucoup. En arrivant à la maison du criminel, elles lui déclarent les ordres du roi. Jamais elles n'y trouvent d'opposition, et se mettent à piller, à détruire ou à brûler; c'est l'ouvrage de quelques minutes. Les rois, dit des Marchais, ont établi la même méthode pour humilier quelquefois les grands, lorsqu'ils sont choqués de leur orgueil. Ils en usent rarement; car, malgré tous les droits d'une autorité despotique, ils craignent leur noblesse. Cependant, lorsqu'ils peuvent donner une couleur de justice au prétexte, ils envoient deux ou trois mille femmes pour ravager les terres de ceux qui manquent de soumission pour leurs ordres, ou qui rejettent des propositions raisonnables. Le respect va si loin pour ces femmes, que personne ne pouvant les toucher sans se rendre coupable d'un nouveau crime, le rebelle aime mieux prêter l'oreille à des propositions d'accommodement, que de se voir dévorer par une légion de furies, ou que de violer une loi fondamentale de l'état. Les priviléges des grands, ajoute le même voyageur, produisent quelquefois de fâcheux effets dans le royaume de Juida (1).

La plupart des autres crimes sont punis par des amendes pécuniaires au profit du roi. Du temps de Bosman, il n'employait pas d'autre ministre pour l'exécution de ces petites sentences, que le capitaine

(1) Des Marchais, vol. II, p. 251.

Carter, son principal favori, que l'auteur a cru pouvoir nommer l'âme du roi, parce que ce prince n'entreprenait rien sans sa participation. Ce Carter était revêtu du titre de capitaine Blanco, en qualité d'agent général, ou de ministre pour toutes les affaires qui regardaient les Européens et leur commerce. Il joignait de la droiture à beaucoup d'habileté et d'expérience.

Dans une accusation sans preuves, le coupable est obligé de se justifier par les fétiches, avec les mêmes formalités que sur la Côte-d'Or, ou de subir une autre épreuve, qui est beaucoup plus commune. On le conduit sur le bord d'une rivière qui coule près du palais royal, et dont la propriété, suivant l'opinion des nègres, est de noyer sur-le-champ tous ceux qui ont la conscience chargée de quelque crime. Mais comme les nègres sont habiles nageurs, Bosman, qui fut témoin plusieurs fois de cette cérémonie, ne vit jamais aucune preuve de la qualité des eaux. L'accusé, après s'être justifié, n'en paie pas moins une certaine somme au roi; et l'auteur s'imagine que cette méthode de justification n'a pas d'autre but. Les vice-rois ou les gouverneurs de province s'attribuent les mêmes droits dans leur gouvernement (1), et font tourner à leur profit toutes les amendes imposées pour les crimes. Barbot, qui fait le même récit, ajoute que si le criminel se noie par quelque accident, les nègres font bouillir son corps, et le mangent en haine du crime; mais

(1) Bosman, p. 359, ou p. 377, édit. de 1705.

il n'assure pas, dit-il, que cet usage soit certain. Il parle, avec plus de certitude, d'une autre cérémonie qui se pratique ordinairement dans les contrats, et que les nègres appellent boire dios, par un mélange de français et de portugais. Les deux parties font chacune leur petit trou dans la terre. Elles y font tomber quelques gouttes de leur propre sang, et, les mêlant avec un peu de terre, elles en avalent une petite partie. Cette manière de promettre ou de répondre passe pour l'engagement le plus sacré. Deux nègres, liés par ce serment, n'ont plus que les mêmes intérêts et la même fortune. Ils n'ont rien de secret l'un pour l'autre, et tous deux sont persuadés que la moindre infidélité leur coûterait la vie (1).

Quoique le crédit soit ici peu connu dans le commerce, on est quelquefois forcé de l'employer. Mais si le débiteur se reconnaît insolvable, le roi accorde au créancier le droit de le vendre, lui, sa femme et ses enfants, jusqu'à la concurrence de la somme. Les créanciers jouissent ici d'un droit fort extraordinaire, dont le roi même et les grands ne sont pas dispensés. S'il a demandé trois fois, en présence de quelques témoins, ce qui lui est dû justement par une personne que son rang ou sa puissance ne lui permettent pas d'arrêter, et si ce débiteur refuse de le satisfaire, il a droit de se saisir du premier esclave qu'il rencontre, sans s'informer à qui il appartient. Les esclaves des Européens sont seuls à

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 337 et suiv.

couvert de cette étrange loi. Mais, en mettant la main sur sa proie, il doit dire à haute voix : « J'arrête cet esclave par la tête, pour telle somme qui « m'est due par un tel. » Les maîtres de l'esclave sont obligés de payer la somme en vingt-quatre heures, sans quoi le créancier peut le vendre, pour se payer de ses propres mains. Dans ce dernier cas, c'est le maître de l'esclave qui devient le créancier du débiteur. Aussi ceux qui ont recours à cette méthode ne manquent-ils pas de saisir l'esclave de quelque personne riche et puissante, parce qu'ils en sont plus sûrs du recouvrement de ce qui leur est dû. Si ce n'est point assez d'un esclave, le créancier a droit d'en arrêter plus d'un. Cette pratique a ses inconvénients comme ses avantages : elle procure une espèce de justice au créancier ; mais elle expose souvent le riche à payer la dette du pauvre.

Barbot observe encore que la loi du talion est fort en usage. Le meurtre est puni par la mort du meurtrier, et la mutilation par la perte du même membre. A force de sollicitations, on obtient quelquefois du roi le changement du dernier supplice en un bannissement perpétuel (1). Les biens et la famille du criminel sont confisqués au profit du roi ; c'est ainsi que les innocents sont enveloppés dans le châtiment du criminel. Les incendiaires sont punis par le feu. Ce crime n'est pas commun dans le pays ; mais si le vol y était puni avec la même rigueur, le royaume de Juida serait désert depuis long-temps. Cependant un voleur convaincu, qui ne peut resti-

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 337.

tuer ce qu'il a pris, est vendu pour l'esclavage (1).

Le roi et les grands ont des prisons pour la garde des criminels et des esclaves qu'on leur confie. On convient avec eux d'un certain prix; mais ils répondent alors du dépôt, et doivent payer la valeur de chaque prisonnier qui s'échappe (2).

On lit dans des Marchais un détail fort circonstancié de toutes les cérémonies qui s'observent au couronnement des rois. Il assure d'abord que le royaume est héréditaire et passe toujours à l'aîné des fils, à moins que, par des raisons essentielles à l'État, les grands ne se croient obligés de choisir un de ses frères, comme on en vit l'exemple en 1725. Dans toutes les régions habitées par les nègres, depuis le Sénégal jusqu'à Rio da Volta, quoique les rois soient toujours pris dans la famille royale, la succession descend aux enfans des sœurs. Mais les habitants du royaume de Juida ont meilleure opinion de la sagesse des femmes, et la succession mâle est admise sans exception; avec cette seule réserve, qu'elle tombe sur le premier fils qui est né au roi depuis son couronnement, et que ceux qu'il avait auparavant n'ont aucune prétention à la couronne (3).

Une autre loi qui n'est pas moins inviolable, c'est que, aussitôt que le successeur est né, les grands le transportent dans la province de Zingué (4), sur

(1) L'usage est le même sur la Côte-d'Or.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 212.
(3) Des Marchais, vol. II, chap. V, p. 50 et suiv.
(4) Quelques cartes mettent Zuigué.

la frontière du royaume à l'ouest, pour y être élevé comme un homme privé, sans aucune connaissance de son rang et des droits de sa naissance, et sans les instructions qui conviennent à l'art de gouverner. Personne n'a la liberté de le visiter ni de recevoir ses visites. Ceux qui sont chargés de sa conduite n'ignorent pas qu'il est fils de roi; mais ils sont obligés, sous peine de mort, de ne lui rien apprendre, et de le traiter comme un de leurs enfants. Le roi qui occupe aujourd'hui le trône gardait les pourceaux du nègre qu'il prenait pour son père, lorsque les grands vinrent le reconnaître pour leur souverain, après la mort de son prédécesseur (1). Il est aisé, dit des Marchais, de pénétrer les motifs d'une éducation si singulière. Comme le roi se trouve appelé au gouvernement du royaume dont il ignore les intérêts et les maximes, il est obligé de prendre l'avis des grands, dans toutes sortes d'occasions, et de se remettre sur eux du soin de l'administration. Ainsi le pouvoir se perpétue d'autant plus sûrement entre leurs mains, que leurs dignités et leurs titres sont héréditaires, et que c'est toujours l'aîné des enfants mâles qui succède au rang et à la fortune de son père (2).

Le nouveau roi n'est pas couronné immédiatement après son accession au trône, c'est-à-dire en arrivant de Zingué. Il se passe plusieurs mois, et quelquefois des années entières, avant cette cérémonie. Les

(1) Ce régime doit être fort moderne, car vingt-cinq ans auparavant Bosman vit les trois fils aînés du roi à Sabi.

(2) Des Marchais, vol. II, p. 52 et suiv.

grands, qui ont le droit d'en fixer le temps, prennent là-dessus leur intérêt pour règle. Cependant ils ne peuvent différer plus de sept ans. Mais dans cet intervalle, l'administration est entre leurs mains. Le roi est servi et respecté, sans avoir la liberté de sortir du palais. Enfin, lorsque le jour du couronnement est indiqué, ce prince assemble un conseil de tous les grands, où la conduite qu'ils ont tenue jusqu'alors est approuvée. Une décharge de dix-huit pièces d'artillerie avertit le public, à onze heures du soir, que le conseil est fini. Les cris de joie retentissent aussitôt dans la ville de Sabi ou Xavier, et se répandent si promptement de village en village, que dans un royaume si peuplé ils passent en moins d'une heure jusqu'aux parties les plus éloignées de la capitale.

Dans le jour suivant, le béti, ou le grand sacrificateur, ne manque point de se rendre au palais à dix heures du matin, et de déclarer au roi, de la part du serpent, qu'il faut commencer par le juste hommage qu'il doit au grand fétiche du royaume (1). Comme personne n'ignore que ce dieu redoutable est muet, on n'est pas surpris qu'il fasse connaître ses intentions par son ministre. Mais s'il demandait, dans cette occasion, les plus belles et les plus chères femmes du roi, ce prince serait obligé de les lui abandonner. L'auteur n'apprit point qu'il eût jamais poussé si loin la cruauté. Au couronnement d'Amaï, qui règne aujourd'hui à Juida, il fut assez raison-

(1) Des Marchais, t. II, p. 60.

nable pour se contenter d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton et d'une poule. Ces quatre animaux furent sacrifiés dans l'enceinte du palais, et portés ensuite, avec beaucoup de cérémonies, au milieu de la place publique. Des deux côtés de ces victimes, on plaça neuf petits pains de millet, enduits d'huile de palmier. Le grand sacrificateur planta, de ses propres mains, un pieu de neuf ou dix pieds de long, sur lequel il arbora une pièce d'étoffe en forme d'étendard ou de pavillon. Toute la cérémonie se passa au bruit des tambours, des flûtes et des trompettes, accompagné des acclamations du peuple. Les carcasses des quatre bêtes furent abandonnées aux oiseaux de proie, avec défense à tous les nègres d'y toucher, sous peine de mort.

Aussitôt que les victimes furent exposées, les femmes du roi, de la troisième classe, c'est-à-dire celles qui, par leur âge ou par d'autres raisons, ne peuvent plus servir aux plaisirs du roi (1), sortirent du palais au nombre de dix-huit, sous une escorte de quarante mousquetaires, précédée des flûtes du roi et de quatre tambours. La principale marchait la dernière, et portait une statue de terre, qui représentait un enfant assis. En arrivant à la place publique, elle déposa la statue près des victimes. Ces femmes chantèrent dans leur marche une espèce d'hymne, qui s'accordait fort bien avec la musique. A leur passage, tout le peuple se prosterna religieusement, tandis que, des deux côtés, l'air retentissait

(1) Ce titre sera mieux expliqué dans la suite.

d'une infinité de décharges, qui durèrent jusqu'à leur retour.

Après ces deux cérémonies, tous les grands se rendirent en foule au palais. Ils sont ornés, dans ces occasions, de ce qu'ils ont de plus riche et de plus éclatant. Leurs tambours, leurs flûtes, leurs trompettes, marchent devant eux en fort bon ordre, et leurs esclaves viennent, bien armés, à leur suite. Ils entrent sans se dépouiller de leurs habits, parce que le roi ne se présente pas d'abord. Ils se prosternent successivement devant le trône, quoique vide, et sortent aussitôt, dans le même ordre qu'ils sont entrés. Ces hommages durent pendant quinze jours. Les femmes du roi se livrent, dans cet intervalle, aux transports de leur joie. On n'entend que des cris et des décharges du canon et de la mousqueterie. Le peuple et les grands sont dans une agitation qu'on prendrait pour une ivresse continuelle. Il faut renoncer au sommeil pendant ces quinze jours, et suivre le torrent public, qui n'est qu'un emportement tumultueux de réjouissances et de plaisir.

Les grands, après avoir rendu leur hommage, députent un d'entre eux au royaume d'Ardra, avec un cortége magnifique, pour amener un des grands de ce royaume, dont la famille est en possession, depuis un temps immémorial, de couronner les rois de Juida. Ce seigneur est défrayé, avec tout son train. Il est traité avec toute sorte de respects sur la route. Lorsqu'il arrive à deux lieues de Sabi, il trouve des chevaux et des voitures qu'on lui a préparés; mais, comme s'il avait besoin de repos après un voyage

de quinze ou vingt lieues, on lui propose de s'arrêter pour reprendre haleine. Il passe quarante jours dans ce lieu. On lui fait même entendre que lui, ni personne de sa suite, ne doit approcher de Sabi avant l'expiration de ce terme. Cependant il reçoit la visite de tous les grands du royaume, qui le traitent avec beaucoup de distinction, et qui le comblent de présents et de caresses. Le roi lui envoie, deux fois la semaine, une grande abondance de provisions. Ce sont les femmes de la troisième classe qui portent les plats sur leur tête, précédées par la musique royale, et suivies d'une garde de dix fusiliers. Aussitôt que les quarante jours sont expirés, le roi fait inviter un hôte si respectable à faire son entrée dans Sabi, en le faisant assurer qu'il y sera reçu avec joie, et qu'il trouvera un logement digne de lui près du palais. Le seigneur d'Ardra reçoit gravement le messager royal. Il répond qu'il se rendra volontiers aux désirs du roi, mais qu'il attend des nouvelles du roi d'Ardra son maître, qui doit l'informer si le roi de Juida, suivant l'ancien traité qui subsiste entre les deux couronnes, a fait réparer la grande porte d'Offra (1), capitale du royaume d'Ardra. En recevant cette réponse, le roi de Juida fait

(1) Des Marchais, t. II, p. 65; mais, suivant la carte de d'Anville, annexée au Voyage de des Marchais, Offra serait près de Jakin, au sud-ouest. Assem, sur l'Eufrates, est le nom de la capitale du grand Ardra; mais elle est indiquée comme ruinée. Sur la carte de Purdy, il y a deux Ardra, une dans l'emplacement d'Assem de d'Anville, et une autre plus près du rivage près d'Offra ou Jakin, de d'Anville. Nous savons par Bosman qu'Offra, et par conséquent Jakin, était nommé le petit Ardra. (Bosman, p. 425.)

partir pour Offra des commissaires, qu'il charge de cette réparation, et qui reviennent ensuite avec un officier du roi d'Ardra, pour rendre témoignage que la porte est réparée, et que rien ne s'oppose plus au couronnement.

Après cette déclaration, tous les grands, accompagnés de leur suite ordinaire et d'un prodigieux concours de peuple, vont prendre le seigneur d'Ardra, et le conduisent pompeusement à la ville. Il est reçu au bruit du canon et des acclamations du peuple. On l'introduit dans l'appartement qui lui est destiné près du palais. Le roi le fait complimenter à son arrivée, et donne ordre qu'il soit servi par ses propres officiers. Chaque jour, au matin, il lui fait renouveler les mêmes compliments. Le troisième jour, il le reçoit à l'audience. Cette cérémonie s'exécute avec beaucoup d'éclat. Le seigneur ne quitte point ses habits. Il s'avance vers le roi sans se prosterner, et lui parle debout.

Pendant les cinq premiers jours il ne rend aucune visite aux grands du royaume. Ils sont occupés, avec le peuple, à faire des processions au temple du grand serpent, pour demander à cette puissante divinité que leur nouveau maître gouverne avec autant de justice et de bonté que son prédécesseur, qu'il rende le commerce florissant, qu'il fasse observer les lois, et qu'il maintienne les droits et la liberté du peuple. C'est l'unique occupation du jour. Toutes les nuits sont employées à des festins mutuels, aux chants, à la danse, accompagnés d'acclamations et du bruit continuel des instruments de musique et de l'artille-

rie. Les étrangers, qui ne sont point accoutumés à cet étrange vacarme, se croient menacés de devenir sourds.

Le cinquième jour, au soir, une décharge de neuf coups de canon avertit le peuple que le roi doit être couronné le jour suivant; qu'il doit paraître sur son trône dans une cour du palais destinée à cette cérémonie, et que les portes seront ouvertes au public. D'un autre côté, ce prince a l'attention de donner avis de cette grande fête aux directeurs des comptoirs de l'Europe, et l'honnêteté de les y inviter. Une nouvelle si agréable est reçue du peuple avec de nouveaux transports de joie. Les grands vont passer la nuit suivante avec le seigneur d'Ardra, qui doit faire la cérémonie du couronnement. Ils l'emploient dans une conversation accompagnée de prières; et lorsqu'ils sont fatigués de ces deux exercices, ils se mettent à boire et à fumer, pour s'empêcher de dormir. Chacun de ces deux points est essentiel à la cérémonie.

Le sixième jour, à cinq heures du soir, le roi sort du palais, accompagné de quarante de ses principales femmes. Elles sont vêtues des plus précieuses étoffes de soie qui se trouvent dans le magasin royal ou dans les comptoirs européens. On les croirait chargées, plutôt que parées, de colliers d'or, de pendants, de bracelets, de chaînettes d'or et d'argent, et des plus riches joyaux. Le roi lui-même est couvert de ce qu'il a de plus magnifique. Il porte sur la tête un casque doré, avec quantité de plumes rouges et blanches. Dans cet état, il traverse les cours du

palais, environné de ses gardes, et va s'asseoir sur son trône. C'est un grand fauteuil doré, sur le dos duquel on voit les armes de France; ce qui les fait assez reconnaître pour un présent de la compagnie française. Il est placé devant un grand édifice en forme de porche, à l'est du palais, dans l'angle d'une cour qui porte le nom de Couronnement. Le roi y est assis sur un coussin de velours galonné d'or; il a sous ses pieds un autre coussin, qui n'est pas moins riche. Des Marchais nous représente l'ordre des principaux personnages qui composent cette auguste assemblée. Les quarante femmes du cortége étaient assises à la gauche du roi. Les Européens étaient à sa droite, dans des fauteuils placés sur la même ligne. Doringouin, directeur de France, l'auteur et les autres officiers français touchaient immédiatement au côté du roi. Les officiers anglais étaient après eux, et ceux de Hollande après les Anglais. Les Portugais occupaient la dernière place. Les domestiques de chaque comptoir étaient assis derrière leurs maîtres, à la réserve d'un Français, qui portait l'étendard de sa nation. Mais tandis que les Français, les Anglais et les Hollandais étaient dans une situation si commode, le directeur portugais et ses facteurs demeuraient debout et la tête découverte; circonstance fort humiliante pour cette fière nation, dont l'autorité est tellement affaiblie à la cour de Juida, que si les nègres insultent un Portugais, il n'a pas la liberté de les frapper; au lieu qu'un Français, sur lequel un nègre lèverait la main, est en droit de le tuer, sans autre assujettissement que d'expliquer au roi l'injure qu'il a reçue.

Le roi avait à sa droite un de ses grands, avec un parasol à la main; ornement très inutile, puisque la cérémonie se faisait pendant la nuit. Cependant le parasol était d'un riche drap d'or, brodé d'or et d'argent, et bordé de franges d'or. Le manche, haut de six pieds, était doré, et soutenait au sommet un coq de bois doré, de grandeur naturelle. L'officier qui le portait se donnait beaucoup de mouvement pour l'agiter sans cesse et pour rafraîchir le roi. Un autre grand, à genoux devant lui, l'éventait avec une pagne de soie, de la grandeur d'une serviette. Deux nains du roi, qui étaient debout vis-à-vis de lui, lui représentaient alternativement les bonnes qualités de son prédécesseur, et l'exhortaient non seulement à les égaler par l'imitation, mais à les surpasser. Ces deux petites créatures conclurent leur harangue par des vœux pour la prospérité du roi et pour la durée de son règne.

Après ces compliments, on vit paraître le seigneur d'Ardra, dont l'office est de présider au couronnement. Il fut amené avec beaucoup de pompe et de cérémonies, au bruit du canon, de la mousqueterie, des tambours, des trompettes et des flûtes. On l'introduisit dans la cour avec toute sa suite; mais cette suite s'arrêta, pour le garder à quelque distance. Il s'avança seul vers le trône, en saluant le roi d'une simple inclination de tête, et sans se prosterner; après il lui fit un petit discours sur la cérémonie qu'il avait l'honneur d'exécuter; et prenant entre ses mains le casque que ce prince portait sur la

tête, il se tourna vers le peuple. Alors un signal fit cesser la musique et toutes les acclamations; l'assemblée demeura quelques moments dans un profond silence. Le seigneur d'Ardra prononça d'une voix haute et distincte : « Peuple, voilà votre roi. « Soyez-lui fidèle, et vos prières seront écoutées « du roi d'Ardra mon maître. » Il répéta trois fois cette courte harangue; et, remettant le casque sur la tête du roi, il fit à ce prince une profonde révérence. Le canon, la mousqueterie, la musique et les acclamations recommencèrent avec une nouvelle ardeur, tandis que plusieurs grands reconduisirent le seigneur d'Ardra jusqu'à son appartement, et que le roi, suivi de ses femmes, de ses gardes et des Européens, retourna tranquillement au palais. Les Européens s'arrêtèrent à la porte, et lui firent leur compliment à l'entrée. Tous les habits et les ornements qu'il a portés dans cette occasion appartiennent au seigneur d'Ardra; mais comme la superstition ferait tirer un mauvais augure de cet usage, s'il était observé à la lettre, le seigneur se contente d'un riche présent que le roi lui envoie le lendemain, avec quinze esclaves, ou leur valeur en marchandises. Il part ensuite pour retourner dans son pays, sans pouvoir s'arrêter plus de trois jours après la fête. Le lendemain de son couronnement, le roi ne manque jamais de distribuer des présents considérables entre les grands de son royaume; mais ils sont obligés, à leur tour, de lui en faire de beaucoup plus précieux. On passe quinze jours en réjouis-

sances, et la fête se termine par une procession solennelle au temple du serpent (1).

Sans pouvoir fixer les revenus de la couronne de Juida, l'auteur est persuadé qu'ils doivent monter à des sommes considérables, tant en monnaie du pays qu'en marchandises. Ils consistent dans le produit des terres royales, dans les droits que les officiers du roi lèvent sur tout ce qui se vend et qui s'achète, dans les présents des comptoirs de l'Europe, et dans les impôts établis sur les marchandises; enfin dans les amendes et les confiscations.

La couronne a des terres, non seulement aux environs de Sabi, mais encore dans plusieurs provinces du royaume; et c'est de là que viennent toutes les provisions de la maison royale. Mais comme elles excèdent la consommation ordinaire, le surplus se vend avec beaucoup d'avantage, et fait une des meilleures parties du revenu royal. Ces terres sont cultivées sans aucune dépense de la part du roi. Ses droits sont si absolus sur le travail de ses sujets, qu'il ne leur fournit pas même de l'eau pour se rafraîchir, et qu'ils ne peuvent cultiver leurs propres terres qu'après avoir achevé la culture des siennes. Ce service se renouvelle trois fois chaque année. On tire trois coups de canon pour signal, le soir du jour qui précède le travail. Dès le lendemain, à la pointe du jour, les grands conduisent leur monde au palais du roi, où l'on commence par des danses et des chants qui durent l'espace d'un

(1) Des Marchais, vol. II, p. 66 à 76.

quart d'heure. La moitié de la troupe est armée comme pour la guerre, avec des tambours, des trompettes et des flûtes; l'autre moitié n'a pour armes que des pelles, seul instrument du labourage. Le fer de ces pelles, qui sont de la fabrique du pays, est large à peu près comme la main. Il a peu d'épaisseur. Le manche est courbé en angle droit (1). Cet instrument est si commode pour le travail, que le laboureur n'a pas besoin de se baisser.

Pendant que le peuple chante et danse à la porte du palais, les grands reçoivent les ordres du roi, par la bouche de son premier valet de chambre. Ensuite toute la troupe se rend aux lieux assignés. Les gens armés s'y mettent à danser, au son de leur musique, près des grands qui ont l'inspection du travail; et les ouvriers commencent vivement leur tâche, en suivant à chaque coup de bêche la mesure des tambours et des flûtes. Cet exercice a l'air d'un amusement plus que d'un ouvrage pénible. La terre est ouverte en hauts sillons, et ceux du champ royal doivent être plus élevés que les autres. Deux jours après, on plante, ou l'on sème. Chaque jour au soir, tout le monde retourne à la porte du palais, où les danses et les chants recommencent, tandis que les grands rendent compte au roi du progrès de l'ouvrage. Ensuite chacun se retire chez soi. Comme toutes les terres royales ne sont point aux environs de Sabi, les gouverneurs des provinces sont chargés de prendre les mêmes soins pour celles qui sont

(1) Des Marchais, vol. II, p. 256 à 260.

situées dans leur département. Les moissons passent dans des magasins, sans qu'il en coûte au roi la moindre dépense. C'est par les mêmes services que le palais royal et le temple du grand serpent sont embellis où réparés, sous la direction du grand maître et du grand sacrificateur.

Si l'on considère la petitesse du pays, les taxes et les droits royaux vont fort loin. Le roi lève un impôt sur tout ce qui se vend au marché, et sur tout ce qui entre dans le pays (1), de quelque nature que soient les marchandises. Ce droit, dit l'auteur, n'est point affermé, comme en Europe, à la ruine manifeste du commerce. Il est levé par les gens mêmes du roi, qui se dispersent en grand nombre dans les routes et les passages. Ceux qui seraient convaincus de vol, ou de corruption, se croiraient fort heureux d'en être quittes pour la confiscation de leurs biens. Les moindres punitions sont la perte de leur liberté, et la ruine de leur famille (2). Cependant il se glisse tant d'abus dans l'exercice de ces commissions, que le roi ne tire pas le quart de ses droits. Il serait extrêmement riche, s'il y avait plus d'honneur et de fidélité dans ceux qu'il emploie.

Six douanes, qui sont établies au passage des rivières et à l'entrée de son royaume (3), lui font un autre revenu, qui n'est pas moins considérable.

(1) Des Marchais, vol. II, p. 207; Bosman, p. 302, ou p. 382, édit. de 1705.

(2) Bosman, ibid.

(3) Des Marchais, vol. II, p. 207.

Celles des frontières n'étant pas fixées, les officiers nuisent beaucoup au commerce par leurs exactions arbitraires. Personne n'en est exempt, à la réserve des Européens et des grands du royaume, avec leurs domestiques (1).

Des Marchais observe que la seule taxe qui se lève chaque jour sur le poisson suffirait pour rendre un roi nègre fort riche, s'il en recevait la quatrième partie. Le produit de ce droit est employé à l'habillement de ses femmes; car celles qui approchent de sa personne doivent toujours être magnifiquement vêtues. Bosman assure que les deux principaux péages de l'Eufrates et de la Torri, grandes et belles rivières, dont l'une coule dans le pays de Popo, l'autre dans celui de Jakin, rapportent chacun la valeur de cent esclaves; ce qui ne fait pas néanmoins plus de la moitié du profit des collecteurs, tant ces deux rivières fournissent de poisson pour les marchés publics. La confiscation des biens et des personnes produit aussi de grosses sommes. Mais Bosman juge, comme tous les autres voyageurs, qu'il n'en revient pas le quart au roi. Ce prince n'est pas payé plus fidèlement des amendes et des péages de toutes les provinces, dont les gouverneurs devraient lui rendre la moitié. Enfin, le royaume de Juida, quoique un des moins étendus de la Guinée, sans or, sans ivoire, et sans autres marchandises précieuses, est un des plus riches et des plus florissants de toute la côte, par le seul commerce des

(1) Des Marchais, vol. II, p. 208.

esclaves; d'où l'on doit conclure quelles sont les richesses du roi, qui tire cinq gallinas de boudjis pour chaque esclave qui se vend dans ses états (1). Il y a, suivant Bosman, trois collecteurs en chef pour ce commerce. Chacun d'eux se fait payer une risdale par esclave, à titre de droit royal. Mais, avec la même infidélité que tous les autres, ils s'entendent si bien avec les marchands, qu'il n'en revient rien au roi. Les malversations sont plus difficiles lorsque le paiement se fait en boudjis, parce que la somme se paie en présence du roi, et qu'il reçoit alors les droits de ses propres mains. Encore arrive-t-il souvent que les seigneurs viennent la demander pendant la nuit, pour tromper leurs maîtres; et les Européens, qui ont besoin continuellement de leur secours, ne peuvent la leur refuser lorsqu'ils la demandent (2).

Les droits sur les marchandises qui se transportent par mer font un revenu moins sujet à la fraude, ou à la corruption. Chaque vaisseau de l'Europe paie ici, pour le droit du commerce, la valeur de vingt esclaves (3), sans y comprendre les présents, qui sont toujours en pure perte pour le capitaine ou les facteurs. Bosman fait monter les frais de chaque vaisseau, en péages et droits de commerce, à quatre cents livres sterling; et quelquefois, dit-il (4), on voit arriver ici cinquante bâtiments dans le cours

(1) Des Marchais, vol. II, p. 100.
(2) Bosman, p. 362, ou p. 382 et suiv.
(3) Des Marchais, vol. II, p. 115 à 119.
(4) Bosman, *ubi suprà*.

d'une année, quoique dans d'autres temps il n'en vienne pas la moitié de ce nombre. Les seuls présents qu'il reçoit des capitaines et des facteurs montent souvent à de fort grosses sommes. En un mot, répète le même auteur, il serait un des plus puissants princes de ces régions, s'il n'était pas trompé. D'un autre côté, quelque riche qu'il puisse être, les occasions ne lui manquent pas pour employer ses richesses. Outre les sommes qu'il fournit tous les jours pour la destruction des Popos, pour la conquête d'Offra, pour la dépense de sa maison, et pour le culte du grand serpent, il entretient constamment quatre mille hommes, et quoiqu'il regarde ses sujets comme autant d'esclaves, il est obligé, lorsqu'il les emploie, de les payer assez libéralement (1).

Les présents que ce prince accorde aux Européens sont une autre charge qui va quelquefois bien loin dans le cours d'une année, surtout lorsqu'il prend de l'inclination pour leur personne, et qu'il aspire à leur estime. Il fournit leur table de moutons, de porcs, de volaille et de bœuf, sans compter le pain, la bière et les fruits. Pendant l'administration de Bosman, le roi traitait la nation hollandaise avec plus de considération que toutes les autres, et leur envoyait souvent une double portion de vivres (2); mais ces dispositions changèrent beaucoup dans la suite, surtout lorsque la conduite du commerce fut abandonnée aux capitaines de vaisseaux, qui, s'accommodant mal aux manières d'une contrée si polie,

(1) Des Marchais, *ubi suprà*.
(2) Bosman, p. 362, ou p. 382 de l'édit. de 1705.

ne gardèrent pas plus de ménagement qu'avec les nègres des côtes voisines. L'auteur prévit aisément la décadence de leurs affaires. Aussi le mécontentement du roi ne manqua-t-il point de lui faire hausser considérablement le prix des esclaves. Je passe légèrement sur cette matière, ajoute Bosman, pour ne pas mortifier les matelots qui croient entendre le commerce aussi bien que les facteurs.

Le monarque qui régnait alors à Juida aimait le faste dans toutes les occasions d'éclat (1). Il suffisait de jeter les yeux sur les officiers qu'il avait établis, pour se former une juste idée de ses généreuses inclinations. Les dignités qu'il confère se divisent en trois classes. La première est celle des vice-rois, qui portent ici le titre de hidalgos et de governados (2). C'est le premier état du royaume. Ils commandent avec autant d'autorité dans leurs provinces, et tiennent une cour aussi brillante que le roi même. La seconde est celle des grands capitaines, dont la plupart sont aussi vice-rois. La troisième comprend les capitaines ordinaires : elle est fort nombreuse; chaque officier de cet ordre a le titre qui lui est propre, tel que ceux de capitaine du marché, capitaine des esclaves, capitaine des prisons, capitaine du rivage, etc. Enfin, toutes les affaires et tous les lieux qui concernent le roi ont leur capitaine avec un titre qui le distingue. On compte encore un plus grand nombre de capi-

(1) Bosman, p. 384, ou p. 389. Des Marchais, contraire à tous les autres, dit que les richesses du roi doivent être d'autant plus considérables que sa dépense est fort bornée; vol. II, p. 102.

(2) Ces mots, qui sont pris des Portugais, marquent le pouvoir qu'ils ont eu dans un pays où ils sont aujourd'hui fort méprisés.

taines honoraires, ou sans office. Tous ces postes s'achètent à prix d'argent; mais, en les vendant bien cher, l'adresse du roi consiste à faire regarder sa nomination comme une faveur (1).

Les grands conseils d'état s'assemblent ici pendant la nuit, à moins qu'une occasion pressante n'oblige de déroger à cet usage (2).

Quoique l'éducation et la personne du roi aient été fort négligées avant qu'il soit monté sur le trône, à peine est-il reconnu pour maître, que tous ses sujets paraissent oublier qu'il est homme, et le regardent comme une divinité, dont ils n'approchent plus qu'avec un respect mêlé de frayeur. Aucun nègre du pays n'a la liberté de paraître devant lui, s'il n'est appelé par ses ordres, ou reçu avec sa permission (3). On ne s'avance vers lui qu'à genoux, et l'on se prosterne sur le ventre en approchant. Ceux qui vont le saluer au matin s'étendent à terre devant la porte du palais, baisent trois fois la poussière, et prononcent, en frappant des mains, quelques mots d'adoration; ensuite ils s'avancent en rampant jusqu'au lieu d'où il reçoit leur hommage, et répètent la même formule de compliment. Un mot de sa bouche les fait trembler; mais aussitôt qu'il a tourné la tête, ils oublient leur frayeur, et ne se souvenant pas mieux de ses ordres, ils se flattent de pouvoir l'apaiser, ou le tromper par quelque mensonge (4).

Suivant des Marchais, ils avancent en rampant,

(1) Bosman, p. 381.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 62
(3) Le même, p. 53 et 54.
(4) Bosman, p. 365, ou p. 383.

jusqu'à ce que le roi frappe des mains pour leur donner la permission de parler; mais ils ne peuvent lui parler qu'avec la même cérémonie.

L'audience qu'il accorde aux vice-rois même diffère peu, pour le fond, de celle des autres sujets. Un vice-roi qui veut faire sa cour, ou communiquer quelque chose à son maître, commence par lui faire demander la permission de se rendre au palais. Après l'avoir obtenue, il part accompagné, ou plutôt escorté de tous ses gens armés, avec ses trompettes, ses tambours et ses flûtes. En arrivant à la première porte, ses mousquetaires font leur décharge, sa musique fait entendre le bruit de ses instruments, et le reste de sa suite pousse des cris de joie. Il entre dans la première cour avec tout son monde; mais c'est pour s'y dépouiller de ses habits, de ses bracelets, de ses bagues, et de ses autres ornements. Il se couvre d'une pagne grossière, de roseaux ou de joncs, et, dans cet état, il est conduit par les officiers du palais royal jusqu'à la porte de la salle d'audience, où il se prosterne comme le plus vil sujet. Il se retire avec les mêmes témoignages de respect et d'humilité. Dans l'intervalle, tous les gens de son cortége, qui l'attendent au milieu de la première cour, y demeurent prosternés le visage contre terre. Lorsqu'il les a rejoints, il reprend ses habits, et donne avis au roi de son départ par le même bruit de sa mousqueterie et de sa musique, qui avait annoncé son arrivée (1).

(1) Des Marchais, vol. II, p. 53 et suiv.

Les embarras, ou l'humiliation de ce cérémonial, rendent les visites des grands fort rares, s'ils n'y sont forcés nécessairement par l'ordre du roi, ou par leurs propres intérêts. On aurait peine à nommer dans l'univers un pays où la dépendance des grands se fasse moins sentir d'ailleurs que dans le royaume de Juida. Non seulement ils partagent le gouvernement avec le roi, mais ce même prince, qu'ils traitent avec tant de respect, n'a pas l'autorité de se mêler de leurs querelles particulières, ou n'y entre du moins qu'à titre de médiateur (1). Si leurs gens s'alarmaient de la longueur d'une audience, et commençaient à craindre qu'il n'arrivât quelque disgrâce à leur maître, ils forceraient la garde du roi, et perdraient bientôt le respect qu'ils doivent à la majesté royale. Comme les gardes du palais ne surpassent point le nombre de cent, et que les grands ne paraissent jamais dans ces occasions sans un cortége de six ou sept cents hommes, le roi n'aurait pas la hardiesse de s'emporter à la moindre violence. Des sujets, qui se déclarent quelquefois la guerre entre eux sans consulter leur souverain, se réuniraient bientôt contre lui, s'il entreprenait de violer leurs priviléges (2).

Atkins nous apprend (3) que les sujets du commun sonnent une cloche à la porte du palais, pour demander audience, et que, s'ils l'obtiennent, ils rendent au grand sacrificateur, lorsqu'il est présent,

(1) Des Marchais, vol. II, p. 98.
(2) Le même, ibid.
(3) Atkins, p. 110 et suiv.

les mêmes respects qu'au roi même. Il ajoute que, à l'exception du jour où se paient les droits, les Européens sont rarement admis à l'honneur de le voir.

Des Marchais remarque, à cette occasion, que les directeurs des compagnies de l'Europe, les capitaines de vaisseau, et tous les blancs qui se présentent devant ce prince, soit à leur arrivée, soit à leur départ, sont exemptés du cérémonial de l'adoration. Ils obtiennent une audience lorsqu'ils la demandent. Ils saluent le roi comme on salue les personnes de distinction en Europe. Ce prince les reçoit gracieusement, les prend par la main, les presse de s'asseoir, boit à leur santé; et si c'est la première visite qu'ils lui rendent, ou si l'Européen est un directeur, ou un capitaine de vaisseau, il le fait saluer de six ou sept coups de canon lorsqu'il sort du palais. Ce fut avec cette politesse que le chevalier des Marchais fut reçu dans sa première audience, le 12 de janvier 1725 (1).

Les meubles de la salle d'audience sont deux petits bancs, ou deux petites estrades, dont l'une est couverte d'étoffe, et soutient une sellette ovale, suivant l'usage du pays. Cette sellette est pour le roi; l'autre, qui est couverte de natte, est pour l'Européen. Il est assis près du roi, et la conversation est ordinairement très familière. L'usage est de demeurer tête nue pendant toute l'audience; non que ce prince l'exige, mais parce qu'on s'est aperçu que ce témoignage de respect le flatte. On laisse aussi

(1) Des Marchais, vol. II, p. 57.

les épées à la porte du palais, parce qu'il n'aime pas qu'on paraisse armé devant lui. On ne s'ennuie point, dit Bosman, à passer une journée entière avec ce prince; il est de fort bonne compagnie, et fait la meilleure chère du monde à ses hôtes. Personne ne boit dans le même verre, ou la même coupe que lui; et s'il arrive qu'un autre y porte les lèvres, elle ne sert plus à son usage, quand la matière dont elle est composée pourrait être purifiée par le feu. Il prend plaisir à voir manger les Européens en sa présence, et la table est servie avec assez d'ordre et de propreté. Ses nobles sont prosternés autour de lui pendant le festin. Il leur fait donner ce qui reste sur les plats, faveur qu'ils reçoivent fort avidement, quoiqu'ils soient traités beaucoup mieux à leur propre table; mais ils craindraient d'offenser leur maître, s'ils ne marquaient pas cette ardeur pour ses moindres bienfaits.

Les grands de la première classe ont souvent l'honneur de manger en sa présence; mais personne ne le voit manger, à la réserve de ses femmes. L'auteur s'imagine que le premier but de cet usage était de le faire passer aux yeux du peuple pour un dieu, qui est capable de vivre sans nourriture. Cependant il ne fait pas difficulté de boire à la vue de tout le monde (1).

On ne sait jamais dans quelle partie du palais le roi passe la nuit. Bosman ayant demandé un jour au capitaine Carter (2) où était la chambre à coucher du

(1) Bosman, p. 329 ou 380, et p. 383 de l'édit. de 1705.
(2) Phillips l'appelle constamment Charter.

roi, n'obtint pour réponse qu'une autre question : Où croyez-vous que Dieu dorme? lui dit le capitaine. Il est aussi facile, ajouta-t-il, de savoir où le roi dort. C'est apparemment pour augmenter le respect du peuple qu'on le laisse dans cette ignorance; ou pour éloigner du roi toute sorte de périls, par l'incertitude où l'on serait de le trouver si l'on en voulait à sa vie.

Ce monarque est toujours vêtu magnifiquement, en étoffes de soie, en draps d'or et d'argent; mais il ajoute quelque chose à sa parure lorsqu'il rend visite à quelque Européen. Son cortége est sans éclat, car il ne se fait accompagner que de quelques femmes. Comme les logements des Européens sont autour de son palais, il peut se rendre chez eux sans être vu de son peuple (1).

La couleur rouge est réservée si particulièrement pour la cour, qu'en fil et en laine, comme en soie et en coton, il n'y a que le roi, ses femmes et ses domestiques qui aient le droit de la porter. Les femmes du palais ont toujours par-dessus leur pagne une écharpe de cette couleur, large de six doigts, et longue de deux aunes (2), qui est liée devant elles, et dont elles laissent pendre les deux bouts.

L'ignorance et la pauvreté où l'on élève l'héritier de la couronne, lui donnent une extrême avidité pour le plaisir, lorsqu'il se voit transporté tout d'un coup dans le sein de l'abondance (3). Aussi

(1) Bosman, p. 360, ou p. 379 et 380.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 59.
(3) Le même, vol. II, p. 52.

n'est-il d'abord occupé que du changement de sa condition. Il passe le temps dans l'oisiveté, au fond de son palais, d'où l'usage même ne lui permet de sortir que trois mois après son couronnement, pour rendre sa visite au grand serpent. Il n'entre dans la salle d'audience que pour recevoir les Européens, ou pour se montrer quelquefois aux grands du royaume, ou pour administrer la justice à son peuple. Le reste de sa vie est employé avec ses femmes (1). Il en a toujours six de la première classe, richement vêtues, et couvertes de joyaux, qui se tiennent à genoux près de lui. Dans cette posture, elles s'efforcent de l'amuser par leur entretien. Elles l'habillent; elles le servent à table, avec une vive émulation pour lui plaire. S'il s'en trouve une qui excite ses désirs, il la touche doucement, il frappe des mains, et ce signal avertit les autres qu'elles doivent se retirer. Elles attendent qu'il les rappelle, ou qu'il en demande six autres. Ainsi la scène change continuellement, au moindre signe de sa volonté. Ses femmes sont distinguées en trois classes. La première classe est composée des plus belles et des plus jeunes, et le nombre n'en est pas borné. Celle qui devient mère du premier fils, passe pour la reine, c'est-à-dire, pour la principale femme du palais, et sert de chef à toutes les autres; elle commande dans toute l'étendue de la maison royale, sans autre supérieure que la reine mère, dont l'autorité dépend du plus ou du

(1) Des Marchais dit qu'il en a deux mille, et autant qu'il en veut prendre; ce qui sert à le concilier avec Atkins, qui n'en compte que mille, et avec d'autres, qui disent trois mille.

moins d'ascendant qu'elle a su conserver sur le roi son fils. Cette reine mère a son appartement séparé, avec un revenu fixe pour son entretien. Lorsqu'elle s'attire un peu de considération, les présents lui viennent en abondance; mais elle est condamnée pour toute sa vie au veuvage.

La seconde classe comprend celles qui ont eu des enfants du roi, ou que leur âge et leurs maladies ne rendent plus propres à son amusement. La troisième est composée de celles qui servent les autres; elles ne laissent pas d'être comptées au nombre des femmes du roi, et d'être obligées, sous peine de mort, non seulement à ne lier aucun commerce avec d'autres hommes, mais à ne jamais sortir du palais sans permission (1).

On a déjà fait remarquer, d'après Bosman, qu'un nègre qui toucherait une femme du roi, soit volontairement, ou par hasard, serait condamné sans pitié à la mort, ou à l'esclavage (2); et que ceux qui entrent au palais sont obligés d'avertir les femmes par un cri, pour leur donner le temps de se retirer. Des Marchais donne encore plus de rigueur à cette loi. Il prétend que, par un étrange excès de délicatesse, si quelque homme touche une femme du roi en passant dans les rues, elle ne peut plus rentrer au palais, et que les deux coupables sont vendus sur-le-champ pour l'esclavage. Mais s'il paraît que cette familiarité soit volontaire, la femme est ven-

(1) Des Marchais, vol. II, p. 78 et suiv.
(2) Bosman, p. 345, ou p. 363 et suiv. de l'édit. de 1705.

due, et l'homme condamné au supplice, avec confiscation de tous ses biens. Le même auteur ajoute, comme Bosman, que le cri par lequel on avertit les femmes de se retirer, est ago, qui signifie, prenez garde, ou écartez-vous. On le répète plusieurs fois, et ce terrible mot jette la frayeur parmi toutes les femmes du palais. C'est par la même raison que le roi ne reçoit point d'autres services que de la main de ses femmes, et qu'il n'est permis aux hommes d'entrer au palais que pour les travaux grossiers, qui ne conviennent point à l'autre sexe. Ainsi, lorsque les couvreurs ou les maçons s'occupent à réparer quelques ruines, ils doivent crier sans cesse ago; et la loi pour les femmes est d'éviter jusqu'à leurs regards. Si le roi sort du palais avec ses femmes, elles sont obligées d'avertir aussi les hommes qu'elles aperçoivent sur la route. Un nègre, qui sent aussitôt le péril, tombe à genoux, se prosterne contre terre, et laisse passer cette dangereuse troupe, sans avoir la hardiesse de lever les yeux (1).

Phillips observa souvent qu'à l'approche des femmes du roi, tous les nègres abandonnaient le chemin. S'ils voyaient un Anglais s'avancer du même côté, ils l'avertissaient, par divers signes, de retourner, ou de se retirer à l'écart. Les Anglais croyaient satisfaire au devoir en s'arrêtant. Ils avaient le plaisir de voir toutes ces femmes qui les saluaient à leur passage, qui baissaient la tête, qui baisaient les mains, et qui faisaient entendre de grands éclats de

(1) Bosman, ibid.; et des Marchais, t. II, p. 98.

rire, avec d'autres marques de contentement et d'admiration (1).

Malgré tous les respects que le peuple rend aux femmes du roi, ce prince les traite lui-même avec peu de considération. Il les emploie, comme autant d'esclaves, à toutes sortes de services. Il les vend aux marchands de l'Europe, sans autre règle que son caprice; et si l'on en croit des Marchais, le palais royal est moins un sérail qu'une de ces loges que les Français du pays appellent captiverie. Il assure que si le roi n'a point d'esclaves dans ses prisons, il ne balance point à prendre une partie de ses femmes, auxquelles il fait donner aussitôt la marque de la compagnie qui les achète (2), et qu'il les fait partir sans regret pour l'Amérique. Phillips confirme ce témoignage. En 1693, dit-il, faute d'esclaves ordinaires pour en fournir aux vaisseaux, le roi vendit trois ou quatre cents de ses propres femmes (3), et parut fort satisfait d'avoir rendu la cargaison complète. On ne saurait douter de la vérité de ce récit. Cependant les Hollandais n'ont jamais obtenu de ces cargaisons de reines; et Bosman, qui était sur la côte vers le même temps, raconte seulement qu'à la moindre occasion de dégoût, le roi vend quelquefois dix-huit ou vingt de ses femmes. Il ajoute que ce retranchement n'en diminue pas le nombre, parce que trois de ses principaux capitaines ont pour unique office de remplir continuellement les vides. Lorsqu'ils dé-

(1) Phillips, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 221.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 101.
(3) Phillips, dans Churchills' *Collection*, vol. VI, p. 219.

couvrent une jeune et belle fille, leur devoir est de la présenter au roi. Chaque famille se croit honorée de contribuer aux plaisirs de son maître. Une fille, que son mauvais sort condamne à cet emploi, obtient deux ou trois fois l'honneur d'être caressée par ce prince; après quoi elle est ordinairement négligée pendant tout le reste de sa vie. Aussi la plupart des femmes sont-elles fort éloignées de regarder le titre de femme du roi comme une grande fortune; il s'en trouve même qui préfèrent une prompte mort aux misères de cette condition. Bosman rapporte qu'un des trois capitaines ayant jeté les yeux sur une jeune fille, et se disposant à se saisir d'elle pour la conduire au roi, l'horreur qu'elle conçut pour leur dessein lui fit prendre la fuite. Ils la poursuivirent; mais lorsqu'elle désespéra de pouvoir leur échapper, elle tourna vers un puits qui se présenta dans sa course, et s'y étant jetée volontairement, elle y fut noyée avant qu'on pût la secourir (1).

Atkins attribue aux femmes du roi, comme un de leurs principaux priviléges, le droit de faire et de vendre la bière du pays, qui s'appelle pitto (2).

A l'égard des enfants du roi, et de leur éducation, les témoignages des voyageurs paraissent peu s'accorder. Bosman rapporte qu'ils sont élevés au palais, et que, de son temps, l'aîné des fils du roi faisait sa demeure à Sabi ou Xavier. Suivant des Marchais, l'héritier de la couronne est élevé loin de la cour,

(1) Bosman, p. 363, édit. de 1705; et des Marchais, p. 65, 82, 180.

(2) Atkins, p. 111.

dans une condition fort vile, et sans aucune connaissance de son rang. Mais ces deux écrivains s'accordent à représenter la couronne comme héréditaire, ou du moins comme élective dans la même famille; au lieu que Phillips compte tous les grands au nombre des candidats, et prétend même que les fils du roi, lorsqu'ils ont atteint un certain âge, ne voient leur père qu'en secret, pour ne pas donner d'ombrage aux cabaschirs, qui aspirent tous à lui succéder après sa mort. Il ajoute que les fils du roi rendent aux grands les mêmes respects que le plus vil nègre du pays (1).

Les rois de Juida meurent au milieu de leurs femmes, comme ils y ont vécu. A la mort d'un roi, sa principale femme en donne avis aux grands, qui sont obligés de la tenir secrète pendant trois mois. Dans cet intervalle, ils s'assemblent pour décider, à la pluralité des voix, lequel des fils du roi doit succéder à la couronne, lorsque l'aîné leur paraît indigne de cet honneur, comme on en vit l'exemple en 1725. Aussitôt que les trois mois sont expirés, la mort du monarque est publiée. C'est un signal de liberté, qui met tout le peuple en droit de se conduire au gré de ses caprices. Les lois, l'ordre et le gouvernement paraissent suspendus. Ceux qui ont des haines, et d'autres passions à satisfaire, prennent ce temps pour commettre toutes sortes d'excès. Aussi les habitants sensés se renferment-ils dans leurs maisons, parce qu'ils ne peuvent en sortir sans s'exposer

(1) Phillips, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 219

au risque d'être volés ou maltraités. Il n'y a que les grands et les Européens qui puissent paraître sans danger; encore ne doivent-ils leur sûreté qu'à leur cortége, qui est assez bien armé pour les garantir des insultes de la populace. Les femmes ne peuvent faire un pas sans avoir quelque outrage à redouter. Enfin, le désordre et le tumulte sont extrêmes. Heureusement qu'ils ne durent pas plus de quatre ou cinq jours après la publication de la mort du roi. Les grands emploient ce temps à chercher le prince qui doit lui succéder. Ils l'amènent au palais. Une décharge de l'artillerie avertit le peuple qu'on lui a donné un nouveau maître. Au même instant, tout rentre dans l'ordre. Le commerce renaît, les marchés sont ouverts, et chacun retourne à ses emplois ordinaires (1).

Bosman parle aussi de ce temps de confusion. Les nègres de Juida ont, dit-il, un étrange usage à la mort de leurs rois. Chacun exerce, avec impunité, toutes sortes d'injustices et de pillages, et le désordre n'est arrêté par aucune loi pendant l'interrègne. Mais aussitôt que le nouveau roi est en possession du trône, il publie des ordonnances rigoureuses qui rétablissent la tranquillité publique. Si les grands ont peine à s'accorder dans l'élection, ils feignent d'être d'accord, pour empêcher la continuation du désordre; et, publiant que le trône est rempli, ils font faire les proclamations de police au nom du maître qu'ils supposent. Le même auteur

(1) Des Marchais, vol. II, p. 90 et suiv.

ajoute que l'élection des rois entraîne souvent de pernicieuses divisions. L'aîné des princes n'a pas plus tôt appris la mort du roi, qu'il intéresse tous ses amis à lui prêter leur assistance pour se saisir du palais et des femmes de son père. Les partisans des autres princes veillent aussi pour la cause qu'ils embrassent, parce que celui des concurrents qui succède le premier n'a presque rien à redouter des autres, et que le peuple ne consent point aisément à le voir détrôner (1).

On trouve dans Bosman la raison qui fait durer l'interrègne pendant trois mois; mais elle ne paraît pas supposer que la mort du roi demeure si longtemps secrète (2). C'est l'usage, dit-il, de détruire le palais qui a servi de demeure au roi décédé. On emploie trois mois à faire un nouvel édifice pour son successeur, et, pendant le travail, on transporte dans quelque autre lieu toutes les femmes qui doivent lui appartenir. Les reines mères sont exceptées seules de cette transmigration.

Aussitôt que le nouveau roi s'est mis en possession du palais, il donne des ordres pour les funérailles de son père. Cette cérémonie est annoncée par trois décharges de cinq pièces de canon, l'une à la pointe du jour, l'autre à midi, et la troisième au coucher du soleil. La dernière est suivie d'une infinité de cris lugubres, surtout dans le palais, et parmi les femmes. Le grand sacrificateur, qui a la direction de cette

(1) Bosman, p. 366, ou p. 390 à 392 de l'édit. de 1705.

(2) Bosman a peut-être voulu dire qu'elle n'est pas publiée solennellement.

pompe funèbre, fait creuser une fosse de quinze pieds carrés, et de cinq pieds de profondeur. Au centre, on fait, en forme de caveau, une ouverture de huit pieds carrés, au milieu de laquelle on place le corps du roi, avec beaucoup de cérémonie. Alors le grand sacrificateur choisit huit des principales femmes, qui sont vêtues de riches habits, et chargées de toutes sortes de provisions, pour accompagner le mort dans l'autre monde. On les conduit à la fosse, où elles sont enterrées vives, c'est-à-dire étouffées presque aussitôt par la quantité de terre qu'on jette dans le caveau.

Après les femmes, on amène les hommes qui sont destinés au même sort. Le nombre n'en est pas fixé. Il dépend de la volonté du nouveau roi, et du grand sacrificateur. Mais comme tout le monde ignore sur qui leur choix doit tomber, les domestiques du roi mort se tiennent à l'écart dans ces circonstances, et ne reparaissent qu'après la cérémonie. De tous les officiers du palais, il n'y en a qu'un dont le sort soit réglé par sa condition, et qui ne peut éviter de suivre son maître au tombeau. C'est celui qui porte le titre de favori. L'état de cet homme est fort étrange. Il n'est revêtu d'aucun office à la cour. Il n'a pas même la liberté d'y entrer, si ce n'est pour demander quelque faveur. Il s'adresse alors au grand sacrificateur, qui en informe le roi; et toutes ses demandes lui sont accordées. Il a d'ailleurs quantité de droits, qui lui attirent beaucoup de distinction. Dans les marchés, il prend tout ce qui convient à son usage; et les Européens seuls sont exempts de cette

tyrannie. Son habit est une robe à grandes manches, avec un capuchon qui ressemble à celui des bénédictins. Il porte une canne à la main. Il est exempt de toutes sortes de taxes et de travaux. Cette liberté absolue, jointe aux témoignages de respect qu'il reçoit de tous les nègres, rendrait sa vie fort heureuse, si elle ne dépendait pas de celle d'autrui; mais elle doit être empoisonnée continuellement par l'idée du sort qui le menace. A peine le roi est-il mort, qu'on le garde soigneusement à vue; et sa tête est la première qui tombe aussitôt que les femmes ont disparu dans le tombeau.

Tous ceux qui sont choisis pour composer le cortége du roi dans l'autre monde, ont la tête coupée successivement. Leurs corps sont enterrés autour du caveau, dans la grande fosse, et leurs têtes placées près d'eux. On élève sur ce malheureux amas de victimes un monceau de terre, qui se termine en pyramide, au sommet duquel on place les armes du roi environnées d'un grand nombre de fétiches, pour servir de divinités tutélaires (1).

Bosman fait ici succéder à cette cérémonie la démolition du palais (2), quoiqu'il ait dit, dans un autre lieu, que les trois mois de l'interrègne sont employés à ce travail. Atkins remarque que le nouveau roi reçoit de la main du grand sacrificateur un sabre fort large, et qu'en montant sur le trône il fait au peuple des présents considérables (3).

(1) Des Marchais, vol. II, p. 92 à 95.

(2) Ce n'est apparemment qu'un défaut d'ordre dans la narration; Bosman, p. 390, édit. de 1705.

(3) Atkins, p. 110.

Les anciens voyageurs ne nous ont fait connaître que deux ou trois monarques de Juida. Phillips, qui avait eu des affaires à cette cour, en 1694 et 1695, représente celui qui régnait alors comme un prince de moyenne taille et d'une physionomie commune, mais vif et plein d'esprit. Il paraissait âgé d'environ soixante ans. C'était vraisemblablement le même qui régnait trois ou quatre ans après, lorsque Bosman arriva dans le pays. Les observations de ces deux auteurs, sur son caractère et sur sa conduite, nous fournissent ici quelques circonstances qui n'ont pu trouver place dans le récit précédent.

Suivant l'opinion de Bosman, ce prince était au-dessus de cinquante ans; mais il avait la force et la vivacité d'un homme de trente-cinq. C'était le plus civil et le plus généreux nègre que l'auteur ait jamais connu. Cependant les conseils intéressés de quelques flatteurs changèrent par degrés ses inclinations, jusqu'à le rendre dur et opiniâtre dans son commerce avec les Hollandais. Il acceptait d'abord tout ce qui venait de leur main; mais ensuite il devint fort difficile sur le choix des marchandises. Il ne voulut recevoir que les meilleures et celles dont il espérait le plus de profit; au grand désavantage des marchands, qui perdaient beaucoup sur le reste, lorsqu'il le fallait vendre séparément.

Il s'était fait une loi de sortir de son palais une ou deux fois l'année. Son cortége était magnifique, et n'était composé néanmoins que de ses femmes; mais il en avait plus de mille qui étaient ornées de leurs plus riches parures. C'était la seule occasion

où les étrangers pussent voir cette troupe de reines. Les trésors de corail dont elles étaient chargées valaient beaucoup plus que le même poids en or. Quoiqu'il ne fût point accompagné d'un seul homme dans cette marche, il faisait savoir à ses grands de quel côté il voulait se réjouir. Ils s'y rendaient pour l'attendre, avec des précautions pour ne pas se trouver sur le chemin des femmes; car la plus grande faveur qu'il leur accordât dans cette occasion, était de les regarder de loin. Il passait le reste de l'année dans l'enceinte de ses murs, au milieu de ses favorites. Cependant il avait des jours réglés pour recevoir ses capitaines à l'audience, soit qu'il eût des ordres à leur donner, ou qu'il ne voulût satisfaire que sa curiosité en apprenant d'eux ce qui se passait dans ses états. Il prenait plaisir à recevoir aussi les Européens pour les entretenir de leur pays, ou des affaires du commerce. Bosman passait quelquefois avec lui des jours entiers. Leur amusement, après la conversation, était quelquefois des jeux de hasard, pour lesquels ce prince n'était pas moins passionné que ses sujets. Il ne jouait pas d'argent ni de marchandises, mais un bœuf, un porc, un mouton; et si la fortune ne le favorisait pas, il envoyait à l'auteur ce qu'il avait perdu, sans vouloir jamais être payé de ses gains (1).

Il aurait été difficile d'approfondir quel était le nombre de ses enfants; mais l'auteur en vit quatre, trois garçons et une fille, tous d'une physionomie

(1) Bosman, *ubi sup.*, p. 360, ou p. 379 et suiv.

très agréable, surtout l'aîné, qui était un des plus beaux nègres que l'auteur ait jamais vus. Il était regardé comme l'héritier présomptif de la couronne; mais on lui connaissait un si mauvais caractère et des principes si pervers, que tout le monde souhaitait qu'il ne succédât jamais à son père. Il avait, dans tous les quartiers de la ville, des émissaires qu'il entretenait pour voler les habitants et les Européens. Les biens même de son père n'étaient pas épargnés. Jamais il ne sortait de son appartement avant la nuit, et Bosman eut l'honneur de recevoir alors plusieurs fois sa visite. C'était sa fierté qui le tenait renfermé pendant tout le jour. Il ne voulait ni se montrer aux yeux du public, ni paraître devant son père.

Le second prince avait beaucoup de ressemblance avec le roi par la politesse et la générosité. Tous les grands s'empressaient de lui faire leur cour, et paraissaient charmés de ses manières; d'où l'auteur croyait pouvoir conclure que le pays était menacé d'une guerre civile après la mort du roi. La pluralité des voix ne pouvait manquer d'être pour le plus jeune de ces deux princes, tandis que l'aîné emploierait ses forces domestiques et le secours des étrangers pour faire valoir le droit de sa naissance; mais, dans cette supposition, Bosman ne doutait pas que les Européens ne prissent parti pour son frère (1). C'est ce qu'ils ont fait depuis en faveur du roi qui règne aujourd'hui (2). Français, Hollandais, Portu-

(1) Bosman, p. 366, ou p. 390 de l'édit. de 1705.
(2) Des Marchais, *ubi sup.*

gais, tous les agents des comptoirs se sont réunis pour établir ce prince sur le trône, au préjudice de son frère aîné qu'ils ont chassé du pays.

Le roi dont Bosman nous a laissé ce portrait avait épousé deux de ses filles; mais la mort les ayant bientôt enlevées, il se figura que les fétiches avaient voulu punir son crime, et s'engagea par un serment solennel à n'y jamais retomber. Cependant comme la tentation était pressante, parce qu'il lui restait une troisième fille assez jolie, il prit le parti de la marier au facteur du comptoir anglais. Bosman, dans un jour de familiarité, se plaignit de n'avoir pas obtenu la préférence, et lui déclara qu'il voulait être dédommagé par un présent. « J'y consens, lui « dit le roi, et je veux que mon présent porte le « nom d'amende; mais ma fille, ajouta-t-il, est à « votre service toute mariée qu'elle est. Je n'ai qu'un « mot à dire pour la mettre entre vos bras. » Ainsi les Européens peuvent s'allier à peu de frais au sang royal. Bosman regrette que cette alliance n'apporte pas plus d'avantage, sans quoi, dit-il, il aurait eu l'honneur de devenir gendre du roi de Juida (1).

Il paraît qu'en 1721, lorsque Atkins aborda sur cette côte, c'était le successeur de ce prince qui occupait le trône. Il était d'une monstrueuse grosseur (2), et depuis environ douze ans qu'il jouissait de l'autorité souveraine, il n'était pas sorti une seule fois de son palais. On prétendait, suivant le récit de l'auteur, que n'ayant pas fait au peuple le présent que

(1) Bosman, p. 346, ou p. 364 de l'édit. de 1705.
(2) Atkin's *Voyage to Guinea, Brasil*, etc., p. 110.

les rois lui doivent en recevant la couronne, son avarice le portait à se cacher pour se dispenser de cette libéralité; d'autres assuraient qu'il n'avait pas reçu le grand sabre, qui est l'emblème de son pouvoir, et que cette raison lui donnait quelque défiance de l'attachement du peuple et de sa propre autorité.

Des Marchais nous apprend qu'en 1715 (1) le trône de Juida fut rempli par un nouveau prince qui se nommait Amar, et qui l'avait emporté sur son frère aîné; mais l'auteur paraît se contredire à la page suivante, lorsqu'il nous représente ce prince gardant les pourceaux dans une province éloignée. Il devait être l'aîné, puisque, suivant des Marchais même, c'est l'aîné des fils, ou l'héritier présomptif de la couronne, que l'usage fait élever dans une condition si basse. On pourrait douter aussi si c'était un nouveau roi qui possédait le trône en 1725, quoique des Marchais, ou peut-être son éditeur, se donne pour témoin de son couronnement. Smith et Snelgrave semblent dire, au contraire, que le prince qui régnait en 1726 et 1727 était le même qui régnait en 1721, du temps d'Atkins. Ils rendent du moins témoignage que c'était un des plus gros hommes qu'ils eussent jamais vus, et Snelgrave dit formellement qu'étant monté sur le trône à quatorze ans, il en avait trente en 1726, qui fut le temps de la révolution. C'est mettre son accession au trône en 1710, un an seulement plus tard qu'Atkins, qui lui donne douze ans de règne en 1721. On a vu l'histoire de la révolu-

(1) Des Marchais, *ubi sup.*

tion de Juida, dans les relations de Smith et de Snelgrave (1).

§ II.

Milice, armes et guerres du royaume de Juida.

Quelque idée qu'on ait pu prendre de la beauté du royaume de Juida et du nombre de ses habitants, on est surpris de lire, dans les écrivains qui ont le mieux connu ses forces, que le roi, sans beaucoup de dépense, peut mettre en campagne une armée de deux cent mille hommes. Au premier ordre de ce prince, les grands sont obligés de fournir le nombre de troupes qui est réglé pour leurs provinces, et de leur préparer des provisions, quoique, suivant les mêmes auteurs, la dépense des munitions, c'est-à-dire de la poudre et des balles, regarde uniquement le roi. Une armée si nombreuse devrait rendre ce prince redoutable à tous ses voisins; mais les soldats qui la composent sont si faibles et si lâches, qu'ils perdent courage à la vue de cinq mille hommes bien armés, ne fût-ce que d'autres nègres de la Côte-d'Or, et qu'à peine osent-ils soutenir la première attaque. On apporte plusieurs raisons de cette étrange lâcheté. Le commerce et l'agriculture, dont ils sont uniquement occupés, leur inspirent une aversion naturelle pour la guerre. D'ailleurs, ils manquent de chefs, et personne d'entre eux n'étant exercé dans

(1) Voyez ci-dessus les relations de ces deux voyageurs.

le métier des armes, ils sont obligés d'abandonner la conduite de leurs forces à des gens sans réputation et sans expérience ; mais la principale cause de leur faiblesse est la crainte de la mort, qui prévaut généralement dans toute la nation, et qui les rend si timides, qu'ils prennent ordinairement la fuite avant que l'ennemi paraisse. Si le hasard leur donne quelque chef qui ait une étincelle de courage, l'entrée d'une campagne est quelquefois brillante, et la troupe qu'il conduit marche avec un air de fermeté ; mais comme celles qui viennent à la suite n'ont pas les mêmes raisons de confiance, elles tournent le dos à la vue du moindre péril, et mettent les héros qui les précèdent dans la nécessité de prendre le même chemin. On a remarqué que, dans toutes leurs retraites (1), ce sont toujours leurs commandants qui donnent l'exemple de la fuite, et qui arrivent les premiers à l'habitation. Bosman leur attribue plus de courage pour la défense de leur propre pays (2) ; mais l'expérience le dément, puisque en 1726 ils se laissèrent battre honteusement par une poignée de nègres du royaume de Dahomé (3).

Avec un peu de connaissance de la discipline militaire, on est choqué de la disposition de leurs troupes pour une bataille. Il y règne un tel désordre, que deux mille Européens mettraient en déroute leurs armées de deux cent mille hommes. Jamais ils ne mènent d'artillerie en campagne, parce

(1) Des Marchais, vol. II, p. 235 et suiv.
(2) Bosman, *ubi sup.*, p. 395.
(3) Le même, p. 395, ou p. 422, édit. de 1705.

qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, et que leurs villes n'étant pas fortifiées, il n'est jamais question de siéges. D'ailleurs, la facilité qu'ils ont à fuir les exposerait souvent à perdre leur canon. Des Marchais admire qu'ils manquent de courage dans leur patrie, tandis qu'en Amérique ils sont d'une bravoure si déterminée qu'ils ne connaissent aucun danger; mais il ne faut pas douter que la crainte de l'esclavage, qui est le sort ordinaire des prisonniers, ne leur abatte presque autant le courage en Afrique que la crainte de la mort; et qu'au contraire le désespoir d'une vie malheureuse ne les excite en Amérique à braver toutes sortes de hasards pour s'en délivrer. Un autre problème, que Bosman n'entreprend pas d'expliquer, c'est que, malgré leur aversion pour la guerre, les moindres raisons leur suffisent pour l'entreprendre, et qu'à parler proprement ils ne sont jamais en paix.

Des Marchais nous représente leur manière de combattre (1). Chaque grand mène les nègres de sa dépendance, dont il forme un gros peloton, mais sans ordre et sans rang. Lorsqu'ils sont en plus grand nombre que l'ennemi, ils s'efforcent de l'envelopper. Mais si les forces des deux partis sont égales, la guerre est bientôt finie. Chaque parti se retire aussi vite qu'il le peut, sans craindre d'être jamais poursuivi dans sa retraite. Cependant il leur arrive quelquefois de se trouver postés dans des lieux d'où ils ne peuvent se tirer facilement, et le désespoir les

(1) Des Marchais, vol. II, p. 236.

rend alors furieux. Ils sentent qu'il faut vaincre ou périr, ou se résoudre à l'esclavage. L'action commence par des cris, des reproches et des menaces. Ils font une décharge de leurs petites armes, et l'air est obscurci pendant quelques moments d'une nuée de flèches. Les tambours et les trompettes font un bruit épouvantable. Ils s'approchent ensuite de plus près, pour lancer leurs sagaies et leurs dards, mais si couverts de leurs boucliers, qu'à peine leur aperçoit-on la tête. Alors le combat s'échauffe, le tumulte augmente, et s'ils en viennent aux sabres et aux poignards, le carnage est d'autant plus furieux qu'ils ne font aucun quartier. Enfin, le parti le plus faible ou le plus maltraité prend la fuite. Les vainqueurs le poursuivent, et font autant de prisonniers qu'ils en peuvent saisir. Ils retournent ensuite sur le champ de bataille, pour dépouiller les morts et leur couper la tête, qu'ils emportent comme le témoignage de leur valeur et le monument de la victoire.

Le roi, qui est demeuré tranquille dans son palais, monte sur son trône à l'arrivée de ses troupes victorieuses, les reçoit avec des félicitations éclatantes, accorde des éloges et des récompenses à leurs services, et prend pour sa part la dixième partie des esclaves. Chacun retourne ensuite à sa cabane, attache aux murs les têtes qu'il a coupées, et vend ses esclaves aux marchands de l'Europe. Quelquefois les parents d'un prisonnier font des propositions pour sa liberté; mais la rançon est toujours mise à si haut prix qu'il est rarement délivré. Ce n'est point un déshonneur dans la nation d'avoir abandonné son

poste et ses armes pour prendre la fuite; outre que les grands en donnent toujours l'exemple, chacun est porté, par son propre intérêt, à justifier dans autrui ce qu'il aurait fait lui-même (1).

Les nègres de Juida ont un grand avantage sur leurs voisins; ils sont pourvus d'armes à feu; ils s'en servent fort habilement. Avec du courage et de la conduite, ils donneraient bientôt la loi à toutes les nations qui les environnent. Leurs armes sont un assez grand nombre de mousquets, des arcs et des flèches, de fort beaux poignards, des sabres, de grosses sagaies, avec une sorte de massues auxquelles ils ont beaucoup de confiance (2).

Ils reçoivent leurs fusils, leur poudre et leurs balles, des marchands de l'Europe; imprudence que nous devrions nous reprocher, puisqu'elle les met en état d'employer nos présents à notre propre ruine. A la vérité, les fusils qu'on leur vend ne sont pas des meilleurs; mais leurs ouvriers ont assez d'habileté pour les réparer et les entretenir. Ils portent des boucliers d'environ quatre pieds de long sur deux de largeur, couverts de peaux de bœuf ou d'éléphant. Cependant, comme une masse si pesante est incommode pour la marche, et surtout pour la fuite, la plupart s'en font d'osier ou de jonc, si bien travaillés et si serrés qu'ils sont à l'épreuve des flèches. La grandeur ordinaire de leurs arcs est de cinq pieds. Le bois, qui en est dur et noueux, se trouve en

(1) Des Marchais, vol. II, p. 237 à 239.

(2) Le même, t. II, p. 240; Bosman, p. 396, ou p. 423, édit. de 1705.

abondance dans les forêts voisines de l'Eufrates. Leurs flèches sont des roseaux, avec une pointe de fer, qu'ils forgent eux-mêmes, ou de bois, qu'ils font durcir au feu après lui avoir donné sa forme.

Les Européens leur fournissent des sabres droits et courbés, mais larges à l'extrémité. La poignée est ordinairement sans garde, et leur pesanteur marque la force de ceux qui sont capables de s'en servir. Les lames sont d'environ trois pieds; mais ils en forgent eux-mêmes; et s'ils ne leur donnent pas plus de légèreté, ils les rendent beaucoup plus tranchantes. Ceux à qui l'acier manque, en font de bois et de la même forme, qui, au lieu de couper, servent à casser la tête et les bras. Bosman donne à leurs massues une aune de long et cinq ou six pouces d'épaisseur; elles sont fort rondes, fort unies et plus épaisses du double à l'extrémité. Tous les nègres sont pourvus de cinq ou six de ces armes. Le bois en est d'une pesanteur singulière. Ils ont tant d'adresse à lancer cet instrument, qu'ils ne manquent point leur ennemi à la distance de plusieurs pas; et le coup brise ordinairement la partie qu'il atteint. Les nègres de la Côte-d'Or redoutent presque autant la massue que le mousquet (1). Des Marchais peint quelques unes de ces massues avec la tête armée de clous. Elles ressemblent beaucoup, dit-il, à celles du nord de l'Amérique (2).

La longueur des dards est d'environ quatre pieds. Ils sont plus gros au milieu qu'aux deux extrémités; ce qui augmente la force du coup, et le rend plus

(1) Bosman, p. 423, édit. de 1705.
(2) Des Marchais, t. II, p. 242 à 246.

certain. La pointe, qui est de fer barbelé, rend les blessures fort dangereuses. Mais il ne paraît pas que les nègres de Juida aient la méthode de les empoisonner, comme ceux des régions occidentales de la Côte-d'Or.

Les sagaies ne diffèrent des dards que par leur longueur et par la forme de leur pointe, qui ressemble à celle de nos demi-piques; elle est de fer ou de bois endurci au feu. Les nègres se servent de ces deux armes avec tant d'adresse, qu'ils frappent un écu à la distance de cinquante pas. Tout soldat qui est sans fusil, a pour armes un bouclier, un sabre ou une massue, une sagaie, et deux ou trois dards (1).

Phillips raconte que les nègres de Juida sont constamment en guerre avec ceux d'Ardra, d'Alampo, d'Aquambou(2), et d'Achim(3). Le butin ne consiste qu'en prisonniers des deux sexes, qui sont vendus pour l'esclavage. Le même auteur vit à Sabi sept ou huit cents de ces malheureux captifs, que leurs vainqueurs traitaient avec beaucoup de mépris. Ils insultaient à leur disgrâce par des reproches et des injures mêlés de sauts et de cris de joie. Phillips ajoute qu'il y en a peu qui ne portent à la poignée de leur sabre un morceau de la mâchoire ou du crâne de quelque ennemi, qu'ils se vantent d'avoir tué. Il joint à cette peinture une relation des guerres d'Aforri contre Juida, qui diffère, dans quelques circonstances,

(1) Des Marchais, *ubi sup.*

(2) Phillips dit les Quambouers, au lieu des Aquamboes ou Aquambous.

(3) Assem des autres auteurs.

de celle qu'on a déjà lue d'après Bosman et des Marchais.

Vers l'année 1692, le roi de Juida se crut menacé d'une puissante attaque par Aforri, prince voisin de ses états, qui faisait le commerce des esclaves avec les Européens, sur la côte d'Alampo, et qui avait mérité leur estime par des qualités fort supérieures à celles du commun des nègres. En effet, sur quelques sujets de mécontentement, Aforri se présenta sur la frontière avec ses troupes, gagna plusieurs batailles, et déclara qu'il était résolu non seulement de faire la conquête du pays, mais de n'abandonner les armes qu'après avoir coupé la tête au roi. Une menace si terrible inspira tant de frayeur au vieux monarque de Juida, que, ne se croyant pas capable de résister par la force, il eut recours à la trahison. Ses richesses lui firent trouver dans l'armée d'Aforri deux perfides, qui empoisonnèrent ce brave guerrier. Cependant le nom d'un ennemi si redouté causait encore tant de frayeur au roi de Juida, que, suivant les observations de Phillips, il ne pouvait l'entendre prononcer sans pâlir. Il est impossible de juger laquelle des deux relations est la plus exacte : mais on remarquera seulement que Phillips était à Juida quelques années plus près de la guerre d'Aforri, et par conséquent de sa mort (1).

(1) Phillips, dans Churchill, t. VI, p. 220.

§ III.

Éclaircissements sur les Malayens, ou les Malais, nation qui fait le commerce à Juida.

La plupart des voyageurs à Juida parlent des Malayens ou des Malais, sans avoir pris soin de faire la moindre recherche sur leur origine. C'est une nation, disent-ils, qui vient depuis long-temps exercer le commerce dans le pays d'Ardra, sans que les nègres de cette côte aient jamais eu le courage de pénétrer jusqu'aux lieux où l'on suppose qu'elle est établie.

Les premiers Malais qui aient paru sur la côte de Juida, y arrivèrent en 1704 (1). Ils étaient deux, grands, bien faits et de bonne mine. L'un était noir, l'autre basané. Ils savaient tous deux l'art d'écrire. Ils recueillirent, en forme de Mémoires, tout ce qu'ils remarquèrent d'extraordinaire dans le pays, c'est-à-dire, les manières, les usages et le prix des marchandises. Mais cette curiosité leur devint funeste; ils furent arrêtés à Sabi, ou Xavier, et se rendirent sans résistance, avec la seule précaution de renvoyer à Jakin un interprète et quelques domestiques qu'ils en avaient amenés. Le roi de Juida, les prenant pour deux espions qui étaient venus observer son pays par l'ordre de leur prince, pour en faire quelque jour la conquête, s'en défit secrètement.

(1) Des Marchais, t. II, p. 274 et suiv.

Quelques nègres de Juida, qui faisaient le commerce à Jakin et vers le nord-est, eurent l'occasion, dans la suite, de connaître mieux la nation des Malais. Ils trouvèrent que c'était un peuple doux, civil, ami de la justice, avec lequel on pouvait faire un commerce avantageux, non seulement en esclaves, mais en plusieurs sortes de marchandises. Un témoignage si favorable porta le roi et les grands du royaume de Juida à faire offrir aux Malais la liberté et la sûreté du commerce. Ils acceptèrent cette offre. Les engagements furent confirmés sous la garantie du grand serpent. Ce traité, qui subsiste encore, amenant plusieurs de ces marchands étrangers à Sabi et à Jakin, des Marchais eut l'occasion de les voir et de former avec eux quelque liaison (1).

Ils parlent la langue arabe, et l'écrivent fort bien. Leur humeur est vive et leur caractère honnête. Ils entendent parfaitement le commerce. Ils sont braves, diligents et curieux. L'auteur, sans être certain de leur religion, juge que c'est le mahométisme. Ils ne voyagent point à pied, comme la plupart des autres nègres; leurs montures sont des chevaux, de la grandeur de nos chevaux de carrosse. Ils ne les ferrent jamais, parce que la nature leur a donné des sabots fort épais et fort durs.

Les Malais mettent trois lunes, c'est-à-dire environ quatre-vingt-dix jours, à faire le voyage de leur pays au royaume d'Ardra. Dix lieues par jour en feraient neuf cents. Mais ils s'arrêtent de trois

(1) Des Marchais, t. II, p. 275.

jours l'un, pour donner du repos à leurs esclaves, qui sont chargés de provisions et de marchandises. Ainsi leur pays n'est point à plus de six cents lieues d'Ardra.

Ils apportent des étoffes de coton, des mousselines, des calicots et d'autres toiles de Perse et de l'Inde. Comme on ne saurait supposer qu'ils les tirent des Européens, qui leur sont tout-à-fait inconnus, ils doivent les avoir reçus des Maures de l'Inde ou des Arabes; et l'auteur en conclut que leur pays est situé vers la mer Rouge, ou sur les frontières de l'Abissinie.

Leurs habits sont de longues robes plissées, qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des manches fort longues et fort larges. Ils y attachent une sorte de capuchon ou de bonnet, dont ils se couvrent la tête dans l'occasion. Ces robes sont de laine ou de coton, blanches ou bleues; car on ne leur voit jamais porter d'autre couleur. Ils ont des sandales de cuir, des ceintures ou des écharpes de mousseline, avec de grands mouchoirs pendants, et des bourses ou de petits sacs qui leur servent de poches et qu'ils portent sur la poitrine, par-dessus leur robe. Pour monter à cheval, ils retroussent leur robe et la lient avec leur ceinture. Ils ont la tête rasée; mais ils laissent croître leur barbe, et mettent leur gloire à l'avoir fort longue. On ne leur voit pas ordinairement d'autre arme qu'un couteau, qu'ils portent à la ceinture, et un sabre de trois pieds et demi de long, en y comprenant la poignée. Leur sabre a la forme de nos battoirs, c'est-à-dire que la lame est plate,

ronde par le bout et tranchante des deux côtés. Ils tirent le fer de leur propre pays, et lui donnent une trempe excellente. Leurs lames sont si bien travaillées, qu'ils peuvent en porter un paquet sous le bras comme nous portons un livre. Si l'on frappe du plat, elles plient et ne peuvent causer aucun mal; mais les coups du tranchant sont terribles. On a vu quelquefois à ces Malais des fusils, qu'ils fabriquent aussi dans leur contrée; mais ils sont plus courts que les nôtres, ou plutôt c'est une espèce d'arquebuse, qui porte deux onces de balle. Leur poudre ne vaut pas celle de l'Europe; cependant ils ne marquent point d'empressement pour la nôtre, apparemment parce qu'ils la croient trop forte pour la qualité de leurs armes, sans faire réflexion qu'ils en pourraient diminuer la quantité. Ceux qui ont examiné leurs fusils assurent qu'ils portent assez loin la balle, et que leur fabrique ressemble à celle des nôtres, mais qu'elle a moins de propreté.

Le pays des Malais abonde en métaux, tels que l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, l'étain et le fer. Leur cuivre rouge est d'une espèce singulière. Ils en font des bagues, qu'ils portent au premier doigt de la main droite. L'auteur assure que ces bagues sont des phosphores, et qu'étant placées sur une table, elles rendent autant de lumière dans les ténèbres que deux flambeaux de cire. Aussi n'emploient-ils pas d'autres lampes dans leur pays. Des Marchais acheta d'eux une de ces bagues, pour la valeur de deux écus en marchandises, et vérifia leur vertu avec beaucoup d'étonnement. Il se proposait de

l'apporter en Europe; mais il eut le malheur de la perdre. Quel avantage, dit-il, ne tirerait-on pas de ce curieux métal, pour éviter les incendies!

Les Malais n'ont pas le criminel usage de se vendre les uns les autres. Les esclaves qu'ils emploient dans leur pays, ou qu'ils amènent au marché d'Ardra, sont des étrangers qu'ils achètent sur la route ou dans les régions voisines. On les préfère à tous les autres dans le commerce, parce qu'ils sont tout à la fois robustes et dociles. Ils viennent chargés d'étoffes, de toiles et de dents d'éléphants. Les seuls échanges que les Malais demandent pour ces marchandises, sont des boudjis et de l'eau-de-vie. Ils ont pris aussi, dans ces derniers temps, quelques bijoux de l'Europe. Leur habileté dans le commerce, et les précautions qu'ils prennent contre la fraude, n'empêchent pas qu'ils ne soient remplis de droiture et d'équité.

Il n'est pas aisé de découvrir leur religion. Quoiqu'on prétende qu'ils soient circoncis, il n'y a rien à conclure d'un usage qui est commun dans toute l'Afrique aux Juifs, aux Mahométans et aux Idolâtres. Mais ce qui fait juger, avec plus de raison, qu'ils sont Juifs, c'est qu'ils s'abstiennent de certaines viandes, et qu'ils prennent soin de tuer eux-mêmes et de préparer tout ce qu'ils mangent. Cependant les Mahométans ont aussi cette pratique. D'un autre côté, les Malais boivent librement de l'eau-de-vie et du vin.

L'arabe qu'ils parlent est fort pur. Ils prient Dieu plusieurs fois le jour, sans aucune ablution avant

leur prière. Ils n'ont point de fétichés ni de gris-gris.

L'affection particulière qu'ils marquent pour les Français pourrait engager, dit des Marchais, la compagnie de France à lier avec eux un commerce qui ne serait pas sans avantage, et qui conduirait infailliblement à la découverte de leur pays. Il faudrait employer pour cette entreprise un voyageur habile, qui entendît l'arabe et qui fût versé dans l'art de prendre les latitudes et de mesurer les distances, mais qui eût surtout autant de conduite que de courage, et qui fût animé par des récompenses proportionnées à ses peines. Des Marchais, persuadé que cette nation habite les environs de la mer Rouge, ou quelque partie de la côte orientale d'Afrique, aurait entrepris le voyage, si son devoir lui eût permis d'abandonner son vaisseau (1).

On a remarqué que plusieurs auteurs, tels que Atkins et Snelgrave, ont parlé des Malais sans aucun éclaircissement sur leur origine. Smith, qui en parle aussi, semble avoir porté plus loin ses informations. Il raconte que ce peuple est originaire de la péninsule de Malaca, aux Indes Orientales ; mais que son inclination naturelle pour les courses et les voyages lui avait fait former divers établissements à Sumatra, dans les îles Moluques et dans d'autres lieux. Les Hollandais s'étant rendus maîtres de la plupart de ces pays, et portant la rigueur jusqu'à punir de mort ceux qui faisaient le commerce avec d'autres nations, la haine de l'oppression

(1) Des Marchais, vol. II, p. 282 et suiv.

fit chercher une retraite aux Malais vers le cap de Guardafu en Afrique, près de l'embouchure de la mer Rouge. C'est de là qu'ils entreprennent des voyages d'une longueur surprenante, au travers du continent, jusqu'à la côte de Guinée, pour faire la traite des esclaves avec les cabaschirs. Il en vient aussi, par intervalles, dans le canton d'Accra et dans les forts européens. A l'égard de leurs personnes, le même auteur observe qu'ils sont fort différents des nègres de Guinée, et qu'on les reconnaît facilement pour des Indiens orientaux. Leur couleur n'est pas basanée. Leurs cheveux sont longs et noirs. Ils portent de longues robes. Ils savent lire et écrire. Enfin leur langage, suivant Smith, est le véritable Malais (1).

Atkins se borne à dire que les Malais sont des Turcs noirs, qui habitent le centre de l'Afrique, et qui font quelque commerce avec le royaume de Juida. Il croit que c'est d'eux que les nègres de Juida ont pris l'usage de la circoncision (2). Mais cette opinion aurait peu de vraisemblance, s'il était vrai, comme l'assure Smith, que les Malais tirassent leur origine de Malaca. Il paraît certain que la circoncision est beaucoup plus ancienne ici que leurs transmigrations (3).

(1) Voyage de Smith, p. 130 et suiv. Le malayen et l'arabe ne sont pas la même langue.

(2) Voyage d'Atkins, p. 116.

(3) Il est évident que les voyages à travers le continent africain, que les Européens n'ont pas encore pu parvenir à achever, s'exécutent régulièrement par les marchands africains ou arabes, comme au temps de Ca-da-Mosto ou d'Ibn Batouta. Nous donnerons nos conjectures relativement aux voyageurs ici désignés.

CHAPITRE VII.

Éclaircissements sur les forts européens et sur la ville de Sabié, ou Xavier, capitale de Juida.

La ville ou le village de Gregoué, qui donne son nom à la province, est située à quatre ou cinq milles de la rade de Juida, de l'autre côté de la rivière de Jakin, c'est-à-dire un peu au-delà du marais. Le pays qui sépare cette ville de la mer, est si bas et si marécageux, qu'on ne peut le traverser que dans un hamac, dont les porteurs sont obligés de se relever d'espace en espace, parce qu'ils s'enfoncent quelquefois dans la boue jusqu'aux épaules (1).

Gregoué est une assez grande ville. Tous ses habitants sont bateliers ou pêcheurs, et se trouvant fort près des établissements de l'Europe, ils mènent tous une vie fort aisée. Leurs édifices sont de terre, ou de branches entrelacées, qu'ils enduisent d'une couche d'argile de l'épaisseur d'un pied. Chaque famille a plusieurs cabanes, parce que l'usage ne permet pas de loger deux femmes sous le même toit. Ici, comme

(1) Barbot donne à Gregoué le nom de Pilleau, p. 324, vol. v de Churchill. Des Marchais écrit Gregoui; et cependant d'Anville, sur la carte annexée au Voyage de des Marchais, écrit Gregoy. C'est cette orthographe qui est suivie par Pruneau de Pommegorge, qui a commandé dans ce fort. Voyez ci-après.

ailleurs, dit Snelgrave, les femmes sont jalouses, capricieuses et de mauvaise humeur; elles ne souffriraient pas que leurs maris fissent un partage inégal de leurs faveurs, et l'intérêt de la paix oblige les nègres à les séparer (1).

Les Français et les Anglais ont chacun leur fort, à la pointe ouest de Gregoué ou Gregoy. Le fort français, qui est le plus occidental, consiste en quatre bastions, avec un large et profond fossé (2); mais il n'a ni chemin couvert, ni glacis, ni palissade, et toute sa défense extérieure est une espèce de demi-lune qui couvre la porte et le pont-levis. Les bastions et les courtines sont montés de trente pièces de canon, dont les principales batteries sont vers le fort anglais. L'édifice est un grand bâtiment à quatre ailes, dont la cour forme une belle place d'armes, et qui renferme des magasins, des appartements pour les officiers, des baraques pour la garnison, et des loges d'esclaves, que les Français appellent captiveries. Au milieu de la cour est une chapelle où l'on dit la messe lorsqu'il se trouve un chapelain dans le port. Il est commandé par un lieutenant, à la nomination du directeur général, qui fait sa résidence à Sabi. La garnison est composée de dix soldats français, deux sergents, un tambour, deux canonniers, et trente esclaves bambarras qui appartiennent à la compagnie.

(1) Snelgrave dit que les maisons sont couvertes de roseaux, suivant l'usage du pays, p. 115.

(2) Voyez le plan de cet établissement dans le Voyage de des Marchais, t. II, p. 42.

Cet établissement français fut commencé en 1671, par un agent de la compagnie, qui se nommait Carlof, et qui avait obtenu du roi de Juida non seulement la permission de bâtir un fort, mais celle d'étendre son commerce dans le royaume d'Ardra (1), qui était alors révolté, et qui s'était mis sous la protection de ce prince.

Le fort anglais est gouverné par un lieutenant, sous le directeur général de la même nation, qui fait aussi sa demeure à Sabi. Il est situé à cent pas du fort français, du côté de l'est. Sa forme est carrée; les Anglais le nomment William Fort, ou le Fort Guillaume. Ce comptoir fut bâti par le capitaine Wiburne, frère du chevalier du même nom. Comme sa situation est au milieu d'un grand marais, le séjour en est fort malsain, et les Anglais, qui s'y renferment pour servir leur compagnie, ont rarement le bonheur d'en sortir. Sa circonférence est d'environ deux cents verges. Il n'a qu'un mur de terre de six pieds de hauteur, dont la porte regarde le sud. La place intérieure est assez grande; mais les édifices ne sont pas d'une autre matière que le mur, et sont couverts de chaume. C'est là qu'un facteur vit renfermé avec quelques blancs. On voit dans l'enceinte un magasin, une loge d'esclaves, et un cimetière pour les blancs, qu'on a nommé ridiculement the hogs-yard ou la cour des cochons. Phillips y met aussi une forge, et quelques autres petites cabanes (2). A l'est de la place, on trouve deux petits

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 324.
(2) Phillips, dans Churchill, t. vi, p. 215.

cavaliers de terre, montés de quelques mauvais canons, et de quelques vieilles arquebuses, qui ne servent qu'à effrayer les nègres. Pendant le séjour que Phillips fit sur la côte, le facteur fit creuser autour du comptoir un nouveau fossé, qui le rendit un peu plus capable de défense. Jusqu'alors il était ouvert dans tous les temps de pluie, parce que l'eau ne manquait jamais de faire écrouler le mur; et l'on était accoutumé à réparer le désordre au retour de la belle saison (1).

Les Portugais n'ont pas de fort à Gregoué, quoique le roi leur ait accordé un terrain qui n'est éloigné que de cent pas au sud du fort anglais. Leur directeur réside à Sabi, dans une maison qui touche au palais du roi. Un fort, suivant des Marchais, ne sert qu'à mettre les marchandises à couvert du pillage des nègres, qui cherchent continuellement l'occasion d'enlever le bien d'autrui, sans distinguer leurs amis de ceux dont ils souhaitent la ruine.

Il serait ridicule, dit-il dans un autre lieu, d'attribuer la sûreté des Européens à des forts si peu capables de résistance. La seule utilité d'une barrière si faible serait d'arrêter les premiers coups dans une attaque soudaine; car outre le mauvais état des fortifications, la barre, qui est entre les mains des nègres, ne laisse aucune espérance de secours. Il n'y a point, ici d'autre sûreté pour les Européens que l'intérêt même des nègres, qui ont assez de jugement pour concevoir que l'entretien habituel du commerce leur

(1) Des Marchais, t. II, p. 44 et suiv.

est plus avantageux qu'un pillage passager; et sans une raison si puissante, tous les forts des Européens seraient détruits depuis long-temps. Il en est autrement sur la Côte-d'Or, où non seulement les forteresses sont plus considérables, mais où la facilité d'aborder sur la côte donne constamment celle d'y porter du secours (1).

Un demi-mille à l'est du comptoir anglais, on rencontre un village (2) dont les habitants se donnent eux-mêmes le nom de mineurs, ou d'ouvriers des mines, et qui assistent les vaisseaux hollandais dans tous les travaux du commerce.

Phillips observe que, depuis le comptoir anglais jusqu'à la ville royale, on compte environ quatre milles au travers des plus beaux champs du monde, où le blé de Guinée, les patates et les ignames croissent en abondance, et rendent ordinairement deux moissons (3).

Le pays a peu de forêts; mais il est rempli de petits bois, qui paraissent avoir été plantés régulièrement; si l'on n'aime mieux croire que les habitants les ont laissé subsister exprès, lorsqu'ils ont défriché cette contrée : elle est si peuplée, qu'il n'y a point d'endroit où l'on ne puisse découvrir d'un coup d'œil vingt ou trente villages (4).

En transportant les marchandises du port à Gre-

(1) Des Marchais, vol. II, p. 192.

(2) Phillips, dans Churchill, vol. VI, p. 216. Les habitants donnent le nom de Krums (Croums) à leurs villages.

(3) Phillips, ibid.

(4) Des Marchais, vol. II, p. 76.

goué, ou à Sabi, les nègres ne cherchent pas moins l'occasion de piller qu'en les apportant au rivage. Leurs porte-faix ont une sorte de bonnet, composé de roseaux, qui peut contenir une calebasse d'une pinte, ou un petit sac de la même grosseur. C'est un réservoir toujours prêt pour l'eau-de-vie et les boudjis qu'ils trouvent le moyen de voler. Ils n'ont pas d'autre lieu qui puisse servir à cacher leur vol ; car tout leur habillement consiste dans une guenille qui leur couvre la ceinture. Lorsqu'on a débarqué assez de marchandises pour le commerce qu'on se propose, le capitaine européen les fait transporter aux comptoirs par ces porte-faix nègres, après avoir tiré parole de leur chef qu'ils seront diligents et fidèles ; mais comme l'expérience n'a que trop appris qu'il faut s'en défier, on les fait accompagner de cinq ou six blancs armés (1), dont la vigilance n'est pas toujours capable d'empêcher le désordre.

Xavier, Xabier, Sabi ou Sabié (2), car on trouve cette variété dans les voyageurs, et même entre les nègres, est la capitale du royaume de Juida. Elle est située à deux lieues au nord-est de Gregoué, et par conséquent à trois lieues et demie de la mer (3), dans une grande plaine qui est au sud-est de l'Eufrates. C'est lui faire beaucoup d'honneur, suivant des Marchais, que de lui donner le nom de ville.

(1) Des Marchais, vol. II, p. 40.

(2) Barbot l'appelle Savi, et Atkins Sabée. Le premier dit qu'elle est à l'entrée d'un bois.

(3) Atkins la place à six milles seulement de la mer. Barbot et Phillips ne la mettent qu'à quatre milles de Gregoué.

Cependant on lui accorde ce titre, parce que c'est la résidence du roi et des directeurs européens. Chaque famille a son terrain, qui est environné d'un mur, et qui contient un nombre de cabanes proportionné à celui de ses habitants. Tous ces enclos étant séparés l'un de l'autre, on peut donner le nom de rues aux espaces qui les séparent. La plupart sont si étroits, qu'à peine y passerait-on deux de front; et ceux qui ont plus de largeur sont si pleins de trous, qu'on n'y passe point sans danger, surtout pendant la nuit. Comme tous les édifices sont de terre, et que les nègres prennent cette terre autour de leur demeure, les lieux voisins se trouvent nécessairement remplis de fosses et de ravines; ils y jettent leurs immondices et leurs excréments, sans s'embarrasser de l'odeur insupportable dont l'air est infecté. Si l'on sort le matin avant que les porcs aient nettoyé tous ces cloaques, on a beaucoup à souffrir de cet excès de puanteur (1).

Les maisons de Sabi n'ont qu'un étage. Celle du capitaine Assou, protecteur de la nation française, est la seule, à l'exception du palais royal, qui ait deux appartements l'un sur l'autre, et quelques pièces de canon fort bien montées devant la porte. Il a obtenu cette distinction en faveur des services qu'il a rendus à l'état, et par l'influence des directeurs français (2). Avant la révolution de 1726 (3), Barbot croyait la ville de Sabi aussi peuplée que toute la Côte-d'Or; mais la conquête du roi de

(1) Des Marchais, t. II, p. 44 et suiv.
(2) Le même, t. II, p. 47.
(3) Barbot, dans Churchill, t. V, p. 327.

Dahomé a rendu cette capitale fort déserte. Les Européens donnent le nom de sérail aux édifices qui composent le palais royal. L'enceinte en est spacieuse, et fermée d'un mur de terre, haut de neuf ou dix pieds, dont les angles sont revêtus de petites tours rondes de la même matière et de la même hauteur, pour le logement des gardes ou des sentinelles. On distingue le palais en deux parties, dont l'une se nomme le grand, et l'autre le petit sérail. Celle-ci sert d'entrée à la première; elle consiste dans une vaste cour, environnée de trois côtés par des bâtiments, et du quatrième, par un mur, au milieu duquel on trouve une grande porte, qui est toujours gardée par deux nègres. Cette porte est défendue par une batterie de douze pièces de canon, montées sur des affûts de mer; et vis-à-vis la tour de l'angle, on découvre une autre batterie de neuf pièces. Le logement du premier valet de chambre du roi occupe tout le côté gauche de la cour. On entre de là dans celle des cuisines, et de celle-ci dans une troisième, qui porte le nom de cour des douanes, parce qu'on y reçoit, au nom du roi, les taxes qu'il impose sur ses sujets, et les droits que les Européens lui payent pour la liberté du commerce. L'extrémité de cette cour est fermée par un grand bâtiment, qui sert de salle d'audience. Le trône du roi est un fauteuil placé dans une alcove qui est couverte d'un tapis de Turquie. Le reste de la salle est revêtu de nattes, et meublé de quelques fauteuils pour les Européens qui sont admis à l'audience. L'usage ne permet point aux blancs de pénétrer plus

loin dans l'intérieur du palais; mais l'auteur trouva le moyen de se faire excepter de cette règle (1), et de tirer le plan de tout l'édifice. Il n'a qu'un étage, un peu élevé au-dessus du rez-de-chaussée. La matière des murs est une argile rouge, qui ne manque pas de solidité. Les voûtes sont de paille, ou de feuilles de palmier, d'un tissu si serré, que le vent, le soleil et la pluie n'y peuvent pénétrer. On est étonné de lire dans des Marchais (2), que non seulement la disposition des appartements intérieurs est fort belle dans le palais, mais que les meubles n'ont rien d'inférieur à ceux de l'Europe. On y voit, dit-il, des lits magnifiques, des fauteuils, des canapés, des tabourets; en un mot, tout ce qui peut servir à l'ornement d'une maison. Les grands et les riches négociants imitent l'exemple du roi. Ils ont jusqu'à d'habiles cuisiniers nègres (3), qui ont pris des leçons dans nos comptoirs; et les facteurs qui dînent chez eux ne trouvent pas de différence entre leurs tables et celles des meilleures maisons de l'Europe. Peut-être adopteront-ils quelque jour notre manière de se vêtir. Ils ont déjà pris l'usage de faire des provisions de vins d'Espagne, de Canarie, de Madère, et même de France. Ils aiment l'eau-de-vie et les liqueurs fines. Ils savent distinguer les meilleures. Les confitures, le thé, le café et le chocolat ne leur

(1) Des Marchais, vol. II, p. 48.

(2) Le même, vol. II, p. 71.

(3) Atkins, p. 110. Un nègre de la Côte-d'Or, qui avait été quelque temps aide de cuisine au comptoir anglais, passait pour un cuisinier français à la cour de Juida.

sont plus étrangers. Le linge de leur table est fort beau. Ils ont jusqu'à de la vaisselle d'argent et de la porcelaine. Enfin, loin de conserver aucune trace de l'ancienne barbarie, ils sont non seulement civilisés, mais polis. Cet éloge ne regarde néanmoins que les grands et les riches; car on aperçoit peu de changement dans le peuple (1).

Atkins, qui n'avait pas vu l'intérieur du palais, le représente comme un grand et sale amas d'édifices de bambous, d'un mille ou deux de circonférence, où le roi entretient près de mille femmes. Phillips ne met point les femmes dans le palais; il leur donne pour habitation un quartier voisin, qu'il nomme une ville, et qui est composé d'environ quarante maisons dans la même enceinte. Il ajoute que la liberté de les voir n'est accordée qu'à un vieux cabaschir, qui est chargé de leur conduite; et sur le témoignage du capitaine Thom, interprète de la compagnie anglaise, il assure qu'elles sont au nombre d'environ trois mille. Ce récit, dit-il, doit paraître fort probable, si l'on considère que chaque cabaschir en a dix, vingt, et plus ou moins, suivant son caprice et ses facultés (2).

On voit, fort près du palais, une vieille maison ruinée, qui porte le nom d'arsenal, où le roi conserve précieusement six vieux canons, chacun du poids de cinq cents livres, mais démontés et fort en désordre. Il en fait beaucoup de cas, quoiqu'il ne puisse en tirer aucun service, et qu'ils ne soient

(1) Phillips, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 219.
(2) Le même, dans Churchill's *Collection*, t. VI, p. 220.

propres qu'à contenir dans la crainte et la soumission un peuple ignorant. Il les fait tirer quelquefois dans cette vue, et l'auteur fut honoré d'une de ces rares décharges en débarquant sur la côte (1).

Les comptoirs des nations de l'Europe, c'est-à-dire les maisons des directeurs, sont à la gauche du palais, et portent ici le nom d'hôtels. Le plus spacieux et le plus beau de ces édifices est le comptoir ou l'hôtel de France. Il consiste dans une grande cour environnée de bâtiments uniformes (2), au milieu desquels est le jardin potager, avec quelques orangers, qui croissent naturellement en pleine terre. La porte d'entrée est un gros bâtiment sur lequel on voit le pavillon français déployé. Elle a de chaque côté un corps-de-garde. Derrière le principal logement, qui est au fond de la cour, on trouve un autre petit jardin, une forge, une cuisine, et d'autres offices pour la commodité de la maison. Le directeur entretient une fort bonne table, où les capitaines et tous les officiers de vaisseaux ont leur couvert. Il y invite souvent les seigneurs du pays, et les officiers du palais (3) dont le crédit ou le caractère peuvent être utiles à la compagnie.

L'hôtel, ou le comptoir d'Angleterre, n'est séparé de celui de France que par un mur fort léger. Il touche au palais royal, comme le comptoir portugais, qui n'est séparé aussi de celui de France que

(1) Phillips, ibid.

(2) Ils furent consumés par le feu en 1727 ou 1728. Smith, p. 199.

(3) Des Marchais, vol. II, p. 44 et suiv.

par une rue fort étroite. Vis-à-vis, et contre la porte du palais, est le comptoir de Hollande. Tous ces édifices sont autour de la grande place ou du marché de la ville; et les maisons des nègres sont dispersées autour d'eux (1).

Bosman raconte que de son temps le comptoir hollandais, qui avait d'abord été bâti pour l'usage du roi, était fort spacieux; qu'il contenait trois magasins et sept chambres, avec une belle cour intérieure; mais que les logements des autres nations de l'Europe étaient petits et sans aucune commodité (2).

CHAPITRE VIII.

Résumé des premiers voyageurs sur l'Histoire naturelle du royaume de Juida.

Dans cette région, la saison des pluies commence au milieu du mois de mai, et finit au commencement du mois d'août. C'est un temps dangereux dont Phillips se ressentit tristement par les maladies qui se répandirent sur son vaisseau, même entre les nègres. Il avait eu le malheur d'arriver dans la rade de Juida au milieu de cette saison. Pendant toute la durée des pluies, les habitants mêmes ne se déterminent

(1) Des Marchais, vol. II, p. 44 et suiv.

(2) Bosman, p. 365. On conçoit que les Français peuvent s'être mieux logés dans la suite.

pas aisément à sortir de leurs cabanes; mais le péril est encore plus redoutable pour les matelots anglais. L'eau du ciel, dit l'auteur, tombe moins en gouttes de pluie qu'en torrents. Elle est aussi ardente que si elle avait été chauffée sur le feu. Dans les lieux étroits, l'air est aussi chaud qu'il nous le paraît en Europe à l'ouverture d'un four. Il n'y a point d'autre ressource que de se faire rafraîchir continuellement par les nègres, avec de grands éventails de peau (1).

Le terroir de Juida est rouge. Il est aussi fertile qu'on en peut juger par les trois moissons qu'il produit annuellement. Cependant les arbres sont rares sur la côte, jusqu'à ce qu'on ait passé l'Eufrates, et ne portent aucun fruit. Leur stérilité n'empêche pas qu'on ne regarde comme un grand crime, dansla nation, de les abattre, ou d'en couper même une branche. Ils sont respectés des nègres comme autant de divinités. Les étrangers ne sont pas moins sujets à cette loi que les habitants. Il en coûta cher à quelques Hollandais, pour avoir entrepris un jour de couper un arbre. Leurs marchandises furent pillées, et plusieurs de leurs gens massacrés. Des Marchais juge que cette consécration des arbres est une invention politique des rois du pays, pour empêcher que le peu qui en reste ne soit entièrement détruit (2).

Selon Bosman, outre les mêmes fruits qui croissent sur la Côte-d'Or, on trouve ici des tamarins en abondance, et quelques arbres fruitiers qui n'ont pas de

(1) Voyage de Phillips, vol. VI, p. 215.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 16 et 17.

nom c'est-à-dire, dans le langage ordinaire de l'auteur, qu'il ne put s'en procurer la connaissance, ou que la médiocrité des fruits lui ôta la curiosité de s'en informer, comme il avoue que cette raison l'empêche de les décrire (1).

Le pays est rempli de palmiers; mais les habitants ont peu de passion pour le vin qu'on en tire. Leur bière est une liqueur qu'ils préfèrent au vin, et la plupart ne cultivent leurs palmiers qu'en faveur de l'huile. Quoique l'auteur parle des fruits du pays avec si peu d'estime, il est persuadé, dit-il, que le terroir étant si fertile, l'Afrique et l'Europe n'ont pas de fruits qui n'y prospérassent merveilleusement.

Le polon, ou l'arbre qui porte le nom de fromager dans les îles de l'Amérique, est ici fort commun, et produit une espèce de duvet court, mais d'une grande beauté, qui fait de fort bonnes étoffes lorsqu'il est bien cardé. Un directeur anglais en fit teindre une pièce en écarlate. Tous les Européens du pays furent charmés de sa finesse, de sa force, et de l'excellence incomparable de la couleur. On pourrait employer aussi cette espèce de coton à faire des chapeaux, qui seraient tout à la fois beaux, légers, et fort chauds.

Des Marchais vante un petit fruit rouge qui n'a, dit-il, ni nom ni figure, et qui ne laisserait pas d'être utile en France, s'il y pouvait croître. Dans cette espérance, il en prit de la graine, qui ressemble beaucoup aux pepins de nos poires. Ce fruit, quand

(1) Bosman, p. 393, ou p. 416 à 421 de l'édit. de 1705.

on le mâche sans l'avaler (1), a la propriété de faire trouver une saveur fort douce aux choses les plus aigres ou les plus amères. Il y a beaucoup d'apparence, sur cette description, que c'est le cola, dont Bosman rapporte les vertus dans sa relation de la Côte-d'Or, mais qu'il ne nomme point entre les fruits du royaume de Juida. Il croît, dit-il, sur des arbres fort épais. Sa grosseur surpasse un peu celle de la noix, et sa coquille est à peu près la même. L'intérieur est naturellement divisé en plusieurs parties, les unes rouges, d'autres blanches. Les Européens sont aussi passionnés que les nègres pour ce fruit. On se contente de le mâcher pour en tirer le jus, et l'on jette le marc. Le goût en est âcre, assez amer, et capable même de resserrer un peu la bouche : on lui attribue une vertu diurétique; mais ses admirateurs prétendent qu'il fait trouver le vin de palmier beaucoup plus agréable. Bosman, qui le regarde d'ailleurs comme un mauvais fruit, ne croit pas qu'aucune de ces deux raisons doive le rendre plus estimable. On le mâche ordinairement avec un peu de sel et de malaguette. Les habitants le nomment busi, et les Hollandais kool. Mais l'auteur lui donnerait plus volontiers le nom de bétel d'Afrique ou d'areka, parce qu'il a le goût et les propriétés du bétel (2).

Le terroir de Juida, suivant le même voyageur, est aussi propre à la culture de la canne à sucre et de l'indigo, qu'aucun autre pays du monde. Il insiste

(1) Des Marchais, vol. II, p. 255.

(2) Bosman, p. 307, ou p. 417 à 423 de l'édit. de 1705.

particulièrement sur l'indigo, qui y croît déjà fort abondamment, et qui égale, dit-il, s'il ne surpasse pas, celui de l'Asie et de l'Amérique. Les habitants n'ont presque pas d'autre teinture pour leurs habits; mais comme ils ignorent la bonne méthode de la préparer, ils y emploient beaucoup plus de temps qu'elle n'en demande. Leur indigo, dit Bosman, produirait bien plus en Hollande que les étoffes mêmes qu'il sert à teindre (1).

Les nègres de Juida font de leurs patates une sorte de pain, qu'ils mangent avec tous leurs autres aliments. Ils ont des ignames, mais moins bonnes et moins abondamment que sur la Côte-d'Or. Aussi n'en font-ils pas beaucoup d'usage. Ils ont des ognons et du gingembre, mais en petite quantité. Toutes les racines qui se trouvent sur la côte, croissent ici avec peu de culture. Bosman eut la curiosité de semer des choux, des carottes, des navets, des salsifis d'Espagne, du persil, et d'autres légumes qui viennent aussi parfaitement qu'en Europe. Il assure même que le premier terroir du monde pour les légumes et les salades est celui de Juida. On y voit en abondance plusieurs espèces de petites fèves. Les Hollandais en emploient une à faire leurs gaufres, qui portent ici le nom d'acracs, et qui sont aussi légères que celles de Hollande. Si le goût en paraît d'abord étrange, on s'accoutume bientôt à le trouver agréable (2). Cette pâtisserie se fait à l'huile.

(1) Bosman, p. 421, édit. de 1705.
(2) Le même, p. 393, ou p. 419, édit. de 1705.

Des Marchais fait observer particulièrement une sorte de pois, dont il prit soin d'emporter de la semence, et dont il a donné la figure. Ils produisent un arbuste, tel que celui du piment, ou du poivre rouge, de la hauteur de dix-huit ou vingt pouces. La forme de la tige, de l'écorce et des feuilles, a tant de ressemblance aussi avec celle du piment, qu'on a peine à les distinguer. Ils ne portent point de fleurs. Les pois croissent dans une cosse, ou une membrane presque aussi forte que le parchemin. Elle est placée au bas de la tige, entre les racines, dont la plante tire sa nourriture. Cette cosse, ou ce sac, contient depuis cent vingt jusqu'à cent cinquante pois, tendres, aisés à digérer, et d'un aussi bon goût que ceux de l'Europe. On en fait d'excellents potages. Le temps de leur maturité pour les nègres est lorsque les feuilles commencent à jaunir. Ils arrachent alors la plante ou l'arbuste, avec ses racines, et la membrane s'ouvre facilement pour rendre le fruit. Mais les Européens les cueillent plus tôt, et les mangent verts comme nos petits pois; ensuite, s'ils les veulent plus mûrs, ils laissent sécher le reste sur la plante. Ces pois se sèment à la fin des pluies. Six semaines leur suffisent pour croître et mûrir. L'auteur juge que s'ils étaient cultivés avec plus de soin, et surtout mieux arrosés d'eau, on pourrait en recueillir plusieurs moissons (1).

Le pays a trois sortes de blé. On met au premier rang le grand millet, qui est aussi bon que celui

(1) Des Marchais, vol. II, p. 254.

de la Côte-d'Or, sans être aussi gros. Mais les nègres ne s'en servent ici que pour la composition de leur bière, et ne sèment que ce qui est nécessaire pour cet usage.

Le petit millet, qui ressemble à celui de la Côte-d'Or, est l'objet principal du travail de la nation. On le sème deux fois l'année, quoique moins abondamment dans une saison que dans l'autre. La terre en est si couverte, dans la meilleure des deux saisons, qu'à peine y reste-t-il des sentiers pour le passage. On peut s'imaginer quelle est l'abondance de la moisson dans un pays si fertile. Cependant il arrive plus souvent de manquer de millet, à la fin de l'année, que d'en avoir de reste; autant parce que le pays est excessivement peuplé, que par l'habitude où l'on est d'en vendre beaucoup tous les ans aux Popos et à d'autres voisins. De là vient qu'une année stérile cause ici une famine incroyable. On a vu des personnes libres se vendre aux Européens pour se procurer des vivres, et d'autres accorder la liberté à tous leurs esclaves, parce qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de les nourrir. Un vaisseau anglais, profitant un jour de cette calamité publique, fit une grosse cargaison d'esclaves, qui ne lui coûta que des vivres.

La troisième sorte de millet ressemble à la seconde par la tige, que l'auteur compare à celle de l'avoine. Le grain en est rougeâtre, et demeure sept ou huit mois en terre avant que d'être mûr. On ne le mange point. Les nègres le mêlent avec le grand millet pour faire leur bière, et la rendre plus forte.

Les femmes du pays entendent fort bien l'art de brasser cette liqueur. Entre plusieurs espèces, elles en composent une qui vaut la bière forte de Hollande, mais qui se vend une risdale le pot, tandis que la bière commune se donne à trois sous. Tous les habitants, sans en excepter les esclaves, boivent uniquement de la bière, parce que l'eau de leurs puits, qui ont ordinairement vingt ou trente brasses de profondeur, sur sept ou huit pieds de large, est si froide ou si crue, qu'elle ne peut être que fort malsaine dans un climat si chaud. On n'en saurait boire quatre jours sans gagner la fièvre. D'un autre côté, comme la bière forte est trop chaude, les Européens sont obligés d'y mêler une égale quantité d'eau, ce qui en fait une liqueur saine et agréable. Bosman ajoute qu'il n'y a point un seul four dans le pays. Les habitants cuisent tout à l'eau, jusqu'à leur pain (1).

Le royaume de Juida est trop peuplé pour servir de retraite aux bêtes farouches. Les éléphants, les buffles et les tigres s'arrêtent dans les montagnes qui séparent le pays des terres intérieures (2). Mais on y voit des daims, et surtout une fort nombreuse espèce de lièvres (3) qui ressemblent à ceux d'Apam et d'Accra, et qui ont aussi quelque ressemblance avec ceux de l'Europe. Des Marchais ne trouve ni

(1) Bosman, p. 393, ou p. 417 de l'édit. de 1705.

(2) Phillips rapporte, sur le témoignage d'autrui, qu'il y a beaucoup d'éléphants, de lions, de tigres, de léopards, etc., dans les parties hautes du pays, p. 223.

(3) Bosman, p. 390, ou p. 416.

les lièvres, ni les lapins de Juida d'aussi bon goût que les nôtres. En récompense on y voit les plus beaux singes du monde, et de toutes les espèces ; mais ils sont tous également méchants. Ceux de Jakin sont extrêmement jolis, et capables d'apprendre tout ce qu'on leur montre, pourvu qu'on les instruise le fouet à la main. Ils sont d'un naturel si capricieux, qu'on ne peut les vaincre qu'à force de corrections (1).

Le pays ne manque point de chevaux, quoiqu'ils ne vaillent guère mieux que ceux de la Côte-d'Or. Bosman étant obligé de se rendre par terre à Mina (2), en acheta cinq ou six, dont le meilleur ne lui revint pas à plus de quatre livres sterling. Phillips nomme Juida pour le seul pays d'Afrique où il ait vu des chevaux, mais fort petits, dit-il, fort indociles, et propres seulement à servir de nourriture aux nègres, qui en aiment la chair autant que celle des chiens (3). Cependant des Marchais assure qu'il n'a vu aux environs de Sabi, ou Xavier, ni chevaux, ni chameaux, ni ânes, ni mules, et que pour le transport des fardeaux, les nègres n'ont pas d'autre secours que leurs épaules (4).

Les quadrupèdes privés, tels que les bœufs, les vaches, les chèvres et les porcs, ne sont pas différents de ceux de la Côte-d'Or; mais la beauté des prairies, et l'excellence de l'herbe, les rendent plus gras, plus charnus, et de beaucoup meilleur goût.

(1) Des Marchais, vol. II, p. 264.
(2) Bosman, p. 389, ou p. 416.
(3) Phillips, p. 215 et 228.
(4) Des Marchais, p. 264, ou p. 416.

Ils ne sont pas même trop chers (1); car on achète un bœuf ou une vache pour dix risdales, un mouton pour deux, un porc de même, et une chèvre pour la moitié. Phillips ne paya pour une vache que vingt schellings d'Angleterre en marchandises (2). Il n'est pas aisé, suivant des Marchais, de rendre raison de la petitesse des bœufs et des vaches de Juida, quand on considère que les pâturages y sont excellents, et qu'on n'y emploie point ces animaux au travail, comme dans le pays de Sénégal. Il ajoute, néanmoins, que le bœuf est tendre, gras et nourrissant (3).

Phillips vante les porcs de Juida. Ils sont fort gras, dit-il, et donnent d'excellent lard, plus doux même, et plus blanc que celui d'Angleterre. Comment ne serait-il pas bon, ajoute-t-il, lorsque les plus pauvres nègres ont plus de considération pour leurs porcs que pour eux-mêmes, et les nourrissent mieux? Cependant des Marchais ne juge pas si avantageusement des porcs du pays. Il prétend que n'ayant guère d'autre nourriture que les immondices des rues, leur chair n'est pas si saine, ni de si bon goût que dans d'autres pays. Elle n'est pas si facile à digérer: elle cause des maladies aux Européens; mais les nègres, qui ont l'estomac beaucoup plus chaud, n'en ressentent aucune incommodité. Le même auteur loue le veau et les chevreaux de Juida. Il ne trouve pas le mouton de la même bonté, et lui reproche de

(1) Bosman, *ubi sup.*
(2) Phillips, dans Churchill, vol. VI, p. 215 et 228.
(3) Des Marchais, *ubi sup.*, p. 263.

sentir le suif. Phillips dit au contraire que les chevreaux ne valent pas mieux que le mouton (1).

Phillips parle d'un grand nombre de prodigieuses chauve-souris, qui se logent pendant le jour sur les grands arbres. Un Anglais, qui avait tiré au hasard un coup de fusil à petit plomb, fut effrayé d'en voir tomber plus d'une douzaine, de la grosseur de nos merles (2). Des Marchais observe que si l'on mangeait ici les chauve-souris, comme aux Indes orientales, on n'aurait jamais à craindre la famine. Elles sont, dit-il, si communes, qu'elles obscurcissent le ciel au coucher du soleil. Le matin, à la pointe du jour, elles s'attachent au sommet des grands arbres, pendues l'une à l'autre, comme un essaim d'abeilles, ou comme une grappe de noix de cocos. C'est un amusement fort agréable de rompre cette chaîne d'un coup de fusil, et de voir l'embarras où ces hideuses créatures sont pendant le jour. Leur grosseur commune est celle d'un poulet. Elles entrent souvent dans les maisons, où les nègres se font un passe-temps de les tuer; mais ils les regardent avec une sorte d'horreur; et quoique la faim paraisse les presser continuellement, ils ne sont pas tentés d'en manger (3).

Une aussi belle contrée que celle de Juida est l'asile naturel des plus belles espèces d'oiseaux. Le nombre en est infini, et leur beauté n'est comparable qu'à leur variété. Cependant l'oiseau à couronne y

(1) Phillips, dans Churchill, t. VI, p. 221.
(2) Le même, dans Churchill, t. VI, p. 223.
(3) Des Marchais, vol. II, p. 261.

est moins beau qu'en Guinée. Il a la taille et les jambes du butor. La touffe, dont il est couronné, est jaunâtre, et mêlée de quelques plumes jaspées. Le plumage du corps est noir. Les ailes sont composées de grosses plumes rouges, jaunes, blanches et noires. Il a, des deux côtés de la tête, des taches d'un beau pourpre. Le devant, qui est couvert d'un duvet noir fort serré, a l'apparence du velours. Ces oiseaux, dit Bosman, sont si recherchés en Europe, qu'on reçoit sans cesse aux comptoirs des instances et des ordres pour en faire partir. Il ajoute que le roi d'Angleterre (1) parut charmé d'en recevoir un, dont la compagnie lui fit présent; mais que pour lui, si l'on excepte la tête et le cou, il ne leur trouve rien d'admirable (2), et que le corps lui paraît plutôt laid que beau. Il fit tirer dans la même planche un oiseau du même pays, qui est de la grosseur d'un poulet, avec le cou et les jambes courtes, les yeux et les sourcils comme ceux de l'homme, le bec court et fort épais. Sa couleur est un mélange de noir et de bleu. Il a les jambes et le bec d'une force singulière (3).

Les oiseaux les plus extraordinaires du pays ont déjà paru dans la description des côtes occidentales de l'Afrique, sous le nom général d'oiseaux rouges, bleus, noirs, ou jaunes. Ils ne sont pas connus autrement, et leur différence ne consiste ici que dans l'éclat de leurs nuances, qui sont un peu plus vives

(1) Guillaume III.
(2) Bosman, p. 271, 273 et 417 de l'édit. de 1705.
(3) Le même, p. 391, ou p. 417 de l'édit. de 1705.

et plus luisantes. Le sieur Brue en apporta quelques uns à Paris; mais Bosman observe qu'il manque une circonstance à ses remarques. Il ne fit point attention qu'à chaque mue ces oiseaux changent de couleur; de sorte qu'après avoir été noirs cette année, ils deviennent bleus ou rouges l'année suivante, et jaunes ou verts l'année d'après. Leurs changements ne roulent jamais qu'entre ces cinq couleurs, et jamais ils n'en prennent plus d'une à la fois. Le royaume de Juida est rempli de ces charmants animaux : mais ils sont d'une délicatesse qui les rend fort difficiles à transporter. La plupart des perroquets de Juida sont gris, avec quelques plumes rouges à la tête, aux ailes et à la queue. Ils s'apprivoisent facilement, et n'apprennent pas moins vite à parler.

Les perdrix rouges, les faisans, les grives, les tourterelles, les pintades, les canards sauvages, les sarcelles, les bécasses, les ortolans, les pigeons ramiers, sont fort bons (1) dans leur espèce; et l'abondance en est si grande, que tout le pays en paraît couvert. Les pies et les canards domestiques, les bécassines, et vingt autres sortes d'oiseaux de table, se trouvent communément, et se vendent à fort bon marché. En ordonnant le soir à un nègre d'aller à la chasse, le jour suivant on est sûr d'avoir plusieurs pièces de gibier, dont il se croit bien payé par une douzaine de pipes. Les tourterelles sont particulièrement en si grand nombre, qu'un chasseur hollandais du comptoir de Bosman aurait parié d'en tuer cent

(1) Des Marchais prétend que les perdrix n'ont pas le fumet des nôtres, vol. II, p. 260.

tous les jours, depuis six jusqu'à neuf heures du matin, et depuis six heures du soir jusqu'à neuf (1).

La volaille domestique ne consiste ici, comme sur la Côte-d'Or, qu'en trois sortes d'animaux; des coqs et des poules d'Inde, des canards et des poulets. Le nombre des deux premières espèces est médiocre; mais les poulets sont dans une abondance incroyable. Quoique petits, ils sont gras et de fort bon goût. Le prix est de six sous en marchandises, et de trois sous en argent. Bosman trouvait encore plus d'avantage à les acheter pour des pipes. Avec trois pipes, dit-il, il était sûr d'avoir le meilleur poulet (2).

Phillips ne trouva point ici les canards, qu'on a nommés de Moscovie, aussi communs que sur la Côte-d'Or; mais il parle avec la même admiration que Bosman de la multitude des oiseaux de rivière, et de l'abondance de la volaille (3). Enfin, les oiseaux de proie ne sont pas non plus en aussi grand nombre ici que sur la Côte-d'Or (4).

En parlant du culte des serpents, on n'a point assez expliqué leurs propriétés. Atkins en distingue deux sortes, l'une noire et venimeuse; l'autre si incapable de nuire, que sa douceur l'a fait ériger en divinité. Ces dieux du royaume de Juida sont jaunes et marbrés dans quelques parties de la peau. Ils ont le gosier fort étroit, mais capable de dilatation, comme la plupart des serpents, jusqu'à devenir aussi

(1) Bosman, p. 390, ou p. 416 de l'édit. de 1705.
(2) Le même, *ubi sup.*
(3) Phillips, dans Churchill, vol. VI, p. 121.
(4) Bosman, p. 391, ou p. 417 de l'édit. de 1705.

gros que le bras, lorsqu'ils prennent leur nourriture. On prétend qu'ils font la guerre aux reptiles venimeux, et qu'ils détruisent différentes sortes de vermines (1), qui sont aussi fort nuisibles aux grains. Snelgrave regarde ces serpents comme une espèce tout-à-fait singulière. Ils ont, dit-il, le milieu du corps fort gros, et le dos rond comme les porcs (2), mais la tête et la queue fort petites; ce qui rend leur mouvement d'une extrême lenteur. Il ajoute que le fond de leur couleur est jaune et blanc, avec un mélange de raies brunes, et que leur morsure ne cause aucun mal.

Phillips vit, dans plusieurs cantons de Juida, des serpents noirs d'une grosseur prodigieuse, et si peu nuisibles, qu'il les croit de la même espèce que ceux qu'on adore. Les nègres l'assurèrent qu'il n'en devait rien craindre; et souvent il les voyait entrer dans sa chambre, et jusque dans son lit. La caution des nègres ne suffisant pas pour le rassurer, il s'éloignait avec beaucoup de frayeur. Alors quelques domestiques nègres, qu'il avait toujours près de son lit, prenaient doucement ces animaux dans leurs bras, et les portaient dans quelque champ voisin, sans leur faire de mal, et sans en recevoir. Ils leur rendaient le même service, lorsqu'ils les trouvaient dans quelque chemin. On assura l'auteur qu'il en avait coûté la vie à plusieurs Européens, pour avoir tué un de ces monstres (3).

(1) Des Marchais, *ubi sup.*

(2) Cette description n'est pas différente de celle qu'on a déjà lue; mais on a peine à concevoir qu'un animal si massif et si lent soit capable des exercices qu'on lui attribue.

(3) Phillips, dans Churchill, vol. VI, p. 223 et suiv.

Quoique la mer soit toujours grosse, et les vagues dans une agitation continuelle, le poisson est en abondance dans la rade de Juida, et les nègres se hasardent sans crainte dans leurs canots, pour le prendre à la ligne; car il est impossible d'employer le filet. Les scharks ou les requins, qui sont en grand nombre au long de la côte, leur dérobent toujours une partie de leur pêche.

Des Marchais prit ici deux poissons qui lui parurent fort extraordinaires. Le premier, que les matelots ont nommé lune, a déjà été décrit par nous; le second a reçu le nom de singe, et ce n'est pas sans raison: On le prend à la ligne, ou avec le harpon, lorsqu'il s'approche assez d'un vaisseau pour recevoir le coup. C'est un fort gros animal. Il s'en trouve d'environ dix pieds de long. Sa circonférence est de trois ou quatre pieds, depuis l'extrémité du col jusqu'au tiers de sa longueur, où, diminuant insensiblement, il se termine en queue ronde et fort longue. Son nom lui vient de sa tête et de sa queue. La tête est ronde, la bouche assez grande, et les yeux petits. Le poil qui est entre le nez et les lèvres a l'apparence de deux moustaches. Le menton est fort court, et le col parfaitement distingué du corps. Le sommet de la tête est couvert d'une excroissance qu'on prendrait pour une couronne. Il a quatre nageoires et deux autres excroissances, dont la plus grande, qui est à l'extrémité du col, a la forme d'une spatule. Elle est longue, large et très forte. Celle de la queue est un peu plus petite. Les quatre nageoires ressemblent aux fanons de baleine. On peut

donner le nom de mains aux deux premières, si l'on veut considérer leur usage plutôt que leur forme. Elles peuvent se joindre au-dessous du ventre ou sur le col, et l'animal pourrait s'en servir pour porter à la bouche tout ce qu'elles saisissent, si elles étaient partagées en plusieurs doigts (1). Les deux autres sont placées au-dessous du ventre, et sont plus petites que celles du devant. On ne leur connaît pas de qualités extraordinaires. Ce poisson est fort vif, et nage avec beaucoup de légèreté. Lorsqu'il se montre sur la surface de l'eau, avant qu'il ait saisi l'hameçon, ses mouvements et ses sauts sont fort amusants. Il s'approche de l'amorce, il l'observe, il y touche du bout des lèvres, et se retire. Il l'avale enfin; mais aussitôt qu'il se trouve pris, il fait cent contorsions qui réjouissent les spectateurs. Le singe n'a pas d'écailles, mais sa peau est marquetée de petites pustules comme celle du requin. Elle est noire, et même aussi brillante que le jais, lorsque l'animal est vivant; mais après sa mort elle perd bientôt ce lustre. Sa chair est bonne, sans être extrêmement délicate. Les Européens lui trouvent le goût du bœuf maigre. Il se nourrit de poisson et d'herbes marines. L'auteur est surpris que sa couleur et la côte qu'il fréquente ne l'aient pas fait nommer nègre plutôt que singe (2).

Les rivières d'eau douce fournissent quantité d'excellents poissons, entre lesquels il s'en trouve de fort.

(1) Dans l'ouvrage de Prevost, on fait dire ici à des Marchais le contraire de ce qu'il a dit. Voyez des Marchais, t. II, p. 26.

(2) Des Marchais, vol. II, p. 24, 25 et 26.

gros (1). Le roi en faisait quelquefois des présents considérables au capitaine Phillips. Comme les deux principales rivières qui traversent le royaume de Juida sont fort poissonneuses, les habitants ont moins d'ardeur que leurs voisins pour la pêche de la mer, et le poisson est toujours à bon marché dans le pays. Les mêmes rivières sont remplies de toutes sortes de coquillages, de grosses anguilles, de surmulets, d'anges, de mulets, d'une espèce de poisson blanc qui ressemble au brochet, et même de soles et de raies, qui remontent par les embouchures, et qui sont beaucoup meilleures que celles qui se prennent en pleine mer. On trouve, dans l'Eufrates, des crocodiles, qui détruisent quantité d'autres poissons, des lamentins ou des vaches marines, des chevaux de rivière ou des hippopotames, que les nègres haïssent mortellement, à cause du ravage qu'ils font dans leurs moissons. Ils en tuent un assez grand nombre à coups de fusil, et mangeant la chair, qu'ils trouvent excellente, ils vendent les dents (2). Phillips observe qu'à Sabi, près du palais royal, il y a deux grands étangs remplis d'alligators, et que le roi s'en fait honneur, comme d'une magnificence extraordinaire. On voit ces animaux dormir tranquillement sur les bords, à la chaleur du soleil, ou nager en montrant le museau. Les plus grands n'ont pas plus de quatre aunes de long. L'auteur a quelquefois pris plaisir à leur jeter un morceau de terre, car on ne trouve pas une pierre dans le pays; ils ouvraient une

(1) Phillips, dans Churchill, vol. VI, p. 221.
(2) Des Marchais, *ubi sup.*, p. 207.

gueule fort large, et poussant un cri, ils plongeaient aussitôt dans l'étang. Un jour, Phillips leur fit jeter une chèvre morte. Elle fut déchirée à l'instant; mais elle causa une guerre furieuse entre ces monstres, qui s'en arrachaient les morceaux. Les nègres ne souffriraient pas qu'on tirât dessus à coups de balle, parce que l'alligator est la divinité du royaume d'Ardra, comme le serpent est celle de Juida, et qu'ils croient devoir du respect aux fétiches de leurs voisins (1).

Phillips se plaint de l'incommodité qu'on reçoit des mosquites. La moindre de leurs piqûres enflamme la chair, et cause de l'enflure, avec une démangeaison excessive. Le meilleur remède que l'expérience ait appris à l'auteur, est de frotter la partie blessée avec du jus de limon, ou du vinaigre. La douleur n'augmente un moment que pour s'apaiser presque aussitôt. Mais ceux qui veulent écarter ces fâcheux animaux pendant la nuit, n'ont pas d'autre ressource que de faire veiller un nègre, avec un grand éventail de peau, qui sert en même temps à rafraîchir l'air (2).

(1) Phillips, dans Churchill, t. VI, p. 203.
(2) Le même, dans Churchill, p. 215.

CHAPITRE IX.

Voyage du sieur d'Elbée au royaume d'Ardra, en 1669 et 1670.

Cette relation, qui a paru pour la première fois dans le second tome des Voyages du chevalier des Marchais (1), contient deux parties également curieuses : l'une qui concerne Assem, ville capitale du royaume d'Ardra, et la situation des affaires de cette contrée; l'autre qui est le récit d'une ambassade du roi d'Ardra au roi Louis XIV, avec un détail intéressant des usages et du caractère des seigneurs nègres. Comme l'auteur a pris soin de nous informer lui-même de sa condition et des motifs de son voyage, il serait inutile de donner plus d'étendue à cette introduction.

La compagnie des Indes Orientales, établie en 1664, manquant d'esclaves nègres dans ses établissements, équipa deux vaisseaux au Hâvre-de-Grâce pour faire le voyage de Guinée, l'un nommé la Justice, l'autre la Concorde, tous deux du port de cinquante tonneaux et de trente-deux pièces de canon. Le sieur d'Elbée, commissaire de la marine, fut revêtu du commandement. Il se mit à bord de la

(1) Des Marchais, t. II, p. 288 à 364.

Justice, accompagné du sieur du Bourg, qui avait été nommé commandant du fort et du comptoir de la côte d'Ardra. Entre les facteurs qui furent employés dans cette expédition, il voyait avec joie un marchand étranger nommé Carlof, qui avait acquis la connaissance des usages de l'Afrique au service des Hollandais, et qui avait embrassé celui de la compagnie française. Les deux vaisseaux partirent le 1er novembre 1669. Après avoir gagné la côte d'Afrique, et touché au cap Blanco, ils arrivèrent dans la rade d'Ardra, où ils jetèrent l'ancre le 4 janvier 1670 (1).

Le jour suivant, Carlof descendit au rivage pour se rendre à la ville d'Offra. Il avait appris à Praya (2), du fidalgo nègre, ou du gouverneur, que les Hollandais, informés du dessein de la compagnie de France, employaient secrètement toutes sortes de voies pour la ruine d'une entreprise qu'ils croyaient nuisible à leurs intérêts. Cependant, après avoir donné avis au vice-roi, par un courrier, de l'arrivée de la flotte française, il fit heureusement son voyage, et revint à bord avec la satisfaction d'avoir reçu du vice-roi toutes sortes d'honnêtetés et de caresses. Le second officier du comptoir hollandais vint complimenter le commandant français sur son vaisseau, et

(1) Dans des Marchais, ainsi que dans la relation d'Elbée qui s'y trouve insérée, il est toujours écrit Ardres. D'Anville, sur ses cartes, a préféré écrire Ardra.

(2) On a déjà remarqué que Praya est un mot portugais, qui signifie grève ou rivage. C'est ici le lieu du débarquement que Barbot et d'autres voyageurs appellent le port du petit Ardra, et la rade de Jakin.

lui apporta des rafraîchissements. Il fut traité avec beaucoup d'amitié et renvoyé avec des présents, quoique le récit de Carlof eût déjà fait connaître la vérité de ses intentions.

Du Bourg et Carlof partirent le lendemain pour Offra, où le facteur anglais leur avait fait préparer un logement et des provisions. Il n'était pas permis aux nègres de leur en offrir, sans avoir reçu l'ordre du roi pour l'ouverture du commerce. Cependant le vice-roi fit à du Bourg un accueil fort civil. La réponse de la cour se fit attendre pendant plusieurs jours. Carlof en fut surpris. Il avait écrit au roi pour lui rappeler leur ancienne amitié. Dans leur jeunesse, ils avaient bu plus d'une fois ensemble, bouche à bouche, suivant le langage du pays, c'est-à-dire dans le même verre; et cette marque de confiance passe dans la nation pour un gage si sacré d'estime et d'amitié, qu'il ne peut être violé sans un prompt châtiment du ciel. On n'en prit pas moins la résolution de faire débarquer les présents que la compagnie de France envoyait au roi. Il y avait, entre autres, un beau carrosse doré, avec de magnifiques harnais. Les Portugais avaient introduit dans le pays l'usage de cette voiture.

La cour d'Ardra fait attendre long-temps ses réponses aux étrangers; mais en faveur de Carlof et de l'ancienne amitié, le roi voulut bien abréger les délais. Un capitaine nègre, dépêché par ce prince, arriva le 16 de janvier à Offra. Il se rendit au logis du sieur du Bourg, et demandant à voir Carlof, au nom du roi, il lui dit que sa majesté était extrê-

nement satisfaite de retrouver ses anciens amis, lorsqu'elle les croyait dignes de reparaître devant elle; qu'il aurait l'honneur de la voir immédiatement, et que, pour lui marquer qu'elle se souvenait de lui, elle le dispensait de la loi imposée aux autres étrangers, de faire leurs présents avant que d'être reçus à l'audience : le messager ajouta que le roi était bien disposé en faveur des Français; qu'il leur accorderait volontiers tous les priviléges dont les autres nations jouissaient dans le pays, et qu'il en joindrait de nouveaux : enfin, qu'il avait donné ordre au prince son fils et au grand-capitaine de se rendre à Offra, pour recevoir Carlof et le conduire à la cour.

Cette nouvelle, que les Français affectèrent de publier, mortifia beaucoup les Hollandais. Deux jours après, le prince héréditaire et le grand-capitaine arrivèrent ensemble. Du Bourg, accompagné de Carlof, se hâta de visiter le prince. Cette entrevue ne se passa qu'en compliments mutuels; et comme la fin du jour approchait, on remit les affaires au lendemain. En effet, dès le matin du jour suivant, le prince, accompagné du grand-capitaine, se fit conduire au logement des Français. Après les premières civilités, il dit à Carlof qu'il était envoyé par le roi son père pour le conduire à Assem; mais qu'auparavant il voulait boire avec lui au bord de la mer, d'où ils reviendraient à Offra pour se rendre à la cour.

Cette visite du prince donna aux Français la liberté d'acheter des habitants toutes les provisions

dont ils avaient besoin, non seulement dans la ville, mais sur leurs propres vaisseaux; quoique cette permission fût d'ailleurs inutile, parce que les nègres de la côte leur portaient toutes sortes de rafraîchissements pendant la nuit. Quatre jours après, le prince se fit porter au bord de la mer, où l'on avait pris soin de lui dresser une grande tente. Il avait pour cortége le capitaine du commerce, du Bourg et Carlof, les facteurs anglais, et les écrivains ou les secrétaires du comptoir hollandais. Il arriva au rivage sur les neuf heures du matin. Aussitôt qu'il parut, d'Elbée, qui était demeuré à bord, le salua de quatre décharges de douze pièces de canon, et se mit dans une chaloupe pour descendre à terre. Le prince envoya au-devant de lui quelques gens de sa suite, qui le prirent sur leurs épaules, et l'apportèrent heureusement de plus de soixante pas en mer; tandis que d'autres nègres, avec autant d'adresse que de force, lancèrent à la même distance la chaloupe sur le rivage. Ces nègres étaient des hommes de haute taille et fort robustes, mais tout-à-fait nus, à la réserve d'une pièce de coton qui leur couvrait la ceinture.

Lorsque d'Elbée fut avancé de quelques pas, un officier nègre vint le prier, en langue portugaise, de s'arrêter dans le lieu où il était. Il y consentit; et tout le peuple que la curiosité avait amené pour le voir, s'étant retiré par un mouvement de respect, il demeura seul avec son cortége et l'officier nègre. Bientôt il vit venir vers lui une troupe de nègres, qui portaient de petites bannières, dont le manche

était un bâton courbé dans la forme d'une *S*, et qu'ils agitaient de mille manières avec beaucoup d'adresse et de légèreté. Divers instruments de musique suivirent immédiatement. Les premiers, qui étaient des tambours, avaient leurs caisses peintes et fort bien ornées. Ils battaient juste, avec des cadences agréables. D'autres, qui venaient à leur suite, portaient de petites cloches de fer poli, sur lesquelles ils frappaient avec des baguettes, en s'accordant avec le son des tambours. Ils étaient suivis d'une grande troupe de comédiens ou de baladins, les uns dansant, d'autres chantant, avec des mouvements et des attitudes fort comiques; d'autres récitant des aventures réjouissantes, et d'autres encore jouant différents airs sur des flûtes de cuivre et d'ivoire, dont les sons répondaient à celui des autres instruments. Cette première bande composait la musique du prince, et l'accompagne toujours lorsqu'il marche avec la pompe de son rang. Elle passa devant d'Elbée en fort bon ordre, et ne manqua point de lui donner sa meilleure symphonie. Les officiers de la maison du prince s'avancèrent ensuite à la tête de ses gardes, qui marchaient après eux le fusil sur l'épaule, avec de grands sabres à poignées dorées. Ensuite venait le grand-écuyer ou le grand-maître de la cavalerie, qui marchait seul, richement vêtu et le chapeau sur la tête. Il portait sur son épaule le sabre du prince, comme on porte à Gênes l'épée de l'état devant le doge. Enfin, le prince suivait immédiatement. Quelques nègres soutenaient sur sa tête un grand parasol. Il marchait lentement, appuyé sur deux de ses offi-

ciers. Le grand-capitaine, ou le général des armes, était à sa droite, et le grand-capitaine du commerce à sa gauche. Il avait à sa suite quantité de nobles ou de seigneurs, et la marche était fermée par une troupe d'environ dix mille nègres.

Il s'arrêta lorsqu'il fut à dix pas des Français. L'officier nègre qui était demeuré avec eux avertit leur commandant qu'il était temps de s'avancer. D'Elbée fit quelques pas au-devant du prince, et lui fit une révérence à la française. Le prince lui présenta la main, dans laquelle il mit respectueusement la sienne. Le prince la lui pressa doucement, et le regarda d'un œil ferme, sans lui parler. D'Elbée, après avoir marqué son respect par un moment de silence, fit son compliment en portugais. Le prince se le fit expliquer par l'interprète, quoiqu'il sût aussi la langue portugaise. Il se servit de la même voie pour répondre qu'il était charmé de voir des Français; qu'il emploierait en leur faveur tout le crédit qu'il avait auprès du roi son père, et qu'il les remerciait de leurs offres obligeantes. Ensuite, prenant d'Elbée par la main, il le fit marcher près de lui sous le même parasol. Il voulut voir la chaloupe qu'il avait apportée au rivage. Il l'examina curieusement; et s'étant fait donner le pavillon qu'on y avait élevé, il le plaça vis-à-vis sa tente, à la tête d'une compagnie de cent mousquetaires. Ces marques de distinction causèrent de la jalousie aux Hollandais, qui n'avaient jamais été traités avec tant d'honneur. La conversation fut fort polie entre le prince et le commandant français, quoiqu'elle continuât de se faire

par le ministère de l'interprète. Sans perdre la gravité de son rang, le prince montra beaucoup d'agrément et de vivacité. Il était d'une taille puissante, mais d'un embonpoint médiocre. Il avait le visage fort beau, les yeux vifs, les dents belles et le sourire gracieux. Toute sa personne présentait un air de grandeur et de dignité, tempéré par une douceur qui lui attirait tout à la fois du respect et de l'affection. A l'heure du dîner, on étendit dans la tente de fort belles nattes, autour desquelles on mit des coussins de damas. Le prince prit d'abord sa place, et fit mettre d'Elbée à sa droite. Du Bourg, Carlof et les facteurs anglais se mirent à sa gauche. Le festin fut composé de plusieurs sortes de mets, rôtis et bouillis; c'était du bœuf, du sanglier, du chevreau, des poulets et d'autres pièces de volaille, avec divers ragoûts à l'huile de palmier, qui ne pouvaient être fort agréables pour ceux qui n'en avaient pas l'habitude. Il ne parut point d'autre vaisselle que des couïs, c'est-à-dire des moitiés de calebasses, peintes d'un vernis si brillant, qu'on les prendrait pour de l'écaille de tortue des plus belles espèces (1).

Pendant le repas, deux officiers rafraîchirent continuellement le prince avec des éventails de cuir parfumé. Tous les nègres qui étaient derrière lui le servirent à genoux, avec de grands témoignages de respect. Il y avait dans ce nombre, mais plus près de son côté, trois hommes auxquels il fit signe de s'avancer, et dans la bouche desquels il mit quel-

(1) Des Marchais, t. II, p. 296.

ques morceaux de pain et de viande (1). D'Elbée apprit que c'étaient ses favoris, et que, par un sentiment de respect et de délicatesse, ils ne devaient pas toucher de la main ni laisser tomber de leur bouche ce qui leur était donné par le prince, sous peine de perdre ses bonnes grâces. On ne servait point à boire, et personne n'en demanda pendant le dîner, quoiqu'il eût duré assez long-temps. Mais la conversation du prince n'en fut pas moins vive, ni moins amusante. D'Elbée le trouva mieux instruit des affaires de l'Europe qu'il n'aurait pu se l'imaginer. Il fut obligé de répondre à diverses questions qui marquaient de la délicatesse d'esprit et de la pénétration.

Après le dernier service, on offrit de l'eau dans des verres de cristal, pour se laver la bouche. Ensuite on mit devant chaque convive une nouvelle serviette de coton, fort proprement pliée. Les officiers du prince apportèrent alors du vin de palmier, du vin d'Espagne, de Portugal et de France, dont on but sans excès; car le prince ne forçait personne à boire contre son inclination, quoiqu'il invitât souvent tout le monde à prendre son verre. Il fit boire plusieurs fois d'Elbée en même temps que lui dans le sien; témoignage de considération et d'amitié, qui n'a rien d'égal dans la nation. La difficulté est de concevoir comment deux personnes peuvent boire dans le même verre, à moins que les verres d'Ardra ne soient différents de ceux de France, ou semblables

(1) Les sauvages du Canada et de la Louisiane ont le même usage, lorsqu'ils veulent faire honneur à quelqu'un.

à ceux d'Italie, qui ont huit ou dix pouces de largeur, et qui n'en ont pas un de profondeur. Pendant que le prince dînait sous sa tente, les nègres de sa suite furent traités dans plusieurs petites loges qu'on avait dressées pour eux. Les soldats et les matelots français qui accompagnaient d'Elbée eurent part aussi à la fête, et tous les restes des aliments furent distribués à la populace. D'Elbée, en sortant de la tente, jeta quelques poignées de boudjis, qui excitèrent beaucoup d'acclamations. Depuis ce moment le commerce fut ouvert, et les Français eurent la liberté de traiter avec les sujets du roi.

L'âge du prince était de trente ou trente-cinq ans. Il n'avait pour habits que deux pagnes, qui traînaient toutes deux jusqu'à terre; l'une de satin, l'autre de taffetas, avec une large écharpe de taffetas autour de la ceinture. Le reste de son corps était nu; mais il avait sur la tête un chapeau garni de plumes rouges et blanches, et des sandales rouges aux pieds.

Lorsque les Français prirent congé de lui, vers le soir, il renouvela ses civilités, en leur promettant toutes sortes de bons offices en faveur de leur nation. Il voulut voir entrer d'Elbée dans sa chaloupe. Plusieurs nègres fort robustes la prirent sur leurs épaules, et la transportèrent au-delà des plus grosses vagues. D'Elbée fit saluer le prince par des cris de joie, qui servirent de signal aux deux vaisseaux pour faire successivement quatre décharges de douze pièces de canon.

Du Bourg et Carlof, qui demeuraient au rivage, se mirent, comme le prince, chacun dans un hamac

porté par des nègres. On leur mit, comme à lui, des parasols sur la tête. Ils partirent avec lui, toujours accompagnés de ses gardes, de sa musique et d'une grande foule de peuple. Il était nuit lorsqu'ils arrivèrent à Offra. Le jour suivant, qui était le 21 janvier, le prince fit une visite à du Bourg avec ses deux grands capitaines, et lui proposa de l'accompagner à Assem. Il fit préparer deux hamacs pour lui et pour Carlof. Le départ fut différé jusqu'au 24. En voyageant avec le prince, les deux officiers de France eurent l'avantage de voir le pays pendant le jour; faveur qu'on refuse à tous les étrangers. Le prince leur donna une fête au grand Foro (1), village considérable, qui est à moitié chemin entre Offra et Assem. Comme ils étaient partis assez tard, ils furent surpris des ténèbres avant que d'arriver à la capitale. On les conduisit au palais, dans un appartement qu'on avait préparé pour eux, et le roi leur fit porter à souper.

Dans le même temps, d'Elbée débarquait ses marchandises, qui furent transportées du rivage à Offra par des nègres. Leur salaire n'était que de vingt boudjis pour chaque voyage. Mais, quelque petit qu'il puisse paraître, il était proportionné à leur fardeau, qui n'excède jamais deux barres de fer, ou l'équivalent de ce poids. Il le nomme tonié. La barre de fer n'a ici que neuf pieds de long et deux pouces de large, sur un quart d'épaisseur (2). Les présents destinés au roi furent portés de même jusqu'à

(1) Ce village n'est placé que sur la carte de d'Anville (1729).

(2) Sur la côte près du cap Vert, la barre de fer dont on se servait en 1714 était pareillement de neuf pieds. Voyez t. III, p. 171.

la capitale, avec les marchandises qui devaient servir à commercer avec les grands.

Le 27 de janvier, du Bourg eut sa première audience du roi, en qualité d'ambassadeur du roi de France. Il fut introduit par le prince, fils du roi, par le grand-prêtre et les grands capitaines. Le roi le fit asseoir sur un lit de coton, près de son fauteuil ou de son trône. Du Bourg fit son compliment en langue portugaise, que ce prince entendait et parlait en perfection. Cependant il se le fit expliquer par ses deux interprètes, nommés Matteo et Francisco. L'office d'interprète est ici fort considérable; mais la moindre erreur les expose au supplice.

Le roi fit une réponse obligeante, après laquelle du Bourg lui présenta le carrosse et les autres présents de la compagnie. Ensuite il lui demanda la permission de bâtir une loge ou un comptoir à Offra, en promettant que la compagnie française enverrait chaque année quatre vaisseaux pour le commerce. Le roi répondit qu'à l'égard du commerce, les Hollandais lui envoyaient tous les ans plus de vaisseaux qu'il n'en pouvait charger; que l'année précédente plusieurs avaient été obligés de retourner sans cargaison; qu'il y en avait actuellement six sur la côte, et quatre à Mina, qui n'attendaient que l'avis de leur comptoir pour venir dans sa rade; enfin, qu'il n'avait besoin ni de vaisseaux, ni de marchandises; que les Hollandais, d'ailleurs, lui faisaient des offres considérables pour l'engager dans une alliance exclusive, et qu'il avait d'autant plus de raisons pour les accepter, que les Anglais paraissaient négliger son commerce, et

que les Français, après l'avoir autrefois cultivé, n'étaient pas plus fidèles à leurs engagements; faute qu'il n'avait point à reprocher aux Hollandais. Sa Majesté ajouta que, malgré de si justes sujets de plainte, ce qu'il avait appris de la grandeur du roi de France et du zèle qu'un de ses ministres avait pour le progrès du commerce, faisait naître dans son cœur une vive passion de mériter l'estime d'un si grand monarque, par les faveurs qu'il était résolu d'accorder à ses sujets; que, dans cette vue, il avait déjà donné ordre à son grand-capitaine de bâtir à Offra un comptoir pour les Français, de protéger leur commerce, et de l'encourager de tout son pouvoir. Du Bourg se fit apporter les plus précieuses marchandises des deux vaisseaux. Il en offrit le choix au roi, et lui laissa les prix. Cette galanterie produisit un effet merveilleux, et donna une haute idée de la politesse des Français. Du Bourg étant tombé malade, la direction du commerce fut abandonnée à Carlof, qui mit aussitôt le prix des esclaves à dix-huit barres par tête, quoique jusqu'alors il n'eût jamais été au-dessus de douze. Le but de cette politique était de ruiner le commerce des Hollandais. En effet, ils aimèrent mieux garder leurs marchandises que de ne pas en tirer leurs anciens avantages.

Carlof envoya des présents à la reine-mère et à la reine. Ensuite, se livrant aux soins du commerce, il commença par acheter du prince, du grand-prêtre et des grands capitaines, trois cents esclaves, qu'il fit conduire immédiatement à bord. Un officier du roi lui en amena soixante-quinze autres, de la part de

ce monarque, pour le paiement des marchandises qu'il avait choisies.

Le 8 de février, on publia, dans toute l'étendue du pays, une proclamation qui accordait la liberté de vendre, à la compagnie, le nombre d'esclaves dont le roi était convenu avec les officiers français. Comme le traité s'était fait à Offra, les receveurs du domaine y établirent une douane et les mêmes droits que dans la capitale. Les esclaves achetés du roi en furent exempts. Dès le premier jour de mars, la Justice aurait pu mettre à la voile avec sa cargaison complète, si d'Elbée n'eût été résolu d'attendre son second bâtiment. L'envie de hâter son départ lui fit faire un voyage à la cour, accompagné de Carlof et de Marriage, principal commis, et suivi de ses domestiques. Le vice-roi d'Offra leur fournit des hamacs et des porteurs. N'ayant pas le prince pour guide, leur marche se fit pendant la nuit. Mais le temps était clair, et la lune si brillante, qu'il leur fut aisé d'observer que le pays est plat et uni, bien cultivé, et rempli de villes et de villages. Le capitaine des étrangers, qui était chargé de leur conduite, et qui se faisait porter dans un hamac à la tête du convoi, eut soin continuellement d'éviter les villes, et fit quantité de détours pour les laisser toujours à quelque distance.

D'Elbée entra dans la capitale avant le lever du soleil; mais, pendant le séjour qu'il y fit, on lui accorda la liberté de visiter la ville et les lieux voisins (1), sous l'escorte de deux officiers du roi. A

(1) On en verra la description ci-après.

son arrivée, il avait été conduit à l'appartement des Français, où le roi lui avait d'abord envoyé toutes sortes de rafraîchissements. Le prince, le grand-prêtre et tous les grands lui ayant fait les mêmes civilités, il se vit assez de provisions pour traiter deux cents personnes. Le lendemain il reçut la visite de tous les grands ; mais le prince se fit excuser de ne pouvoir lui rendre la sienne, parce qu'il avait perdu un de ses enfants. Il se tenait renfermé, sans voir personne ; ce qui passe dans le pays pour la marque d'une extrême douleur (1).

Le roi ne rend jamais de visites; mais il voulut accorder une faveur extraordinaire à d'Elbée, en le recevant le même jour à l'audience. Les deux grands capitaines reçurent ordre de le conduire, en marchant à ses deux côtés. Il fut introduit dans un jardin du palais, où le roi était assis dans un fauteuil de damas, sous une galerie.

Ce prince, qui se nommait Tozifon (2), paraissait âgé d'environ soixante-dix ans. Il était de haute taille et d'une grosseur proportionnée. Ses yeux étaient grands et pleins de feu. Si sa contenance faisait juger avantageusement de sa pénétration, de son jugement et de sa sagesse, ses discours et ses réponses, dans une longue audience, ne firent pas moins connaître la vivacité de son esprit. Il était vêtu de deux pagnes, à la mode persienne, l'une sur l'autre, comme deux jupons. Celui de dessous était de taffetas, et l'autre

(1) Des Marchais, vol. II, p. 308.

(2) Prevost écrit, à tort, Tofizon. Voyez des Marchais, t. II, p. 309.

de satin piqué. Une large écharpe de taffetas lui servait de ceinture. Il avait le reste du corps tout-à-fait nu; mais il portait sur la tête une sorte de bonnet de toile bordée de dentelle, et par-dessus une couronne de bois noir, luisant comme l'ébène, qui rendait une odeur agréable. Il tenait dans la main un petit fouet, dont le manche, qui était aussi de bois noir, avait plusieurs ornements. La corde était de soie ou de pite (1).

D'Elbée s'étant approché, avec trois profondes révérences, le roi lui présenta la main et prit la sienne. En la lui pressant, il fit craquer trois fois son pouce, par un témoignage distingué d'affection et de faveur. Ensuite ayant fait apporter des nattes et des coussins, il l'invita par un signe à s'asseoir avec ses deux officiers, tandis que les deux domestiques attendirent hors de la galerie.

Après les compliments ordinaires, d'Elbée pria le roi de laisser aux Français la liberté de se bâtir un comptoir à leur gré, parce que celui qu'il leur avait donné lui-même était trop petit et fort incommode. Il ajouta qu'il le suppliait de donner des ordres pour la sûreté du directeur et du facteur d'Offra. Le monarque répondit que les Français pouvaient compter sur sa protection; qu'il ne souffrirait pas qu'on leur donnât le moindre sujet de plainte, et qu'il allait même ordonner que les dettes de ses sujets fussent payées dans l'espace de vingt-quatre heures; qu'à l'égard du comptoir d'Offra, il chargerait le prince

(1) Plante dont on fait du fil à Cayenne.

son fils et les deux grands capitaines de s'y rendre en personne, pour faire augmenter les bâtiments; mais qu'il ne pouvait permettre aux facteurs français de bâtir suivant les usages de leur pays : « Vous com-« mencerez, lui dit-il, par une batterie de deux « pièces de canon; l'année d'après, vous en aurez « une de quatre, et par degrés votre comptoir de-« viendra un fort, qui vous rendra maîtres de mon « pays, et capables de me donner des lois. » Il accompagna ce raisonnement de plusieurs comparaisons fort justes et fort ingénieuses, avec un air si gai et tant de bonnes plaisanteries, que d'Elbée ne put s'offenser d'un refus si gracieux et si politique.

Il ajouta qu'il était surpris que le royaume de France étant si spacieux et si rempli d'habiles ouvriers, la compagnie chargeât ses vaisseaux de marchandises communes, telles qu'il en venait d'Angleterre et de Hollande. D'Elbée répondit que ce premier voyage n'était qu'un essai de la compagnie, pour reconnaître la nature du commerce d'Ardra; mais qu'à l'avenir elle enverrait à Sa Majesté ce que la France avait de plus rare et de plus curieux. Il la pria de nommer ce qu'elle trouverait de plus agréable. Le roi nomma une épée française à poignée d'argent et un coutelas, de grands miroirs, de belles toiles, des mules de velours, du drap écarlate, des gants parfumés, des bas de soie et quelques autres marchandises d'ajustement. D'Elbée lui promit d'en apporter lui-même, ou d'en envoyer par le premier vaisseau qui partirait de France après son retour. Cette conversation fut suivie d'un présent de deux

pistolets et d'un fusil garnis d'argent, que le roi parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Il invita le commandant français à voir le prince son fils, en l'assurant que sa visite serait reçue volontiers, quoique le prince fût dans la douleur d'une perte fort récente. Ensuite le prenant par la main, il le congédia, avec plus de faveurs et de distinctions qu'il n'en avait jamais marqué pour aucun autre Européen.

Ce prince est si respecté de ses sujets, qu'à l'exception de son fils et du grand-prêtre, personne ne paraît devant lui sans se prosterner le visage contre terre (1), et n'ose lever les yeux sur lui. Seulement, lorsqu'ils sont obligés de lui répondre, ils lèvent un peu la tête, pour la baisser aussitôt qu'ils ont cessé de parler. D'Elbée fut témoin, dans son audience, que les deux grands capitaines mêmes n'étaient pas exempts de cette humiliante cérémonie. Mais le prince et le grand-prêtre en étaient dispensés. Ils parlaient debout au roi, et leur rang ou la faveur de ce monarque leur donnait la liberté d'entrer au palais jour et nuit, à toutes les heures, sans y être appelés.

D'Elbée ayant obtenu du roi la permission de voir le palais et les jardins, visita tous les appartements, à la réserve de celui des femmes, où personne n'a la liberté d'entrer. Il fut conduit chez le prince par le grand-capitaine de la cavalerie, à la tête de cent cavaliers nègres armés d'arquebuses et de sabres. Leurs chevaux sont gros et robustes, mais fort mal

(1) D'Elbée prit pour une prérogative particulière du roi Tozifon, ce qui est d'usage ordinaire à l'égard des monarques nègres.

en bouche. Leurs selles sont petites et plates, sans étriers, à la manière du Portugal. L'habillement de cette cavalerie consiste dans une seule pagne, un bonnet pointu comme nos dragons, des bottes de cuir, ou plutôt des bottines, qui ne vont qu'au milieu de la jambe, et de grands éperons, qui n'ont qu'une seule pointe. D'Elbée et sa suite étaient dans des hamacs. On lui portait un parasol sur la tête.

Le prince ne faisait pas sa demeure dans la capitale. Sa cour était un petit bourg qui n'était éloigné que d'une lieue. Comme Assem n'a qu'une seule porte, la cavalcade qui escortait d'Elbée fut obligée de faire le tour des murs pour gagner le chemin. Le prince reçut le commandant français avec beaucoup de caresses. C'était une faveur extraordinaire de le dispenser du cérémonial; car l'usage ne permet point aux personnes de distinction de recevoir compagnie pendant le deuil. Sa salle d'audience était fort grande et couverte d'un tapis de Turquie. Le prince parut, assis sur une natte. Il en fit apporter d'autres pour d'Elbée et les deux officiers français qui l'accompagnaient. Après une heure de conversation, où le prince renouvela ses protestations d'amitié et de zèle pour les Français, on apporta des liqueurs; il but bouche à bouche avec d'Elbée (1), et fit présenter des liqueurs aux deux autres. Ensuite s'étant levé, les Français prirent congé de lui, et retournèrent vers la ville par la même route. Mais ils s'arrêtèrent à la maison du grand-prêtre ou grand-marabout,

(1) On a déjà vu le sens de cette expression.

qui avait invité d'Elbée à souper. Ils y furent reçus avec une politesse dont on ne trouve point d'exemple dans les autres voyageurs. La salle du festin était couverte d'un grand tapis de Turquie, sur lequel on étendit des nattes d'une finesse et d'une propreté admirables, pour servir de nappe. La vaisselle était de terre de Delft, et les serviettes plus grandes du double que les nôtres. Les mets consistaient en diverses sortes de viandes, rôties et bouillies, avec des ragoûts à la mode du pays. L'abondance et la variété régnèrent pour les liqueurs. Enfin le grand-prêtre n'avait rien épargné, dans une fête dont il voulait se faire autant de mérite auprès de son maître que d'honneur aux yeux des étrangers. Comme il n'ignorait pas que l'usage des Européens n'est pas de s'asseoir à terre, il avait préparé des coussins de taffetas et de satin pour rendre leur situation plus commode. Un concert de musique se fit entendre au milieu du repas. C'étaient des voix qui ressemblaient à celles des enfants et qui paraissaient venir de loin. Elles étaient accompagnées d'un tintement de cloche, qui attira l'attention de d'Elbée, parce qu'il crut y trouver de l'harmonie (1).

Le grand-prêtre, qui parlait très bien la langue portugaise, lui demanda ce qu'il pensait des voix auxquelles il paraissait prêter l'oreille. D'Elbée répondit que c'étaient sans doute de petits enfants qui chantaient avec beaucoup de mélodie, et qui s'accordaient fort bien avec la mesure des instruments. « Ce « sont mes femmes, reprit le prêtre, qui ont entrepris

(1) Des Marchais, t. II, p. 317.

« de vous donner cet amusement. Nous ne sommes « point ici dans l'usage de montrer nos femmes; mais, « pour vous convaincre de l'affection que je porte « aux Français, je suis prêt, si vous le souhaitez, à « vous donner cette satisfaction. » D'Elbée parut fort sensible à cette marque de confiance. A la fin du souper, le grand-prêtre le conduisit dans une galerie haute, d'où l'on pouvait jeter les yeux par une fenêtre dans la salle à manger. Les femmes y étaient rassemblées au nombre de soixante-dix ou quatre-vingts. Elles n'avaient pour habits que des pagnes ou des jupons qui les couvraient depuis la ceinture jusqu'aux pieds, et toutes les parties supérieures étaient nues. Quelques unes portaient des ceintures de taffetas. Elles étaient assises sur des nattes, des deux côtés de la galerie, assez serrées l'une près l'autre. L'arrivée du marabout et celle des étrangers parut leur causer aussi peu d'émotion que de curiosité. Elles continuèrent leur concert, en frappant, avec de petites baguettes, sur des cloches de fer et d'autre métal, de la forme d'un cylindre et de différentes grandeurs. Leur modestie (1), dans une occasion si extraordinaire, parut fort louable à d'Elbée, et sa réflexion l'est aussi. Mais que penser de Labat, son éditeur, qui semble croire ici qu'en vertu de sa correspondance avec le diable, le grand-prêtre avait fasciné les yeux de ses femmes jusqu'à les empêcher d'apercevoir les Français?

Au coin de la galerie, d'Elbée observa une figure blanche, de la grandeur d'un enfant de quatre ans.

(1) Des Marchais, t. II, p. 317.

Il demanda ce qu'elle signifiait : « C'est le diable, lui « dit le marabout. » — « Mais le diable n'est pas blanc, « lui répondit d'Elbée ». — « Vous le faites noir, répli- « qua le prêtre, mais c'est une grande erreur. Pour « moi, qui l'ai vu et qui lui ai parlé plusieurs fois, je « puis vous assurer qu'il est blanc. Il y a six mois, « continua-t-il, qu'il m'apprit le dessein que vous aviez « formé en France de tourner ici votre commerce. « Vous lui êtes fort obligés, puisque, suivant cet « avis, nous avons laissé languir le commerce des « autres Européens, afin que vous trouvassiez plus « aisément votre cargaison d'esclaves (1). » D'Elbée se crut libre de penser tout ce qu'il voulait de ce discours, et ne jugea point à propos d'entrer là-dessus en dispute avec le grand-prêtre.

Ce pontife d'Ardra était un homme d'environ quarante ans, grand, bien fait, et d'une physionomie agréable. Il portait le même habillement que les principaux officiers du roi, c'est-à-dire, deux grandes pagnes d'étoffe de soie ou de brocart, l'une sur l'autre; une grande écharpe à la ceinture; des caleçons de coton d'assez bonne longueur; des sandales ou des escarpins de cuir d'Espagne; un chapeau à l'européenne; un grand couteau à manche doré, qui pendait à sa ceinture, avec une canne à la main. De tous ces ornements, il ne quitte que sa canne lorsqu'il entre dans les appartements du roi, dont il est le premier ministre pour les affaires d'état comme pour celles de la religion. Il jouit seul du droit de se pré-

(1) Ici Prevost, ou l'auteur anglais qu'il traduit, dit le contraire de ce qui se trouve dans le voyage de d'Elbée. Voyez des Marchais, t. II, p. 319.

senter devant son maître à toutes les heures du jour, et de lui parler librement sans se prosterner. Ses civilités pour les Français ne se démentirent pas jusqu'au dernier moment. Il les conduisit jusqu'à la porte de son palais, et ne voulut rentrer qu'après les avoir vus dans leurs hamacs. La même nuit ils furent transportés à Offra, avec la même escorte qui les avait amenés à la capitale.

Depuis que les contrées de Juida et de Popo ont été démembrées du royaume d'Ardra, son étendue n'est pas considérable du côté de la mer. Il n'a pas plus de vingt-cinq lieues au long de la côte; puis s'enfonçant bien loin dans les terres, ses bornes à l'est et à l'ouest, qui sont les rivières de Volta et de Benin, renferment un espace d'environ cent lieues. Cependant il ne peut mettre sous les armes que quarante mille hommes; ce qui n'approche guère des forces du royaume de Juida, qui en peut lever deux cent mille. Mais il faut considérer que les troupes d'Ardra forment une milice régulière, qui est entretenue constamment, et qui ne manque que d'officiers et d'armes à feu pour faire rentrer dans la soumission les provinces révoltées. Le peuple d'Ardra ignore l'art de lire et d'écrire. Il emploie, pour les calculs et pour aider sa mémoire, de petites cordes, avec des nœuds qui ont leur signification. Les grands, qui entendent la langue portugaise, la lisent et l'écrivent fort bien; mais ils n'ont point de caractères ou d'alphabet pour leur propre langue (1).

(1) Relation d'Elbée, dans des Marchais, p. 323. Ces nœuds ressemblent aux quipos du Pérou.

Tous les nègres de quelque distinction portent ici deux pagnes de taffetas ou d'une autre étoffe de soie. Ils ont des écharpes de soie, les uns en ceinture, d'autres en forme de baudrier. Leur usage ordinaire est d'avoir la tête et les pieds nus; mais il leur est libre de porter des bonnets ou des chapeaux, et des sandales ou des bottines, excepté lorsqu'ils paraissent devant le roi. Les gens du commun ne sont couverts que depuis les reins jusqu'aux genoux, d'une pièce de serge qu'ils se passent deux fois autour du corps, et dont les deux bouts sont croisés au-dessus du nombril. Les laboureurs et les pauvres n'ont qu'un morceau de natte ou d'étoffe de coton, sur le devant du corps, pour cacher la nudité.

Les habits des femmes de condition sont des pagnes et des écharpes. Comme elles sortent rarement, elles ne se couvrent ni la tête ni les pieds. Les femmes du commun n'ont que des pagnes très courtes. L'auteur fait observer ici une coutume fort bizarre. Une femme mariée qui se prostitue à un esclave, devient elle-même l'esclave du maître de son amant, lorsque ce maître est d'une condition supérieure à celle du mari : mais, au contraire, si la dignité du mari l'emporte, c'est l'adultère qui devient son esclave (1).

Tous les officiers de la maison du roi joignent le titre de capitaine au nom de leur emploi. Ainsi le grand-maître d'hôtel se nomme capitaine de la table; le pourvoyeur, capitaine des vivres; l'échanson, capitaine du vin, etc. Personne ne voit manger le roi,

(1) Des Marchais, t. II, p. 330.

Il est même défendu, sous peine de mort, de le regarder lorsqu'il boit. Un officier donne le signal avec deux baguettes de fer, et tous les assistants sont obligés de se prosterner, le visage contre terre. Celui qui présente la coupe doit avoir le dos tourné vers le roi, et le servir dans cette posture. On prétend que cet usage est institué pour mettre sa vie à couvert de toutes sortes de charmes et de sortiléges. Un jeune enfant, que le roi aimait beaucoup, et qui s'était endormi près de lui, eut le malheur de s'éveiller au bruit des deux baguettes, et de lever les yeux sur la coupe au moment que le roi la touchait de ses lèvres. Le grand-prêtre, qui s'en aperçut, fit tuer aussitôt l'enfant et jeter quelques gouttes de sang sur les habits du roi, pour expier le crime et prévenir de redoutables conséquences. Le roi est toujours servi à genoux. On rend les mêmes respects aux plats qui vont à sa table ou qui en sortent; c'est-à-dire qu'à l'approche de l'officier qui les conduit, tout le monde se prosterne et baisse le visage jusqu'à terre. C'est un si grand crime d'avoir jeté les yeux sur les aliments du roi, que le coupable est puni de mort, et toute sa famille condamnée à l'esclavage (1).

Quoique les femmes du roi soient en fort grand nombre, il n'y en a qu'une qui soit honorée du titre de reine. C'est celle qui devient mère du premier mâle. Les autres sont moins ses compagnes que ses esclaves. L'autorité qu'elle a sur elles est si peu bornée, qu'elle les vend quelquefois pour l'esclavage, sans consulter

(1) Relation de d'Elbée, dans des Marchais, t. II, p. 329.

même le roi, qui est obligé de fermer les yeux sur cette violence. D'Elbée fut témoin d'une aventure qui confirme ce récit. Le roi Tozifon ayant refusé à la reine quelques marchandises ou quelques bijoux qu'elle désirait, cette impérieuse princesse se les fit apporter secrètement; et, pour les payer au comptoir, elle y fit conduire huit femmes du roi, qui reçurent immédiatement la marque de la compagnie, et furent conduites à bord. Ces malheureuses créatures n'auraient pas résisté long-temps au chagrin de leur disgrâce, si d'Elbée n'eût pris soin de les faire traiter avec un peu de distinction. Elles arrivèrent en bonne santé à la Martinique (1).

La religion d'Ardra est un amas confus de superstitions, qui ne peuvent être rappelées aux principes naturels du bon sens. L'idée même d'un être supérieur n'a rien de fixe et de réglé dans l'esprit des habitants. Ils n'ont ni temple, ni forme de culte. Ils n'offrent point de prières ni de sacrifices. Toutes leurs vues se bornent à la vie présente, sans aucun soupçon d'un état futur. Tozifon, roi d'Ardra, avait été élevé dans un couvent portugais de l'île Saint-Thomas. Il n'avait que du mépris pour la religion de son pays; et d'Elbée n'aurait pas désespéré de sa conversion, s'il n'eût remarqué l'ascendant du grand-prêtre. L'autorité de ce tyran est si bien établie, qu'il pourrait détrôner son maître au moindre changement qu'il entreprendrait de faire dans la religion.

(1) Relation de d'Elbée, dans des Marchais, t. II, p. 333. On ne dit pas que la compassion ait eu d'autres effets dans cette île.

C'est lui qui assigne à chaque famille les fétiches ou les idoles qu'elle doit adorer.

Les fétiches du roi et de l'état sont de gros oiseaux noirs, qui ressemblent aux corbeaux de l'Europe. On les nourrit avec beaucoup de soin, et les jardins du palais en sont remplis; mais le culte qu'ils reçoivent n'approche point de celui qu'on rend aux serpents de Juida. Il se réduit à croire qu'on ne peut les blesser sans attirer sur le pays les plus grandes infortunes. Chaque nègre a son propre fétiche. Les uns choisissent une montagne, d'autres un arbre, une pierre, une pièce de bois ou quelque autre substance inanimée, qu'ils regardent avec respect, mais sans prières et sans sacrifices; religion commode et dégagée de toutes sortes de cérémonies.

On ne connaît dans le royaume d'Ardra qu'une seule pratique, où l'on pourrait s'imaginer qu'il entre quelque ombre de religion. Le grand-prêtre a dans chaque ville une maison, où il envoie les femmes tour à tour, pour apprendre certains exercices qui demandent cinq ou six mois d'instruction. Ce sont des chants et des danses, qui consistent dans des mouvements et des sauts fort pénibles, avec un mélange de cris et de hurlements où l'on garde une certaine mesure. Les femmes destinées à cet exercice s'assemblent dans une grande salle. On leur charge les pieds et les mains d'instruments de fer et de cuivre, pour augmenter le bruit, et ce fardeau rend encore leurs agitations plus fatigantes. Elles ne cessent de danser qu'en tombant de faiblesse et de lassitude. Alors les vieilles maîtresses appellent

une nouvelle bande d'écolières, qui continuent ce divertissement, sans marquer beaucoup d'embarras pour le repos de ceux qui vivent dans le voisinage. D'Elbée eut le malheur de s'y trouver logé, et ne put fermer les yeux, jour et nuit, pendant tout le temps qu'il y demeura. Il trouva dans la ville d'Assem quelques chrétiens nègres qui vinrent lui demander des chapelets, et qui marquèrent un désir ardent d'entendre la messe. Mais il ne s'était pas fait accompagner de son chapelain. Ces nègres avaient sans doute été baptisés par les Portugais, pendant qu'ils étaient établis dans le royaume d'Ardra; mais il ne s'y trouvait plus aucun marchand de cette nation (1).

Le commerce d'Ardra consiste en esclaves et en provisions. Les Européens tirent annuellement de cette contrée environ trois mille esclaves. Une partie de ces malheureux est composée de prisonniers de guerre. D'autres viennent des provinces tributaires du royaume, et sont levés en forme de contribution. Quelques uns sont des criminels, dont le supplice est changé dans un bannissement perpétuel. D'autres sont nés dans l'esclavage, tels que les enfants mêmes des esclaves, à quelque office que leurs pères aient été employés. Enfin, d'autres sont des débiteurs insolvables, qui ont été vendus au profit de leurs créanciers. Tous les nègres qui ont manqué de soumission pour les ordres du roi sont condamnés à mort sans espérance de grâce, et leurs femmes, avec tous leurs

(1) Relation de d'Elbée, dans des Marchais, t. II, p. 325.

parents jusqu'à un certain degré, deviennent esclaves du roi (1).

On accorde au roi la première vue et le choix de toutes les marchandises, soit pour le paiement des droits, ou pour celui des esclaves qu'on achète de lui. Sa réputation est bien établie pour l'exactitude et la fidélité du commerce. Il ne fait jamais d'emprunts aux marchands, comme les autres rois nègres. Après lui, c'est au prince héréditaire, au grand-prêtre et aux grands capitaines qu'appartient le droit de choisir et celui de vendre les premiers leurs esclaves. Le peuple a son tarif particulier pour le commerce; et le prix des esclaves, comme celui des marchandises, est réglé avec tant de soin, qu'il s'élève peu de difficultés. Celles qui peuvent arriver sont ajustées sur-le-champ par le roi.

Tous les vaisseaux, grands et petits, paient le même droit de cinquante esclaves. A dix-huit barres par tête, cet impôt royal fait, pour chaque vaisseau, neuf cents barres en marchandises. On paie la valeur de deux esclaves pour la liberté de faire de l'eau, et quatre pour celle de couper du bois. Mais le roi n'exige rien pour le mouillage d'un vaisseau qui n'a pas besoin de ces deux secours.

Les marchandises qui conviennent ici au commerce des esclaves, sont de grands colliers de verre blanc, que l'auteur appelle margriettes (2), de gros pendants d'oreilles de cristal, des taffetas de couleur,

(1) Des Marchais, t. II, p. 322. Cet usage est généralement établi sur toute la côte.

(2) Des Marchais, t. II, p. 329.

des étoffes rayées et mouchetées, de beaux mouchoirs à glands, des barres de fer, des boudjis, des sonnettes de cuivre de forme conique ou cylindrique, du corail long, des chaudrons de cuivre de toutes sortes de grandeurs, des fusils, de l'eau-de-vie, de grands parasols, des miroirs à cadre doré, des soies et des taffetas de la Chine et de l'Inde, de l'or et de l'argent en poudre, et des écus d'Angleterre ou de Hollande. Dix de ces écus faisant le prix du meilleur esclave, il y a beaucoup à gagner dans ce commerce.

Avec quelque diligence que d'Elbée pressât la cargaison de la Concorde, elle ne put être si tôt finie qu'il se l'était proposé; et la Justice n'ayant rien à désirer pour la sienne, qui consistait en six cents esclaves, il prit le parti de mettre à la voile avec un seul vaisseau. La Concorde demeura dans la rade jusqu'au 13 de mars, et s'étant rendue à Saint-Thomas, où elle avait besoin d'augmenter ses provisions, elle partit de là pour le voyage de la Martinique (1).

§ II.

Ambassade du roi d'Ardra à la cour de France.

Les Hollandais, qui voyaient d'un œil d'envie le nouvel établissement des Français dans le royaume d'Ardra, et la faveur dont il jouissait à cette cour, commencèrent à craindre sérieusement pour leur

(1) Relation de d'Elbée, dans des Marchais, t. II, p. 339.

commerce. La présence de d'Elbée et de ses deux vaisseaux les avait forcés de contraindre leur ressentiment. Mais le départ de la Justice, qui laissait la Concorde seule, la mort du sieur Jamain, capitaine de ce vaisseau, qui arriva peu de jours après, et l'arrivée de deux bâtiments de leur nation qui entrèrent dans la rade, leur fit lever le masque avec si peu de ménagement, qu'ils commencèrent par arracher le pavillon français du comptoir de Praya, sous prétexte qu'ils étaient seuls en possession du privilége de déployer un pavillon. Marriage, directeur français, se hâta de paraître avec tous ses gens, pour s'opposer à cette violence; mais le fidalgo nègre, ou le gouverneur de la ville, interposa si heureusement son autorité, qu'il rétablit quelque apparence de paix entre les deux nations. Il leur représenta combien son maître serait offensé de leurs emportements; et, leur déclarant qu'il ne souffrirait rien dans ses états de contraire à la tranquillité publique, il fit craindre aux agresseurs d'en être chassés sans retour (1).

Cette menace arrêta la furie des Hollandais, et leur fit promettre de s'en rapporter à la décision du roi. Chaque parti dépêcha un courrier à la capitale, et reçut ordre de s'y rendre, sans avoir la hardiesse de prétendre à des innovations dans les droits et dans le commerce. Une affaire si importante jeta le roi et son conseil dans un extrême embarras. Leur incertitude durait encore, lorsque les deux facteurs arrivèrent à la cour; et le feu de la division fut près

(1) Relation de d'Elbée, dans des Marchais, t. II, p. 333 et suiv.

de se rallumer à l'occasion d'une nouvelle difficulté. Le facteur hollandais demanda la préférence sur Marriage, facteur français. Marriage lui répondit froidement que s'il osait faire un pas devant lui il lui passerait son épée au travers du corps. Le prince héréditaire eut la sagesse de prévenir cette querelle en donnant la main droite à Marriage, et la gauche au facteur hollandais. Il les conduisit dans cet ordre à l'audience.

A l'exemple du prince, le roi plaça le Français sur une natte à sa droite, et le Hollandais à sa gauche; ensuite il leur laissa la liberté d'exposer leurs plaintes. Le Hollandais, après une longue harangue, insista sur l'ancien établissement de sa nation, quoiqu'il ne pût désavouer que les états-généraux, ses maîtres, avaient toujours reconnu la supériorité du pavillon français. Marriage fit une réponse assez brusque, et ne manqua pas d'humilier le Hollandais, en lui rappelant l'origine de la république et l'obligation qu'elle avait à la France de sa liberté. On commençait à s'échauffer de part et d'autre, lorsque le roi, imposant silence aux deux partis, leur tint ce discours avec beaucoup de majesté:

« Le réglement des droits de la préséance et du « pavillon appartient à vos maîtres. Comme j'ignore « leur puissance, il ne me conviendrait pas de dé- « cider là-dessus, et c'est à eux que vous devez vous « adresser. Quoique la date de l'établissement hol- « landais dans mes états semble leur donner quelque « droit à la préférence sur de nouveaux venus, les « grandes choses qu'on m'a racontées du roi de

« France et de l'étendue de ses domaines, me portent « plutôt à blesser un peu les prétentions des Hol- « landais, qu'à manquer de respect pour un si grand « prince. Ainsi je vous défends à tous deux d'arborer « vos pavillons et de recommencer les disputes, « jusqu'à ce que vous ayez reçu la décision de vos « supérieurs. Et comme je souhaite beaucoup de « connaître la grandeur du roi de France et de l'as- « surer de ma considération, je nomme pour mon « ambassadeur auprès de lui Matteo Lopez (1), in- « terprète de ma cour; et je vous demande pour ce « ministre, continua-t-il, en s'adressant à Marriage, « le passage sur votre vaisseau, dans l'espérance « que vous prendrez soin de lui et que vous le ferez « conduire sûrement à la cour de votre roi. En atten- « dant, ma volonté est que vous vous embrassiez « devant moi, que vous mangiez ensemble, et que « vous me promettiez de vivre en bonne intelli- « gence. »

Les deux facteurs trouvèrent trop d'équité dans cette décision pour ne pas s'y soumettre. Ils s'embrassèrent, et furent traités magnifiquement par le prince dans un des appartements du palais. Le roi leur envoya divers mets de sa table et du vin de sa bouche. Il leur fit dire qu'il les aurait honorés volontiers de sa compagnie, s'il n'eût été retenu par les usages du pays; ensuite il accorda une longue audience à Marriage, sans autres témoins que le

(1) Ce nom, dans un nègre, marque encore le crédit qu'avaient eu les Portugais dans le royaume d'Ardra. Labat remarque qu'ils y avaient introduit leur langue, leurs coutumes et leur religion.

prince et l'ambassadeur. Comme le vaisseau français était prêt à partir, Lopez eut fort peu de jours pour se disposer au voyage. Les présents que le roi d'Ardra envoyait au roi de France n'avaient de précieux que leur nouveauté. Ils consistaient en deux poignards et deux sagaies fort bien travaillés; une veste d'étoffe du pays, et un tapis d'écorce d'arbre d'une finesse admirable.

La Concorde mit à la voile avec près de six cents esclaves, et l'ambassadeur nègre fut traité avec toute la distinction qui convenait à son mérite personnel et à son caractère. La blancheur de ses cheveux et de sa barbe le faisait reconnaître pour un vieillard; mais il marchait d'un pas ferme; il avait de la vivacité dans les yeux, un air de qualité, et la physionomie fort agréable. Ses manières étaient douces et polies. Il parlait la langue portugaise avec beaucoup d'élégance. A l'office d'interprète, il joignait celui de secrétaire d'état. Il avait été élevé dans les principes de la religion romaine, et s'était engagé à recevoir le baptême aussitôt que le roi son maître aurait reçu des missionnaires. Il savait les prières de l'église en portugais, et, pendant le voyage, il ne manqua jamais d'assister à la messe avec beaucoup de vénération. C'était un homme sensé, qui parlait peu, mais qui faisait beaucoup de questions, et qui écrivait tout ce qu'il voyait ou qu'il entendait. Dans plusieurs ambassades, dont il avait été chargé aux cours de Benin et d'Oyco (1), il parais-

(1) Relation de d'Elbée, dans des Marchais, t. II, p. 340. Quel est ce royaume d'Oyco? il n'en est fait aucune mention sous ce nom

sait qu'il avait acquis une parfaite connaissance des régions voisines de celle d'Ardra. Son train consistait en trois de ses femmes, trois de ses plus jeunes enfants, et sept ou huit domestiques.

Le vaisseau français n'arriva que le 13 de septembre à la Martinique; mais, dans une si longue route, il lui mourut peu d'esclaves. M. de Baas, lieutenant-général et gouverneur de la Martinique, et le sieur Pellissier, directeur-général de la compagnie, firent un accueil fort honorable à l'ambassadeur. Comme l'hiver approchait, et que son habillement ne convenait point au climat de l'Europe, ils le firent habiller à la française, lui et toutes les personnes de sa suite. On prit le même soin de lui fournir toutes les commodités nécessaires au voyage. Il s'embarqua, le 27 de septembre, sur un vaisseau de la compagnie; mais les vents contraires firent durer sa navigation pendant soixante-quatre jours, jusqu'au port de Dieppe, où il jeta l'ancre le 3 de décembre. Il y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs par le gouverneur de la ville, qui l'arrêta quelques jours, pour le rétablir des fatigues du voyage. Les directeurs de la compagnie ne furent pas plus tôt informés de son débarquement, qu'ils firent disposer, à Paris, l'hôtel de Luynes pour sa réception. A son approche, ils envoyèrent au-devant de lui deux de leurs membres, avec deux carrosses

sur aucune carte, ni nulle part ailleurs; il est probable que c'est le même état qu'Oyeo, que Barbot, p. 346, place au nord-ouest de Juida, qui est peut-être le Kosie de Bowdich, à l'est d'Ardra, et l'Isago de la carte d'Afrique de d'Anville. Peut-être aussi Oyco est une corruption d'Oedo, nom de la capitale de Benin. Voyez ci-après, t. XI, p. 15.

à six chevaux, qui le reçurent à Saint-Denis. Il fit son entrée dans Paris le 15 de décembre, et la compagnie le fit complimenter à l'hôtel où il était descendu (1).

Aussitôt que le roi fut informé de son arrivée, il lui envoya un de ses gentilshommes ordinaires, avec ordre de demeurer près de lui et de l'accompagner continuellement. La compagnie lui envoya aussi le sieur d'Elbée et quelques autres officiers. Elle lui donna deux carrosses pour son usage ordinaire, et le fit traiter avec beaucoup de magnificence. On lui dit que le roi devait venir à Paris le 19, et lui accorder sa première audience à dix heures du matin dans son palais des Tuileries. L'ambassadeur fit paraître beaucoup de bon sens dans cette occasion. Il dit à d'Elbée : « N'ai-je pas fait une faute, en sortant hier « de cette maison? J'aurais dû ne rien voir jusqu'à « ce que j'aie vu le roi, qui est le principal objet de « mon voyage. Je ne veux plus sortir avant que « d'avoir eu cet honneur » (2).

Tous les directeurs de la compagnie le visitèrent en corps. Celui qui portait la parole en langue portugaise, s'étendit d'abord sur la grandeur du roi, sur ses richesses et ses vertus. Ensuite il ajouta que son excellence pouvait remarquer aisément la différence qu'il y avait entre une compagnie qui était honorée de la protection d'un grand roi, et celle des Hollandais. L'ambassadeur répondit que ce qu'il avait vu en France depuis son débarquement, lui appre-

(1) Relation de d'Elbée, dans des Marchais, t. II, p. 342.
(2) Relation de d'Elbée, *ubi sup.*

nait à juger de la vérité; et que, sans avoir vu les autres pays de l'Europe, il s'imaginait aisément qu'il n'y en avait pas de comparable à la France; qu'il jugeait aussi de la puissance de la compagnie par le traitement qu'il recevait d'elle, et qu'il n'avait pas besoin d'autre preuve pour se convaincre des impostures du facteur hollandais. Mais, ajouta-t-il, j'aurai l'honneur de voir le roi. Je l'assurerai que le royaume d'Ardra est entièrement à lui, et que tous ses ports et son commerce sont au service de la compagnie. Un des directeurs lui ayant demandé comment il se portait, il répondit : « Ma santé était médiocre; « mais je me trouve mieux depuis que j'ai vu mes- « sieurs de la compagnie; et lorsque j'aurai vu le roi, « je me porterai parfaitement bien. »

La compagnie ayant fait faire des habits fort riches, pour lui, pour ses femmes et pour ses enfants, il dit à ceux qui les lui présentèrent : « Je vois que la France « veut faire briller ses richesses, en revêtant ainsi « ceux dont la pauvreté est le partage. »

Le jour de l'audience; M. de Berlise, maître des cérémonies, se rendit à l'hôtel de Luynes avec les carrosses du roi et de la reine, pour conduire l'ambassadeur au palais des Tuileries. Son excellence fut placée dans le carrosse du roi, et ses enfants dans celui de la reine. Ils furent conduits dans la grande place des Tuileries, où les gardes françaises et suisses formaient deux bataillons. Les deux compagnies des mousquetaires du roi en formaient deux autres dans la cour intérieure. L'ambassadeur marqua beaucoup d'admiration pour de si belles troupes, et pour la

richesse de leurs armes et de leur parure. On l'introduisit dans une salle des appartements inférieurs, où l'on avait exposé, sur de grandes tables, quantité de choses précieuses. Il les regarda long-temps avec beaucoup d'attention, et lorsqu'on lui demanda ce qu'il en pensait, il répondit : « Je vais voir le roi, « qui est fort au-dessus de tout ce que je vois. »

Après lui avoir laissé trois quarts d'heure pour se rassasier de ce riche spectacle, M. de Berlise vint l'avertir qu'il était temps de monter à l'audience. Il trouva, des deux côtés de l'escalier, les archers du grand-prevôt de France, vêtus magnifiquement, avec le marquis de Sourches, leur chef, à leur tête. Les Cent-Suisses de la garde étaient rangés sur le haut de l'escalier jusqu'à la porte des appartements. A la porte même, il fut reçu par M. de Rochefort, capitaine des gardes de quartier, au milieu d'un cercle de ses officiers, et conduit entre deux rangées de gardes du corps jusqu'à la porte de la première antichambre, qu'il passa au travers d'une foule de personnes distinguées, dont la galerie était remplie. Ce ne fut pas sans peine qu'il arriva au pied du trône, qui était à l'extrémité de la galerie, et où le roi était assis sur une estrade de plusieurs degrés.

Sa majesté était distinguée, non seulement par l'air de grandeur qui lui était naturel, mais par un prodigieux nombre de diamants dont ses habits étaient couverts. Il avait à sa droite monseigneur le dauphin, et M. le duc d'Orléans à sa gauche. Au-dessous de ces deux princes étaient, des deux côtés, les princes du sang, et plus bas les ducs et pairs de

France, qui formaient un cercle fort brillant autour du trône. L'ambassadeur fit une profonde révérence en arrivant au milieu de la galerie. Il en fit plus loin une seconde, et une troisième lorsqu'il fut au pied du trône. On le fit monter sur l'estrade, avec ses enfants, qui le suivaient à quelques pas. Il se prosterna aux pieds du roi, et ses enfants l'imitèrent. Le compliment qu'il fit de bouche était en langue portugaise. Dans la situation où il était, il leva un peu la tête pour le commencer. « Le roi d'Ardra, son maî-« tre, ayant entendu parler des merveilles que la « renommée publiait de sa majesté française, l'avait « envoyé pour assurer un si grand roi de la passion « qu'il avait d'obtenir son estime, et pour lui offrir « la disposition de sa personne et de ses états. » Le roi le fit lever, et s'apercevant qu'il tenait un papier à la main, avec quelques marques de confusion, il demanda ce que c'était. D'Elbée, qui servait d'interprète, répondit que l'ambassadeur ayant appréhendé que la terreur de la majesté royale ne mît quelque désordre dans son discours, l'avait écrit la veille et l'avait fait traduire en français, dans l'espérance que sa majesté lui ferait la grâce d'en entendre la lecture. Le roi témoigna qu'il y consentait, et donna ordre à d'Elbée de lire le discours à haute voix. Il était conçu dans ces termes : « Sire, le roi d'Ardra et d'Al-« quemi (1), mon souverain, m'a nommé ambassa-

(1) Le nom d'Ulcumi ou Oulcoumi, qui est sur les cartes, n'est peut-être qu'une corruption d'Alquemi; les cartes ne font pas mention d'Alquemi, dont le nom se trouve cependant dans un document en quelque sorte officiel et diplomatique.

« deur auprès de votre majesté, pour vous offrir tout « ce que son royaume est capable de produire, et sa « protection pour tous les vaisseaux qu'il vous plaira « d'envoyer dans ses ports, vous assurant que ses « domaines, ses ports et son commerce vous sont « entièrement dévoués et sont ouverts à tous vos « sujets. Dans le dessein de convaincre plus parfaite- « ment votre majesté du désir sincère qu'il a d'en- « tretenir l'amitié qu'il vous prie de lui accorder, il « m'a chargé de vous déclarer qu'à l'avenir les offi- « ciers de la compagnie établis à Offra ne paieront « pas plus de vingt esclaves pour les droits, au lieu « de quatre-vingts qu'ils paient à présent, c'est-à-dire « moins que les Portugais ne payaient autrefois, et « que les Espagnols, les Danois, les Suédois et les « Anglais ne paient encore, en faveur des Hollandais, « qui exercent depuis long-temps le commerce avec « eux. Mais il m'a ordonné d'assurer particulièrement « votre majesté qu'il protégera vos sujets contre les « entreprises des Hollandais, et qu'il sera fidèle à « cette promesse. Il engage aussi sa parole que les « vaisseaux français, dans ses ports, seront préférés « en toutes sortes d'occasions aux vaisseaux hollan- « dais, et qu'ils achèveront de charger avant que les « autres aient la permission de commencer leur car- « gaison.

« Le roi m'a chargé d'informer votre majesté, « qu'à l'occasion du différend qui s'est élevé entre « vos sujets et les Hollandais par rapport au pavil- « lon, reconnaissant la distinction qu'il devait à un « si grand prince, il a placé le facteur, votre sujet,

« à sa droite, et l'a logé dans son palais, tandis que « le facteur de Hollande n'a eu que la gauche, et « n'a été logé qu'avec le prince son fils. Il souhaite « à cette occasion de savoir de votre majesté quels « honneurs elle demande pour son pavillon, afin « qu'il puisse ordonner qu'ils lui soient rendus dans « tous les pays de son obéissance.

« Entre plusieurs grâces qu'il espère de votre « majesté, il la supplie d'envoyer dans ses états deux « religieux, pour instruire quelques uns de ses sujets « qui ont quelque connaissance de la religion chré- « tienne, et qui souhaiteraient de la cultiver. Il m'a « commandé aussi de présenter à votre majesté deux « de mes fils, et de vous prier de les recevoir favo- « rablement; ce que j'estimerai le plus grand bon- « heur qui puisse m'arriver, par les avantages qu'ils « trouveront au service d'un si grand prince; enfin, « de vous présenter deux poignards, deux sagaies, « une veste et un tapis. Il supplie instamment votre « majesté de les accepter, et d'être persuadée que si « son pays produisait quelque chose de plus curieux, « ou qu'il pût croire plus agréable à votre majesté, « il vous l'aurait envoyé avec beaucoup de joie, ne « désirant rien plus ardemment que de persuader à « votre majesté que ses états vous appartiennent « autant qu'à lui. »

Le roi prêta beaucoup d'attention à ce discours, et fit répondre à l'ambassadeur qu'il était fort obligé au roi d'Ardra son maître de ses compliments, et de lui avoir envoyé un ambassadeur dont la personne lui était fort agréable: qu'il acceptait l'offre qu'il

faisait de ses deux fils; qu'ils demeureraient auprès de leur père pendant le séjour qu'il ferait à Paris, après quoi il prendrait soin d'eux lui-même, et que pour ce qui concernait le commerce, il le renvoyait à la compagnie.

Après cette réponse, M. de Berlise ayant fait signe à l'ambassadeur qu'il était temps de se retirer, il se prosterna encore aux pieds du roi; ensuite il se leva, il fit une profonde révérence, et reculant en arrière, sans se tourner, il fit une nouvelle révérence à la porte de la galerie. M. de Berlise le fit remonter dans le carrosse du roi, et le reconduisit à l'hôtel de Luynes dans le même ordre qu'il était venu.

Le lendemain, qui était le 20 de décembre, à deux heures après midi, M. de Berlise vint le prendre avec le même cortége, pour le conduire à l'audience de la reine. Il trouva sur le haut de l'escalier les Cent-Suisses de la garde sur deux lignes, et le capitaine des gardes le reçut à la porte. Il fut introduit dans l'appartement de la reine, qui était environnée des princesses et de toutes les dames de la cour, aussi parées que le deuil où l'on était alors pouvait le permettre.

L'ambassadeur fit trois profondes révérences en entrant. Lorsqu'il fut à quatre pas de la reine, il se prosterna, comme il avait fait devant le roi, avec ses trois femmes et ses trois enfants, et tous sept ils commencèrent à battre des mains pour exprimer leur vénération; ensuite l'ambassadeur se mit à genoux, et fit son compliment en portugais. La reine

l'obligea de se lever malgré toute sa résistance, et lui fit une réponse fort gracieuse en espagnol. Il se mit encore à genoux, se leva, et reculant en arrière, il fit trois révérences jusqu'à la porte. Ses femmes et ses enfants imitèrent son exemple, et firent paraître une extrême admiration par leurs regards. La foule était si grande, qu'ils ne purent arriver aux carrosses qu'avec beaucoup de difficulté.

Le jour suivant, l'ambassadeur fut conduit au Louvre à l'audience de monseigneur le dauphin, et reçu par M. de Montausier, qui l'introduisit dans l'appartement de ce prince. Il observa les mêmes cérémonies qu'à l'audience du roi et de la reine. Dans son compliment, il félicita le duc de Montausier d'avoir été choisi pour l'éducation du premier prince du monde. Il dit à monseigneur le dauphin que le prince héréditaire d'Ardra l'avait chargé de l'assurer de son respect, et du désir qu'il avait de mériter son estime et son amitié. Ensuite il lui présenta quelques armes que ce prince lui envoyait. Le dauphin ayant fait une réponse obligeante à ce compliment, l'ambassadeur se retira, et fut reconduit comme les jours précédents.

Il rendit ensuite sa visite aux ministres et aux principaux seigneurs de la cour, qui le visitèrent à leur tour, avec toutes les caresses et les civilités possibles. On le conduisit à la comédie, où l'on donna pour eux le Festin de Pierre. Un spectacle si nouveau parut l'amuser beaucoup. Il assista souvent au service divin dans les principales églises, et son attention y fut toujours édifiante. Les directeurs de la

compagnie lui donnèrent une fête à Rambouillet (1) avec un concert de haut-bois du roi, qu'il trouva plus agréable que la musique de son pays. Il dit plusieurs fois assez plaisamment : « Ils me prendront « pour un menteur, lorsque je leur raconterai ce que « j'ai vu en France, et mon récit surpassera toutes « leurs imaginations. » Il y avait à Rambouillet quatre tables de douze couverts, qui furent toutes servies en même temps avec beaucoup d'élégance. L'ambassadeur fut placé à la première avec les gentilshommes de la maison du roi qui l'accompagnaient, et quelques directeurs de la compagnie. Ses enfants et quelques autres directeurs occupèrent la seconde. On plaça ses femmes à la troisième avec plusieurs dames françaises, qui s'étaient fait un amusement de les accompagner. La quatrième fut remplie par quelques directeurs avec les amis qu'ils avaient invités. Les haut-bois jouèrent pendant le festin. Tout le monde admira la politesse, le bon sens et la sobriété de l'ambassadeur.

Après le dîner, on l'amusa quelque temps par divers spectacles ; ensuite on le conduisit à Vincennes, où il parut prendre beaucoup de plaisir à voir les appartements et la richesse des meubles. Il dit, dans cette occasion, qu'après avoir vu la France il était inutile de voir le reste du monde.

(1) C'est le Rambouillet du faubourg Saint-Antoine, dans l'enclos ainsi nommé près de la rue actuelle de ce nom, qui appartenait à un financier, père de Rambouillet de la Sablière, l'auteur des madrigaux. Voyez à ce sujet la vie de ce dernier, que nous avons donnée en tête de l'édition in-8° de ses madrigaux; notre article Sablière dans la Biographie universelle, et notre Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine.

Il fut ramené à la lumière des flambeaux. On lui fit employer les jours suivants à voir divers palais de Paris et les belles maisons de campagne qui sont aux environs.

Dans l'audience qu'il eut de M. de Lionne, secrétaire d'état pour les affaires étrangères, il fut reçu par ce ministre au haut de l'escalier, et conduit au travers de plusieurs riches appartements jusqu'au grand cabinet, où ils s'assirent chacun sur un fauteuil, au milieu d'un grand nombre de personnes de distinction qui avaient souhaité d'être témoins de cette visite. L'ambassadeur dit à M. de Lionne, en portugais, qu'ayant été envoyé par le roi son maître pour offrir au roi de France ses services et la disposition de ses états, il regardait comme son principal devoir d'engager le ministre d'un si grand prince à ne point épargner ses bons offices pour entretenir la correspondance que le commerce allait établir entre les deux états, et qu'il se flattait d'autant plus d'obtenir de lui cette grâce, qu'il était bien informé de son mérite particulier et du zèle dont il était rempli pour l'honneur de son souverain.

Le ministre français lui répondit, en langue espagnole, qu'il emploierait avec joie tout son crédit pour le service du roi d'Ardra, et pour l'entretien de la bonne intelligence qu'il désirait. Ensuite il lui demanda quels ports le roi son maître avait dans ses états, si le royaume d'Ardra était d'une grande étendue, et s'il avait souvent la guerre avec ses voisins. L'ambassadeur répliqua que le pays d'Ardra ne s'étendait pas beaucoup au long de la côte, mais

que, dans l'intérieur des terres, il fallait quinze jours pour le traverser; que, sur la côte d'Ardra et dans toute la Guinée, on ne trouvait point de ports ni de havre, mais de bonnes rades, où les plus grands vaisseaux pouvaient mouiller en sûreté; que les tempêtes y étaient rares, et qu'il n'y avait point d'autre incommodité pour le débarquement que la violente et continuelle agitation de la mer au long du rivage; que le roi son maître avait des voisins puissants, avec lesquels il était sans cesse en guerre; que, dans ces occasions, il marchait toujours à la tête d'une nombreuse armée, qui était composée de cavalerie et d'infanterie; l'une et l'autre bien fournies d'armes et soumises aux lois d'une sévère discipline.

En prenant congé de M. de Lionne, qui le reconduisit jusqu'à son carrosse, il fut mené à l'hôtel de la compagnie, où tous les directeurs s'étaient assemblés pour le recevoir. Il leur dit qu'il attendait depuis long-temps, avec impatience, l'occasion de leur faire ses remercîmens, pour toutes les faveurs qu'il avait reçues et qu'il recevait continuellement de la compagnie; que sa reconnaissance serait éternelle, et qu'ils pouvaient le regarder comme un serviteur dont le zèle et l'attachement ne seraient jamais capables de se refroidir. Les directeurs firent une réponse convenable, et le remercièrent de la diligence avec laquelle le roi son maître avait expédié leurs vaisseaux la Concorde et la Justice, et de la faveur qu'il leur avait accordée, en leur permettant d'établir un comptoir dans ses états.

L'ambassadeur témoigna quelque désir d'apprendre

d'eux-mêmes ce qu'ils avaient à proposer pour le progrès du commerce, et leur promit de consentir à toutes leurs demandes, autant que ses instructions lui en laisseraient le pouvoir. Alors un des directeurs lui fit les propositions suivantes au nom de la compagnie :

1°. Que les vaisseaux de la compagnie, qui seraient envoyés pour le commerce au royaume d'Ardra, eussent la préférence sur toutes les autres nations;

2°. Qu'ils ne payassent pour les droits que vingt esclaves, au lieu de quatre-vingts que les derniers vaisseaux avaient payés, et qu'en faveur de la France cet impôt fût réduit aux bornes qu'il avait du temps des Portugais;

3°. Que le roi d'Ardra obligeât ceux de ses sujets qui devaient quelque chose au comptoir de la compagnie, à s'acquitter promptement;

4°. Que les facteurs français fussent dispensés de faire crédit aux seigneurs d'Ardra, lorsqu'ils ne les croiraient pas capables de payer;

5°. Qu'il plût au roi de prendre sous sa protection immédiate la compagnie, ses facteurs et ses effets (1).

A ces conditions, la compagnie promettait de tenir ses magasins constamment remplis de marchandises, jusqu'à la valeur de cinq cents esclaves, pour servir comme de caution dans les mains du roi; d'envoyer annuellement un nombre de vaisseaux

(1) Relation de d'Elbée, dans des Marchais, p. 359.

pour le fonds du commerce, et de ne s'engager, pour la traite des esclaves, avec aucun autre prince.

Après avoir réfléchi sur ces cinq articles, l'ambassadeur les approuva sans restriction, à la réserve du premier et du dernier. Sur le premier, il répondit que si la compagnie voulait promettre formellement de ne faire la traite des esclaves qu'avec le roi son maître, il pouvait l'assurer qu'elle aurait toujours la préférence, et que ses vaisseaux seraient chargés avant ceux de toute autre nation. A l'égard du cinquième, il ne voulut s'engager qu'à faire tous ses efforts pour l'obtenir du roi d'Ardra, parce que n'étant pas sûr de ses intentions, il ne pouvait se rendre garant du succès.

Tel fut le résultat de cette négociation. La compagnie en fit dresser un acte authentique, dont on tira deux copies qui furent signées des deux parties; l'une pour être conservée en France, l'autre pour être remise entre les mains de l'ambassadeur. Il fit présent à l'assemblée d'un tapis d'écorce d'arbre, et les directeurs lui donnèrent un grand miroir avec un cadre de cuivre doré, dont il parut fort satisfait. En prenant congé d'eux, il fut reconduit par toute l'assemblée jusqu'à son carrosse.

Pendant le reste de son séjour à Paris, il n'eut plus d'autre occupation que celle de recevoir et de rendre des visites. Dans tous les lieux où il parut, on ne cessa point de le traiter avec des témoignages distingués de politesse et de considération. Plusieurs personnes de qualité lui firent des présents. Les dames en firent à ses femmes, qui avaient bientôt

appris à mettre beaucoup de différence entre les manières de l'Europe et celles de leur pays. Elles firent connaître par leurs expressions qu'elles auraient volontiers choisi la condition de leurs enfants, et qu'elles portaient envie au bonheur qu'ils avaient de demeurer en France.

L'ambassadeur eut son audience de congé avec les mêmes cérémonies que la première. Il s'était familiarisé si promptement avec les usages de France, qu'en reparaissant devant le roi, la reine et le dauphin, il parut aussi peu contraint dans sa figure que dans ses discours. Il partit de Paris vers le milieu de janvier 1671, pour se rendre au Hâvre-de-Grâce, où il était attendu par deux vaisseaux. Les ordres furent donnés pour le défrayer sur la route et pour lui rendre tous les honneurs imaginables. Lorsqu'on apporta devant lui les présents du roi pour son maître et pour lui-même, il parut également frappé de leur nombre, de leur richesse et de leur beauté. Il répéta plusieurs fois, comme s'il fût sorti d'une profonde extase : « Mon maître ne croira jamais ce « que j'ai à lui raconter. Il doutera même de ce « qu'il verra de ses propres yeux. »

On ne saurait douter que si la compagnie eût subsisté plus long-temps, elle n'eût tiré de grands avantages de cette ambassade; mais diverses raisons (1) la firent supprimer quelques années après, et les îles françaises de l'Amérique avec toutes leurs concessions furent réunies à la couronne. La com-

(1) Voyez ci-dessus, t. II, p. 243.

pagnie du Sénégal, qui succéda au commerce de Guinée, négligea l'établissement d'Ardra, et se détermina, par des considérations particulières, à fixer son comptoir dans le pays de Juida. Labat remarque que c'est la méthode ordinaire des Français dans leurs établissements : ils en jettent les fondements avec beaucoup d'ordre et de sagesse; mais ils ne soutiennent pas long-temps leur entreprise (1).

On s'est attaché, pour toutes les circonstances, à la relation dont on a nommé la source dans l'introduction de cet article. Comme elle finit au départ de l'ambassadeur d'Ardra, Barbot nous offre de quoi suppléer à ce qui manque pour la conclusion de cet événement. Il raconte que les présents furent confiés au soin de Carlof, et qu'en arrivant dans la rade d'Ardra le 1er d'octobre 1671, Matteo Lopez prétendit qu'ils devaient être remis entre ses mains pour les délivrer au roi. Carlof refusa d'y consentir, parce qu'il soupçonnait l'ambassadeur d'en détourner quelque partie pour son propre usage, et la suite fit connaître que cette défiance avait été juste. Matteo Lopez, irrité d'un refus dont il crut son honneur blessé, employa tout son crédit contre les Français, et nuisit beaucoup au succès de leurs affaires. Le roi était alors occupé à rétablir la paix dans ses propres états, où il s'était élevé une guerre civile qui avait interrompu le cours du commerce. Les passages avaient été bouchés pour l'arrivée des esclaves. A peine en était-il parvenu deux cents à Offra pendant

(1) Voyage de des Marchais, publié par Labat, t. II, p. 364.

le voyage de l'ambassadeur nègre, et ces obstacles avaient été si nuisibles au commerce des Hollandais, que cinq de leurs vaisseaux étaient retournés à Mina sans cargaison. Carlof, qui trouva le pays dans cette agitation, et qui ne fut pas long-temps à s'apercevoir de l'infidélité de Matteo, prit le parti de garder les présents du roi Louis XIV, pour les renvoyer en France, et d'établir un comptoir dans le pays de Popo, où il avait fait anciennement quelque commerce. Entre plusieurs conditions avantageuses, il obtint que les droits seraient réduits, en faveur des Français, à vingt-huit esclaves pour la cargaison de chaque vaisseau (1); mais ayant fait un jour le voyage de Popo à Juida, il y reçut un accueil si favorable du roi dans cette contrée, et des assurances si formelles d'une protection constante pour la nation française, qu'il abandonna Popo pour se fixer à Juida. Une autre raison qui pouvait le porter à ce changement, c'est que les chemins d'Ardra vers Sabi (Xavier) étant alors ouverts, on amenait un grand nombre d'esclaves dans le royaume de Juida, au travers du pays même d'Ardra, et du consentement du roi, qui, n'en tirant pas moins ses droits ordinaires, était bien aise de punir ses sujets rebelles en leur ôtant le commerce d'Offra (2).

(1) Ces esclaves venaient du pays que Snelgrave nomme Io (Hio).
(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 325.

CHAPITRE X.

Résumé des premiers voyages au royaume d'Ardra.

Quoiqu'on soit bien informé que le royaume d'Ardra est une région spacieuse et bien peuplée qui renferme plusieurs autres pays de sa dépendance, les Européens ne l'ont point assez fréquenté pour être bien certains de ses limites. Il est assez étroit vers la mer, entre les contrées de Juida et de Benin; mais il s'élargit considérablement dans les terres. Quelques voyageurs lui donnent pour bornes, à l'ouest, Rio da Volta, et Benin à l'est, en y comprenant trois autres royaumes, celui de Juida au sud, celui d'Oyeo (1) au nord-ouest, celui d'Alquemi ou Oulcoumi au nord, et d'autres pays d'une grande étendue.

Bosman, et Barbot après lui, divisent cette région en deux parties, qu'ils nomment le grand et le petit Ardra. Sous le nom du petit Ardra, ils comprennent toute la côte maritime, en remontant dans les terres jusqu'au-delà d'Offra, dont elle porte aussi le nom. Ils renferment tout le reste sous le nom de grand Ardra, et semblent mettre aussi dans cette division le petit territoire de Tori ou Torri, qu'ils placent

(1) Barbot, dans Churchill, t. v., p. 327 et 346.

entre Juida et le petit Ardra ; mais il y a beaucoup d'apparence que l'idée de cette chorographie n'est qu'une conjecture de voyageur, qui, faute d'informations et de moyens pour s'en procurer, ne rapporte dans sa patrie que des opinions fausses ou incertaines (1).

En général, l'air de ce pays est extrêmement malsain pour les Européens. De quarante à peine en échappe-t-il cinq à la mort. Cependant la plupart ne doivent attribuer leur malheur qu'à leur intempérance, ou à l'indiscrétion qu'ils ont de s'exposer à la rosée du soir ; car les habitants naturels sont vigoureux, et ne meurent que dans un âge fort avancé. La petite vérole seulement en fait périr un grand nombre.

Le pays est plat et uni, et le terroir fertile ; mais dans plusieurs cantons il est couvert de ronces. Dans d'autres, il est couvert de bois, entremêlés de vallées fort agréables. Il produit une prodigieuse quantité de blé d'Inde, de millet, d'ignames, de patates, de limons, d'oranges, de noix de cocos, de vin de palmier et de sel, qui se fait dans les lieux bas et marécageux, et que les habitants des îles de Curamo viennent charger dans leurs canots (2).

(1) Bosman, p. 243, ou p. 354 et 361 de l'édit. de 1705 ; et Barbot, *ubi sup.*

(2) Ces îles sont probablement celles de la lagune de Curamo, ou le lac Cradou des cartes modernes. Tout le rivage entre Rio de Lagoa ou de Lagos, et Rio Primeiro, est divisé en plusieurs îles, dont le nombre et la figure ne sont pas connus. Comparez la carte de Belin du golfe de Benin, dans Prevost, celle de la Guinée de d'Anville, 1729, et celle du royaume de Dahomy, par Norris, dans l'ouvrage de Dalzell. London, 1793, in-4°.

On ne voit pas plus d'éléphants dans le royaume d'Ardra que dans celui de Juida. Les nègres du pays en tuèrent un du temps de Bosman ; mais ils assuraient qu'on n'en avait pas vu d'exemple depuis plus de soixante ans. Ce pesant animal s'était sans doute égaré de quelque pays voisin du côté de l'est, où le nombre de ces quadrupèdes est si extraordinaire, qu'il est surprenant que des hommes y puissent vivre (1).

De tous côtés, le royaume d'Ardra est rempli de chemins commodes et de rivières petites, mais profondes, qui sont propres au transport des marchandises. Quoiqu'il y ait beaucoup de chevaux dans le canton d'Assem, qui est la capitale du royaume, on ne les emploie guère qu'à monter la cavalerie du roi (2). La voiture ordinaire pour les voyages est le hamac, et les Européens s'en servent aussi volontiers que les habitants; mais on ne leur permet de voyager que pendant la nuit, dans la défiance où l'on est continuellement de leurs observations. On a vu, par l'exemple de du Bourg et de Carlof, que la cour se relâche de cette règle en faveur des étrangers qui voyagent avec un prince du pays; mais on affecte alors de les conduire par des chemins détournés et de les écarter des villes.

Les Européens ne connaissent du royaume d'Ardra qu'un petit nombre de villes, la plupart voisines de la mer. La première qu'on rencontre est Foulaen, que Barbot prend pour la capitale de Torri (3). Elle

(1) Bosman, p. 253, ou p. 356 et 357 de l'édit. de 1705.
(2) Barbot, *ubi sup.*
(3) Les géographes n'ont point eu d'égard, ou n'ont pas connu

est située sur la rivière de Torri (1), qui coule entre l'est et l'ouest du grand Popo. L'occupation commune des habitants est l'agriculture. Ils vendent des provisions aux étrangers; et souvent, à l'exemple de leurs voisins du grand Popo, ils ne vivent eux-mêmes que de leurs pillages (2). Dans un autre endroit, le même auteur dit que Foulaen est l'unique port maritime de Torri. Cette contrée forme un petit état d'environ quatre lieues de circonférence, entre Juida, vers l'ouest, et le petit Ardra ou Offra du côté de l'est. Elle est arrosée au sud par la mer, et sa distance de la rade de Juida n'est que d'environ trois lieues.

La seconde place qui se présente sur la côte est Praya. Barbot fait un port de mer du petit Ardra, aussi-bien que de Praya; mais on ne distingue pas bien si ces deux villes, selon lui, ne sont qu'une seule et même ville, ou si Praya est seulement le port du petit Ardra (3). Depuis la rade de Juida jusqu'ici, l'étendue de la côte est à l'est pendant l'espace d'environ neuf lieues. C'est une terre basse et plate, couverte de bois dans plusieurs endroits. Vers Praya, néanmoins, le rivage s'élève un peu et s'avance par trois petits monts fort près l'un de l'autre, qui forment une espèce de cap. Ce cap ou cette pointe fait le commencement d'une grande baie, où le

cette description de Barbot. Les noms de Foulaen et de Torri ne se trouvent sur aucune carte. Celle de Norris a seulement un lieu nommé Tory (Toree), sur la rivière Lagos, qui est celle que Barbot nomme Torri.

(1) C'est la même rivière que celle de Jakin.

(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 345.

(3) Conférez Barbot, dans Churchill, t. v, p. 324 et 346.

mouillage est fort bon. Praya est dans le fond de cette baie. La rivière qui coule entre les pays du grand et du petit Ardra et qui les sépare tous deux du royaume de Benin, se jette dans la même baie; mais son eau se sent beaucoup du voisinage de la mer.

En approchant de la terre, du côté de l'ouest, Praya se fait reconnaître à quatre grandes touffes d'arbres, qu'on découvre à la distance d'environ trois lieues l'un de l'autre (1). Les Français donnent au fond de la baie le nom de rade d'Ardra, et les Anglais celui de rade de Jakin. La ville est à deux cents pas du rivage, sur un terrain plus élevé, qui a dans sa circonférence environ deux cents toises. Dans la saison de l'été, c'est-à-dire depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril, le mouillage le plus commode est sur six brasses d'un fond de sable, à trois quarts de lieue du rivage. En hiver, ou dans la haute saison, c'est-à-dire depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre, on jette l'ancre à une lieue et demie de la terre, sur huit ou neuf brasses. La baie est d'une profondeur extrême devant le port, ce qui augmente beaucoup l'agitation naturelle des vagues. Pendant tout l'été l'air est clair sur la côte, et n'est pas si malsain qu'en hiver. Il est du moins plus favorable aux Européens.

La ville d'Offra est située dans les terres, sur la route d'Assem, capitale du pays, à la distance d'environ sept milles anglais de Praya. Les Anglais et les

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 324.

Hollandais y ont chacun leur comptoir, tous deux fort bien bâtis, surtout celui des Hollandais, qui exercent ici un commerce considérable en esclaves.

La ville de Jakin est entre Offra et Praya (1). Elle tire son nom d'un nègre qui, s'y étant autrefois établi, forma insensiblement une ville par ses bienfaits, plutôt que par sa puissance. Elle est située sur une petite rivière, dans un enclos de quinze cents toises de terrain, qui est environné d'un simple mur de terre, mais épais et solide. La maison du gouverneur est supportable (2), quoiqu'elle ne soit composée que d'argile. Bosman prétend que le canton de Jakin est à quatre lieues de Juida, du côté de l'est, et dépend du grand Ardra, qui y entretient un gouverneur. A l'égard du territoire d'Offra, qu'on nomme aussi pays du petit Ardra, le même auteur observe qu'il est situé un peu plus bas, et plus loin que Jakin dans les terres. Il ajoute que la compagnie hollandaise s'y est établie depuis plusieurs années, et qu'elle y exerçait un commerce considérable; mais qu'elle n'y a point envoyé de vaisseaux depuis que les nègres de Popo ont tué son facteur et ravagé le pays; que la moitié des terres y sont demeurées sans culture, et qu'elles étaient menacées d'être long-temps dans ce désordre (3), parce que les rois

(1) Ceci est contraire à la carte de Guinée (1729) de d'Anville, qui place Offra au sud, et tout près de Jakin; Belin, au contraire, place Offra au nord de Jaquin, conformément à l'indication de Barbot. D'Anville ne fait plus mention d'Offra dans sa carte de Guinée de 1775. Dans la carte de Norris, il n'est fait mention ni de Praya ni d'Offra.

(2) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 345 et suiv.

(3) Bosman, p. 398, ou p. 425 de l'édit. de 1705.

d'Ardra et de Juida étaient en guerre pour le domaine. Mais on aperçoit dans toutes ces relations autant de confusion que d'incertitude. Jakin est située sur une rivière du même nom, qui paraît être celle de Torri ou Tori, à un mille au nord-est d'Offra et à sept milles de la mer. Smith, dans sa carte de Guinée, la place sur le rivage; mais il est clair que, suivant l'usage des gens de mer, il donne à Praya le nom de la ville dont elle est le port. Cette explication se trouve confirmée par Snelgrave, qui ayant jeté l'ancre et pris terre, dit-il, à Jakin, se rendit le jour suivant à la ville, qu'il place à trois milles de la côte, sur le bord sud de la rivière (1). Il ajoute que les Anglais et les Hollandais y avaient alors des comptoirs, mais que celui des Anglais fut abandonné. A son arrivée, Jakin était gouverné par un vice-roi du royaume d'Ardra. Les guerres du roi de Dahomé ayant ruiné le pays, le vice-roi et tous les habitants se retirèrent dans une île qu'ils avaient fortifiée au milieu de la rivière (2), du côté d'Appak, environ dix lieues à l'est (3).

Entre Offra et Assem, vers la moitié du chemin, on rencontre grand Foro, spacieux village, dont on a déjà vu le nom dans la relation du voyage de d'Elbée à la cour d'Assem. Les Hollandais l'ont nommé Pleyster-Plaets. On y trouve une sorte d'hôtellerie, pour la commodité des voyageurs (4).

(1) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, t. IX, p. 440 à 456.

(2) Snelgrave, p. 13 et 92.

(3) Le royaume d'Appak s'étend jusqu'à la baie de Benin.

(4) Barbot, dans Churchill, t. V, p. 346, écrit Gran-Fero.

Assem, ou Azem, comme l'appellent les nègres, ou le grand Ardra, suivant la plupart des Européens, est la résidence ordinaire du roi d'Ardra. Cette ville est située à seize lieues dans les terres, au nord-ouest du petit Ardra ou de Praya, avec un grand chemin de communication entre l'un et l'autre. Les nègres d'Ardra donnent neuf milles anglais de circonférence à leur capitale; ce qui n'est pas sans vraisemblance (1), si l'on considère que les rues sont d'une largeur extraordinaire, et que, dans la crainte du feu, les maisons sont séparées par de grands enclos. D'Elbée, qui était dans le pays en 1669, observe que, en entrant dans la ville d'Assem, on le fit passer par quatre grandes portes (2), et que les murs, quoique de terre, étaient fort épais et fort hauts. Cette terre ou cette argile est rougeâtre. Elle se lie parfaitement, et, sans aucun mélange de chaux, elle n'est pas moins ferme et moins unie que du plâtre. Les portes ne sont pas vis-à-vis l'une de l'autre. Chacune est défendue par un large fossé; mais, contre la méthode de l'Europe, les fossés sont du côté intérieur des murs. On passe chaque fossé sur un pont léger, qui peut être changé ou brisé facilement suivant l'occasion. Les piliers qui soutiennent les portes sont de grands poteaux, qui paraissent fort bien joints. Sur chaque porte est une chambre pour le logement du portier. Elle a des deux côtés une galerie, qui sert de corps de garde, où d'Elbée vit, en passant, des soldats en ligne, ar-

(1) Barbot, ibid., p. 346 et suiv.

(2) On va voir que chaque porte a son mur.

més de sabres et de mousquets. Entre chaque fossé et son mur, il remarqua un espace de terre, qui sert de communication intérieure d'une porte à l'autre. Les vantaux, dedans et dehors, sont couverts de plusieurs peaux de bœufs, pressées l'une sur l'autre, et soigneusement affermies avec des clous. Cette défense est suffisante ici pour résister aux coups de haches, qui sont les seules armes avec lesquelles on pourrait entreprendre de forcer le passage (1).

La moitié de la ville est environnée de l'Eufrates, qui lui sert de fossé naturel; et du côté de cette rivière il n'y a qu'un simple mur intérieur, qui n'est pas si haut ni si épais que les autres. On n'entre dans la ville que d'un seul côté, quoiqu'elle ait réellement beaucoup d'étendue. Elle a cet avantage sur Sabi, capitale de Juida, que ses édifices sont plus réguliers, ses rues plus grandes et plus nettes, sans fossés et sans inégalités dans le terrain, et qu'avec fort peu de femmes; qui se fassent voir hors des maisons, on ne laisse pas de rencontrer à chaque pas une foule d'habitants (2).

Barbot dit que les édifices sont composés d'une terre grasse; que l'épaisseur des murs est d'environ trois pieds; que les toits sont de paille; que les meubles, comme dans les autres pays de la Guinée, ne consistent que dans quelques ustensiles nécessaires aux besoins de la vie. Le palais même du roi, suivant le même auteur, n'est pas meublé plus richement que les maisons communes, à l'exception de quelques

(1) Des Marchais, vol. II, p. 307.
(2) Le même, vol. II, p. 315.

fauteuils de damas, dont les Européens lui ont fait présent (1).

Cependant cette demeure royale est fort spacieuse. Elle est composée de plusieurs grandes cours, environnées de galeries ou de portiques, au-dessus desquels on a ménagé les appartements. La chaleur du climat ne permet pas de donner beaucoup d'ouverture aux fenêtres. Dans quelques chambres, on trouve des tapis de Turquie, qui couvrent le plancher; et dans d'autres, des nattes : mais chacune n'a qu'un seul fauteuil, avec un grand nombre de coussins, revêtus de quelque autre étoffe de soie. On y voit néanmoins des tables, des écrans, des cabinets de porcelaine et des armoires de la Chine. Au lieu de vitres les fenêtres ont des châssis d'étoffe blanche, avec des rideaux de taffetas.

Les jardins sont fort grands. Ils sont partagés en quantité d'allées (2), longues et étroites, bordées de diverses sortes d'arbres qui donnent de l'ombre ou du fruit. On y trouve des parterres entourés de thym, et remplis de fleurs. D'Elbée y vit des lis de trois couleurs, dont les feuilles sont plus longues et plus minces que celles des lis de l'Europe. L'odeur en est moins forte et plus désagréable (3). Selon le même auteur, cette demeure royale n'est point dans la capitale, mais dans un bourg qui est à une petite lieue d'Assem (4).

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 347.
(2) Des Marchais, vol. II, p. 314.
(3) Le même, ibid.
(4) Des Marchais, vol. II, p. 315.

Barbot donne au roi, dans la ville, deux grands palais, dont l'un est sa résidence ordinaire, et l'autre toujours prêt à lui servir d'asile dans le cas d'un incendie. Ils étaient environnés tous deux d'un rempart de terre, haut de six pieds, semblable à celui qui entourait la ville. Les bâtiments étaient d'argile et couverts de paille. Ils étaient divisés en plusieurs appartements. Ces palais contenaient plusieurs cours et divers jardins. Au-dessous régnaient de longues et larges galeries, sous lesquelles le peuple avait la liberté de se promener. Les jardins étaient entourés de murs, et divisés en grandes allées d'arbres verts, entremêlés de parterres, où l'on distinguait entre un grand nombre de fleurs trois différentes sortes de lis. Dans la ruine générale du royaume d'Ardra par la conquête du roi de Dahomé, en 1724, la ville d'Assem fut renversée de fond en comble.

Le pays a plusieurs villes qui sont environnées, comme la capitale, d'un ou de plusieurs murs de terre. Les nègres vantent particulièrement Joyo et Ba; la première, à trois journées de Jakin; l'autre, plus éloignée de deux milles. Joyo a deux portes du côté du sud. Au nord, elle est arrosée par une rivière qui vient de Benin. Les Hollandais ont un comptoir dans la ville de Ba. S'il y a quelques villes, dans le royaume, qui ne soient point entourées de murs, c'est qu'elles sont défendues naturellement par leur situation (1).

(1) Ces lieux ne sont placés que sur la carte de Guinée de d'Anville, entre Issini et Ardra (1729), et sur celle du golfe de Benin, par Belin, que nous avons citée.

Les marchés publics sont en fort grand nombre dans toutes les parties du royaume. Celui de Ba, qui se tient tous les quatre jours, est célèbre pour le sel, qu'on transporte sur des canots dans la contrée d'Alquemi (1), et de là beaucoup plus loin dans les terres. A cinq ou six milles de Ba, on rencontre dans la plaine un fort gros arbre, autour duquel il se tient un marché en certains temps de l'année. Il s'y rassemble trois ou quatre mille marchands, avec toutes sortes de marchandises d'Afrique (2).

Il y a peu de différence entre les habitants de ce royaume et ceux de Juida (3) pour les manières, le gouvernement et la religion. Leur habillement consiste en cinq ou six bonnes pagnes, d'étoffes fabriquées dans le pays, qu'ils mettent l'une sur l'autre. Dans ce nombre, quelques unes sont enrichies d'or trait ou battu, qui leur donne beaucoup d'éclat.

Les grands et les autres personnes de distinction portent ordinairement sur les épaules une sorte de manteau court, sous lequel ils sont enveloppés de quelque étoffe de soie des Indes, ou d'une chemise de beau calicot blanc, qui se fait dans le royaume.

L'habit du roi a été décrit dans la relation de d'Elbée (4).

Les femmes portent ici le luxe des habits beau-

(1) Nous avons déjà dit que cette contrée était évidemment celle d'Ulkumi ou Oulcoumi des cartes.

(2) Barbot, *ubi sup.*, p. 346.

(3) Le détail suivant est de Barbot, p. 347; mais il a copié Dapper, p. 303, dans la traduction d'Ogilby, p. 465 et suiv. Dapper nomme ce pays Arder.

(4) Voyez ci-dessus, p. 412 et 413.

coup plus loin que les hommes. Elles ont communément de fort belles étoffes des Indes ou de la Chine, avec divers ornements d'une grande richesse.

On admire dans les deux sexes un soin extrême de se laver matin et soir, et de se frotter de civette. Les femmes surtout ne négligent rien pour la propreté du corps, dans la vue de plaire à leurs maris, qu'elles connaissent également délicats et lascifs.

La préparation du blé est la même dans le royaume d'Ardra que sur la Côte-d'Or. On en fait une sorte de gâteau, qui se nomme kanki. Les habitants rôtissent leurs ignames sur le charbon, ou les font bouillir avec du beurre, qu'ils ont l'art de battre fort habilement. Leurs aliments communs sont du riz, des légumes, des herbes et des racines, avec du bœuf, de la volaille et de la chair de chien, etc. Ils donnent indifféremment le nom de kade à tous ces mets. Leur boisson est de la bière, qu'ils nomment pitau, comme sur la Côte-d'Or. Celle de Foro et d'Offra passe pour la meilleure. Cette bière, mêlée avec de l'eau, est une liqueur assez agréable; mais il faut en user avec modération, parce qu'elle est dangereuse en elle-même, ou capable du moins de causer des tranchées fort violentes. On lui reproche aussi de s'aigrir aisément, et de ne pouvoir souffrir le transport.

Les hommes ont ici la liberté, comme à Juida et dans les autres parties de la Guinée, de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. La principale femme du roi porte le titre de reine, avec l'étrange prérogative de pouvoir vendre les compagnes

de son sort, pour suppléer à ses besoins lorsque son mari refuse d'y satisfaire. La plupart des grands épousent de jeunes filles de qualité, qui n'ont pas plus de neuf ou dix ans; mais ils ne consomment le mariage qu'après les avoir entretenues pendant quelques années en qualité de servantes. Elles sont tout-à-fait nues dans cet intervalle, et lorsque le temps de la consommation est fixé, elles commencent à se couvrir d'une petite pagne ou d'une robe fort courte.

Les mariages ne demandent point d'autre cérémonie que le consentement mutuel des parents. L'usage n'oblige l'homme qu'à faire présent de deux ou trois pagnes neuves à la femme qu'il épouse, et qu'à traiter ses parents et ses amis avec quelques pots de pitau. Il déclare alors à l'assemblée qu'il prend la fille qu'il nomme en qualité de sa principale épouse. Comme la naissance et la fortune sont comptées pour rien dans ces alliances, le nègre de la plus basse condition peut aspirer aux femmes de la plus haute qualité.

L'air d'Ardra n'est pas favorable à la propagation de l'espèce humaine. Il est rare qu'une femme ait plus de deux ou trois enfants. Les femmes d'un homme de qualité sont toujours respectueuses en sa présence, et ne lui parleraient pas sans avoir reçu ses ordres. Lorsqu'un mari les fait paraître aux yeux de quelque étranger, elles sont assises l'une près de l'autre; sur des nattes, dans l'enfoncement d'une chambre; et s'il les avertit par un signe, elles se mettent à battre en cadence, avec deux bâtons, sur une petite cloche de fer ou de cuivre, qui est l'ins-

trument musical de leur sexe. Une femme qui mettrait au monde deux enfants d'une seule couche, passerait pour adultère, parce que les habitants ne peuvent se persuader qu'elle puisse avoir à la fois deux enfants du même homme.

La continence n'est pas ici plus connue des femmes que sur le reste de la côte, et la crainte même de l'esclavage ne les empêche pas de se livrer aux étrangers lorsqu'elles en trouvent l'occasion. Elles affectent de paraître lascives et libertines, dans l'air et dans les manières. Les hommes, encore moins capables de retenue, ne se bornent pas à leurs propres femmes, et mettent tous leurs soins à séduire celles d'autrui. Cependant la contrainte où elles sont retenues par les grands et les riches, fait régner plus de modestie et de sagesse dans les conditions supérieures. La liberté de les voir n'est jamais accordée aux hommes du même pays; et les Européens même ne l'obtiennent qu'après avoir fait naître une opinion fort avantageuse de leur caractère.

Les habitants de la côte s'emploient à la pêche, à faire bouillir du sel et aux exercices du commerce. Dans les terres, l'occupation des nègres d'Ardra est l'agriculture. Ils cultivent la terre à force de bras, avec beaucoup d'assiduité et de vigueur au travail.

Leur langue doit être ou fort difficile ou fort désagréable, puisque dans l'usage ils préfèrent ordinairement celle d'Alquemi, et qu'ils la trouvent plus douce et plus commode (1).

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 348.

Leurs funérailles ne diffèrent de celles de la Côte-d'Or que dans deux circonstances; l'une, qu'au lieu que sur la Côte-d'Or c'est la famille du mort qui fournit l'étoffe dont on enveloppe le cadavre, cette dépense tombe ici sur le gouverneur de la place, et que le lieu de la sépulture est ordinairement la maison même que le mort habitait, où l'on construit un caveau pour cet usage. Ces enterrements se font avec peu de pompe et de cérémonies. Les rois même ne sont pas plus distingués; mais trois mois après leur mort, on sacrifie quelques esclaves, qu'on enterre près d'eux (1).

Toute la nation traite ici les Européens avec beaucoup de considération et de civilité. On s'empresse de leur fournir toutes sortes de commodités et de rafraîchissements, à si bon marché qu'il semble toujours que la politesse y ait plus de part que l'intérêt. Un baril d'eau fraîche, une charge de bois à brûler ne leur coûte que deux bagues de cuivre. On leur donne un boisseau de sel pour quatre bagues, un pot de bière pour une. Ces bagues se réduisent en poules ou gallines. Quatre bagues, que les habitants appellent jaune, font cinq poules.

Les Hollandais font un commerce considérable dans le royaume d'Ardra (2). Celui des Anglais, sans avoir autant d'étendue, leur rapporte aussi de grands avantages. Ils ont des comptoirs ou des loges dans les deux villes de Praya et d'Offra. Les marchandises qu'ils achètent sont des étoffes de coton, des

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 348 et 353.
(2) Le même, p. 352.

pierres bleues, qui s'appellent aigris ou akkoris, et qui sont fort recherchées sur toute la côte; mais surtout un grand nombre d'esclaves des deux sexes (1). La meilleure denrée qu'ils puissent apporter dans le pays, est la monnaie favorite des nègres, c'est-à-dire des boudjis ou bouges, dont le cours est en usage ici comme celui de l'or, de l'argent et du cuivre en Europe. Les esclaves se paient moitié en boudjis, moitié en marchandises, à moins que le marchand, faute de boudjis, ne soit obligé de faire autrement son traité; mais ils y entrent toujours pour un tiers, ou du moins pour un quart. Les barres de fer plates tiennent le second rang; car les nègres ne les aiment ni rondes ni carrées. Le corail long, les sarcenets de la Chine, les cuirs dorés, les damas rouges et blancs, les draps rouges, les chaudrons et les bassins de cuivre, les bagues et les anneaux du même métal, la verroterie de Venise, et les colliers de différentes couleurs, les agates, les miroirs à cadre doré, les serges de Leyde, les toiles des Indes et de l'Europe, l'eau-de-vie de France, le vin de Canarie, la malvoisie, les chapeaux noirs de Caudebec, les taffetas d'Italie blancs et rouges, les étoffes d'or et d'argent, les couteaux de Hollande qui se nomment bosmans, les armoisins à fleurs, ou rayés, les brocatelles d'or ou d'argent, les fusils, les mousquets, la poudre à tirer, les grands colliers de Rouen, les sarcenets

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 350, dit que les Hollandais l'emportent beaucoup sur les Anglais, sous le rapport du commerce, et qu'ils transportent annuellement trois mille esclaves.

blancs à fleurs (1), les armoisins ou taffetas des Indes, les serviettes damassées, les grands pendants de corail, les coutelas larges et dorés, les écharpes de soie, les grands parasols, les pièces de huit et les sonnettes de forme cylindrique ou pyramidale, sont autant de marchandises dont les nègres sont idolâtres, et qui sont recherchées avec la même passion sur toute la côte, jusqu'à la rivière de Gabon.

Ici, comme à Juida, c'est avec le roi qu'on fait les traités particuliers de commerce. A l'arrivée d'un vaisseau, le capitaine ou le subrécargue doit s'adresser au gouverneur de Praya, pour se faire conduire à la cour avec ses présents, qui consistent ordinairement, pour le roi, dans une pacotille de trois ou quatre livres de corail et de quelques pièces d'étoffe, une autre pacotille de corail pour la reine, une pièce de serviettes damassées pour le prince, une pièce d'armoisin pour le foella ou le capitaine des blancs, une autre pièce de la même étoffe pour les portiers de la cour, une autre pour les courtisans; dix gallinhas ou poules de boudjis pour les danseurs, ou la valeur en d'autres marchandises. L'Européen est accompagné, depuis le rivage jusqu'au palais d'Assem (2), par le gouverneur de Praya, ou ses principaux officiers, avec une fort belle suite et des hamacs, dont le prix, pour chaque porteur, est quatre bagues par jour avec la subsistance. Cependant, si les marchan-

(1) Les sarcenets sont des étoffes en soie unie, d'un tissu fin et clair, dont on se sert pour faire des robes de femmes.

(2) L'auteur appelle Assem le grand Ardra, ou la capitale.

dises sont pour le roi, chaque porteur ne peut exiger qu'une bague. L'usage établi pour les Européens, est de donner au roi, pour la permission du commerce et pour ses droits sur chaque vaisseau, la valeur de cinquante esclaves en marchandises. Le prince a deux esclaves pour la permission de prendre de l'eau, et quatre pour celle de couper du bois. Mais si le vaisseau n'a pas besoin de ces deux secours, il est exempt de ces derniers droits.

Le honga, ou le capitaine de la barre, reçoit un esclave en marchandises pour douze voyages d'un canot, de la terre au vaisseau, ou du vaisseau à terre. Il est obligé, à ce prix, de se tenir sur le rivage avec tous ses gens pour veiller sur les rameurs, presser le travail et donner tous les secours nécessaires au transport des marchandises, parce que la barre est ici fort dangereuse (1).

Il n'est pas permis aux Européens de faire le commerce des esclaves, et des aigris ou des pierres bleues, avant que la permission ait été publiée, comme à Juida, par un crieur public, à qui le capitaine doit payer pour sa peine quarante bagues de cuivre, vingt poules, une pièce de kanequin et une pièce de petit armoisin. Il est conduit ensuite, avec le même cortége, dans un village que les Hollandais ont nommé Stock-vis-dorp, quatre milles au sud-sud-ouest de Praya, où il fait transporter toute sa cargaison dans un logement que le roi lui prête, et d'où il envoie au palais d'Assem les marchandises

(1) Voyez ci-dessus sa description, p. 206.

qui sont pour le roi et pour la cour. Après ces préliminaires, c'est au grand-capitaine du commerce qu'appartient le droit de choisir les meilleures marchandises de la cargaison. Mais comme les facteurs ont à servir plusieurs négociants du pays, qui achètent plus cher que le roi et le grand-capitaine, il est rare qu'ils présentent ce qu'ils ont de meilleur au roi et à ses officiers.

La mesure des boudjis et la manière de compter avec des nœuds sur une corde, est ici la même qu'à Juida.

Lorsque la vente est finie, le capitaine européen doit présenter au roi deux mousquets, vingt-cinq livres de poudre et la valeur de neuf esclaves en autres marchandises, comme un témoignage de reconnaissance pour la permission du commerce. Il doit donner, par le même motif, une pièce d'armoisin au foella, une autre pièce au capitaine de la barre, et une troisième à quelques officiers inférieurs. Ainsi tous les droits, pour un vaisseau, montent à la valeur de soixante-dix, soixante-quinze ou quatre-vingts esclaves en marchandises; au lieu qu'à Juida ils ne passent jamais trente-deux ou trente-cinq esclaves (1).

Les voyageurs ont observé quelques différences entre la religion d'Ardra et celle de Juida. Elles viennent du caprice des prêtres qui en ont la direction; car malgré l'indifférence des habitants pour tout ce qui regarde les intérêts d'une autre vie, le

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 348; et Dapper, p. 307. Dans la traduction d'Ogilby, p. 469.

nombre des prêtres est infini dans toutes les parties du royaume, et les personnes riches se font honneur d'en entretenir un dans leur maison.

La plupart des nègres d'Ardra, quoique plongés dans une grossière idolâtrie, et sans aucune notion de l'immortalité de l'âme, ne laissent pas de se former quelque idée confuse d'un être supérieur, puisqu'ils reconnaissent un pouvoir qui règle le temps où chacun d'eux doit arriver au monde, en sortir, y retourner, et qui arrange à son gré les autres événements de la vie. Ils sont alarmés des moindres accidents. On les voit trembler au seul nom de la mort. Quoiqu'ils paraissent persuadés que le corps et l'âme sont détruits par la pourriture, ils croient que ceux qui ont été tués en combattant pour la patrie reviennent sur la terre, mais avec d'autres traits et une nouvelle figure, qui ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les reconnaître. Cette opinion est une invention politique de leurs prêtres, pour inspirer du courage aux soldats. Ils racontent là-dessus mille histoires extravagantes; et comme ils marchent en campagne à la suite des armées, ils prennent soin d'enterrer secrètement, pendant la nuit, ceux qui ont péri dans une action, pour se donner la liberté d'assurer qu'ils les ont vus reparaître pleins de vie et de santé.

Chacun a ses fétiches particuliers, de la même nature que ceux de Juida, et donne la même explication au culte qu'il leur rend. L'usage commun est de couvrir les fétiches d'un grand pot de terre. Tous les six mois, le chef d'une famille leur fait publique-

ment ses offrandes, et leur propose les questions ou les demandes qui conviennent à ses besoins. Si le prêtre trouve l'offrande trop vile, il déclare à l'adorateur que les fétiches rejettent ses prières, et ne lui feront point de réponse jusqu'à ce qu'ils aient reçu quelque chose de plus précieux. Il n'en est pas quitte à moins d'une chèvre, d'un chien ou quelques poules. Alors le prêtre fait, à voix basse, la réponse de l'idole, que la stupidité des nègres leur fait prendre pour une secrète inspiration. Après avoir prononcé l'oracle, le prêtre fait rentrer la divinité sous son pot, et l'arrose de quelques gouttes de liqueur. Les amis et les voisins, qui ont été témoins du sacrifice, font, après lui, les mêmes aspersions.

Si la cérémonie se fait pour un malade, le prêtre sacrifie quelque animal, arrose le fétiche du sang de la victime, et jette la chair hors de la maison, comme un reste impur et profane.

Le respect des nègres est extrême pour les prêtres. Ils rendent une espèce d'adoration au grand pontife, et le regardent comme un prophète ou un devin, qui a la vertu de prédire les choses futures, après avoir conversé avec une statue difforme, placée dans une grande salle où il donne ses audiences au public. Cette figure est de la grosseur d'un enfant de quatre ans. Sa couleur est blanche; car les nègres sont persuadés que c'est celle du diable, et qu'il n'arrive point de vaisseau sur la côte d'Ardra dont il ne révèle l'approche au grand-prêtre. Ils croient aussi, comme les nègres de la Côte-d'Or, que le diable les bat cruellement. On leur entend du moins

jeter des cris dans les ténèbres, et c'est à cette cause qu'ils les attribuent (1).

Snelgrave observe, comme une preuve du respect qu'on porte aux prêtres, que, malgré la loi qui condamne à mort un nègre par la maison duquel un incendie commence, le feu ayant pris à Jakin près de la cour, et le palais du prince ayant été consumé par les flammes, on ne fit aucune recherche, parce qu'on n'ignorait pas que l'incendie avait commencé par la maison d'un prêtre (2). Le même auteur raconte que le fétiche du seigneur de Jakin était placé au centre d'une grande cour carrée, entre quatre belles allées d'arbres. L'édifice qui lui servait de temple avait la figure d'un tas de foin, et le toit n'était que de paille. Mais au lieu d'occuper l'intérieur de ce bâtiment, le fétiche, qui était un crâne de mort, avait été placé au sommet du toit, et c'était devant cette redoutable idole qu'on faisait des vœux et des offrandes pour la santé et la conservation du prince (3). On lit dans Phillips, que le fétiche du roi d'Ardra est un crocodile; mais d'Elbée prétend que c'est un oiseau noir, qui ressemble au corbeau (4).

Dans le royaume d'Ardra, un nègre qui manque de soumission pour les ordres de la cour, a la tête tranchée, et ses femmes avec ses enfants deviennent esclaves du roi.

Les débiteurs insolvables sont abandonnés à la

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 352 et suiv.
(2) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, t. ix.
(3) Voyage de Snelgrave, p. 142.
(4) Voyez ci-dessus la Relation de Phillips, t. ix.

merci de leur créancier, qui a la liberté de les vendre pour se rembourser de la somme. L'usage impose le même châtiment à ceux qui débauchent la femme d'autrui. Une femme qui couche avec un esclave devient elle-même l'esclave du maître de son amant, s'il est d'une condition supérieure à celle du mari offensé; mais si la qualité du mari l'emporte, il devient le maître de l'esclave adultère. Pour les autres crimes, les punitions sont les mêmes qu'à Juida (1).

Le roi d'Ardra prend aussi le titre de roi d'Alquemi (2). Celui qui régnait en 1670, pendant le voyage de d'Elbée, se nommait Tozifon. Il n'avait pas voulu permettre aux Hollandais de bâtir un fort dans ses états, par la raison qui lui fit refuser la même grâce aux Français. Il était fils de Tési, roi d'Ardra et d'Alquemi. Son autorité était absolue, et l'on n'approchait de sa personne qu'avec les soumissions qu'on a déjà représentées. Son grand-prêtre, qui était revêtu tout à la fois du ministère de l'état et de la religion, jouissait seul du privilége de lui parler debout.

Tous les habitants du royaume, sans en excepter les étrangers, paient au roi une capitation considérable. La cour de ce monarque est nombreuse. Chaque officier porte le titre de capitaine avec le nom de l'emploi qu'il exerce. Les blancs, qui font le voyage d'Assem pour obtenir une audience du roi, sont logés au palais dans un appartement destiné à

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 352.

(2) Voyez ci-dessus l'ambassade de Matteo Lopez, dans la Relation de d'Elbée. Nous avons déjà dit qu'Alquemi était Oulcoumi.

l'usage de chaque nation. Ils y sont traités aux dépens du roi jusqu'au jour de l'audience. Ce sont ordinairement les capitaines du commerce et de la cavalerie qui leur servent d'introducteurs. Le roi fait ordinairement quelques pas au-devant d'un Européen, lui prend la main, la presse dans la sienne, et lui touche trois fois successivement le premier doigt; ensuite il le fait asseoir à son côté, sur des nattes fort propres. L'étranger fait apporter ses présents, les expose à la vue du monarque, déclare ses intentions ou ses demandes par la bouche de l'interprète ordinaire, et reçoit une réponse par le même canal.

Après l'audience du roi, il est conduit à celle du prince, qui réside ordinairement dans une grande ville, environnée de murs, à deux milles de la capitale. Les formalités de cette visite sont à peu près les mêmes. De là il est ramené chez le grand-prêtre, où les étrangers sont traités fort noblement. On y est assis, à la manière des Turcs, sur des coussins placés sur de très belles nattes. Si ce pontife veut donner à quelqu'un des marques particulières de distinction, il fait paraître ses femmes, qui sont au nombre d'environ quatre-vingts. Elles dansent et chantent dans une grande salle, au bruit de leurs instruments de musique.

Le roi et le prince ne se montrent jamais en public sans une garde nombreuse, armée de fusils, et conduite par le général de la cavalerie, qui marche la tête couverte et le sabre à la main. Le roi suit, appuyé ordinairement sur les épaules de deux offi-

ciers, avec les deux grands capitaines à ses côtés, et quantité de seigneurs autour de lui.

Les principales forces du roi d'Ardra consistent dans une armée de quarante mille hommes de cavalerie, qu'il peut mettre en campagne au premier ordre. Il n'y a d'ailleurs que l'enfance ou la vieillesse qui dispensent ses sujets de prendre les armes lorsqu'il les appelle sous les enseignes. Sur la côte, les soldats sont armés de mousquets et de sabres ; mais plus loin, dans les terres, ils ont encore l'usage des arcs et des flèches, des poignards, des javelines et des massues de bois. Quoique grands et robustes, ils ne sont pas plus braves (1) que les nègres de Juida. Cependant ils ont des fêtes anniversaires pour célébrer leurs anciennes victoires, et les étrangers en prendraient une haute opinion, s'ils en jugeaient par les expressions de leur joie. Dans leurs expéditions militaires, ils portent une sorte de pieu ou de gaule, dont la forme est celle d'un *S*, et sur l'extrémité supérieure un petit étendard déployé, auquel ils donnent quantité de mouvements fort bizarres. Leurs tambours se terminent en pointe. Ils les battent avec une sorte de mesure, tandis que d'autres frappent avec des bâtons sur de petites cloches, dont le son a la vertu de causer aux soldats mille agitations ridicules. Cet instrument produit sur eux le même effet dans leurs amusements et dans leurs fêtes. La musique vocale est en usage aussi dans leurs ar-

(1) Barbot fait la même peinture des troupes d'Ardra, pour la lâcheté, le défaut de discipline et l'ignorance des chefs, que Bosman fait de celles de Juida.

mées. Ils ont des chanteurs et des bouffons pour animer le soldat par des chants, par des récits et des postures martiales. La cavalerie a de petites trompettes, qui forment des chœurs et dont le bruit est fort aigu; mais tous ces secours ont peu de force pour leur échauffer le courage.(1). Bosman observe que le roi d'Ardra, avec toutes les contrées qui dépendent de lui, est vingt fois plus puissant que celui de Juida; mais qu'il n'a pas la hardiesse de lui déclarer la guerre, quoique l'inimitié soit perpétuelle entre ces deux couronnes (2).

L'intérieur des terres a des états encore plus puissants; mais les informations de Bosman qui en parle se réduisent à quelques faits dont il fut témoin. Pendant qu'il était à la cour d'Ardra, il y vit arriver des ambassadeurs d'un grand monarque, qui venaient avertir le roi que plusieurs de ses sujets avaient porté des plaintes à leur maître, et lui déclarer de sa part que si les gouverneurs du royaume d'Ardra ne traitaient pas le peuple avec plus de douceur, il serait obligé, contre ses propres désirs, de marcher au secours de ceux qui demandaient sa protection. Le roi d'Ardra reçut cette menace avec un sourire, et pour faire éclater le mépris qu'il en faisait, il envoya les ambassadeurs au supplice. Après cette insulte, le monarque des terres intérieures fit entrer dans le royaume d'Ardra une armée d'un million d'hommes, qui portèrent de tous côtés le ravage et la désolation. Son général retourna chargé de butin, et s'at-

(1) Barbot, dans Churchill, t. v, p. 350.
(2) Bosman, p. 377, ou p. 421 de l'édit. de 1705.

tendait à recevoir des récompenses du roi son maître; mais ce fier monarque le fit pendre à son arrivée, parce qu'il ne lui avait point amené le roi même d'Ardra, dont sa vengeance demandait la tête plutôt que la ruine de ses sujets. Il y a beaucoup d'apparence que cette nation redoutable, dont l'auteur ne nous apprend pas le nom, est celle des Oyos, ou des Oycos, nommés Ios par Snelgrave, qui ont la mer pour fétiche national, mais à qui leurs prêtres défendent, par respect, d'en approcher et de la voir. Snelgrave apprit ces circonstances d'un mulâtre portugais, qui avait été long-temps prisonnier à la cour de Dahomey (1).

Dans ces derniers temps, les nègres d'Ardra n'ont point eu de plus mortels ennemis que ceux de Dahomey, et l'on a déjà lu, dans plusieurs relations, que leur pays est devenu la proie de ces barbares vainqueurs. La nation et le pays des Dahomeys n'ont été connus qu'à l'occasion de leurs conquêtes et de leurs cruautés. Snelgrave raconte que leur roi sacrifia, dans un seul jour, à ses idoles quatre mille nègres de Juida, et qu'il fit donner la mort à plusieurs jeunes prisonniers de la nation des Tuffos, pour accompagner dans l'autre monde quelques unes de ses femmes (2).

Le principal fétiche des Dahomeys n'est, dans leur opinion, qu'un génie subordonné à quelque dieu plus puissant, qui pourrait bien être, disent-ils,

(1) Bosman, p. 424, édit. d'Utrecht, 1705; Voyage de Snelgrave, p. 59.
(2) Ibid., p. 48.

le dieu des Européens; mais comme ce dieu ne s'est pas fait connaître dans leur pays (1), ils croient devoir se borner au génie qu'ils adorent. Snelgrave observe que le roi ne se laisse voir à personne dans les jours consacrés au fétiche (2).

VOCABULAIRE DE JUIDA, OU DE WHIDAH, OU FIDA ET D'ARDRA, tiré de Barbot, dans Churchill, t. v, p. 414.

Français.	Juida.
A	
Ananas	Yebode.
Arrêter (s')	Note.
Asseoir	Hynan.
B	
Banane	Auuetanto.
Barbe	Da.
Barre de fer	Appatine.
Bœuf	Eni.
Boire	Nou.
Bois	Naqué.
Boîte	Appaty-vy.
Bouche	Nou-bien (3).
Bouges ou Cauris	Aqoua.
Bras (les)	Aoua.
C	
Cabris	Kbo boé.
Canard	Pakpa.
Canon	Balila.
Canot	Ohon.

(1) Voyez ci-dessus l'article de Snelgrave, t. IX.
(2) Voyage du même auteur, p. 76.
(3) *Noüe*, suivant des Marchais.

Français.	Juida.
Capitaine	Hontan.
Chaînes (des)	Ogen.
Chair	Line.
Chanter	Gian.
Chemise	Hahou.
Cheval	So.
Cheveux	Da (comme barbe).
Chien	Ovon.
Cieux (les)	Gouy-ouliou.
Citron	Yé-bozouin (1).
Cochon	Hohan (2).
Corde	Ocan *ou* ocar.
Couper	Bo.
Couteau	Gouyby.
Cuivre	Ganbanfefey.
Culotte	Blaya.
D	
Danser	Dou-my-opon.
Dents (les)	Adou.
Diable (le)	Sou.
Dieu	Boden.
Doigts (les)	Alovy.
Dormir	Domelo.
E	
Eau (l')	Esine.
Écrire	Inovay.
Enfant mâle	Lonon-vy.
Enfants des princes	Accazou-vy.
Esclave	Alabé.
F	
Femme	N'hoine.
Femme grosse	N'hoine vas-qui-vy.

(1) *Hyovoisin*, suivant des Marchais.
(2) *Han*, des Marchais.

Français.	Juida.
Feu (le)	Bibant houoy.
Fil	Alotine.
Fille	N'hoine vy.
Front (le)	Loucouta.
Fusil	Balila.

G

Gorge (la)	Croero.
Graisse	Giou.
Grand	Zasi.

H

Habit	Aous.
Hamac	Havonso.
Homme	Sonnon.
Huile de palmier	Amy.

J

Jambes (les)	Affo.
Jeter	Blé.
Joues (les)	Lelé.
Jour (le)	Onquen (1).

L

Langue (la)	Edé.
Laver les mains	Alo-assy.
Lèvres (les)	Nou-bien.
Lit	Ensinno.
Livre	Hôve-doubazy-bọden.
Lune (la)	Founou.

M

Mains (les)	Alo.
Maïs	Hielraou *ou* haihon.
Maison	Osine.

(1) *Ayi ou*, suivant des Marchais.

Français.	Juida.
Malade	Miguiozon.
Mer (la)	Houlgony.
Mil (gros)	Bado.
Mil (petit)	Hicon.
Mordre	Hendou.
Mort	Ecou.
Mouton	Kbo.

N

Nez	A-onty.
Nuit	Zame (1).

O

OEuf	Eny.
Oie	Iden.
Oiseau	Equevy.
Ongles (les)	Essin.
Orange	Yebo-zouinbo (2).
Oreilles (les)	Ota (3).
Orteils (les)	Otorey.

P

Pain	Commen *ou* coman.
Papier	Hovey.
Parler	Gouefio.
Peau (la)	Bazey.
Pêcheur	Hovevito.
Perroquet	Egouyle.
Petit	Pevy.
Pipe	Azozeine.
Pleurer	Viavy.
Pluie	Gouyoccon.

(1) *Zado*, suivant des Marchais.
(2) *Hyeuoisin*, des Marchais.
(3) *Otto*, des Marchais.

Français.	Juida.
Plume	Couquelou.
Poisson	Gambavy.
Poivre	Elincon.
Pot	Hezeine.
Promener	Ozon.

R

Rat	Hofine.
Reine	Accozouzy.
Rire	Couède.
Roi	Accazou.
Rouge	Fafay.

S

Sabre	Gibybo.
Sang (le)	Ho honton.
Sel	Equé (1).
Serment	Bodou-hovy.
Serpent	Ho honton (comme sang).
Singe	Ezine.
Soleil	Hovequé.
Souliers	Atopa.
Sourcils	Oudaman.
Sucre	Yebogné.

T

Tabac	Hazô.
Tête	Aacon.
Tétons (les)	Ano.
Toile	Avon.
Tonnerre (le)	Zoou.
Tonne (il)	Amasezoou (2).
Trembler	Bibaoutoumy.

(1) *Gué*, suivant des Marchais.
(2) *Sonogué*, des Marchais.

Français.	Juida.
Trop	Sousou.
Tuer	Mi-houy.
V	
Vaisseau	Hohon.
Vent	Gouiohonn.
Ventre	Ado.
Vin	Yebo.
Vin de palmier	Meveyhan *ou* Attan.
Voile de vaisseau	Honson.
Y	
Yeux	My tuy (1).

PHRASES DE LA LANGUE JUIDA, EXTRAITES DE DES MARCHAIS, t. IV, p. 670.

Français.	Juida.
Bonjour, mon ami!	Afou mihottou.
Je veux partir bientôt, dépêche-toi	Ouazou anomolé déme.
J'ai de belles marchandises	Acbandasié.
Je ne veux que de bons nègres.	Digué meraquebo.
Je voudrais bien parler au roi.	Digué nadoco cossou.
Ce nègre est trop cher	Memiton vé.
Combien en veux-tu?	Nemo aquiro?
Deux barils de poudre	Sŏutou baoüé.
Quinze fusils	Soü affaton.
Trente barres de fer	Pratique ban.
Dix-huit cabesches de cauris.	Aquoué duba soton quanton.
Douze pièces de mouchoirs	Dou cou üon ouya oué.
Trente pièces de platilles	Locoh ecban.
Ce nègre-là est malade	Meto eguiazou.
Fais-moi venir un hamac	Diavonepo d'œponam.
Je veux aller à ma tente	Digué najonou outa.

(1) *Noncou*, suivant des Marchais.

Français.	Juida.
Les porteurs m'ont volé....	Bacétouyé fimi.
Apporte-moi de l'eau.....	Sosi ou anam.
Je voudrais un bœuf.....	Cuiguyrom.
Combien cela ?.....	Nemo nai non ta oüé nou
Allons à la chasse.....	Anie ou é.
Prends mon fusil.....	Y soquié.
Ferme la porte.....	Sou ou.
Ouvre la porte.....	Ou-on.
Fais entrer.....	Iré ou a.
Mets la table.....	Tetave.
Apporte de l'eau-de-vie:...	I jo vo an.
A ta santé.....	Nou an doüé.
Fais diligence.....	Elayvon.
Reviens vite.....	Yaoua.
Cours après lui.....	Di ourzon odé.
Quel est cet homme?.....	Mèno ua ?
Quelle est cette femme ?....	Nignone te oué ?
Que demandes-tu ?.....	Cuou abio ?
Laisse-moi en repos.....	Bonamanayi.
Je n'en ai pas.....	Ematy.
Ce nègre ne peut marcher...	Me ma-zizou.
Il a mal au pied.....	Goaasou d'affo.
——— à l'œil.....	Nonguoumé.
——— au bras.....	Aouf.
Il a les pians.....	Gui eboudou.
Il est vieux.....	Connion ho.
Conduis mes nègres à la tente.	Colemei oueta.
Viens ici.....	Oua.
M'entends-tu ?.....	Ossé ?
Adieu, mon ami.....	Doébé mifouué.
A demain.....	Naf fou so.
Viens dîner avec moi.....	Oua dou nou ant.
Je suis malade.....	Et quiezou.
Où as-tu mal, mon ami ?	Funa guiazou doguis?
Prends courage, ce ne sera	

Français.	Juida.
rien.....	Emoyé doutamé.
Prends cela.....	Yiné.
Dors-tu bien?.....	Damlo monon?
Mange cela.....	Yinouidou.
Bois ceci.....	Jisinou.
Veux-tu de l'eau-de-vie?	A guiro a an?
Qu'on laisse en repos cet homme.....	Boueméné nan.
Donne-moi mon habit.....	Aoüebo.
Combien cette pagne?.....	Nemoanas aouvoaton?
L'as-tu vu?.....	A mioncan?
Oui.....	En moy.
Non.....	Ma moy.
Range-toi.....	Saij.
Sors d'ici.....	Son j.
Ton or n'est pas bon.....	Hiato emagnion.
Retirons-nous.....	Mi oua mihy.
On nous écoute.....	H'yno dato my.
Apporte le café.....	Hyi café ou anam.
Apporte des huîtres.....	Hyi a d'aynoné.
Je veux manger.....	Nadoü.
Ce nègre est fou.....	Et d'alé.
Porte cette lettre.....	So oüeney.
Rapporte la réponse.....	Nai nesso oüé nairié naoua.
Les blancs ne mangent pas les hommes.....	Hiobo ad madou mela.
Il pleut.....	Guiconguia.
Je veux me coucher.....	Nayi molahi.
Boutoir.....	Affon.
Allons à la pêche.....	A oua mihou hoüé.
Donne du sucre.....	Hi i qué.
Tu oublies tout.....	Ahoupo.
Allons voir danser.....	Oua nei pontoué.
Un nègre s'est sauvé.....	Meroposi.
Adieu; je veux partir.....	Docboé oé nay.

NOMS DE NOMBRE.

Français.	Juida.
Un	Dé.
Deux	Aoüé.
Trois	Otton.
Quatre	Cné.
Cinq	Atton.
Six	Troupo.
Sept	Keoüé.
Huit	Qui aton.
Neuf	Kené.
Dix	Ao.
Onze	Ouroépo.
Douze	Oyaoé.
Treize	Oy aton.
Quatorze	Oy éné.
Quinze	Fotou.
Seize	Fotou croupo.
Dix-sept	Fotou conoüé.
Dix-huit	Fotou-couton.
Dix-neuf	Fotou-koüené.
Vingt	Co.
Vingt-un	Co kou noucpo.
Vingt-deux	Co conoüé.
Vingt-trois	Coquanton.
Vingt-quatre	Co kouené.
Vingt-cinq	Kouaton.
Vingt-six	Kouaton connokpo.
Vingt-sept	Kouaton conoüé.
Vingt-huit	Kouaton contou.
Vingt-neuf	Kouaton coüené.
Trente	Keban.
Quarante	Kaulé.
Cinquante	Kanleaton.
Soixante	Kanlaou.

Français.	Juida.
Soixante-dix.....	Kanlecba.
Quatre-vingts.....	Kanoué.
Quatre-vingt-dix.....	Kanoué ou.
Cent.....	Kanocco.
Deux cents.....	Katon.
Trois cents.....	Kenico.
Quatre cents.....	Folé.
Cinq cents.....	Folé kanouco.
Six cents.....	Faové.
Sept cents.....	Faové kanouco.
Huit cents.....	Fené.
Neuf cents.....	Fené kanouco.
Mille.....	Fooüé.

FIN DU TOME DIXIÈME.

TABLE

ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

VOYAGES EN AFRIQUE.

SUITE DU LIVRE X.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DES PREMIERS VOYAGEURS SUR LES NÈGRES DE LA CÔTE-D'OR.

CHAPITRE VIII.

Gouvernement, noblesse, classes du peuple chez les nègres de la Côte-d'Or.

DATES.		PAGES.
	Différentes classes chez les nègres de la Côte-d'Or.	1
	Ordre de succession au trône.....	2
	Ordre et élection des cabaschirs.....	3
	Privilége singulier des riches habitants de la Côte-d'Or.....	4
	Noblesse que les richesses procurent.....	5
	Opinion de Barbot, de Villault et de des Marchais sur ces nobles.....	6
	Cérémonies de leur nomination.....	7
	Noblesse achetée au prix d'une somme d'argent...	8

DATES.		PAGES.
	Cérémonie de l'installation	9
	Union et confrérie des nobles de la Côte-d'Or	11
	Emplois des estropiés chez les nègres	12
	Gouvernement d'Axim	13
	Monarchies de Commendo, de Fétu, de Sabou et d'Accra. — Gouvernements électifs de la Côte-d'Or, suivant l'auteur d'Arthus	14
	Monarchies héréditaires, suivant Barbot	15
	Inauguration du roi	16
	Qualités qui font chérir un roi nègre	17
	Fête de l'anniversaire du couronnement des rois	18
	Orgies sur la place du marché	19
	Familiarité des rois de la Côte-d'Or	20
	Sort de leurs femmes et de leurs enfants	21
	Occupations des filles du roi. — Noms des principaux officiers du palais	23
	Revenus des rois nègres	26
	Leur avidité et leur misère	27
	Toilette du roi	28
	Visite de Barbot au roi de Fourri	29
1665	Récit de Villault sur la cour du roi de Fétu	30
	Conditions de ses enfants. — Sources de ses revenus.	32
	Fêtes du royaume de Fétu	33
	Justice sur la Côte-d'Or. — Appel au roi. — Procédures	34
	Duels chez les nègres	35
	Violation des réglements du roi. — Jugement et punition du coupable	36
	Accusations. — Lenteur des jugements. — Corruption des juges	37
	Épreuve judiciaire de l'enchion-Benou	39
	Cérémonie des serments	40
	Supplices et amendes	41
	Punition des voleurs et des adultères	43
	Vol des enfants et des bestiaux puni de mort. — Exactions des grands et des princes	44
	Responsabilité des pères pour leurs enfants, et des maîtres pour leurs esclaves	45
	Vengeance d'un nègre contre son ennemi, punie par Bosman	47
	Singulier moyen employé par les créanciers pour obtenir la chose due	49
	Juridiction des manseros	50
	Querelles et guerres des rois nègres	51

DATES.		PAGES.
	Préparatifs de guerre. — Costume et armes des guerriers	53
	Emplois des nobles. — Usage des fusils	54
	Armes blanches	55
	Habileté des nègres à se servir de l'arc. — Flèches empoisonnées du pays d'Awiné	56
	Forme et usage des boucliers	57
	Musique militaire	58
	Manière de combattre	59
	Sort des prisonniers	60
	Cruautés exercées par les vainqueurs	62
	Incursions secrètes. — Villes surprises et brûlées	63
1570	Guerre entre les Portugais de Mina et les naturels de Commendo et de Fétu. — Frais de la guerre chez les nègres	64
	Lâcheté des nègres de la côte. — Causes ordinaires des guerres	65
	Partage du butin	67
	Durée des hostilités	68
1663	Motifs d'une guerre rapportés par Villault	69
	Traités de paix. — Formalités de la paix conclue entre le roi d'Abrambou et celui de Fétu	70
1681	Guerre entre les Anglais et les nègres du cap Corse ou Coast	71

CHAPITRE IX.

Histoire naturelle de la Côte-d'Or.

§ I.

Climat.

Température de la Côte-d'Or	73
Longueur des jours et des nuits. — Passage subit du froid de la nuit à la chaleur du jour. — Brouillard du matin	74
Causes des maladies des Européens	75
Division de l'année en deux saisons chez les nègres.	77
Longueur de la saison des pluies à Axim. — Horreur des nègres pour la pluie. — Ses effets pernicieux.	78
Tornados ou Travados	79
Signes qui les précèdent	80
Leur saison. — Témoignage d'Atkins sur les ouragans	81

DATES.		PAGES.
	Pierres tombées	82
1651	Terribles effets du tonnerre	83
et	Vents de Terreno ou Harmatan	84
1691	Ses effets pernicieux, suivant Barbot	85
	Observations d'Atkins	86

§ II.

Minéraux.

Différentes qualités de l'or de la Côte-d'Or	87
Or de la montagne de Tafou. — Or d'Accani et de Fétu	88
Distinction de l'or, suivant les nègres	89
Poudre d'or de Dinkira, d'Akim et d'Accani	90
Commerce du sel. — Manière de le fabriquer	91
Blancheur et pureté du sel de la Côte-d'Or. — Bonté de celui d'Anta et de Chinka	92

§ III.

Végétaux.

Bonté de la végétation sur la Côte-d'Or	93
Grands arbres nommés capotquiers. — Erreur de Prevost	94
Bois propres à la menuiserie. — Description du papayer	95
Cinnamome. — Oranges d'Axim et de Mina. — Citronniers de Mouré	97
Grenadiers de Mina et de Mouré. — Vignes plantées dans ce dernier lieu par les Portugais	98
Cannes à sucre et calebassier de la Côte-d'Or	99
Autres arbres à fruits. — Pomme de Cormantin	100
Melon d'eau	101
Estragon et tabac de la Côte-d'Or	102
Gingembre. — Temps de sa récolte	103
Ignames et patates	104
Fèves et pois de différentes espèces	105
Maïs. — Origine de ce grain et sa culture sur la Côte-d'Or	107
Millet connu chez les nègres avant l'arrivée des Portugais	108
Variation du prix du millet	109

DATES. PAGES.
Préparation du pain des nègres 110
Culture du riz sur la Côte-d'Or 111

§ IV.

Mammifères privés et sauvages.

Bœufs de l'intérieur 111
Chevaux et ânes de la Côte-d'Or 113
Moutons, chèvres et porcs 114
Chats et chiens 115
Espèces diverses d'éléphants 117
Exemples de férocité du léopard 118
Buffles. — Cerfs et antilopes 122
Jolie petite espèce de gazelle 123
Chasse aux lièvres 124
Sangliers et chacals 125
Espèces diverses de chats sauvages 126
Civettes et porcs-épics 127
Description du potto ou paresseux 129
Autres petits quadrupèdes décrits par Bosman 130
Rats et souris de la Côte-d'Or 131
Abondance et variété des singes 132
Description de différentes espèces de ces animaux.. 133
Honteux désordres des nègres avec les singes. — Monstre rapporté par un officier européen 135
Description du mandrill ..... Ibid.
Description du quoggelo ou phatagin 136
Grampus ou souffleur 137
Abondance des marsouins sur la Côte-d'Or 138

§ V.

Oiseaux sauvages et privés.

Espèces communes à l'Afrique et à l'Europe 139
Volaille 140
Pintades. — Oies apportées par les Hollandais. — Canards 141
Petite et jolie espèce de canards sauvages 142
Pigeons apportés par les Portugais. — Perdrix et faisans de la Côte-d'Or 143
Faisan de Juida. — Deux espèces de tourterelles... 144
Autres petits oiseaux 145
Espèces diverses d'aigles 146

DATES. PAGES.
Autres oiseaux de proie..... 147
Perroquets..... Ibid.
Beaux oiseaux à couronne..... 149
Oiseaux décrits par Bosman..... 151
Description et rareté du pokko..... 152
Autres oiseaux singuliers décrits par Bosman..... 153

§ VI.

Reptiles.

Description du guâna..... 155
Lézards et salamandres..... 156
Serpents monstrueux..... 157
Combat d'un serpent contre deux porcs-épics..... 158
Serpent trouvé sous les murs du fort hollandais de Mouré. — Effet que produit la morsure des serpents sur les nègres..... 159
Crapauds, grenouilles et tortues de la Côte-d'Or. 160

§ VII.

Poissons de mer et de rivière.

Nécessité du poisson sur la Côte-d'Or. — Carmon et mulet d'eau douce..... 161
Espèces diverses de poissons de mer..... 162
Pêche de la bonite et de la dorade. — Description de l'albicore..... 163
Sefler ou poisson royal. — Brochets et carabins.... 164
Nez-plat. — Maquereaux. — Raie. — Aboci. — Scares. — Crapaud de mer..... 165
Rareté des limandes et des plies. — Abondance des carlets. — Pitie-Pamphers, et poisson-accoupleur. — Melettes..... 166
Nouveaux détails sur le requin. — Description de l'épée ou espadon, et du machoran..... 167
Poisson-lune d'Afrique..... 168
Description du poisson fétiche..... 169
Diable de mer, observé par Atkins..... 170

§ VIII.

Mollusques, Crustacés et Insectes.

Homards, huîtres, moules, crabes de mer et de terre. — Scorpions..... 170

DATES. PAGES.
Araignées. — Galéode ou solpuge..... 171
Cockroach. — Millepieds..... 172
Mosquites. — Mouches luisantes..... 173
Sauterelles. — Cigales. — Fourmis..... 174
Fourmis noires et rouges. — Termites..... 175
Attaque de ces insectes racontée par Smith..... 177
Leur industrie et leur force..... 178

LIVRE XI.

RÉSUMÉ DES PREMIERS VOYAGES AUX CÔTES DE GUINÉE, ENTRE RIO VOLTA ET LE CAP LOPEZ-GONZALVO.

CHAPITRE I.

Résumé des premiers voyages à la côte des Esclaves.

Étendue et forme de la côte des Esclaves..... 179
Établissements européens formés sur cette côte. — Étendue du pays de Coto, ou terre de Lampi... 180
Agitation des flots sur la côte des Esclaves..... 182
Ville de Coto ou de Verhou.—Terroir, productions et commerce du pays de Coto..... 183
Caractère et superstition des naturels..... 184
Guerres entre Coto et Popo.—Politique des Aquamboes..... 185
Étendue du royaume de Popo ou de Papa..... 186
Situation de la ville du petit Popo. — Valeur du prince Aforri..... 187
Il est tué dans un combat..... 188
Rareté des esclaves sur la côte de Popo..... 189
Vengeance d'un capitaine anglais..... 190
Étendue et nature du royaume de Popo. — Situation de la ville capitale..... 191
Palais et femmes du roi..... 192
Ville de Coulain-Ba et de Jackin..... 193
Origine du royaume du grand Popo..... 194
Portrait du roi..... 195
Commerce des habitants..... 196
Établissement des Hollandais et des Français. — Confiance aveugle et superstitieuse des naturels.. 197

DATES. PAGES.

CHAPITRE II.

§ I.

Premiers voyages au royaume de Juida, ou Fida, ou Whida.

Noms divers de ce royaume..... 198
Son étendue et ses limites..... 199
Rivières de Jakin et d'Eufrates..... 200
Nature du sol. — Beauté de la végétation..... 201
Division du pays en provinces..... 203
Noms des provinces..... 204
Population considérable. — Rade et port de Juida. 205
Difficulté du débarquement..... 206
Remarques nautiques..... 207
Passage de la barre..... 208
Danger des lames qui s'y brisent..... 209
Hardiesse et habileté des rameurs nègres..... 210
Manière dont on prend terre..... 211
Signaux de terre. — Liberté du commerce..... 212

§ II.

Marchés, commerce et hamacs de Juida.

Marchés de Sabi ou Xavier et d'Aploga..... 213
Denrées qui s'y vendent..... 214
Monnaie courante..... 216
Hamacs de Juida. — Manière de voyager des Européens et des riches naturels..... 218
Hamacs et serpentines du Brésil..... 219
Détails fournis par Phillips..... 220
Vitesse des porteurs..... 222

CHAPITRE III.

Nègres du royaume de Juida.

Taille et couleur des naturels de Juida..... Ibid.
Époques et division du temps. — Politesse des habitants..... 223
Observation rigoureuse du cérémonial et de l'étiquette..... 224
Audience des grands..... 227

DATES. PAGES.
Industrie et activité des nègres de Juida..... 228
Occupation des femmes. — Gages des ouvriers..... 229
Inclination au vol..... 230
Exemples de cette passion..... 231
Habillements et toilette..... 232
Nudité des filles et des garçons. — Costume du roi et des grands, suivant des Marchais..... 233
Costume des femmes de distinction..... 234
Nourriture. — Prix des provisions..... 235
Goût des nègres pour la chair de chien. — Pain de Juida..... 236

CHAPITRE IV.

Mariages, amusements, maladies et funérailles du royaume de Juida.

Polygamie portée à l'excès dans le royaume de Juida..... 237
Simplicité des mariages..... 238
Mariage des esclaves. — Jalousie des nègres..... 240
Condition des femmes..... 241
Séparation des femmes pendant leurs infirmités mensuelles. — Liberté des filles..... 242
Libertinage. — Femmes publiques..... 243
Nombre considérable des enfants..... 244
Respect des enfants pour leur père. — Femmes vendues par leur mari..... 246
Circoncision des deux sexes. — Ordre des successions..... 247
L'héritage des grands appartient au roi. — Passion des nègres de Juida pour le jeu..... 248
Jeux de hasard..... 249
Jeu d'adresse. — Réunions appelées kaldé..... 251
Instruments de musique de Juida..... 252
Maladies et influence pernicieuse du climat..... 255
Fièvres..... 256
Remèdes. — Pratiques superstitieuses des malades. 257
Crainte de la mort. — Sépulture des grands..... 258

DATES. PAGES.

CHAPITRE V.

§ I.

Religion, culte et opinions superstitieuses des nègres de Juida.

Idée d'un Être suprême..... 260
Croyance à l'enfer, au diable et aux apparitions des esprits..... 261
Circoncision. — Grands et petits fétiches..... 262
Grands fétiches publics..... 263
Culte de la mer..... 264
Procession sur les bords de l'Eufrates..... 265
Idole singulière qui préside aux conseils..... 266
Idoles particulières..... 267
1666 Disposition des nègres pour le christianisme. — Tentative malheureuse de deux capucins français. 269
1670 et 1698 Autre tentative de deux jacobins français, et d'un augustin portugais..... 270

§ II.

Le serpent de Juida et son culte.

Description du serpent adoré à Juida..... 271
Sa nourriture et ses chasses..... 272
Douceur naturelle de cet animal. — Ses combats avec les serpents venimeux..... 273
Origine du culte du serpent..... 274
Ses temples et ses prêtres..... 275
Événement tragique arrivé aux Anglais..... 276
Familiarité des serpents sacrés..... 278
Récit de Bosman..... 279
1697 Sentence de mort contre tous les porcs de Juida, pour avoir tué un serpent sacré..... 280
Mort d'un Portugais qui enlevait un serpent de Juida..... 281
Embarras d'un Anglais après avoir tué un de ces reptiles..... 282
Pratiques superstitieuses..... 283
Temples consacrés aux serpents..... 284
Principal temple du grand serpent. — Invocations et offrandes..... 285

DATES. PAGES.
Processions solennelles..... 287
Récit d'une de ces cérémonies par des Marchais... Ibid.
Fête annuelle..... 290
Jeunes filles furieuses guéries par le serpent..... 291
Prêtresses qui rendent des oracles..... 292
Tromperies des femmes.—Trait d'esprit d'un nègre. 293
Fille du roi renfermée dans le temple du grand serpent..... 294
Imposture et vengeance des prêtres..... 295
Grand-prêtre..... 296
Revenus des ministres du serpent..... 297
Élection des prêtresses ou bétas..... 298
Enlèvement et éducation des jeunes filles consacrées au serpent..... 299
Leur mariage avec le serpent..... 301
Trafic infâme des vieilles prêtresses..... 302

CHAPITRE VI.

Côte des esclaves.

§ I.

Gouvernement du royaume de Juida.

Administration de la justice..... 304
Supplice des meurtriers et des amants des femmes du roi..... 305
Punition des femmes adultères..... 307
Exécution dont des Marchais fut témoin..... 308
Sentences exécutées par les femmes du roi..... 309
Amendes..... 310
Épreuves judiciaires..... 311
Droits des créanciers..... 312
La loi du talion en usage..... 313
Prisons. — Couronnement des rois..... 314
Éducation de l'héritier de la couronne..... 315
Sacrifices qui précèdent la cérémonie du couronnement..... 316
Procession des femmes..... 317
Hommage rendu au trône par les grands. — Couronnement du roi par un prince d'Ardra..... 318
Entrée de ce prince à Sabi. — Processions au temple du grand serpent..... 320
Suite des cérémonies du couronnement..... 321

DATES. PAGES.

Présence des gouverneurs européens à ces fêtes. — Circonstance humiliante pour les Portugais.... 321
Harangue adressée au roi. — Fonctions du seigneur d'Ardra.... 323
Discours qu'il adressa au peuple.... 324
Revenus du roi de Juida.... 325
Terres cultivées par le peuple au profit du roi.... 326
Perception des impôts royaux.... 327
Taxe sur le poisson. — Amendes et confiscations.... 328
Droits perçus sur les vaisseaux de l'Europe.... 329
Présents que le roi fait aux Européens.... 330
Officiers de la cour du roi de Juida.... 331
Respect des naturels pour leurs souverains.... 332
Audiences royales.... 333
Cloche pour demander audience.... 334
Manière de recevoir les Européens. — Ameublement du palais.... 335
Repas en présence du roi. — Politique du monarque pour la sûreté de sa vie.... 336
Sa magnificence en habits.... 337
Couleur qui lui est propre.... Ibid.
Vie que mènent les rois de Juida.... Ibid.
Leur mollesse au milieu de leurs femmes.... 338
Trois classes de femmes.... Ibid.
Combien les femmes sont respectées.... 339
Ce qu'elles font à la rencontre des Anglais.... 340
Comment elles sont traitées par le roi.... 341
Il les vend souvent pour l'esclavage.... Ibid.
Le titre de femme du roi n'est pas recherché.... 342
Contradiction des voyageurs sur les enfants.... Ibid.
Licence établie pendant l'interrègne.... 343
Comment elle finit.... 344
Politique des grands pour l'arrêter.... Ibid.
Interrègne de trois mois, et son usage.... 345
Sépulture des rois.... Ibid.
Femmes enterrées avec lui.... 346
Hommes sacrifiés, sort du favori du roi.... Ibid.
Tombeau qu'on élève au roi.... 347
Trois rois de Juida connus par les voyageurs.... 348
Caractère du premier.... Ibid.
Promenade qu'il faisait une fois chaque année.... Ibid.
Sa vie dans l'intérieur du palais.... 349
Ses enfants.... Ibid.
Mauvais caractère de l'aîné.... 350
Caractère du second.... Ibid.

PAGES.

Le roi de Juida avait épousé deux de ses filles..... 351
Il en marie une à un facteur anglais..... Ibid.
Second roi connu..... Ibid.
Troisième roi..... 352
Contradiction de des Marchais..... Ibid.
Témoignage de Smith et Snelgrave..... Ibid.

§ II.

Milice, armes et guerres du royaume de Juida.

Nombre d'hommes dont l'armée de Juida peut être composée..... 353
Les habitants manquent de courage..... 354
Défaut de discipline dans la nation..... Ibid.
Elle est courageuse en Amérique..... 355
Sa manière de combattre..... Ibid.
Retour des troupes après la victoire..... 356
Leurs armes à feu..... 357
Leur habileté à les entretenir..... Ibid.
Forme de leurs sabres..... 358
Leurs massues..... Ibid.
Leurs dards et leurs sagaies..... 359
Guerre des peuples de Juida..... Ibid.
Guerre du prince Aforry..... 360

§ III.

Éclaircissements sur les Malayens, ou les Malais, nation qui fait le commerce à Juida.

Premiers Malais qu'on ait vus sur cette côte..... 361
Leur traité de commerce avec le roi de Juida.... 362
Qualités de ce peuple..... Ibid.
Éloignement de leur pays..... Ibid.
Leurs marchandises, d'où ils les tirent..... 363
Leurs habits et leurs armes..... Ibid.
Forme de leurs sabres..... 364
Ils ont des armes à feu..... Ibid.
Productions de leur pays..... Ibid.
Espèce de cuivre lumineux..... Ibid.
Nature de leur commerce..... 365
Religion des Malais..... Ibid.
Ils parlent l'arabe pur..... Ibid.
Facilité que les Français auraient à se lier avec eux. 366
Éclaircissement de Smith sur les Malais..... Ibid.
Conjectures d'Atkins..... 367

PAGES. PAGES.

CHAPITRE VII.

Éclaircissements sur les forts européens et sur la ville de Sabié, ou Xavier, capitale de Juida.

Situation de Gregoue ou Gregoy..... 368
Forme de la ville..... Ibid.
Forts des Français et des Anglais..... 369
Description du fort français..... Ibid.
Son origine..... 370
Description du fort anglais..... Ibid.
Utilité des forts..... 371
Observations sur ces forts..... Ibid.
Peu de forêts dans le pays..... 372
Portefaix nègres, leur inclination au vol..... 373
Situation de la capitale Xavier ou Sabié..... Ibid.
Sa description..... 374
Combien elle était peuplée avant la révolution.... Ibid.
Description du palais du roi..... 375
Des Marchais en lève le plan..... 376
Faste dans les meubles et dans les usages..... Ibid.
Idée que Atkins et Phillips donnent du palais..... 377
Arsenal de Juida..... Ibid.
Comptoirs européens près du palais..... 378
Témoignage de Bosman..... 379

CHAPITRE VIII.

Résumé des premiers voyageurs sur l'Histoire naturelle du royaume de Juida.

Malignité de l'air dans la saison des pluies..... 379
Arbres consacrés au long de la mer..... 380
Peu de fruits ou des fruits médiocres..... 381
Polon, ou le fromager..... Ibid.
Fruit rouge fort vanté..... Ibid.
Du kola..... 382
Canne à sucre et indigo..... Ibid.
Le terroir propre aux légumes..... 383
Pois singulier..... 384
Trois sortes de blé..... Ibid.
Abondance de la moisson..... 385
Effets de la famine dans le pays..... Ibid.
Bière du royaume de Juida..... 386
Mammifères du pays..... Ibid.

DATES.		PAGES.
	Éléphants, buffles, lièvres	386
	Singes, chevaux, chameaux	387
	Bétail	Ibid.
	Son prix	388
	Porcs	Ibid.
	Chauve-souris	389
	Oiseaux	Ibid.
	Oiseau à couronne	Ibid.
	Diverses espèces d'oiseaux	390
	Oiseaux qu'on chasse	391
	Oiseaux domestiques	392
	Serpents	393
	Poissons	394
	Description du poisson nommé singe	Ibid.
	Poissons d'eau douce	395
	Étangs remplis d'alligators	396
	Insectes mosquites	397

CHAPITRE IX.

Voyage du sieur d'Elbée au royaume d'Ardra, en 1669 et 1670.

1669	Introduction	398
	Départ et qualité de l'auteur	Ibid.
	Il est accompagné du facteur Carlof.—Leur arrivée.	399
	Carlof se rend à Offra ; il apprend que les Hollandais le traversent	Ibid.
	Il retourne à Offra avec du Bourg	400
	Il avait été ami du roi dans leur jeunesse	Ibid.
	Députation du roi	Ibid.
	Le prince son fils vient lui-même	401
	Le prince se rend au bord de la mer	402
	D'Elbée se fait conduire au rivage	Ibid.
	Cérémonies avec lesquelles il y est reçu	Ibid.
	Marche de la suite du prince	403
	Portrait du prince	404
	Il dîne avec d'Elbée	405
	Usage singulier du pays	Ibid.
1670	On ne sert à boire qu'après le repas	406
	Deux personnes boivent en même temps dans le même verre	Ibid.
	Age et figure du prince d'Ardra	407
	Du Bourg et Carlof demeurent à terre	408
	Ils se rendent à Assem avec le prince	Ibid.
	Débarquement et transport des marchandises	Ibid.

DATES. PAGES.

Première audience du roi..... 409
Explication de ce prince à l'égard du commerce... Ibid.
Politique de Carlof..... 410
Facilité qu'il se procure pour le commerce..... 411
D'Elbée se rend à la capitale..... Ibid.
Portrait du roi d'Ardra..... 412
Proposition que lui fait d'Elbée..... 413
Réponse du roi..... 414
Il demande des marchandises plus rares et plus précieuses..... Ibid.
Respect qu'on portait au roi Tozifon..... 415
D'Elbée visite son palais..... Ibid.
Cavalerie d'Ardra..... 416
Demeure du prince, fils du roi, et visite que lui rend d'Elbée..... Ibid.
D'Elbée est invité à souper chez le grand-prêtre.. 417
Musique qu'il entend..... Ibid.
Explication qu'il en reçoit du grand-prêtre..... Ibid.
Il obtient la faveur de voir ses femmes..... 418
Figure du diable, et discours du grand-prêtre.... 419
Caractère de sa personne..... Ibid.
Grandeur et forme du royaume d'Ardra..... 420
Cordes et nœuds que les nègres emploient au lieu d'écriture..... Ibid.
Habillement du pays..... 421
Bizarre punition de l'adultère..... Ibid.
Officiers de la maison du roi..... Ibid.
Respect qu'on a pour les viandes de sa table..... Ibid.
Autorité de la reine..... 422
Religion du pays..... 423
Fétiches du roi et de l'état..... 424
Pratiques d'éducation pour les femmes..... Ibid.
Commerce du pays..... 425
Fidélité du roi dans le commerce..... 426
Droits que lui paient les vaisseaux..... Ibid.
Marchandises que les nègres désirent..... Ibid.
Départ de d'Elbée..... 427

§ II.

Ambassade du roi d'Ardra à la cour de France.

1670 Jalousie des Hollandais, et ses effets..... 427
Querelle des Français avec les Hollandais..... 428
Fermeté du facteur français..... 429
Le roi d'Ardra termine ce différend..... Ibid.

DATES		PAGES.
	Son discours aux deux facteurs	429
	Ils se réconcilient	430
	Le roi d'Ardra envoie un ambassadeur en France.	431
	Qualité de l'ambassadeur	Ibid.
	Il arrive à la Martinique, et se rembarque pour l'Europe	432
	Son arrivée à Dieppe	Ibid.
	Son arrivée à Paris	433
	Visite qu'il reçoit de la compagnie en corps	Ibid.
	On le fait habiller richement	434
	Il est conduit à l'audience du roi au château des Tuileries	Ibid.
	Sa réception	435
	Pompe de l'audience	Ibid.
	Discours qu'il fait de bouche au roi	436
	Autre discours que le roi lui permet de faire lire.	Ibid.
	Réponse du roi à l'ambassadeur	438
	Audience de la reine	439
	Audience de M. le dauphin	440
	On donne à l'ambassadeur la comédie et des fêtes.	441
	Audience qu'il eut de M. de Lionne	442
	Explication qu'il donne sur son pays	Ibid.
	Sa visite à l'hôtel de la compagnie	443
	Articles qu'on lui propose	444
	Restriction qu'il y met	445
	Acte du traité et présents mutuels	Ibid.
	L'ambassadeur obtient son audience de congé	446
1671	Son départ de France	Ibid.
	La compagnie tire peu de fruit de cette ambassade.	Ibid.
	Supplément tiré de Barbot	447
	L'ambassadeur Matteo Lopez répond mal à l'espoir des Français	448
	Le comptoir français est transporté à Juida	Ibid.

CHAPITRE X.

Description du royaume d'Ardra.

	Premiers voyages à Ardra	449
	Sa division	Ibid.
	Qualité de l'air et du terroir	450
	Le pays n'a pas d'éléphants	451
	Chemin d'Ardra	Ibid.
	Villes connues des Européens	Ibid.
	Praya ou Petit-Ardra	452
	Sa baie, ses marques de terre et son mouillage	453

DATES. PAGES.

Offra..... 453
Jakin et son canton..... 455
Grand-Foro..... 455
Assem, capitale d'Ardra, et sa description..... 456
Ses édifices et ses rues..... 457
Ameublement des maisons..... Ibid.
Palais du roi..... 458
Assem a deux palais royaux..... 459
Autres villes du pays, Joyo et Ba..... Ibid.
Marchés publics..... 460
Il y a peu de différence..... Ibid.
Habits et manières du pays d'Ardra..... Ibid.
Luxe et propreté des femmes..... Ibid.
Aliments du pays..... 461
Mariage et commerce des femmes..... 462
Usage entre les deux sexes..... Ibid.
Incontinence commune aux hommes et aux femmes. 463
Leur langage..... Ibid.
Leurs funérailles..... 464
Politesse de la nation pour les Européens..... Ibid.
Commerce actif du pays..... Ibid.
Présents et droits..... 466
Préliminaires du commerce à l'arrivée d'un vaisseau. 467
Conclusion du commerce..... 468
Observations sur la religion d'Ardra..... Ibid.
Politique des prêtres..... 469
Fétiches du pays et culte qu'on leur rend..... Ibid.
Respect des nègres pour leurs prêtres..... 470
Figure du diable..... Ibid.
Fétiche du seigneur de Jakin..... 471
Diverses lois du pays..... Ibid.
Titres du roi d'Ardra..... 472
Comment il reçoit les Européens..... Ibid.
Forces du royaume d'Ardra..... 474
Armes et instruments militaires..... 475
Fierté d'un monarque nègre, et guerre qu'il fait à celui d'Ardra..... 476
Le roi de Dahomey fait la conquête d'Ardra..... Ibid.
Les Dahomeys ne sont connus que par cet événement. Ibid.
Vocabulaire de Juida..... 477

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME X.

00086042

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016